

Annexe 3 au Procès-Verbal de Synthèse

Grille de dépouillement des observations recueillies, selon les thèmes retenus Autorisation Environnementale PLACOPLATRE

Observations et courriers (Registre dématérialisé)

NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriers figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation lorsque le thème retenu y est évoqué.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé			
Mail 1							X	X														X	<u>M. Christian RILHAC, Président d'association d'activités de pleine nature (Sports Jeunes Vacances) et cadre fédéral de spéléologie, Villeparisis</u> Je m'adresse à vous en qualité de citoyen villeparisien, de Président d'association d'activités de pleine nature, de cadre fédéral de spéléologie (d'où le "nous" qui suivra), licencié ès-biologie des Organismes et des Populations, Maître ès-sciences expérimentales, DES d'Administration et naturaliste de longue date. Comme à la suite de l'ouverture de l'enquête publique relative à la reprise d'exploitation des carrières de gypse dans la zone Vaujours/Coubron, et plus particulièrement dans le secteur le plus à l'Ouest de la Fosse d'Aiguisy (ou de Guisy), nous croyons utile de formuler les observations suivantes : - Ce secteur comporte une petite partie de carrières souterraines ayant échappé au foudroiement global mais aussi au semi-comblement par des déblais industriels, dont beaucoup "polluants" comme c'est le cas dans la partie "Nord-Est" de cette Fosse. À ce titre, il constitue un remarquable témoin du passé industriel local et départemental de plus d'un siècle, dont il ne reste presque plus de représentation, du fait de campagnes de destructions, comblements par terres inertes, ou reprises d'exploitation à ciel ouvert. Il s'agirait donc de préserver cette parcelle de 2 ha environ, (moins de 5% de la zone et en marge de cette dernière) qui n'est d'ailleurs pas exactement dans le périmètre de ré-exploitation directe (selon plans fournis par Placoplâtre) mais bien dans celui du réaménagement, ce qui condamnerait les parties souterraines. Nous demandons cela pour la préservation du patrimoine historique et industriel. - Ce secteur abrite de façon saisonnière diverses espèces de Chauves-Souris, toutes protégées par la loi française mais aussi par les directives européennes...et selon les relevés d'impact environnemental, 13 espèces sur les 20 que compte le territoire national, c'est donc à une belle biodiversité de mammifères volants qu'il serait coupable d'atteindre... Nous demandons la sanctuarisation de ce secteur pour la préservation des Chiroptères. - Ce secteur héberge de nombreux oiseaux qui y trouvent refuge occasionnel ou y nidifient, en lisière de la Seine-Saint-Denis dont l'urbanisation très dense ne laisse guère d'espace paisible à la faune aviaire. Le rapport relatif à la zone ZNIEFF ici concernée, ainsi que le rapport de l'étude d'impact environnemental s'accordent totalement sur ce point et soulignent l'importance du site pour la biodiversité de cette faune. Là aussi, préserver ce petit secteur marginal, ce qui n'entrave en rien le projet de reprise d'exploitation directe qui est dirigée vers l'Est de la zone, donnerait un peu d'avenir au poumon vert occidental qui subsiste dans les hauteurs de Vaujours et Livry-Gargan. Nous le demandons pour la préservation de la biodiversité aviaire. - Enfin, ce secteur renferme une formation géologique et karstique de premier ordre, qui est le cavernement naturel le plus		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							important de toute l'Ile-de-France et un élément du patrimoine géologique national unique du Bassin parisien. Cette formation dénommée "Grotte de Vaujours" dans les archives spéléologiques, explorée et décrite dans une publication de 1982, bien qu'ayant depuis été sévèrement abîmée par les carrières à l'ouvrage ou par des pilleurs de cristaux, présente encore plusieurs hectomètres de galeries naturelles, résultant d'un mode d'érosion particulier au gypse "parisien" c'est à dire sans rivière active, par "fantômisation minérale" due aux variations de niveau de nappe durant des millénaires. On est donc en présence d'une formation macro-karstique, de grand intérêt géologique et spéléologique, digne, nous le répétons, d'être intégrée au patrimoine géologique français et de bénéficier d'un APPG, cette procédure administrative étant hélas très lourde et lente à mettre en place...40 jours n'y suffiraient certainement pas, ni même 40 mois peut-être ! Nous demandons donc le maintien en l'état de ce secteur souterrain de l'Ouest de la zone de l'enquête, coloré en rose dans le plan ci-dessous, pour la sauvegarde du patrimoine géologique : 	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Mail 2	X	X	X											X							X	M. Francis REDON, Président Environnement 93 1. Bilan de la concertation préalable du 21 septembre au 31 décembre 2018 (Synthèse du bilan des garants). <u>1.1. Rappel du contexte</u> Les réserves de gypse situées sur les 30 hectares acquis par Placoplatre sur le Fort de Vaujours, sont estimées à 18 millions de tonnes. Le projet de l'entreprise consiste à ouvrir une carrière à cet emplacement pour exploiter ce gisement en vue d'alimenter à long terme l'usine voisine de Vaujours, les réserves représentant de l'ordre de 40 ans d'approvisionnement de cette unité industrielle. Cette usine est considérée comme le premier site européen de transformation de gypse en plâtre ; l'usine produit la moitié des volumes de la société en France et le quart de la production nationale de plâtre. Elle emploie directement près de 400 personnes et indirectement 100 personnes chez les sous-traitants. Le nombre d'emplois induits par l'activité du site est estimé à un total à 3 000. Le projet d'exploitation de la carrière est prévu en 3 phases successives correspondant au découpage géographique du site : la première consiste à exploiter les réserves de la fosse d'Aiguisy et des terrains situés sur les communes de Vaujours et Coubron, la seconde exploiterait les terrains de la commune de Courtry, hors le fort central, la dernière exploiterait les terrains du fort central.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Figure-1 Pour chacune de ces phases, le déroulement des opérations suit 3 étapes : démolition des bâtiments et finalisation de la dépollution, exploitation de la carrière, remise en état du site. La concertation engagée par Placoplatre intervient à fin 2018 alors que s'achèvent les travaux de démolition des bâtiments

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							1.3.2.1. Impacts sanitaires et environnementaux : - le scénario en cavage apparait intuitivement plus sûr et met à l'abri des risques <i>«relatifs aux poussières qui ne manqueront pas de se soulever avec les tirs de mine»</i>. Le maire de Coubron reprend à son compte ce point de vue quand il dit <i>« Sur le débat de la forme d'exploitation, autant sur le cavage ça ne pose pas de problème, parce que tout est fermé, l'exploitation à ciel ouvert sera bien différente »</i>. - Cela semble pour certains relever d'une approche prudente : <i>« compte tenu de l'historique de ce site et du manque de connaissance précise de la pollution radioactive résiduelle pourquoi Placoplatre ne prévoit-il pas une extraction en souterrain comme cela existe par ailleurs ? »</i>. Face à ces inquiétudes le maître de l'ouvrage indique que selon lui les risques liés à l'exploitation à ciel ouvert sont maitrisés, rappelle les analyses de sols et d'air effectuées. Ainsi au cours de la réunion de Villeparisis le 26 novembre 2018 le directeur des projets et des carrières s'insurge contre l'affirmation selon laquelle les carrières sont à l'origine de pollution de l'eau ou de l'air et s'appuie sur l'expérience de l'industriel sur d'autres sites qu'il exploite : <i>« à ma connaissance aujourd'hui on ne génère pas de pollution dans les nappes sur l'ensemble de nos carrières, et de la même façon sur l'eau, il y a des choses qui sont prescrites dans les arrêtés préfectoraux, des mesures de la poussière, (...), avec des systèmes de surveillance par des jauges, avec des jauges témoins qui sont mises dans l'environnement non impacté par la carrière, et cette jauge témoin est comparée aux jauges qui sont sur la carrière ces mesures sont faites de manière régulière, soumises à l'administration et on juge sur des résultats »</i>. Il précise ensuite que ces mesures de pollution seront appliquées quel que soit le mode d'exploitation retenu. 1.3.2.2. Impact environnemental et devenir des terres de surface L'exploitation à ciel ouvert entraîne des conséquences environnementales défavorables en termes de déforestation. L'association Environnement 93 reprend ces reproches dans son cahier d'acteur, soulignant que <i>« l'urgence climatique, c'est aujourd'hui »</i> et que <i>« repousser à 30 ans une éventuelle renaturation »</i> relevait du <i>« laxisme »</i> et de <i>« l'irresponsabilité »</i>. L'association ajoute la question des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce document l'association produit une évaluation de ces émissions liées à la seule découverte et remise en état du Fort de Vaujours. Elle esquisse un scénario alternatif basé sur l'exploitation en souterrain, combinée à un approvisionnement partiel depuis le Val d'Oise et l'exploitation de ressources sur les terrains de la Communauté D'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM). Elle qualifie l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de <i>« contresens environnemental »</i>. Le maître d'ouvrage rétorque que : <i>« Pour arriver à 18 millions (de tonnes ndlr), il faudrait aller chercher 5 millions de tonnes dans le Val-D'oise. ... Pour en revenir à mon bilan carbone, si on alimente l'usine à partir du Val-d'Oise pendant 17 ans, on va utiliser 180.000 camions, on va tout de même diminuer de moitié l'impact carbone par rapport à ce que propose Placoplatre avec le Fort de Vaujours en carrière à ciel ouvert. »</i>. Les garants suggèrent que ces hypothèses soient soigneusement vérifiées en intégrant les autres nuisances causées par la circulation routière en termes d'émissions de poussières, de bruit et d'encombrement des voies de circulation.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires									
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.									
																							Le maître d'ouvrage souligne de son côté que les espaces verts actuels doivent beaucoup aux carrières anciennes, considérant que « <i>les remises en état ont permis de préserver les surfaces, que, après l'exploitation, on a planté beaucoup plus que ce que l'on a déboisé et que</i> (si les carrières avaient été vendues) <i>les promoteurs se seraient précipités dessus</i> ».									
																							Il fait également remarquer qu'il n'est pas propriétaire des terrains de la CAPVM. Au cours de la réunion de Coubron, le directeur industriel exprime le souci du devenir des sols, des terres ou des éléments contaminés ; pour lui « <i>c'est bien de les mettre dans des filières qui sont spécialisées pour les traiter et ce n'est pas les mettre n'importe où</i> ».									
																								1.3.2.3. La pollution de surface								
																							Quel devenir pour la friche si l'exploitation à ciel ouvert n'est en définitive pas retenue ?									
																							L'Association Coubron Environnement indique tant en réunion publique que dans son cahier d'acteur que l'une de ses priorités est « <i>la disparition de la friche</i> ».									
																							Le maire de Villeparisis lors de la réunion de Coubron s'interroge sur le fait de savoir si « <i>il est peut-être préférable qu'une exploitation soit maîtrisée, contrôlée, plutôt qu'elle soit laissée un petit peu à l'abandon comme le Fort de Vaujours l'a été pendant de nombreuses années</i> ».									
																							De même le député de la 7eme circonscription de Seine et Marne s'interroge ouvertement lors de la réunion publique de Villeparisis : « <i>quelle peut être la meilleure solution pour dépolluer cette terre ? Est-ce qu'on doit faire en souterrain et laisser toute la terre en surface sans la dépolluer, sans la toucher, ou alors il faudrait travailler toute la terre et incorporer les 16 hectares qui sont à Marne-et-Chantereine?</i> ». Dans la lettre introductive a son cahier d'acteur, MNLE93, prenant acte des intentions annoncées par le maître de l'ouvrage de réaménager au fur et à mesure de l'exploitation les espaces décapés et exploités, aimerait savoir quelles sont les garanties sur la rapidité de reconversion des zones exploitées et s'il existe une provision financière pour réaliser ces travaux.									
																							Un élément important pour l'analyse des enjeux de l'exploitation en souterrain a été apporté lors de la réunion publique de Coubron par un salarié de Placoplatre, secrétaire du CHSCT : « <i>pour nous, les salariés, c'est très difficile le cavage, parce que travailler en sous-sol comme ça, 365 jours par an, nos salariés ont du mal. Vous rentrez, surtout en hiver, dès le matin dans le noir, vous ne voyez pas la lumière du jour du matin au soir, ça crée des difficultés pour les salariés au niveau de leur santé physique mais aussi psychologique. Donc c'est vrai que pour le travail en cavage, il y a une grande complexité pour les salariés.</i> ».									
																							Au cours des réunions publiques il a été considéré que l'information fournie par le maître d'ouvrage, ou même que ses études étaient insuffisantes pour pouvoir aborder la question du choix du mode d'exploitation. « <i>Quels sont les éléments techniques, scientifiques et environnementaux qui ont motivé la société Placoplatre à écarter l'option d'une exploitation en cavage avant même d'avoir étudié l'aspect des impacts sanitaires et environnementaux de ce scénario ?</i> » demande un intervenant sur le site Internet. Ce à quoi le maître de l'ouvrage répond : « <i>l'étude d'impact sanitaire et environnemental réalisée confirme les très faibles impacts de ce mode d'exploitation. Une étude d'impact d'une exploitation en souterrain n'est donc pas pertinente à ce stade</i> ».									
																							Dans leur cahier d'acteur comme pendant la réunion publique de Coubron, les représentants de l'association Coubron Environnement ont indiqué que faute d'information et de débat, ils ne pouvaient se prononcer sur ces projets. Et ont formulé plusieurs demandes de précisions : « <i>nous souhaitons savoir si la société Placoplatre:</i>									

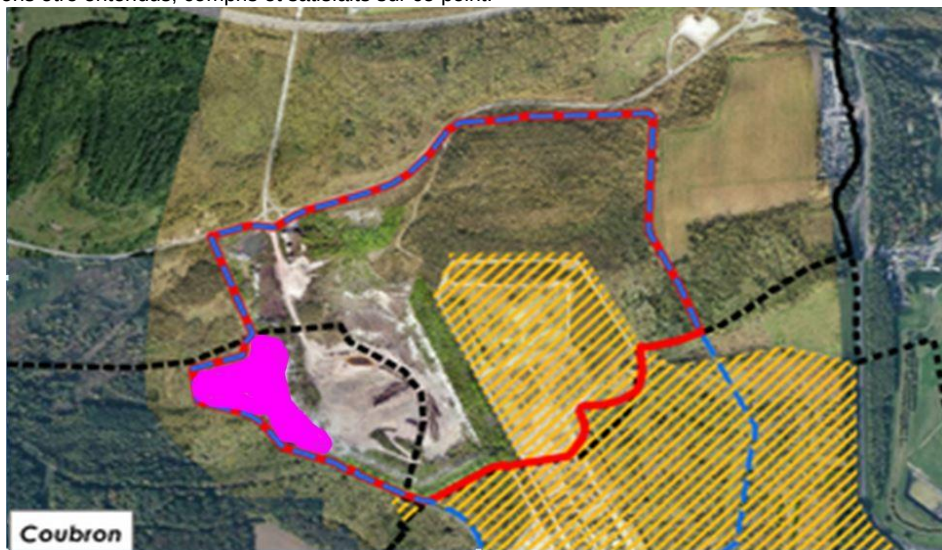
Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS				Commentaires					
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.						
																								- va continuer la dépollution du site si une pollution est découverte, • envisage la création d'un espace arboré et herbacé - a prévenu le personnel de cette possibilité. ». Cette interrogation a été formulée en réunion publique : « nous partons sur le principe que cette friche disparaisse, elle dénature le paysage et entraîne un certain nombre de risques... »; « moi en tant que riverain, ce que je voulais dire c'est que je souhaite que cette friche disparaisse... Au vu de la pollution, on a également le cas avec la partie qui appartient à Marne-et-Chantereine qui est à l'abandon, donc quand je vois que Placo contrôle, vérifie, surveille, et que d'un côté on a Marne-et-Chantereine où des gens ont accès sans difficultés alors que la pollution est identique, pour moi ça pose un problème.». Dans leur cahier d'acteur les élus front de gauche indiquent « qu'il est indispensable de disposer d'une étude approfondie présentant les caractéristiques d'une exploitation en cavage.(...) Outre les aspects économiques, cette étude devra préciser les impacts environnementaux (bilan carbone et bilan énergétique) de ce mode d'exploitation, et les mettre en regard de ceux de l'exploitation à ciel ouvert ». Les garants considèrent que la concertation a permis de faire émerger les principaux éléments à prendre en considération dans l'évaluation comparée de scénarii ; elle a permis l'expression d'une demande de dialogue approfondi sur le sujet. Ils recommandent une évaluation de ces arguments à travers l'élaboration d'une analyse comparative multicritères permettant une approche partagée des caractéristiques de chaque scénario. La difficulté résidera dans la pondération relative des différents critères. <u>1.4. Bilan des garants.</u> Les garants considèrent qu'il est impératif de poursuivre dans la voie du dialogue et de la reconstruction de la confiance. C'est dans ce sens qu'ils formulent les recommandations suivantes. - La concertation devrait être poursuivie sous une forme adaptée, en particulier lors des phases critiques, si le projet est mis en œuvre : au démarrage de l'exploitation et ensuite périodiquement ; la proposition du maitre de l'ouvrage de créer un groupe de travail réduit sous l'égide de la CSS relève de cette approche ; - les garants approuvent à cet égard la proposition du maître de l'ouvrage de créer des groupes de travail spécifiques. Les garants proposent de prévoir une facilitation tierce pour l'animation de ces groupes ; - si la démolition du fort est entreprise, une concertation spécifique devrait être menée avant le démarrage des travaux ; l'expérience des premières phases d'exploitation du site permettra d'éclairer utilement cette nouvelle phase ; - il convient d'améliorer la transparence de la CSS qui ne dispose que de comptes-rendus synthétiques ; à défaut de verbatim, une captation audio mise en ligne est souhaitable ; la cristallisation des positions et de la défiance au fil des ans malgré la tenue régulière de ces CSS semble interroger son efficacité (en termes de concertation), laquelle pourrait peut-être être elle-même débattue et les modalités repensées ; - l'effort d'information du public sur le projet doit être maintenu et amplifié (portes ouvertes, visites sur site), ce qui nécessite de la part des mairies un relais local auprès de leurs administrés ; des réunions d'information à intervalles réguliers, des interventions en conseil municipal sont également à envisager ; - la variante d'exploitation en souterrain devrait faire l'objet d'une analyse comparative multicritères intégrant les différentes					

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS				Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.					
																							dimensions économique, sociale et environnementale, et en particulier le bilan carbone, les conséquences en matière de trafic routier, de bruit, de poussières ainsi que les conditions de travail du personnel.					
																							2. Impact de la concertation préalable sur le projet présenté en enquête publique					
																							<i>Comme le veut toute concertation publique, le débat sur le projet porte également sur les scénarios alternatifs à celui proposé. Le dossier du maître d'ouvrage a décrit ceux qui ont été envisagés par Placoplatre pour permettre l'alimentation en gypse de son usine de Vaujours.</i>					
																							Le dossier d'enquête publique ne fait que reprendre les évaluations insuffisantes présentées en concertation et n'apporte aucune justification démontrant en particulier l'absence d'impact environnemental du projet de carrière à ciel ouvert. Comme il sera démontré plus tard l'étude d'impact est particulièrement laxiste et incomplète sur la quantification de l'émission des GES, qui :					
																							• Ne prend pas en compte les émissions de GES liées aux démolitions des phases 2 et 3, • Minimise les émissions de GES en phase 1, • Ignore les effets sur la biodiversité des défrichements et destruction des continuités écologiques, • Ignore les effets de phénomènes pluvieux plus intenses • Ignore les incertitudes concernant la continuité de l'exploitation en phase 2 et 3					
																							<i>Le scénario qui consisterait à approvisionner l'usine de Vaujours uniquement avec du gypse recyclé provenant des déchets de plâtre de chantiers n'est pas réaliste.</i>					
																							Il ne s'agit pas bien sûr de démontrer que l'usine de Vaujours peut être alimentée seulement par le recyclage du plâtre. Cependant le potentiel de recyclage annoncé à 500 000 tonnes par an suffirait à compenser les pertes annoncées à 70% de l'extraction prévue de 460 000 tonnes par an, soit 322 000 tonnes.					
																							Il faut par ailleurs noter que les nouvelles réglementations annoncées par la loi AGECL (Loi Anti-Gaspillage) et les nouvelles REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) pour le bâtiment, vont largement améliorer ces performances de recyclage dès 2023.					
																							<i>Une exploitation souterraine reviendrait à laisser en place la pollution résiduelle issue des différentes occupations du site, ce qui n'est pas une solution satisfaisante d'un point de vue environnemental</i>					
																							Il est nécessaire de rappeler le rôle de l'Etat dans la dépollution du site du Fort de Vaujours.					
																							L'Etat est entièrement responsable des pollutions encore présentes sur le site du Fort de Vaujours et les annonces de dépollution du site annoncées avant l'instruction du dossier d'abandon, ont vite démontré leurs limites et leur insuffisance.					
																							Dans la cadre d'une exploitation du site de Vaujours en souterrain, l'Etat doit prendre en charge la réhabilitation du site, comme il s'est engagé dans la sécurisation de la carrière de l'Ouest à Gagny pour mettre en sécurité des habitations menacées par l'effondrement de galeries souterraines en héritage d'une exploitation de gypse.					
																							<i>Compte tenu de l'historique de ce site et du manque de connaissance précise de la pollution radioactive résiduelle pourquoi Placoplatre ne prévoit-il pas une extraction en souterrain comme cela existe par ailleurs ?</i>					
																							La pérennité de l'usine de Vaujours et le maintien des emplois sont toujours le discours préféré de Placoplatre. L'alimentation en gypse de l'usine est pourtant largement assurée, depuis 20 ans, par l'exploitation, en souterrain, de la carrière de Bernouille, agréementée en 2018 d'une extension de 25 hectares, démontrant la faisabilité de ce type d'exploitation et le					

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires						
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique Concertation amont Pertinence projet & projets Risques radiologiques Risques pyrotechniques Impacts sur les eaux Impacts sur le sol et le sous- Impacts sur la biodiversité Impacts sur le paysage Impacts sur les déplacements Défrichement et mesures Nuisances en exploitation Risques industriels (ICPE) Bilan carbone et GES Modification - servitudes Dérogation aux espèces Autres problématiques Hors sujet																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
																									Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé

																								maintien du fonctionnement optimum de l'usine de Vaujours A l'occasion de cette extension de carrière, Placoplatre a par ailleurs annoncé une réduction du tonnage de gypse extrait de la carrière (300kt/an au lieu de 400 à 650kt/an), qui ne justifie ainsi pas les 460kt/an annoncés en concertation. Pour arriver à 18 millions (de tonnes ndlr), il faudrait aller chercher 5 millions de tonnes dans le Val-d'Oise. ... Pour en revenir à mon bilan carbone, si on alimente l'usine à partir du Val-d'Oise pendant 17 ans, on va utiliser 180.000 camions, on va tout de même diminuer de moitié l'impact carbone par rapport à ce que propose Placoplatre avec le Fort de Vaujours en carrière à ciel ouvert. L'extraction de 18 M Tonnes de gypse sur le site du Fort de Vaujours s'entend pour une exploitation complète correspondant aux 3 phases annoncées.(Figure-1) Cependant aucune précision n'est affirmée pour les phases 2 et 3 qui restent incertaines, en particulier pour la phase 3 qui nécessite la destruction du Fort Central.(Voir Figure-2) Les informations communiquées en réponse à la recommandation N°2 de la MRAe sont une nouvelle fois insuffisantes. Pour une bonne information du public il est nécessaire que Placoplatre annonce : • Les tonnages extraits pour chaque phase, et les écarts provoqués par la non-exécution de la phase suivante. • Les perspectives de dépollution du site en cas de non-exploitation • Les perspectives d'exploitation en souterrain si les démolitions ne sont pas réalisées en surface.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

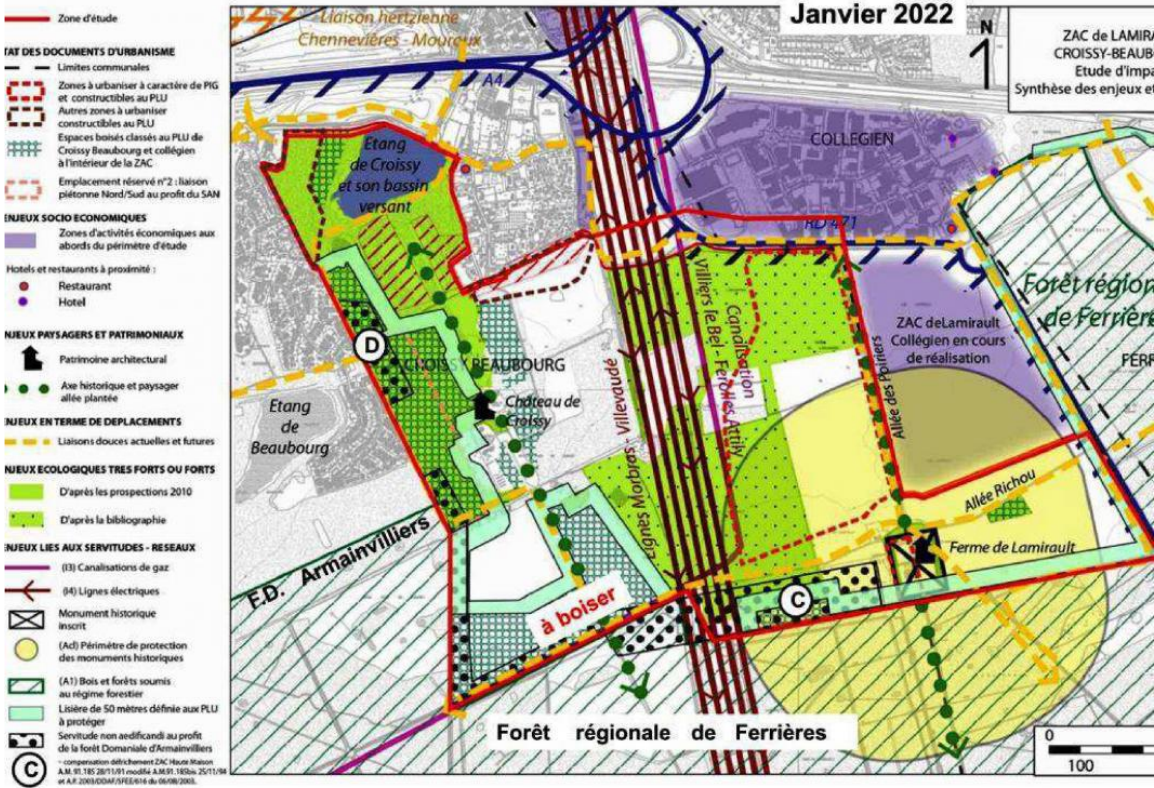
Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS				Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails		Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet			Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							présentant encore les séquences de la progression ouvrière. Pour toute ces raisons, il nous paraît nécessaire de préserver cette petite partie des futures opérations d'exploitation mais aussi du réaménagement envisagé au long terme, en la maintenant dans son état actuel. Ceci, à en juger par les documents et exposés de Placoplâtre, n'entrave en rien l'ensemble de son projet, n'implique aucun coût supplémentaire. C'est pourquoi nous demandons que notre requête soit présentée, appréciée objectivement, et acceptée avec bienveillance. Cela serait en adéquation avec la volonté affichée de l'entreprise de prendre en considération les nombreux impacts environnementaux de son projet, et d'en limiter au maximum l'importance et la durée...sans perte d'énergie, de temps, d'argent. Il suffit de décider de sanctuariser 2 ha marginaux de la zone et hors plan d'exploitation. Nous espérons être entendus, compris et satisfaits sur ce point. 
Mail 4			X			X					X	X							a		X		Natacha, Courtry J'habite Courtry depuis bientôt 30 ans et je m'intéresse particulièrement à l'actualité concernant l'ancien fort de Vaujours. Je suis avec grand intérêt les observations de la CRIIRAD à ce sujet. C'est pourquoi je souhaite que leur avis soit pris en

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							compte dans cette enquête publique et notamment la dernière note numéro 18-55 rédigée par M. Bruno CHAREYRON qui met en lumière des points alarmants concernant le projet Placoplâtre. Le développement économique du site ne donne pas tous les droits et notamment ceux de minimiser les risques d'aller creuser un sous-sol plus qu'incertain, de cacher certaines vérités concernant la pollution persistante relevée à certains endroits, d'omettre de mentionner le devenir des puits dans lesquels sont enfouis les déchets radioactifs, et de faire passer au second plan la sécurité et la santé de la population environnante et des travailleurs.
Mail 5			X														X	X			X		<u>M. Bruno PIKETTY, Émerainville</u> SOBRIÉTÉ SVP Les pouvoirs publics promeuvent désormais la sobriété en termes de consommation de ressources, et pas seulement énergétiques. Il y a tout lieu de s'en réjouir ; dans le sens de la citation de Saint Exupéry "Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants" à parcourir le dossier, le projet Placoplatre va exactement dans le sens inverse de cette sobriété, puisqu'il conduit à l'épuisement total de la ressource gypse locale. Voilà qui est autant contradictoire avec la carte de visite Placoplatre et son usine locale : "La société Placoplatre est une filiale du groupe Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, classé parmi les 100 entreprises les plus innovantes au monde" (sic, page réelle 48 du TOME1) "L'usine de Vaujours ... est également l'une des usines les plus performantes au monde, dotée de procédés industriels ultramodernes mis en place en 2008 dans le cadre d'une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)" (sic, même page) => il convient au projet de se mettre mieux en phase avec la sobriété . Proposition : que Placoplatre et son usine Vaujours se montrent concrètement avant-gardistes sur le recyclage, sur lequel le dossier est muet. Même si le recyclage n'est pas concerné par l'autorisation environnementale sollicitée, il n'est pas convenable que cette usine ultra moderne soit exempte du recyclage, alors qu'elle se doit d'en être promotionnelle, conformément à la sobriété qui doit prévaloir. L'idéal sobriété à cibler pour cette usine, est de n'extraire le gypse localement qu'à la condition que cette usine ne puisse être suffisamment alimentée par la filière recyclage. Certes, l'optimisation de la filière recyclage, pour atteindre cet idéal, ne dépend pas uniquement de Placoplatre et de son usine Vaujours. Cependant, les professions concernées par cette filière (bâtiment, ...) ont besoin de débouchés ou de marchés ; et il restera nettement plus économique pour Placoplatre et son usine Vaujours de procéder au reconditionnement des plâtres triés & livrés par ces professions, que d'exploiter le gisement gypse local. Je demande à la Commission d'Enquête de mentionner dans son avis la prise en compte effective de la sobriété, concrétisée par approche avant-gardiste du recyclage tel que décrit ci-dessus.
Mail 6							X														X		<u>M. Bruno PIKETTY, Émerainville</u> BOISEMENT COMPENSATOIRE INSUFFISANT À AMÉLIORER Parmi les boisements existants que le projet détruira figure la chênaie-charmaie qui est précédente compensation "La chênaie-charmaie plantée fait partie d'anciens réaménagements de carrières" (sic, TOME4 page réelle 22) superficie à compenser = 7,7 ha (Cf. TOME4, page réelle 33) La compensation prévue par le projet, en 2 parties, est notoirement insuffisante : partie 1 = application coefficient multiplicateur de 3, pour boiser 17,12 ha lors de la remise en état du site (Cf. TOME4, page réelle 33) => ce coefficient de 3 est insuffisant , puisque le boisement à défricher est pour large part précédente compensation => le coefficient de 5 doit être appliqué ; soit 7,7 x 5 = 38,5 ha boisement compensatoire requis 38,5 - 17,12 = 21,28 ha manquants pour la partie 2 , soit 21,28 ha manquants, le dossier est trop lacunaire : "une compensation additionnelle sera proposée en état en concertation avec la DRIEE/DRIAF" (sic, TOME4 page réelle 33) ; "La société Placoplatre cherchera préférentiellement des solutions dans un périmètre proche en Seine-Saint-Denis ou en Seine-et-Marne, sur des terrains

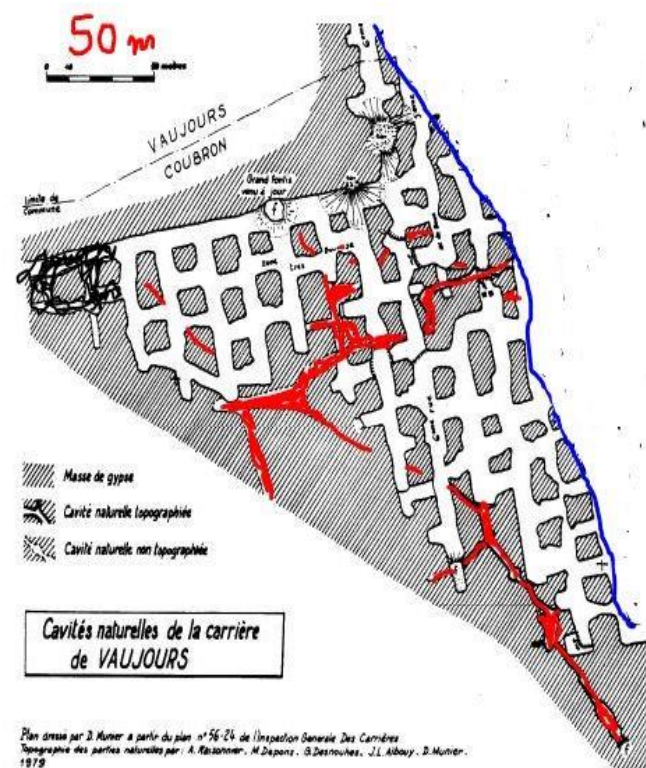
Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						appartenant à des figures institutionnelles comme l'ONF, la SAFER, la CDC, des collectivités, etc. ou sur des terrains appartenant à la société Placoplatre. Les terrains pourront faire l'objet de plantations ou de travaux d'amélioration sylvicole. Un acte d'engagement spécifique sera établi dans ce cadre" (sic, TOME4 page réelle 39) => il importe que cet engagement soit mentionné, illustré et annexé à la future autorisation environnementale. Proposition : rationaliser le canton Nord de la FD (Forêt Domaniale) Arminvilliers, par boisement d'espaces naturels à boiser juxtaposés à ce canton, à lui adjoindre, voir illustration en PJ Compens20220105 page 1 (espaces signalés "à boiser" en rouge). Le seul boisement n'est pas suffisant, il importe que ces espaces 1 fois boisées intègrent le plan de gestion de la FD Arminvilliers ; à défaut de tels boisements opérés dans le périmètre de la CAPVM sont abandonnés et périssent, voir PJ Compens20220105 pages 2 & 3. Le frêne commun (Fraxinus Excelsior) est inclus pour 25 % dans les essences sélectionnées pour le boisement compensatoire (Cf. TOME4 page réelle 38) => mauvais choix, tous les frênes d'Ile-de-France disparaissent de par la maladie virulente qui les fait tous dépérir => à supprimer, remplacer par autres espèces indigènes + vigoureuses, telles alisier torminal, érable champêtre, érable plane, érable sycomore , merisier , ... en conclusion de la présente contribution, je demande à la Commission d'Enquête d'inclure à son avis : . Nécessité d'améliorer le boisement compensatoire, comme ci-dessus mentionné, en particulier que l'engagement de la compensation additionnelle soit explicitement mentionné, illustré & annexé à la future autorisation environnementale ; cette compensation additionnelle doit être rendue pérenne, par adjonction à Forêt Domaniale, à l'instar de la proposition ici exposée. . Supprimer le frêne commun parmi les essences sélectionnées pour le boisement compensatoire ; autres candidates en sus des essences déjà prévues : érable plane, érable sycomore.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails																					
Enquête Publique																					
Concertation amont																					
Pertinence projet & projets																					
Risques radiologiques																					
Risques pyrotechniques																					
Impacts sur les eaux																					
Impacts sur le sol et le sous-sol																					
Impacts sur la biodiversité																					
Impacts sur le paysage																					
Impacts sur les déplacements																					
Défrichement et mesures																					
Nuisances en exploitation																					
Risques industriels (ICPE)																					
Bilan carbone et GES																					
Modification - servitudes																					
Dérogation aux espèces																					
Autres problématiques																					
Hors sujet																					
Favorable																					
Défavorable																					
Neutre ou non exprimé																					
Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.																					



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							 Vue vers Nord-Est  Vue vers Nord-Ouest Boisement compensatoire abandonné Plaine de Clotomont Espace Boisé Classé au PLU Croissy-Beaubourg Octobre 2021	
Mail 7	X						X															X	<u>M. Christian RILHAC, Président d'association d'activités (Sports Jeunes Vacances), Villeparisis</u> Après avoir posé des questions à l'entreprise Placoplâtre comme proposé, nous nous sommes vu répondre qu'il n'y aura de réponses que dans une synthèse finale post-enquête, ce qui réduit à zéro un dialogue antécédent. Comme aucune enquête d'impact sur le patrimoine géologique ne semble avoir été menée, le public n'est pas informé de l'existence d'une grotte formée dans le gypse, grotte unique dans tout le Bassin Parisien, en l'état des connaissances actuelles, et qui, selon plan fourni par l'IGC compte environ 400 m de galeries reconnues il y a déjà 40 ans... Cette belle formation, selon les découvreurs et descripteurs, et donc parfaitement connue de Placoplâtre et mérite de l'être dans le cadre de l'enquête. Nous déposons donc à l'attention du public lecteur de ce registre au moins, un plan qui représente les galeries naturelles majeures à protéger. (parties en rouge) Ce plan, à quelques mètres près, concerne la partie des anciennes carrières souterraines de l'extrême Ouest qui n'a pas été détruite, ni comblée. C'est ce que nous demandons à être sanctuarisé, sachant que, selon l'observation du plan "grossier" présenté par la Société, ce ne semble pas concerné par une reprise d'exploitation...mais Placoplâtre n'a pas voulu nous répondre sur ce point.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 8	X		X																	X	Mme Natacha ASCHEHOUG, Le Pin Il me semble important d'apporter dans cette enquête publique, les conclusions de la CRIIRAD sur le projet Placoplâtre. Pièce-jointe : Note CRIIRAD 18-55 du 4 décembre 2018.		



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS					
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 9						X														X	M. Bruno PIKETTY, Émerainville AMÉLIORATIONS REQUISES SUR LE TRAITEMENT DES EAUX 1) Le dossier est muet sur le traitement des EU (Eaux Usées) ; l'exploitation en produit forcément (usine avec personnel, ...) : => volet à renseigner 2) EP (Eaux Pluviales) En phase d'exploitation, stockage en fond de fouille avec réutilisation in situ, en comptant sur infiltration + évaporation pour le volume < trop plein (Cf. Note_Placoplatre_en_reponse_au_SAGE_Croult_Enghien_Vieille_Mer.pdf page réelle 3) ; Volume > trop plein pompé vers bassin du rond-point puis réseau assainissement Vaujours (Cf. Avis_de_la_CLE_du_SAGE_Marne_Confluence_PLACOPLATRE_Carriere_Vaujours_Guisy.pdf - page réelle 6). Il est mentionné aussi dans le dossier convention à signer avec Vaujours pour traitement de ce trop-plein (Cf. TOME2-partie5F - page réelle 39). Cette convention est absente du dossier, or elle interpelle : le réseau d'assainissement Vaujours cible certainement les EU : => risque de saturation de ce réseau en cas de forte pluie ? => le système d'assainissement Vaujours ciblant les EU est-il adapté pour des EP potentiellement polluées de l'exploitation ? Il est pertinent de repérer in situ, toutes éventuelles zones prédisposées ou favorables à l'infiltration pour optimiser localement ce phénomène, opportun pour mieux alimenter la nappe phréatique : favoriser telle zone, y diriger les ruissellements, ... 3) Eaux souterraines Sur l'aspect qualitatif de la nappe de Brie, l'effet potentiel en cours d'exploitation est négatif, modéré, direct, permanent, à court, moyen et long termes" (sic, TOME2 - partie5F- page réelle 32). Sur l'aspect qualitatif de la nappe de l'Éocène supérieur, l'effet est potentiellement négatif, faible, direct, permanent, à court et moyen terme en cours d'exploitation (sic, TOME2 - partie5F - page réelle 39). Ce même TOME2 - partie5F mentionne qu'il existe pour ces effets négatifs sur ces 2 nappes aucune mesure d'évitement, ni aucune mesure de compensation. Ce TOME2 - partie5F prévoit des mesures de réduction et de suivi (réseau de piézomètres, ...). En revanche, il ne mentionne pas qui assure ce suivi , ni avec quelle régularité, ni avec quelle transparence , ni l'action entreprise en cas d'anomalie. En conclusion de cette contribution, je demande à la Commission d'Enquête d'assortir son avis des recommandations suivantes, à figurer explicitement dans la future autorisation environnementale :				

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							• C'est le service départemental chargé de la police de l'eau qui assure le suivi ces effets négatifs sur les 2 nappes Brie & Éocène supérieur, avec régularité suffisante (ex : 1/trimestre) , avec publication en ligne sur site internet du département de son compte rendu de suivi, incluant actions correctives le cas échéant ; • Inclure ou référencer le traitement EU manquant ; • Inclure ou référencer la convention pour diriger trop plein EP vers assainissement Vaujours ; • Optimiser les infiltrations EP in situ.
Mail 10							X	X														X	<u>Mme Corinne ALLEMOZ, Villeparisis</u> PROTECTION D'UNE PARTIE DE LA CARRIÈRE AIGUISY ET SANCTUARISATION Ayant eu connaissance de l'enquête publique concernant la reprise et l'extension de l'exploitation de la carrière de gypse à Vaujours et Coubron notamment « Fosse d' Aiguisy », je me permets d'intervenir en signalant l'existence de nombreuses Chauves -Souris dans les parties encore souterraines, toutes protégées par la loi, dont plusieurs espèces en « liste rouge » européenne des espèces menacées, d'une part. D'autre part, en plaidant pour la préservation d'au moins une partie de ces carrières de gypse de haute masse, magnifiques et témoins d'une activité industrielle à caractère patrimonial de l'Est parisien, dont il ne reste que très peu d'exemplaires à ce jour. La plus remarquable et la mieux conservée dans la zone concernée par l'enquête étant sur le territoire de Coubron. Enfin, plus important encore, en signalant et défendant l'existence de macro-formations géologiques karstiques très rares en région parisienne, qui, bien qu'ayant été très abîmées par l'exploitation ancienne, présentent encore quelques hectomètres de galeries naturelles de grandes dimensions, des concrétions et cristallisations de gypse, l'ensemble étant UNIQUE dans tout le bassin parisien et susceptible de bénéficier d'un Arrêté Préfectoral de Géotope, car figure exceptionnelle du patrimoine géologique national. A ces divers titres, je demande expressément que cette zone, figurée en rose dans le plan ci-dessus, puisse échapper à la destruction, en étant sanctuarisée, maintenue en l'état actuel, donc sans travaux ou coûts pour l'entreprise.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires					
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé			
																								NDLR : Copie partielle du Mail 1	
Mail 11							X	X														X		Mme Sylvie GARCIA, Coubron PROTECTION D'UNE PARTIE DE LA CARRIÈRE AIGUISY ET SANCTUARISATION NDLR : Copie à l'identique du Mail 10 NDLR : erreur, mail ne concerne pas l'enquête	
Mail 12																									M. Bruno PIKETTY, Émerainville Merci pour la publication de la note CRIIRAD de décembre 2018. A bien lire cette note, le CEA estime à 450 Kg d'uranium restant sur le site sur les 1200 Kg importés, sans compter les micropoussières et nanoparticules dispersées par l'exploitation Placoplatre ; La CRIIRAD réclama au CEA plusieurs publications, dont certaines existent manifestement. => que deviennent ces 450 Kg, sont-ils isolés puis retirés, ou bien ignorés, c.à.d. dispersés, y compris dans les produits finaux de l'exploitation ? => le CEA étant organisme public (EPIC), la CRIIRAD poursuit-elle ses réclamations de documents (saisine CADA, ...) ? Si oui, qu'obtient-elle ? Sinon, il y a matière à itérer ces réclamations, car hors délai pour les poursuivre.
Mail 13			X																			X		Mme. Cécile VILLAUME, Paris Il y a dans notre département beaucoup plus de maisons laides que de chauves-souris. N'est-il pas possible de ne pas construire les unes pour sauver les autres ?	
Mail 14	X	X				X															X			M. Francis REDON, Président Environnement 93 (avec PJ) LE GYPSE CACHE SOUS LES COTEAUX DE L'AULNOYE A l'issue de la concertation de 2018, les garants de la CNDP avaient incité Placoplatre à poursuivre le processus de	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																						concertation, en particulier pour mieux analyser les alternatives au projet d'exploitation à ciel ouvert. Pour sa part la MRAe estime que pour le projet présenté maintenant en enquête publique, les justifications de l'exploitation, à ciel ouvert ne sont pas suffisantes et qu'il est nécessaire d'analyser aussi bien les solutions de substitution qui intègrent les projections des réserves adjacentes éventuellement exploitables, mais qui prennent également avantages et inconvénients d'une exploitation à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine. Vous trouverez ci-joint notre propre analyse du projet de Placoplatre. <u>La face cachée des ressources de gypse (P.J)</u> 1. <u>Les ressources en gypse des coteaux de l'Aulnoye.</u> Dans une de ces recommandations sur le projet de carrière de gypse sur la Fort de Vaujours, la MRAe souligne que : « Les projections concernant les réserves ne sont estimées que pour l'emprise de la demande actuelle, sans tenir compte des réserves adjacentes connues qui pourraient être exploitées à l'avenir. Dès lors, il serait pertinent d'identifier plus précisément les réserves disponibles à proximité de l'usine en cas d'exploitation souterraine au-delà même de l'emprise faisant l'objet de la demande. L'Autorité environnementale rappelle que la justification du choix du projet par rapport aux solutions alternatives doit se faire en prenant en considération l'ensemble des incidences susceptibles d'être occasionnées par chaque solution envisagée. » Les réponses de Placoplatre à cette recommandation sont notoirement insuffisantes et peu en phase avec les projets déjà connus de Placoplatre de même qu'avec les procédures engagées récemment pour augmenter ses capacités de traitement. En premier lieu , il est « grossier » de ne justifier l'exploitation à ciel ouvert du Fort de Vaujours qu'en fonction des délais imposés par la fin de l'exploitation de Bernouille. Placoplatre n'a jamais démontré que l'exploitation en cavage serait plus longue et plus difficile à mettre en œuvre que l'exploitation à ciel ouvert. En deuxième lieu les justifications avancées sont totalement infondées comme explicité ci-dessous :		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							Absence de maîtrise foncière partielle Le projet actuel soumis à enquête publique doit permettre une exploitation du gypse assurant la continuité de l'exploitation de la carrière de Bernouille. La carrière de Bernouille ne fournira plus de gypse après le 22 décembre 2033, échéance de l'autorisation d'exploitation. À partir du 23 décembre 2033, dans le cadre d'une exploitation en cavage suivant les mêmes principes que la carrière de Bernouille, à 300 kt/an, Placoplatre annonce pour l'exploitation du site en phase 1 un tonnage de 2,5 MTonnes à exploiter. La durée d'exploitation en cavage serait ainsi de 8 années et 4 mois, soit jusqu'au mois d'avril 2042. Sur le périmètre d'étude ce sont 5,7 MTonnes qui pourraient être extraites en cavage (Réponse de Placoplatre aux recommandations de la MRAe), soit 19 ans d'exploitation suivant les mêmes conditions que ci-dessus, soit jusqu'au mois de décembre 2052. 19 ans devraient être suffisants pour négocier le foncier que Placoplatre pourrait être en mesure d'acquérir. Par ailleurs, l'enquête publique qui a eu lieu du 19 avril 2021 au 21 mai 2021, a permis de valider le classement de la Forêt de Bondy en Forêt de protection. La participation de Placoplatre a été très active dans cette enquête, (Annexe-1) pour insister une nouvelle fois sur la qualité du gypse mais également pour souligner que « La forêt de Bondy appartient à la région Ile de France et gérée par l'Agence des Espaces Verts qui prend en compte tous les usages et notamment la dimension économique des sites qu'elle gère. » explicitant ainsi que cette ressource serait totalement exploitable. Aucune information n'est bien sûr donnée par Placoplatre sur cette exploitation qui ne pourrait se faire qu'en cavage. Cette lacune est particulièrement préjudiciable à la bonne information du public alors que la superficie de la Forêt de Bondy est près de 6 fois les 30 hectares du projet global de Placoplatre sur le Fort de Vaujours. Un dernier site adjacent doit également être pris en compte sur la commune de Courtry et concerne le foncier non acquis par Placoplatre lors de la cession des terrains du CEA. Sur les 15 hectares du site du Fort de Vaujours, propriété de la CAPVM (Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne), une centrale photovoltaïque est déployée pour un bail de 30 ans. A	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
					</																			

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						particulier d'économiser les ressources naturelles et de participer à la réduction des GES (Gaz à Effet de Serre) par un bilan carbone beaucoup plus favorable que l'extraction minière. Il est utile de rappeler les grandes lignes du plaidoyer paru sur le site internet de Placo-Saint Gobain en février 2022, intitulé « Recyclage du plâtre : le mode d'emploi de la filière en 7 étapes » : Recyclage du plâtre : le mode d'emploi de la filière en 7 étapes Placo® La transformation de la matière première en produit fini est une réaction chimique réversible, ce qui confère au plâtre la propriété d'être recyclable à l'infini. Cet atout environnemental permet d'éviter la mise en décharge des chutes de fabrication et des déchets de construction et de préserver ainsi les ressources naturelles. La France a adopté l'ensemble des dispositions de la Directive Européenne (2008/98/CE) qui fixe un taux de valorisation des déchets de construction et déconstruction de 70 % en 2020. Cet objectif a été repris dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe un objectif de valorisation matière des déchets de construction et déconstruction de 70% en 2020 ainsi qu'une réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux de 30% en 2020 et de 50% en 2025. Préserver au maximum les ressources naturelles des carrières desquelles est extrait le gypse. (Roche minérale présente dans la croûte terrestre) Dans le Tome 2-Partie 6-FGHI Page 34, il est indiqué que l'évaluation potentiellement disponible en France pour le recyclage du plâtre est de l'ordre de 500 000 tonnes par an. Pour sa part Placoplatre a utilisé 47% à 53% de ces ressources sur les 2 dernières années. Les nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), dans lesquelles Saint-Gobain est particulièrement investi, mises en œuvre dès 2023 pour tous les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), vont accélérer quantités et méthodes de recyclage qui concernent actuellement près de 46 millions de tonnes de déchets générés chaque année. Cette ressource ne peut être ignorée dans l'ensemble des moyens que se donne Placoplatre pour faire fonctionner ses sites industriels, et doit être intégrée dans les études d'impact concernant les sites d'extraction du Gypse. 3. <u>Exploitation : Ciel ouvert ou cavage ?</u> Dans le Tome 2-Partie 6-FGHI Pages 38 et 39, Placoplatre fournit un tableau d'évaluation multicritère des solutions de substitution. Pour la MRAe ce tableau « ./ propose une qualification peu informative (évaluation « négative », « neutre » ou « positive ») de chaque critère, avec une justification qui apparaît donc subjective insuffisamment étayée et parfois biaisée. Le critère « environnemental » est par exemple évalué comme « neutre » pour la solution d'exploitation à ciel ouvert retenue,	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires												
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.										
																							en intégrant les mesures de minimisation des incidences prévues dans le dossier, alors même que de telles mesures n'ont pas été envisagées pour les autres scénarios. » Dans sa réponse à la MRAe, Placoplatre considère que le tableau permet d'avoir une vision d'ensemble des solutions de substitution. Cette appréciation ne peut bien sûr être acceptée comme telle. Dans sa réponse à la MRAe, Placoplatre considère que le tableau permet d'avoir une vision d'ensemble des solutions de substitution. Cette appréciation ne peut bien sûr être acceptée comme telle. Le tableau d'évaluation est par ailleurs trop partiel pour être considéré comme « sincère » sur la stratégie d'exploitation des ressources de gypse sur les coteaux de l'Aulnoye. L'absence des « ressources adjacentes » le disqualifie totalement. <table><tr><th>Critère</th><th>Objectivité de l'évaluation</th></tr><tr><td>Technique</td><td>Une nouvelle fois les justifications de Placoplatre sont « biaisées », tel que le confirme l'avis de la MRAe. Comme déjà proposé le recyclage n'est qu'un complément à l'extraction minière qui économise de plus les ressources naturelles, et par ailleurs « vanté » par Placo-Saint Gobain.</td></tr><tr><td>Economique</td><td>Un point essentiel est bien sûr la « perte » des 2/3 des ressources du sous-sol dans le cadre d'une extraction en souterrain. Il a cependant été démontré que malgré cela l'usine de Vaujours ne sera jamais en péril et que tous les emplois directs et indirects seront pérennisés. De plus le développement de la filière « recyclage » sera pour sa part génératrice d'emplois « non délocalisables », qui devraient être pris en compte dans ce bilan.</td></tr><tr><td>Mise en valeur du gisement d'intérêt national (Gypse)</td><td>Comme déjà démontré, la mise en valeur du gypse sera réalisée par une exploitation en cavage sous la Forêt de Bondy et justifie parfaitement une continuité d'exploitation depuis Bernouille, jusqu'au Fort de Vaujours puis sous la Forêt de Bondy. La volonté de Placoplatre d'exploiter plus tard les ressources sur le territoire de la CAPMV, sera par ailleurs un indicateur sérieux de cette mise en valeur.</td></tr><tr><td></td><td>La réhabilitation d'un site laissé à l'abandon par le CEA et les services de l'Etat, reste le point noir du Fort de Vaujours. La responsabilité de l'Etat n'est plus à</td></tr></table>	Critère	Objectivité de l'évaluation	Technique	Une nouvelle fois les justifications de Placoplatre sont « biaisées », tel que le confirme l'avis de la MRAe. Comme déjà proposé le recyclage n'est qu'un complément à l'extraction minière qui économise de plus les ressources naturelles, et par ailleurs « vanté » par Placo-Saint Gobain.	Economique	Un point essentiel est bien sûr la « perte » des 2/3 des ressources du sous-sol dans le cadre d'une extraction en souterrain. Il a cependant été démontré que malgré cela l'usine de Vaujours ne sera jamais en péril et que tous les emplois directs et indirects seront pérennisés. De plus le développement de la filière « recyclage » sera pour sa part génératrice d'emplois « non délocalisables », qui devraient être pris en compte dans ce bilan.	Mise en valeur du gisement d'intérêt national (Gypse)	Comme déjà démontré, la mise en valeur du gypse sera réalisée par une exploitation en cavage sous la Forêt de Bondy et justifie parfaitement une continuité d'exploitation depuis Bernouille, jusqu'au Fort de Vaujours puis sous la Forêt de Bondy. La volonté de Placoplatre d'exploiter plus tard les ressources sur le territoire de la CAPMV, sera par ailleurs un indicateur sérieux de cette mise en valeur.		La réhabilitation d'un site laissé à l'abandon par le CEA et les services de l'Etat, reste le point noir du Fort de Vaujours. La responsabilité de l'Etat n'est plus à
Critère	Objectivité de l'évaluation																																
Technique	Une nouvelle fois les justifications de Placoplatre sont « biaisées », tel que le confirme l'avis de la MRAe. Comme déjà proposé le recyclage n'est qu'un complément à l'extraction minière qui économise de plus les ressources naturelles, et par ailleurs « vanté » par Placo-Saint Gobain.																																
Economique	Un point essentiel est bien sûr la « perte » des 2/3 des ressources du sous-sol dans le cadre d'une extraction en souterrain. Il a cependant été démontré que malgré cela l'usine de Vaujours ne sera jamais en péril et que tous les emplois directs et indirects seront pérennisés. De plus le développement de la filière « recyclage » sera pour sa part génératrice d'emplois « non délocalisables », qui devraient être pris en compte dans ce bilan.																																
Mise en valeur du gisement d'intérêt national (Gypse)	Comme déjà démontré, la mise en valeur du gypse sera réalisée par une exploitation en cavage sous la Forêt de Bondy et justifie parfaitement une continuité d'exploitation depuis Bernouille, jusqu'au Fort de Vaujours puis sous la Forêt de Bondy. La volonté de Placoplatre d'exploiter plus tard les ressources sur le territoire de la CAPMV, sera par ailleurs un indicateur sérieux de cette mise en valeur.																																
	La réhabilitation d'un site laissé à l'abandon par le CEA et les services de l'Etat, reste le point noir du Fort de Vaujours. La responsabilité de l'Etat n'est plus à																																

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Avis	Commentaires										
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.							
																								Réhabilitation démontrer, ce qui engage à identifier tous les moyens financiers permettant la dépollution d'un site qui doit être rendu au public. Les moyens financiers pour sécuriser la carrière de l'Ouest à Gagny doivent en particulier guider les hypothèses de travail. Par ailleurs dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a souhaité déployer un fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches. La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de préservation de la biodiversité, de lutte contre le dérèglement climatique, de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.						
																								Environnemental Une nouvelle fois les arguments sont ici plutôt simplistes. Placoplatre ne veut pas prendre en compte les effets de la carrière à ciel ouvert par des critères qui sont à mesurer individuellement au lieu d'être noyés dans un « Fourre-tout » environnemental qui a peu de signification : • Biodiversité (Avis défavorable du CNPN (Conservatoire National du Patrimoine Naturel), défrichement de 5,6 hectares, destruction des continuités écologiques) • Nuisances : bruits et poussières • Pollution de l'air et GES • Impact sur le dérèglement climatique et le stockage Carbone						
																								<table><tr><th>Solution de substitution</th><th>Objectivité de l'évaluation</th></tr><tr><td>Recyclage du plâtre / Gypse de synthèse</td><td>Il est bien « ridicule » de ne traiter que ces types de solutions de substitution alors que ce ne sont que des solutions complémentaires qui s'intègrent parmi les autres solutions de production connues</td></tr><tr><td>Carrière à ciel ouvert / Carrière en souterrain</td><td>Les critères sont bien sûr biaisés et sont appréciés plus</td></tr></table>	Solution de substitution	Objectivité de l'évaluation	Recyclage du plâtre / Gypse de synthèse	Il est bien « ridicule » de ne traiter que ces types de solutions de substitution alors que ce ne sont que des solutions complémentaires qui s'intègrent parmi les autres solutions de production connues	Carrière à ciel ouvert / Carrière en souterrain	Les critères sont bien sûr biaisés et sont appréciés plus
Solution de substitution	Objectivité de l'évaluation																													
Recyclage du plâtre / Gypse de synthèse	Il est bien « ridicule » de ne traiter que ces types de solutions de substitution alors que ce ne sont que des solutions complémentaires qui s'intègrent parmi les autres solutions de production connues																													
Carrière à ciel ouvert / Carrière en souterrain	Les critères sont bien sûr biaisés et sont appréciés plus																													

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dégradation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	

[illegible]

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet				Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						Annexe-2 <i>Carrières sur les coteaux de l'Aulnoye</i> 
Mail 16																				X		<u>Anonyme</u> Soutien au projet

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet			Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							Ce projet permettra de préserver l'activité et donc l'emploi du site de Vaujours. Il aura de surcroit à terme un impact positif sur l'environnement au travers la réhabilitation du site : un beau projet qui allie développement économique et Environnement.		
Mail 17																		a	X				<u>Mohamed – Mitry-Mory</u> En tant que salarié mais aussi de riverain, j'ai à cœur que ce projet soit inscrit dans une démarche de respect de notre environnement et également de préservation des emplois de ce site présent dans notre paysage depuis des décennies ; je soutiens donc vivement ce projet convaincu que tout est mis en œuvre par mon employeur pour respecter l'avenir de ce territoire et dont l'activité permet de mieux faire face aux enjeux climatiques et énergétiques, à travers nos produits et systèmes constructifs.		
Mail 18	X					X					X										X		<u>Mme Mireille Lopez, présidente ADENCA</u> Gestion des eaux et risques inondation P. Jointe : Lettre du 30 novembre 2022 (ci-dessous)		

A.D.EN.C.A
Association de Défense de l'Environnement de Claye-Souilly et ses Alentours
Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège Social : 7, rue du 8 Mai 1945 prolongée 77410 CLAYE-SOUILLY

Claye-Souilly le 30 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les Commissaires Enquêteurs

Objet : Enquête publique unique du 14/11 au 23/12/2022 ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification de servitudes d'utilité publique présentées par la société Placoplatre pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours (fosse d'Aiguisy- fort de Vaujours)

Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Nous demandons la prolongation de l'enquête publique afin de nous permettre de consulter les 5000 pages du dossier présenté par la Sté Placoplatre.

GESTION DES EAUX ET RISQUES D'INONDATION

A- Le pétitionnaire ne dispose pas de l'autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement de la commune de Vaujours prévue à l'article L1331-10 du code de la santé publique, une autorisation qui devait être transmise au préfet conformément à l'article 4.3.6.1 de l'arrêté préfectoral complémentaire n°06-4017 du 24/10/2006, délivré à Placoplatre.

Placoplatre doit régulariser sa situation et transmettre ce document à la préfecture.

B- Impact hydraulique

Placoplatre présente une étude hydraulique basée sur des pluies d'occurrences décennales (Rapport Antea A92290 juin 2021 Annexe 22 du tome 2), or depuis plusieurs années certaines communes en aval de la future carrière ont été reconnues en état de catastrophes naturelles coulées de boues inondations, suite à des pluies dépassant l'incidence vingtennale pour se rapprocher de la cinquantennale , à savoir :

- Coubron 3 fois en 3 ans : 11/6/2018 et 11,18/6/2021
- Courtry 3 fois en 3 ans : 12/6/2018 et 19,20/6/2021
- Villeparisis : 6 fois en 3 ans : 3,4,19,20/6/2021 et 4,13/7/2021
- Tremblay en France 4 fois en 3 ans : 25/5/2018 et 3,18/6, 12/7/2021

ADENCA

Cette étude ne tient pas compte :

- du réchauffement climatique
- des pluies ayant engendrées d'importantes inondations ces 3 dernières années en aval du projet de carrière
- du défrichement de 5.65 hectares de boisement.

Cette étude s'appuie sur des données qui ne sont plus d'actualités :

- De la station météorologique de Roissy entre 1982 et 2014 (1)
- De la pluviométrie moyenne mensuelle à Roissy sur le période de 1974-2001 (source Météo France) (2)
- D'une étude Burgeap de 2001 (2)
- Le SDAGE de la Seine en cours de validité est celui de 2022/2027 et non celui de 2010-2015 (3)

L'étude indique qu'en cas de pluie dépassant la décennale les bassins pourront déborder, pour le secteur Est les eaux pourront ruisseler vers l'échangeur de la N3 (annexe 22 page 138), **Placoplatre semble oublier que la déchetterie de Vaujours située au pied de cet échangeur est régulièrement inondée**, elle a même dû être fermée entre janvier et février 2022. (voir article de presse annexe 1)

L'étude indique que les eaux pluviales du projet seront transférées vers le bassin enterré de l'usine de 37200 m3/an pour être rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune de Vaujours, **un bassin dont Placoplatre prévoit d'augmenter le volume d'apport sans dire de combien de m3**, si ce bassin de rétention ne peut pas supporter le volume d'apport supplémentaire il sera possible de différer l'arrivée de volume d'apport en stockant les eaux en fond de carrière. (3)

L'étude indique concernant la Gestion des eaux pluviales en exploitation (annexe 22 page 168)

Débit décennal drainé par le bassin versant de la carrière par rapport à l'état actuel :

- Horizon TO + 5 ans : augmentation 17 % (impact moyen)
- Horizon TO + 12 ans : augmentation 33% (impact sensible).

-

L'étude indique concernant les bassins de rétention :

2 bassins de rétention des eaux pluviales existent actuellement :

- La fosse d'Aiguisy dont le volume n'est pas précisé
- Le Bassin du rond-point de 4100 m3 (annexe 22 p 141)

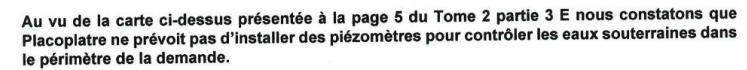
A l'horizon TO + 29 ans

- Le bassin de rétention de la fosse d'Aiguisy serait remblayé (donc supprimé)
- Le Bassin du rond-point de 4100 m3 serait maintenu
- Un second bassin de 2700m3 serait créé (annexe 22 p 141)
- Il est également envisageable, en période de fortes pluies d'inonder le fond de fouille de la carrière et d'arrêter l'exploitation (annexe 22 page 123)

En période d'exploitation Placoplatre a-t-il vraiment les moyens d'inonder le fond de la carrière sans risquer de porter atteinte au gypse qu'il exploite ?

Il est indiqué à la page 133 de l'annexe 22 :

« Pour la partie est, la zone de ruissellements ne recouvre pas la totalité de la zone modifiée. La zone située au nord des bassins versants numérotés 4 et 5 n'est pas gérée.... »



- les recommandations actuelles de gestion des sites et sols pollués du Ministère de l'Ecologie de) datent de 2019 (8) et 2020 (9) alors qu'Antea base son étude sur les recommandations du Ministère de l'Ecologie de 2017 qui ne sont plus d'actualités (7)

- les données piézométriques datent pour les plus récentes du 8/1/2018 et les plus anciennes de 1999, aucune donnée ne sont fournies pour les années 2019 à 2021, pourtant lors de la CSS du 3/2/2022 Placoplatre a présenté des résultats d'analyses pour ces années là.

3

ADENCA

Conclusions :

Pour toutes les raisons évoquées précédemment afin de préserver les populations en aval du site de risques d'inondations supplémentaires et pour maintenir la qualité des eaux souterraines tout au long de la vie de l'ICPE nous demandons :

1° qu'une étude hydraulique complémentaire soit réalisée avec occurrence d'un bilan hydrique au minimum cinquantennal, complétée par une tierce expertise, avec les données les plus récentes connues, indiquant également le volume du bassin de rétention d'eaux pluviales actuel de la fosse d'Aiguisy et le volume prévu après augmentation du bassin de rétention d'eaux pluviales de l'usine.

2° qu'une étude l'hydrogéologique complémentaire soit réalisée complétée par une tierce expertise, avec des données actualisées en tenant compte des recommandations du Ministère de l'Ecologie contenues dans son guide « Surveillance de la qualité des eaux souterraines appliquées aux ICPE et sites pollués » de juin 2019, notamment page 18 « Comment orienter le choix du nombre et du lieu d'implantation des points d'accès à l'eau souterraine »

La Présidente
Mireille LOPEZ



- (1) Rapport Antea A92290 juin 2021 page 116 (Annexe 22 du tome 2)
- (2) Rapport Antea A92290 juin 2021 page 22 (Annexe 22 du tome 2)
- (3) Rapport Antea A92290 juin 2021 page 106 (Annexe 22 du tome 2)
- (4) BRGM Géologie région de Lagny page 7 <http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0184N.pdf>
- (5) Etude d'impact Tome 2 partie 5 page 27
- (6) Tome 1 page 107
- (7) Rapport Antea A94115/B- Projet IDFP 180479 d'avril 2022 page 13 et 158 (Annexe 25 tome 2)
- (8) https://ssp-infoterre.brgm.fr/sites/default/files/upload/documents/guide_eso-ic-sp_brgm_ineris_v2.pdf
- (9) https://ssp-infoterre.brgm.fr/sites/default/files/upload/documents/guide_arret-evol-eso-2020-12_vf.pdf

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 19			X					X												X			<u>SARTO - Courtry</u> Ce projet permettrait de détruire une biodiversité riche qui serait, paraît-il reconstitué dans 50 ans. Il suffit de faire quelques kilomètres vers Villevaudé, Le Pin et le Bois Gratuel, enfin ce qu'il en reste, pour mesurer les dégâts d'une telle exploitation alors que des méthodes plus sobres existent sans mettre en péril les emplois de l'usine de Vaujours. Face à un appétit aiguisé par les profits, l'environnement est bien mal engagé.
Mail 20	X		X												X			X	a	X			<u>Gregory - Courtry</u> PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RELATIFS AU FORT DE VAUJOURS Il existe une forte convergence d'intérêts entre : - l'Etat Français qui a tout intérêt à se débarrasser, à moindre frais, du site, de sa dépollution et décontamination et de toutes les preuves qui pourraient le mettre en cause concernant des problèmes de santé publique liés aux activités passées. - Saint-Gobain (Placoplatre) qui a tout intérêt à pouvoir exploiter la réserve de gypse qui se trouve directement aux portes de sa plus grande usine. - d'autres grands groupes industriels qui exploitent actuellement des sites de stockage de déchets dangereux à proximité et qui vont arriver à saturation. Le stockage de déchets dangereux se faisant idéalement dans des anciennes carrières de gypse à ciel ouvert, ces groupes pourraient "lorgner" sur le Fort de Vaujours afin de pouvoir poursuivre leurs activités dans le secteur. Cette situation ne permet pas de réunir et garantir les conditions de la transparence et de la vérité, pour une application totale du principe de précaution pour les travailleurs et les populations. Cela est très visible à l'occasion des Commissions de Suivi de Site (CSS), l'Etat ne semble pas vouloir s'embarrasser de l'avis des associations, des collectivités et des citoyen-ne-s concerné-e-s et a au contraire lancé deux « projets d'intérêt général (PIG) relatifs à l'exploitation du gisement de gypse de la butte de l'Aulnay ». Ces PIG sont un passage en force afin de permettre la réalisation du projet en faisant fi notamment du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ou encore concernant les contrôles puisque l'exigence d'une expertise indépendante a finalement été remplacée par un « dispositif d'autocontrôle » dans le cadre duquel Placoplatre rétribue directement le prestataire. Ainsi, le Fort de Vaujours c'est : - Hier, un Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) qui a pratiqué pendant plus de quarante ans des essais classés secret-défense avec des matériaux dangereux (uranium, béryllium, métaux lourds...). - Aujourd'hui, des travaux de démolition effectués par un industriel dont ce n'est pas le métier dans un climat délétère fait de dissimulations et de manipulations. L'uranium 238 utilisé est un toxique chimique qui présente une très forte radiotoxicité - en cas d'ingestion ou d'inhalation - pouvant provoquer, sur le long terme, cancers et leucémies. A cette pollution s'ajoutent d'autres risques liés à la présence d'explosifs en subsurface, de pollutions aux métaux lourds (Arsenic, Mercure, Amiante, Cuivre, Plomb, Tungstène, Zirconium, etc.) ainsi que des pollutions chimiques (Dioxine, PCB, Perchlorate d'ammonium, etc.). Ainsi la CRIIRAD par l'intermédiaire de Bruno CHAREYRON – ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD – a pu produire une première note d'information. Elle y pointe, sans surprise, l'insuffisance des moyens mis en

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							œuvre par Placoplatre pour le suivi de l'impact du chantier de démolition du Fort de Vaujours sur la qualité de l'air. Il est notamment « indispensable que la procédure de suivi des poussières soit revue, qu'elle comporte des mesures en un nombre de station plus important (y compris au cœur du chantier) et avec une fréquence adaptée (mesures en continu durant les phases chantier) ». A cela s'ajoute les insuffisances historiques encore plus importantes concernant d'autres types de pollutions (chimiques, métaux lourds...) et potentiellement d'autres répercussions sur l'environnement (eau, terres...). - Demain, une carrière de gypse à ciel ouvert avec l'exploitation d'un gypse potentiellement contaminé, des nuisances sonores, des nuisances visuelles, des poussières, des allées et venues de camions... - Après-demain, une probable reconversion en site de stockage de déchets dangereux. Il convient donc de : 1/ Créer les conditions de la vérité, de la transparence et de l'application immédiate du principe de précaution. Répondre aux interrogations des riverains, des élus et des associations sur ce site et son devenir, connaître les mesures envisagées pour la sécurité de sa dépollution, établir un diagnostic sur les éventuels dangers sanitaires qu'une démolition puis une exploitation pourraient engendrer pour les populations environnantes, est une absolue nécessité. Afin de réunir les conditions de la transparence et de la vérité, il est nécessaire d'étendre temporairement les servitudes d'utilité publique à : - l'interdiction d'exploitation des sols et des sous-sols. - l'interdiction d'activités économiques qui impliqueraient une présence régulière de travailleurs. - l'interdiction de la destruction des bâtiments. Et de façon générale cela implique : - l'arrêt de tout projet en cours et notamment l'arrêt immédiat des démolitions. - la mise en œuvre immédiate d'études exhaustives dans un cadre adapté (effectuées et/ou contrôlées par des organismes indépendants fiables) sur l'ensemble du site et de ses environs (concernant tous les types de pollution et de contamination). - l'application du principe de précaution à valeur constitutionnelle, tel que défini à l'article 5 de la Charte de l'environnement de 2004. - la levée du secret défense. - l'application stricte des principes de précaution et pollueur-payeur, comme défini par l'article L110-1, II, 3° du Code de l'environnement selon lequel les frais résultants des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur. » ; 2/ Mettre en place des études exhaustives préalablement à tout projet Il n'existe pas, à ce jour, d'études complètes garantissant l'indépendance, la qualité et surtout l'exhaustivité des expertises à l'échelle du site et à la mesure de son histoire. La CRIIRAD a rappelé, dès le mois de décembre 2012, aux membres de la Commission Locale de Concertation et de Surveillance associée au projet de carrière à ciel ouvert de Placoplatre, qu'il est nécessaire de prendre en compte :	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							- La contamination radiologique persistante, en particulier par de l'uranium appauvri. - Les pollutions chimiques. - Les risques de présence d'explosifs en subsurface. En outre, la CRIIRAD rappelle constamment que : - Toutes les zones contaminées ne peuvent avoir été détectées dans le cadre des campagnes de mesure. - Le CEA a reconnu que certains ouvrages contaminés ont été noyés dans le béton compte tenu de l'impossibilité de les décontaminer. - Les eaux potentiellement contaminées étaient déversées dans des puisards qui peuvent être contaminés en profondeur. A cela s'ajoute la convention mise en place en 1977 relative au raccordement des installations d'assainissement du CEA aux réseaux d'assainissement communal de Courtry qui implique le déversement des eaux usées et des eaux pluviales dans le réseau. 3/ Mettre en place une étude épidémiologique sur le territoire Les habitant-e-s de Courtry restent en proie aux questionnements quant à la proportion de décès par tumeurs totalement disproportionnée à Courtry : 52% pour les hommes contre 35% en moyenne en Ile-de-France du territoire et 49% pour les femmes contre 28%. Ces chiffres sont issus d'un document officiel daté de juin 2012 et intitulé « Contrat local de santé entre le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine, le Préfet de Seine et Marne et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ». La répartition des décès par principales causes à Courtry y est présentée en pages 7 et 8. On y apprend également que l'Indice Comparatif de Mortalité (ICM) est favorable à Courtry mais que l'on observe une surmortalité par cancer du côlon (ICM = 1,50) et du poumon (ICM = 1,40) pour les hommes et que la mortalité par cancer du poumon est doublée par rapport à la moyenne en Ile-de-France pour les femmes. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a indiqué en février 2014 que ces chiffres étaient sortis de leur contexte et pouvaient faire l'objet d'une interprétation erronée. Admettons. Mais paradoxalement, l'Agence Régionale de Santé n'apporte aucune précision sur le contexte et sur l'origine des chiffres. Le lourd passé, pour ne pas dire passif, environnemental du territoire et l'actualité tout aussi inquiétante, devraient pourtant en toute logique conduire les autorités à lancer une étude épidémiologique sur le territoire comme le demandent depuis des années de nombreuses associations et élus locaux. Et comme cela se pratique sur d'autres territoires, en France, où l'ARS met en place ce type d'étude afin, comme elle le dit elle-même, « d'éclairer des situations ».
Mail 21	X					X	X								X						X	M. Christian RILHAC, Président d'association d'activités (Sports Jeunes Vacances), Villeparisis En premier lieu nous regrettons qu'il n'y ait pas possibilité de dialogue DURANT l'enquête publique, mais seulement un enregistrement suivi bien plus tard d'une réponse prévue « synthétique » ce qui noie les sujets. Par ailleurs, cette situation implique une multiplication d'observations sur le registre, du fait d'une multiplication d'hypothèses faute de transmission de données circonstanciées par l'entreprise. Voici donc notre questionnaire à partir d'un plan accompagnant un mémoire en réponse de Placoplâtre...en pièce jointe. Nous apprécions que la Société Placoplâtre se soit penchée sur cette parcelle d'environ 1.5 Ha et y ait envisagé des mesures	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails																					Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Enquête Publique																						
Concertation amont																						
Pertinence projet & projets																						
Risques radiologiques																						
Risques pyrotechniques																						
Impacts sur les eaux																						
Impacts sur le sol et le sous-																						
Impacts sur la biodiversité																						
Impacts sur le paysage																						
Impacts sur les déplacements																						
Défrichement et mesures																						
Nuisances en exploitation																						
Risques industriels (ICPE)																						
Bilan carbone et GES																						
Modification - servitudes																						
Dérogation aux espèces																						
Autres problématiques																						
Hors sujet																						

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							l'Arrêté Inter-préfectoral d'enquête publique. J'y ai trouvé porte close... Portant mon attention sur un tableau d'affichage administratif, j'y trouve l'avis d'enquête surchargé d'une bandelette blanche indiquant que cette permanence serait le vendredi 02 au lieu du samedi 03...! Qui se permet de modifier ainsi un AIP ??? De ne pas le respecter ? De plus, non contente de supprimer cette permanence, la personne responsable (Qui est-ce donc ?) s'est permise non pas de reporter, mais d'anticiper...ce qui amène le visiteur au pied du mur à constater qu'il ne pourra plus rencontrer le commissaire enquêteur, sauf à courir dans une autre permanence ultérieurement installée et ailleurs (si toutefois "on" ne se permet pas à nouveau de modifier ses jours et heures de tenue). Quand l'AIP est établi et publié, c'est aux communes de veiller à sa stricte application, de s'organiser en conséquence, et non pas aux administrés de se "casser le nez" sur un bout de papier surchargeant cet AIP. Même s'il existe (heureusement) une solution de rattrapage possible, je tiens à signaler cette anomalie et l'irrespect des obligations administratives ainsi que des citoyennes et citoyens appelé(e)s à se prononcer et rencontrer un ou une commissaire d'enquête. Très regrettable en plus d'être désagréable.
Mail 23	X																			X			<u>M. Francis REDON, Président Environnement 93</u> Il semble que le public n'arrive pas à prendre connaissance des réunions publiques qui seront organisées le 6 décembre à Vaujours et le 16 décembre à Courtry. Deux réunions d'information et d'échange avec le public seront organisées : le mardi 6 décembre 2022, de 19h00 à 22h30, à la grande salle de la Maison du temps libre (MTL), pouvant accueillir 250 personnes maximum, 78, rue de Meaux, 93410 Vaujours le vendredi 16 décembre 2022, de19h00 à 22h30, à la salle Léon Lehrer, pouvant accueillir 70 personnes maximum, 37, rue Charles Van Wyngène, 77181 Courtry.
Mail 24	X																						<u>M. Hilos BUISSAR, Vice-Président, Association l'Effort De Vau</u> Je souhaite consulter l'enquête publique en cours qui est normalement disponible sur le site : https://www.seine-saint-denis.gouv.fr l'adresse de l'enquête est précisément : https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisancespublicité/Consultations-publiques/Dossiers-ICP. Mais depuis quelques temps le site ne fonctionne plus. Le Registre Numérique (https://www.registrenumerique.fr/carrière-gypse-Vaujours-guisy) contient de ce fait des liens erronés ainsi que le site de la préfecture de Seine et Marne. J'ai cru comprendre que le département avait créé un nouveau site internet pour remplacer l'ancien, mais il faudrait que les contenus comme les enquêtes publiques en cours soient toujours disponibles à la consultation. Pouvez trouver une solution pour que nous puissions consulter en ligne les documents afin que les différents acteurs (institutionnels, associatifs et citoyens) concernés par l'enquête puissent effectuer leur travail ?
Mail 25																				X			<u>M. Mickael COTTERET, Houilles</u> L'usine de Vaujours dessert tout le marché de la construction en région parisienne et fait vivre des centaines de salariés et

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							milliers de fournisseurs. Entreprise made in France !! De plus cela permet un circuit court !! Ce projet permet également de dépolluer définitivement une ancienne friche industrielle abandonnée et de réaménagement un espace vert favorable à la biodiversité.
Mail 26			X																	X			<u>M. Jean-Luc NICOLAS, Bondy</u> Enfin, nous pouvons espérer que cette friche disparaisse grâce au projet de Placoplatre ! Personne d'autre n'a proposé une solution pour liquider une fois pour tout le passé du site. On peut faire confiance à Placo pour traiter le sujet dans le respect des règles de sécurité pour tous. Je soutiens donc le projet qui permet un maintien des emplois avec un impact environnemental minimal : aucun camion sur les routes, pas ou peu d'impact CO2, circuit courts de production.
Mail 27	X																						<u>M. Paul SARTO, Courtry</u> Le dernier avis qui a été déposé pour cette enquête publique, a été posté par Mr Mickael COTTERET, qui est responsable maintenance chez Placoplatre.....c'est un peu grossier !
Mail 28																		a	X				<u>Yann, Vaujours</u> Je soutiens ce projet qui contribue à pérenniser de nombreux emplois et qui à terme rendra une friche inexploitable en lieu de promenade.
Mail 28			X														X		a	X			<u>Mohamed, Villepinte</u> Avec la mondialisation, il est rare de trouver des projets de productions industrielles français dans nos territoires, a fortiori en région parisienne. La société Placoplatre est un fleuron de notre industrie. Ce projet permettra de créer des emplois, de produire en France et valoriser le savoir-faire français et surtout développera l'activité économique de la zone. Comment ne pouvons-nous pas être en accord avec cette démarche.
Mail 30			X														X					X	<u>M. Christian RILHAC, Villeparisis</u> À titre personnel et non représentatif de qui ou quoi que ce soit, j'apporte des éléments de réflexion quant à l'idée que le projet de Placoplâtre serait vraiment "créateur d'emplois". Il y a une grande différence entre s'opposer à la reprise d'exploitation tout court, donc s'opposer à tout projet en ce sens, et s'opposer à ce que cela soit à ciel ouvert plutôt que souterrain. En effet, en matière d'emploi, les deux formules sont à peu près équivalentes, il est même probable qu'à ciel ouvert on crée moins d'emplois qu'en souterrain, vu les techniques employées dans les deux cas. Par ailleurs, le projet fait bien valoir qu'il s'agit de garantir un approvisionnement en gypse que les carrières actuelles ne pourront plus fournir à court terme. Il va donc plutôt s'agir d'un transfert d'emplois d'une carrière à une autre, et biens moins de créations en perspective qu'on pourrait l'imaginer. Ensuite, la remarquable chaîne de fabrication des plaques de plâtre de l'usine de Vaujours montre bien ce qu'est la tendance actuelle de l'industrialisation depuis 20 ans : réduire au maximum la main d'œuvre en robotisant et automatisant car tout cela tourne à plein temps toute l'année, ne fait jamais grève n'est jamais malade ou presque, et coûte bien moins cher à l'entreprise surtout en France (charges patronales et salariales très lourdes). Soit on délocalise, soit on embauche de la main d'œuvre sous-payée et éphémère, soit on automatise (Voir les usines des constructeurs d'automobiles).

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet			Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																								En exploitation à ciel ouvert, il ne faut que peu de salariés, beaucoup d'explosifs et quelques grosses machines conduites par un seul homme (ou femme), des transporteurs à bande... Ne pas rêver quant au nombre de futurs emplois créés, directs ou indirects. Il faudrait connaître les chiffres exacts dans tout cela...et personne du public n'y a accès ! De plus on est dans des "prévisions"...quelle fiabilité, même en toute bonne foi de placoplâtre ? Relativité donc...
Mail 31	X			X	X	X									X						X			<u>Mme Mireille LOPEZ, Présidente de l'ADENCA</u> Nous vous prions de trouver ci-dessous notre 2ème contribution dans le cadre de cette enquête. Afin, entre autres, de stocker des déchets en provenance du Fort de Vaujours dans la fosse d'Aiguisy, Placoplatre sollicite la sortie des servitudes d'utilité publique instaurées par l'arrêté préfectoral 05 DAI 2IC 173 du 22/9/2005 (<i>Tome 1 DAE page 96</i>). Pour justifier sa demande Placoplatre présente notamment une étude ANTEA qui montre des cartes de synthèse des emplacements pollués datant de plus de 6 ans, d'avril 2016. (<i>« Réhabilitation de l'ancien fort de Vaujours » annexe partie 2.2 Antea Group Annexe 11 Rapport A 86790/C de Mars 2020</i>) Placoplatre présente une autre étude sur des analyses datant de plus de 4 ans. (<i>« Diagnostic radiologique des tas de terres de remblais » de Ginger Deleo du 27/3/2020 Annexes du tome 1 partie 2-1 et 2- 2 (annexe 10).</i>) <u>Une étude Ginger Deleo qui s'appuie sur des analyses anciennes datant de 2018 (5 au 21/9) et des résultats pour la pollution chimique qui peuvent être sous-estimés car les conditions d'envoi des échantillons et de conservation relative aux normes analytiques n'ont pas été respectées. (Page 42)</u> Ginger Deleo pour justifier à la page 44 l'admission de certains déchets dans la Fosse d'Aiguisy s'appuie sur un texte abrogé depuis le 1/1/2015 : <i>Nota : Dans le cadre de l'arrêté du 28/10/10 relatif aux installations de stockage de déchets inertes il est à noter que si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.</i> Texte abrogé depuis le 1er janvier 2015 par l'article 35 de l'arrêté du 12 décembre 2014 (JO n° 289 du 14 décembre 2014).

A la page 13 Ginger Deleo présente le tableau ci-dessous :

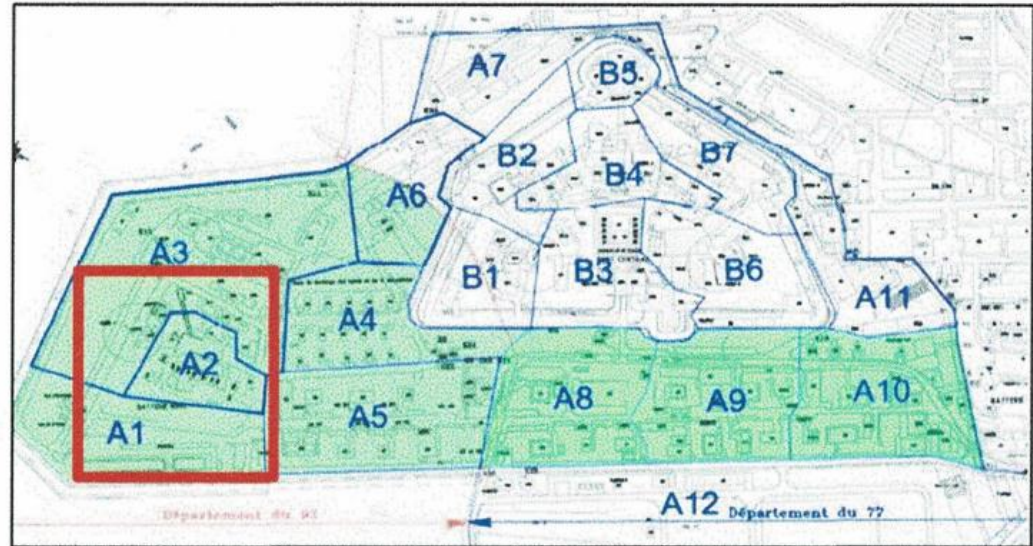


Figure 1 : Situation de la zone diagnostiquée par rapport au site

A la lecture de ce diagnostic Ginger Deleo, portant sur des analyses réalisées entre le 5 et le 21/9/2018, on s'aperçoit que seulement la zone A2 a été diagnostiquée en totalité et que les zones A3 et A1 l'ont été pour partie.

Ce diagnostic s'est concentré en majorité sur la pollution radiologique de ce secteur avec 296 échantillons testés.

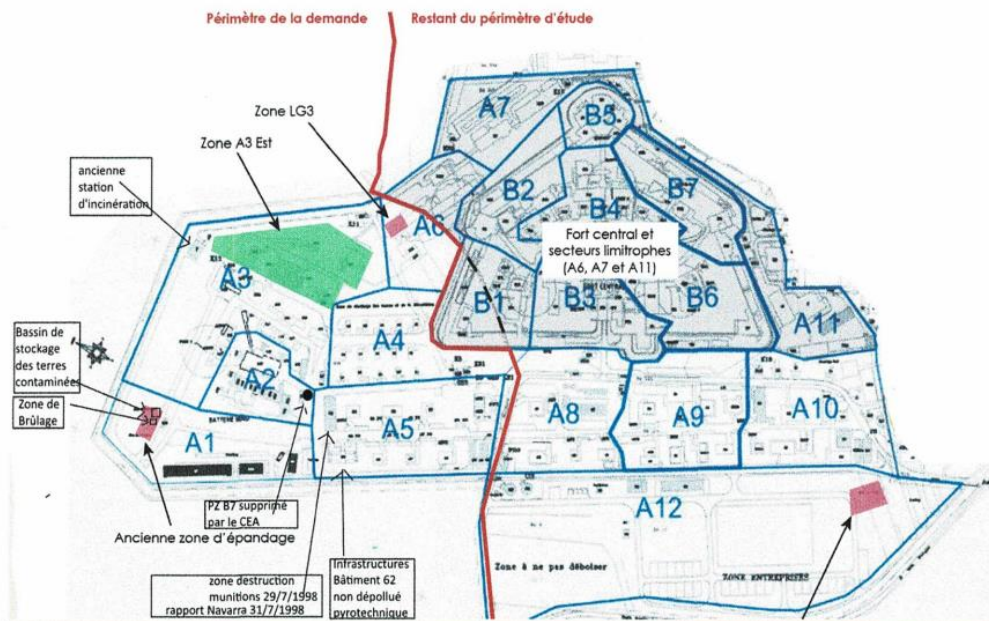
Quant au diagnostic chimique ce sont seulement 60 échantillons qui ont été testés avec des résultats qui peuvent être sous-estimés car les conditions d'envoi des échantillons et de conservation relative aux normes analytiques n'ont pas été respectées comme le précise Ginger Deleo à la page 42 :

Compte-tenu des contraintes et des délais de passage en spectrométrie gamma sur site des échantillons qui ont été envoyés par la suite en analyses chimiques, les conditions d'envoi et de conservation relatives aux normes analytiques n'ont pas été respectées. De ce fait, les présents résultats analytiques des composés organiques hydrocarbures C10-C16, COV, BTEX peuvent sous-estimer les teneurs réelles.

Côté pollution radiologique à la page 46 Ginger Deleo indique :

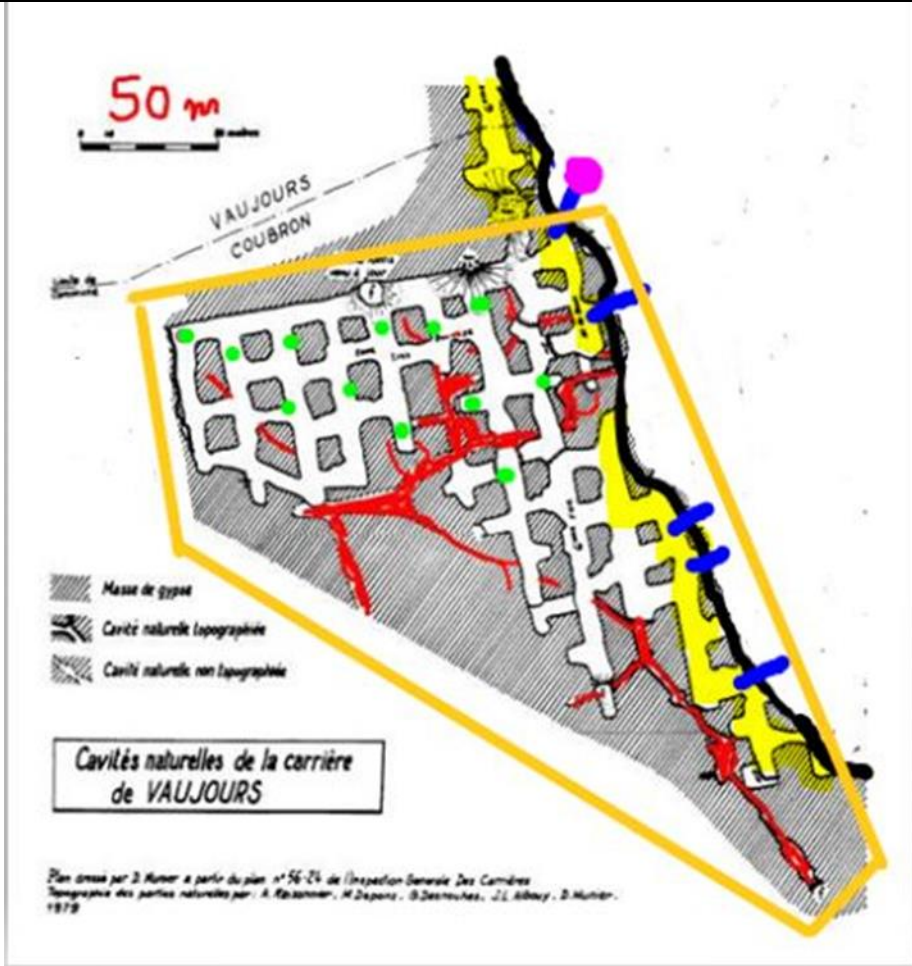
Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							8. Recommandations Dans le cadre de l'exploitation de la future carrière, il est prévu par PLACOPLATRE de transférer les 3 tas de terres de remblais en fosse d'Aiguisy. Compte-tenu des résultats du présent diagnostic, les recommandations de GINGER DELEO sont les suivantes : - traiter les terres contaminées du sondage n°3 du tas n°1 par la réalisation d'une opération de dépollution à la pelle mécanique. Les terres devront être mises en big-bags selon le même protocole que celui mis en œuvre précédemment sur site avec un objectif d'assainissement total (scénario de référence de la Doctrine ASN) ; - réaliser des investigations complémentaires pour les 2 sondages présentant des activités massiques suspicieuses, et procéder à la dépollution le cas échéant : - o sondage n°6 du tas n°1 entre les profondeurs 1,2 et 2,4 m, - o sondage n°14 du tas n°2 entre les profondeurs 0 et 1,2 m ; - réaliser un diagnostic complémentaire par des sondages au droit du tas n°1 sur la base des recommandations initiales de la société GEOVARIANCES [12]. A ce stade, il est prévu que le tas n°1 soit aplani par des engins. Le nombre de sondages complémentaires sera fixé sur la base des recommandations de la société GEOVARIANCES dans son document [12], des dimensions finales du tas (longueur, largeur, épaisseur) et des contraintes opérationnelles. Ce diagnostic visera à atteindre une bonne représentativité des remblais (volume des mailles) avant transfert en fosse d'Aiguisy. <u>ZONES RESTANT A DEPOLLUER</u> <u>ZONE A1 non dépolluée</u> Ancienne zone d'épandage et bassin de stockage et brûlage déchets contaminées (Audit pollution pyro-chimique Geoclan 12/97 et 02/98 annexe 1-8 dossier abandon CEA 1998) <u>ZONE A3 EST non dépolluée</u> <u>Zone en vert sur la carte en annexe 1 :</u> cette zone n'est pas dépolluée, il y aurait 18 000 m3 de débris d'amiante et une dépollution pyrotechnique à réaliser. (DAE Tome 1 page 102) Sur la zone F à côté se situait une station d'incinération de 190 m2 et une cuve FOD enfoui de 5m3 qui n'avait pas été retirée par le CEA. (1) <u>ZONE A4 non dépolluée</u> Une grande partie de cette zone servait au stockage d'explosifs. <u>ZONE A5 non dépolluée</u> Le 29/7/1998 Navarra a détruit des minutions sur une partie de cette zone (voir carte annexe 1)	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							(Dossier abandon CEA 1998, annexe 1-8 rapport Navarra 31/7/1998) Infrastructures bâtiment 62 non dépollué pyrotechnique (2) <u>ZONE A6 LG3 non dépolluée</u> <u>Dans le bâtiment LG3 se trouvait un Canon à gaz léger, il s'agissait d'expérience de tir en cuve, après chaque expérimentation les parois internes étaient lavés, les effluents étaient pré décantés, filtrés, décantés et rejetés en puits perdu.</u> (Dossier abandon CEA 1998 page 48) Tas de déblais non assainis chimiques et radiologiques Infrastructures bâtiment LG3 non dépollué pyrotechnique (2) <u>A noter également que dans la zone A2 le CEA a rebouché le PZB7 Nappe de Brie (voir carte annexe 1)</u> (Rapport Burgeap 6/2/2002) C'était le piézomètre où il avait été retrouvé le taux d'uranium le plus élevé dans les eaux. Conclusions : Pour toutes ces raisons nous demandons que des études complémentaires de pollution radiologique et chimique soient réalisées, s'appuyant sur des données plus récentes, sur tout le périmètre du Fort de Vaujours qui fait l'objet de cette demande, avec tierce expertise et que la dépollution totale soit réalisée ensuite avant toute exploitation du gypse dans le périmètre de la présente demande. (1) dossier abandon CEA 1998 page 17 https://www.fort-de-vaujours.fr/les-etudes-realisees/ & Projet exploitation de carrière de gypse, protocole de suivi radiologique Royer Éric 8/9/2016 page 115) (2) Dossier d'ouvrage exécuté Eodex Annexes tome 1 partie 3 (annexe 11) page 57 <u>ANNEXE 1</u> <u>Carte de Placoplatre complétée par Adenca aux endroits encadrés</u>	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						
Mail 32							X	X												X	M. Daniel OBERT, Société Géologique de France, Paris La couche de gypse exploitable à Vaujours comporte un réseau Karstique accessible, fait exceptionnel en Ile de France. Il conviendra, non seulement de préserver ce réseau mais aussi de valoriser et rendre accessible cet élément du patrimoine géologique francilien.	
Mail 33			X	X	X		X	X	X			X		X						X	M. Pierre LAPORTE, Conseiller Départemental de Vaujours-Tremblay-Montfermeil, Tremblay-en-France La présentation de l'enquête nous donne une vision idéale du projet porté depuis des années par Placo : La plus grande usine de plaques de plâtre d'Europe adossée à une ressource en gypse de haute qualité et dans quelques décennies des "friches" rendues aux habitants sous formes de parcs, lieux de promenade et de détente. Cette présentation n'est pas sérieuse, en premier lieu parce qu'elle masque l'histoire de ce site, tour à tour fort militaire, puis dépôt de munitions et enfin centre d'essai des détonateurs de la bombe atomique française.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							L'État faisait une bonne affaire en vendant à Placoplatre-Saint Gobain ce site soi-disant dépollué. Sous la vigilance des associations environnementales Placo a dû arrêter la destruction des bâtiments débutées à la hâte. La suite prouva que le site était toujours pollué à l'explosif, à l'uranium naturel. On nous a même expliqué qu'il n'y avait pas eu d'explosion nucléaire, nous prenant pour des imbéciles. Nous avons appuyé nos démonstrations sur l'expertise de la CRIIRAD. D'autre part on oublie de nous parler de l'environnement de cette carrière. Elle est située dans un secteur péri-urbain ou de nombreux bois subsistent avec des biotopes intéressants, une biodiversité que l'on néglige totalement. Le sol va être dénudé contribuant au réchauffement climatique, tout ce qui persiste de la nature dans ce secteur sera détruit pour des dizaines d'années alors que la température de la planète monte et que la biodiversité s'effondre. D'autre part une partie des territoires accueillent déjà des milliers de tonnes de déchets en souterrain, les décharges y sont nombreuses et pourquoi certains n'auraient-ils pas l'idée de poursuivre l'enfouissement de déchets. Bien sur le plâtre est une ressource importante, intéressante et très rentable pour Placo, qui d'ailleurs, il y a peu, menaçait ses salariés de fermer l'entreprise si elle n'était pas plus rentable. Il faudrait d'ailleurs que Placo soit clair à ce sujet. Ce n'est plus le temps de tout détruire au nom de l'intérêt industriel, c'est la planète qui est menacée. Un compromis serait l'exploitation en cavage. Bien entendu Placo ne veut pas car il ne pourra pas exploiter toute la ressource, bien entendu il faudra être attentifs aux conditions de travail des salariés. Mais que voulons-nous, une planète vivable ou l'enfer ?
Mail 34			X				X			X	X						X					X	<u>M. Christian RILHAC - Villeparisis</u> J'ai bien lu la contribution l'avis de M. Jean-Luc NICOLAS, et elle appelle des observations qui modèrent l'enthousiasme affiché. Tout d'abord, il faut bien faire la différence entre s'opposer à la reprise d'exploitation, purement et simplement, et discuter des modalités qu'elle pourrait connaître, entre cavages et à ciel ouvert. Personne ne contestera, sérieusement, l'intérêt de l'Entreprise Placoplâtre pour le développement local et au-delà, depuis des décennies (Lambert auparavant), l'emploi, les retombées économiques diverses...Donc personne ne veut la "mort" de l'entreprise, ni maintenant ni plus tard, ni son déclin pour des décennies à venir. Mais il y a une discussion qui vaut d'être menée entre "souterraine ou à ciel ouvert". Et là, plusieurs arguments méritent d'être étudiés de plus près... On ne peut qu'admettre que récupérer 95 % de la ressource en gypse c'est bien mieux que 35% ...si c'était en cavages. Mieux quantitativement. Maintenant passons à la phrase suivante : "Je soutiens donc le projet qui permet un maintien des emplois avec un impact environnemental minimal : aucun camion sur les routes, pas ou peu d'impact CO2, circuit court de production ..." À ciel ouvert ou en cavages, il n'y aura guère d'emplois créés, car ce qu'il faut voir c'est que la volonté de réexploiter sur Vaujours est officiellement motivée par le fait que l'une des actuelles carrières en activité arrive bientôt en limite de production...donc, quand la future carrière va prendre le relais, il n'y aura pas de création d'emplois mais un simple transfert, et cela en cavages comme à ciel ouvert.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires												
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.												
																							Il est loin d'être démontré qu'une exploitation à ciel ouvert emploie plus de salariés qu'une exploitation en cavages...Le contraire serait probable. L'impact environnemental d'une carrière à ciel ouvert n'est pas minimal mais MAXIMAL !!! 1) Défrichement de surface de dizaines d'hectares, plus rien n'y pousse plus rien n'y vit pendant 20, 30 ou 40 ans. 2) Déboisement sur la même surface, même conséquence, mais bien au-delà, car tout ce qui vole ou court ne se contente pas d'une ligne cadastrale ! 3) Pollution sonore et vibratoire qui, elle aussi, impacte bien au-delà des seules limites dessinées sur un plan...faune hypersensible ! 4) Pollution atmosphérique par des poussières et des polluants issus de moteurs thermiques de gros engins...compter avec les vents, elle ira loin ! 5) Pollution lumineuse avec chantier immense éclairé la nuit. Le "circuit court"...oui, c'est bien ! Mais il est aussi court en cavages qu'à ciel ouvert ! Donc, si le projet de reprise d'exploitation se défend bien, qu'il soit à ciel ouvert se défend moins bien si on prend en considération les problèmes environnementaux d'abord, avant les questions de rentabilité (la durabilité ne se défend pas non plus, il y a plus d'un siècle de ressource (en cavages) dans la grande butte de l'Aulnoy, qui borde la Seine Saint Denis au sud).												
	Mail 35	X																				X	<u>M. Claude GAUTRAT, Membre du Conseil d'Administration FNE Seine et Marne</u> Demande de prolongation de l'enquête publique France Nature Environnement Seine et Marne, fédération départementale de défense de l'environnement considère que devant le volume du dossier présenté à l'enquête, sa complexité et son abord peu accessible en particulier au grand Public, qu'une prolongation de la durée de l'enquête publique est indispensable au bon déroulement de cette consultation. Nous demandons donc à la commission d'enquête de bien vouloir prolonger la durée de son déroulement comme il en a la possibilité.												
	Mail 36						X	X									X						X	<u>M. Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> Ainsi que proposé à Monsieur Royer, chef de projet de l'Entreprise Placoplâtre, à l'issue de la réunion d'échange public du 06/12 à Vaujours, nous soumettons à cette Entreprise une proposition d'aménagement de la partie Ouest des anciens cavages. Elle tient compte évidemment des avis de la CNPN, des mémoires en réponse de Placoplâtre, du plan de préservation et d'aménagement présenté, et intègre les demandes de préservation maximale du karst endogène composant le réseau "Grotte de Vaujours" Nous commentons le plan mis en pièce jointe 2 pour faciliter de lecture :											

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						

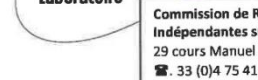
Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																						Parties en jaune Il s'agirait de remblayer jusqu'au ciel de carrière sur une profondeur de 20 à 30 m, selon une bande de bordure, sécurisant et confortant toute la frange ayant été soumise aux aléas climatiques, ce qui assure une stabilité maximale sur toute la façade de ces cavages subsistants. Tracés bleu foncé et point rose Il résulterait de ce qui précède qu'il n'y aurait plus aucun accès pour les Chiroptères, c'est pourquoi nous proposons de positionner 4 tuyaux ou paires de tuyaux de 40 ou 50 cm de diamètre, barreaudés horizontalement lissant 7 à 8 cm entre chaque barreau, ceci interdisant les accès humains et aux pigeons, ces tuyaux permettant la traversée des remblais au ras du ciel de carrière. 1 buse de plus grande taille (point rose) permettant un accès humain, ellipsoïdale, et elle aussi barreaudée à 7 ou 8 cm d'intervalle, par exemple 1,2 x 0,6 m (Dimensions peu confortables mais largement suffisantes pour des visites qui seront rares !) Une autre option, plus économique, et rapidement mise en œuvre serait de ne pas remblayer à 100% de la hauteur mais laisser 10 à15 cm d'espace libre sous le ciel de carrière au sommet des cavages ouvrant sur l'extérieur, et ne conservant que la seule buse à taille humaine. Parties en blanc À laisser en l'état actuel, ou, si on tend à conforter les pieds de piliers, à remblayer partiellement en veillant scrupuleusement à n'obstruer ni dégrader TOUS LES SEGMENTS DE GALERIES KARSTIQUES encore existants (surcharges rouges). Ceci suppose des remblais d'épaisseur variable mais la plupart des piliers peuvent être ainsi buttés sur plusieurs mètres. Concernant la sécurisation, il est à noter qu'en ne laissant des vides sommitaux d'une hauteur moyenne de 5 à 6 mètres (ce qui laisse presque toutes les galeries naturelles indemnes) d'une section trapézoïdale, ouverture au toit de 2 ou 3 mètres, avec une couverture de strates marneuses ou marno-calcaire (relativement plastiques) de l'ordre de 25 à 30 m, coefficient de foisonnement à 1,3, la probabilité d'une remontée d'un éventuel fontis serait quasiment nulle ou ne se traduirait que par un "cratère" de faibles profondeur et diamètre, et cela même si l'hypothétique fontis se déclarait à une intersection de galeries. Compte tenu de la consolidation des piliers entrevue précédemment, le risque d'un effondrement généralisé est exclu. Tracé orange Néanmoins, malgré la considération rassurante qui précède, nous proposons, pour parer à toute éventualité, et pour prévenir la responsabilité de Placoplâtre, de prévoir une clôture sérieuse ceinturant toute la zone susceptible de connaître un désordre en surface, vu qu'un accès public est prévu (dans 20 ou 30 ans). Outre la préservation des personnes, ceci aurait aussi comme avantage de définir en surface un îlot de régénération sauvage de 2 ha environ, où flore et faune reconstitueraient peu à peu un micro-écosystème, imper turbé par la présence humaine. Points verts Bien évidemment, la proposition de l'Entreprise d'améliorer l'investissement des lieux souterrains par les Chiroptères en implantant des gîtes favorables à leur repos, leur hibernation, et peut-être leur reproduction, est soutenue.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							La préservation de l'intégralité des galeries et salles karstiques, s'y ajoutant, est encore plus favorable à tout cela car ces formations naturelles sont riches en anfractuosités, en loges, que le phénomène de "dissolution" du gypse n'atteint aucunement. Ainsi notre proposition marie-t-elle harmonieusement le projet de Placoplâtre et notre demande expresse de sanctuarisation de l'essentiel à préserver : Chiroptères et intégralité du karst. Elle prend bien en compte le souci légitime et fondé de Placoplâtre de sécuriser la zone, en remblayant au ras du ciel de carrière toute la frange restée des années ou décennies en relation avec le milieu extérieur, sur une 20 aine de mètres, en effectuant un remblaiement de confortement des bases de piliers au maximum possible SANS AFFECTER les tronçons de galerie naturelle, en installant, in fine, un périmètre de sécurité à l'extérieur (environ 900 mètres). Espérant votre compréhension et votre agrément de cette solution équilibrée et raisonnée.
Mail 37			X			X		X							X						X		<u>Mme Marie-Françoise PIAN, L'ASSOCIATION VILLEVAUDÉ...DEMAIN, association de défense de l'environnement</u> Dans le cadre de l'enquête publique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêt de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron (93470) et de Vaujours (93410) (fosse d'Aiguisy – fort de Vaujours) Rappels : Sur le site du Fort de Vaujours ont été réalisés des essais liés à la réalisation d'armes nucléaires de 1955 à 1997 par le CEA, Commissariat à l'Energie Atomique. À l'issue de cette utilisation un arrêté interpréfectoral du 22 septembre 2005 instaurait des Servitudes d'Utilité Publique pour restreindre les activités futures sur le périmètre du fort de Vaujours pour tenir compte de la présence d'une radioactivité dans les terres et eaux du site. En 2012 le nouveau propriétaire foncier PLACOPLATRE manifeste sa volonté d'exploiter le gypse contenu en sous-sol de l'emprise foncière. Dès lors une contestation massive s'est manifestée par 140 000 signataires de pétition, le soutien croissant de personnalités politiques, des manifestations... Pourtant le projet de déconstruction des bâtiments dits administratifs du Fort de Vaujours a été validé par les préfetures du 77 et du 93 et ces déconstructions ont été effectuées. En 2016 la CRIIRAD notait que le suivi de la radioactivité dans l'air ambiant n'était absolument pas satisfaisant, soulignait l'absence de transmission des données par PLACOPLATRE et indiquait lors de la CSS du 25 novembre 2016 que l'interprétation de PLACOPLATRE était critiquable, en affirmant que le chantier de démolition n'avait aucun impact. La CRIIRAD pointait aussi les seuils de surveillance de la radioactivité dans l'air retenus par PLACOPLATRE par les balises Berthold, 10 Bq/m3. Pour la CRIIRAD ce seuil excessivement élevé, signifie que le dispositif n'est pas adapté à une surveillance de la radiotoxicité de l'uranium, tout en laissant croire aux habitants que la surveillance est efficace.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires												
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.												
																							EN 2022												
																							Aujourd'hui PLACOPLATRE veut faire lever les servitudes afin de pouvoir exploiter sur 48 ans l'intégralité du site de Vaujours. 30 ans sur une première demande d'exploitation dans cet arrêté et 18 ans sur la partie du fort lui-même, partie la plus soumise à la pollution radioactive casemates, points singuliers et puits d'essais.												
																							L'autorité Environnementale analyse en juillet 2022, le dossier d'impact environnemental dans cette demande d'exploitation et recommande :												
																							•de présenter les modalités de gestion des eaux potentiellement polluées chimiquement et radiologiquement												
																								•de définir les mesures en cas de détection de pollution dans les eaux souterraines											
																								•de présenter de manière claire les enjeux liés à la pollution radiologique, les impacts de l'exploitation à ciel ouvert sur cette pollution et de traiter ce type de pollution sur trois aspects : l'air, l'eau et le sol											
																								•de mieux évaluer les incidences du projet sur les continuités écologiques, sur les zones humides et demande de revoir la conception du projet sur les pertes d'espèces et mesures compensatoires.											
																								•De justifier l'exploitation de la carrière à ciel ouvert.											
																								Par ailleurs nous ajoutons que le dossier de demande d'exploitation ne tient pas compte dans le volet hydraulique des incidences du réchauffement climatique sur les inondations récentes enregistrées sur les communes concernées, alors même que la préfecture du 77 initie le 16 décembre 22 un groupe d'étude sur le sujet. Les données présentées dans la demande d'exploitation n'ont pas été actualisées.											
																							Nous précisons que la problématique des eaux de surfaces et souterraines, est dans ce dossier sous tendue par la pollution radioactive des terres.												
																							Nous notons comme à chaque fois que le demandeur se cantonne à un périmètre donné en minimisant au maximum son impact environnemental et en oubliant de l'intégrer au contexte général.												
																							Conclusions :												
																							Nous sommes opposés à la modification d'arrêté de servitudes publiques et de demande d'exploitation du site.												

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence proiet & proiets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			





Vaujours : air
19 décembre 2016

Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France
☎. 33 (0)4 75 41 82 50 / laboratoire@criirad.org

Insuffisance des moyens mis en œuvre par PLACO pour le suivi de l'impact du chantier de démolition du fort de Vaujours sur la qualité de l'air

Rédaction : Bruno Chareyron, ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD.
Contact : bruno.chareyron@criirad.org

Contexte

Des associations et élus locaux ont demandé au laboratoire de la CRIIRAD de leur apporter un soutien scientifique et technique pour l'interprétation des documents fournis par l'entreprise PLACO dans le cadre des travaux de démolition du Fort de Vaujours qu'elle a engagés.

En vue de la tenue de la réunion de la CSS prévue le 25 novembre 2016 à la sous-préfecture de Torcy, la CRIIRAD a adressé au président de la CSS et à PLACO un certain nombre de demandes de précisions et de documents complémentaires (voir Note CRIIRAD N°16-66 du 9 novembre 2016).

La préfecture a accepté que la CRIIRAD assiste à la réunion de la CSS en qualité de conseiller technique des associations Nature Environnement 77 et Nature Environnement 93 et a transmis à la CRIIRAD le code d'accès à l'extranet dédié au Fort de Vaujours.

Les documents complémentaires mis à disposition sur l'extranet (diagnostic de sol, bilan environnemental) ont été examinés par la CRIIRAD et ont permis à monsieur Bruno Chareyron, directeur du laboratoire de l'association CRIIRAD, d'effectuer un certain nombre d'interventions lors de la CSS du 25 novembre 2016.

Le présent document reprend et complète les interventions portant sur l'insuffisance des moyens mis en œuvre par PLACO pour la surveillance de l'impact du chantier sur la qualité de l'air ambiant.

1 / Insuffisance de la surveillance de la radioactivité de l'air

La CRIIRAD considère qu'en l'état actuel des données disponibles, le suivi de la radioactivité de l'air ambiant n'est absolument pas satisfaisant :

1-1 / Moyens mis en œuvre par PLACO pour la surveillance de la radioactivité de l'air sur le chantier.

PLACO indique dans son protocole de suivi radiologique (indice D, page 88) que « pour les opérations de dépollution pyrotechnique, de démolition des casemates et de terrassement dans la limite de 1 mètre pour les servitudes ainsi que pour les travaux sur les puits, au moins deux préleveurs sur filtre seront mis en place au plus près du chantier. Leur quantité sera adaptée à la taille du bâtiment. Ceux-ci fonctionneront pour la durée de l'opération. Les filtres seront contrôlés par mesure directe en fin de journée (la sonde au contact du filtre) et les résultats d'analyse seront consignés. En cas de signal positif, il faudra s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une composante Radon. Un comptage en différé sera alors nécessaire. »

En réunion, la CRIIRAD a fait observer qu'aucun des documents accessibles ne donne de précision sur la limite de détection obtenue et que cette limite est probablement élevée pour une mesure effectuée en direct sur le terrain. Le représentant de PLACO a passé la parole à son expert qui a indiqué que la précision était suffisante pour garantir que la dose annuelle pour le travailleur reste en dessous de 1 milliSievert. Il n'a pas répondu à la question de la valeur de la limite de détection.

Vaujours préparation CSS 25 novembre CRIIRAD / Chareyron 1 / 4

[illegible]

PLACO dispose d'une troisième station de prélèvement et se déclare prêt à la mettre en place si des communes se portent candidates. La CRIIRAD recommande que cette station soit implantée au plus près du chantier et sous les vents dominants.

2 / Insuffisance de la surveillance du taux d'empoussièrement de l'air

La présentation PLACO en CSS du 23 juin 2016, comporte un tableau de mesures (page 26) qui donne des résultats en 3 ou 4 stations (Nord, Sud, Est, Ouest) et pour les mois de Mai, Novembre et Décembre 2015.

Tableau 2 : suivi de la concentration en poussières dans l'air ambiant
(présentation PLACO en CSS du 23 juin 2016)

		mai-15	nov-15	déc-15	juin-16
pression atmosphérique moyenne	hPa	1000	1012	1015	
température moyenne ambiante	°C	13	4	12	
humidité relative de l'air	%	80	74	87	
direction des vents		OUEST-OEST	indéterminé	indéterminé	
vitesse des vents	m/s	10	1	3	
conditions météorologiques		sec	pluie fine	sec	
état du sol		humide	humide	humide	
Point Est	mg/m ³	0,221	< 0,001	0,061	mesures en cours de réalisation
Point Nord	mg/m ³	0,220	0,060	0,084	
Point Sud	mg/m ³	0,237	0,166	0,187	
Point Ouest	mg/m ³	—	< 0,001	0,003	
		chantier en cours	chantier en cours	chantier à l'arrêt	

A la lecture de ce document on ne comprend pas, par exemple, si les valeurs de « mai 2015 » sont une moyenne de tous les jours ouvrables du mois de mai 2015 ou les résultats d'une seule journée en mai 2015 et dans ce cas laquelle ?

Le Bilan Environnemental de novembre 2016 rédigé par PLACO (disponible sur l'Extranet) précise : « Des mesures d'ambiance en poussières inhalables sont réalisées deux fois par an en points fixes en limite de propriété afin d'évaluer l'impact potentiel du chantier sur les zones avoisinantes. ». « Les poussières sont captées dans une coupelle (débit 10 L/min) pendant une journée (6 à 8 heures) ». Ceci permet de conclure qu'en 2015 PLACO n'a surveillé les poussières globales que 3 jours par an !

La CRIIRAD considère que ces modalités de surveillance sont très insuffisantes compte tenu de la variabilité de ce paramètre en fonction des conditions d'humidité, de vent, des précipitations et de la nature des chantiers en cours.

Pour l'année 2015, comme indiqué dans le tableau 2, toutes les mesures ont été effectuées en condition de sol humide (donc peu propice à l'envol de poussières). En outre, pour les deux campagnes de mesures effectuées en conditions de « chantier en cours », une a été effectuée en conditions de « pluie fine » qui est évidemment de nature à limiter la quantité de poussières dans l'air. Il est indispensable que la procédure de suivi des poussières soit revue, qu'elle comporte des mesures en un nombre de station plus important (y compris au cœur du chantier) et avec une fréquence adaptée (mesures en continu durant les phases chantier).

L'interprétation que PLACO fait de ces mesures est également critiquable. L'entreprise indique : « Les valeurs mesurées sont stables dans le temps que le chantier soit en cours ou à l'arrêt. Aucun impact du chantier sur l'environnement en termes d'émission de poussières ».

Or, à la lecture du tableau 2, on constate par exemple qu'à la station Est (a priori en position sous les vents dominants), la valeur obtenue lors du contrôle de mai 2015 (0,221 mg/Nm³) - alors que le chantier était en cours - est 3 fois supérieure à celle obtenue lors du contrôle de décembre 2015 (chantier à l'arrêt).

En effet, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous, rester soumis à une atmosphère dont l'activité alpha est de 9 Bq/m³ (valeur pourtant inférieure au seuil d'alarme) entrainerait une **dose non négligeable** (supérieure à 10 microSieverts) pour **une dizaine de minutes à 3 heures** de présence (selon la solubilité des composés uranifères inhalés). La dose maximale annuelle admissible pour le public (1 milliSievert soit 1 000 microSieverts) **serait dépassée en moins de 20 heures** pour les composés uranifères insolubles.

Tableau 1 / dose efficace engagée en cas d'inhalation d'air contenant 9 Bq/m³ en émetteurs alpha (uranium 238 et uranium 234).

Seuil d'alarme sur l'activité alpha de l'air ambiant	10	Bq/m ³
Hypothèse : présence d'uranium 238 et uranium 234	9	Bq/m ³
Débit d'inhalation d'une personne du public	0,8	m ³ /h
Coefficient de dose efficace engagée (classe F) pour un mélange U238 et U234 d'activités égales (1)	0,53	μSv/Bq
Coefficient de dose efficace engagée (classe S) pour un mélange U238 et U234 d'activités égales (1)	8,7	μSv/Bq

Durée d'exposition (heures)	1	10	20
Volume d'air inhalé (m ³)	0,8	8	16
Activité uranium 238 et uranium 234 inhalée (Bq)	7,2	72	144
Dose efficace engagée (μSv) si composés uranifères de classe F	3,8	38	76
Dose efficace engagée (μSv) si composés uranifères de classe S	63	626	1 253

(1) Coefficient pour un adulte selon Directive Euratom 96/29

Le prestataire de PLACO n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux critiques formulées par la CRIIRAD.

Il a simplement indiqué qu'en plus de la surveillance en continu avec alarme effectuée au moyen des balises Berthold, des préleveurs sur filtre de type APA étaient installés à proximité des balises et que ces filtres étaient analysés mensuellement.

La CRIIRAD a demandé communication du protocole de surveillance et des résultats détaillés.

Il est en effet nécessaire de vérifier les limites de détection obtenues et d'évaluer les doses engagées pour le public.

1-3 / Moyens mis en œuvre par PLACO pour la surveillance de la radioactivité de l'air dans les villes proches

PLACO a mis en place 2 dispositifs de prélèvement des poussières sur filtre : un à Vaujours et l'autre à Villeparisis. Les résultats des comptages alpha effectués sur les filtres¹, tous les 15 jours, et mentionnés dans le rapport « Bilan Environnemental Novembre 2016 (version provisoire) » ne font pas apparaître d'anomalie. La valeur maximale obtenue à Vaujours était de **40 microBecquerels par m³ d'air**.

En séance la CRIIRAD a noté que s'agissant de ces préleveurs d'air, la question était de savoir si leur positionnement était pertinent par rapport à la localisation du chantier (proximité) et à la direction des vents dominants.

A ce propos la CRIIRAD avait demandé par courriel en date du 9 novembre 2016 la carte d'implantation des balises situées à Vaujours et Villeparisis afin de pouvoir apprécier la distance entre ces capteurs et le chantier.

Ce document n'a pas été transmis.

En séance PLACO a précisé que ces préleveurs d'air ont été implantés en fonction du bon vouloir des municipalités et de l'existence de lieux adéquats mis à disposition par les communes. PLACO avait proposé d'installer un préleveur d'air à Courtry mais un problème d'accès à une source d'électricité a conduit à l'abandon du projet. Par ailleurs les municipalités de Coubron et Le Pin n'ont pas donné suite.

¹ Remarque : erreur à signaler dans le résultat du filtre de Villeparisis prélevé le 14 juin 2016 : la fiche indique un volume en m2 (page 24 de la présentation PLACO en CSS du 23 juin 2016).

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 38																							NDLR : Même observation que la précédente déposée par la même personne		
Mail 39			X														X					X	<u>Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> Les deux arguments indiscutablement valables pour favoriser une exploitation à ciel ouvert sont que presque trois fois plus de gypse peut alors être extrait, et qu'en conséquence l'approvisionnement durable et suffisant de l'entreprise est garanti pour 25 à 30 ans D'autres arguments sont avancés en faveur de ce mode d'extraction, et sont soit discutables soit susceptibles d'être relativisés, voire amoindris. Il apparaît par exemple que la pénibilité du travail serait bien moindre à ciel ouvert, notamment du fait que les salariés "souterrains" sont enfermés et privés de la lumière du jour 7 à 8 heures par jour ou soumis à une atmosphère poussiéreuse impliquant le port d'un masque et autres protections. Nul ne saurait contester que ces conditions de travail soient a priori difficiles, mais le fait de travailler "enfermé" (dans des espaces de plusieurs centaines à milliers de m3 quand même, ce n'est pas un cagibi...) est commun à des millions de salariés...et souvent dans des espaces bien plus réduits, RATP par exemple, arrière-boutiques de nombreux commerces, parkings souterrains, entrepôts...pour lesquels la lumière du jour est avant et après mais pas pendant leur travail. Atmosphère poussiéreuse, certes, mais encore est-elle limitée aux seules zones d'attaque par des engins, et est-elle fortement diminuée par des aspersions des parois ou du sol si nécessaire, tout comme Placoplâtre le signale sur les bandes de roulement des engins à l'extérieur "par temps sec". Maintenant, tournons-nous vers les salariés qui travailleraient à ciel ouvert... 1) travail en extérieur par temps de pluie...Hmmm ! 2) Travail en extérieur par temps venteux, potentiellement froid...hmmm! (10°C stable en souterrain) 3) Travail en extérieur par temps hivernal, y compris sous températures négatives...hmmm ! 4) travail en extérieur par temps estival, en plein soleil, voire caniculaire...Hmmm ! 5) exposition aux poussières dans les zones immédiates des minages et abattages...difficilement "mouillables"...Hmmm ! 6) Exposition à d'éventuelles zones irradiantes AVANT que les portiques soient franchis par les véhicules, et AVANT les contrôles prévus APRES concassage...hmmm! Ce problème existerait aussi en souterrain, hélas...) Si donc, travailler en souterrain n'est pas idéal, travailler à ciel ouvert est tout aussi loin de l'être ! (En parler aux terrassiers, BTP, jardiniers, ouvriers agricoles...) Cela mérite comparaison, avec avis de nombreux travailleurs et travailleuses dans les carrières, comparaison qui vaudrait alors raison...		
Mail 40																							NDLR : Même observation que les observations 36 et 37		
Mail 41			X						X								X					X	<u>Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> Nous avons apprécié à sa juste valeur le procédé intelligent, économique, écologique, efficace donc, qui consistera à combler		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							progressivement la Fosse d'Aiguisy avec les terrains de couverture et roches stériles d'entre les masses de gypse. Excellent même. Par ailleurs nous avons eu lecture de l'avantage indiscutable de pouvoir approvisionner l'usine valjocienne durant des décennies avec la ressource proche plutôt que devoir transporter des milliers de tonnes de gypse issu d'une carrière lointaine, des milliers et milliers de camions en moins sur les routes, surcoût, consommation d'hydrocarbures et pollutions diverses évités, en prime. Mais voilà... Lorsque Placoplâtre aura remblayé à peu près la moitié de la Fosse d'Aiguisy avec les 25 mètres de couches de couverture et 5m de stériles (environ), et extrait 100% du gypse à ciel ouvert, qu'aurons-nous devant nous ? Une gigantesque fosse nouvelle, de 60 m de profondeur et sur au moins 25 ha...1,5 millions de m3 à combler ! (environ 3,5 millions de tonnes) Et avec quoi, qui viendra d'où, avec combien de milliers de camions de 30 tonnes (? Des terres et matériaux inertes concassés (Issus de travaux publics ?) nécessitant entre 100 000 et 150 000 camions !!!) C'est une question posée...et si la réponse imaginée ci-dessus est la bonne, l'argument (bon) d'éviter les rotations de camions de gypse ne tient plus (hélas) Je ne crois pas avoir vu une autre solution et des calculs à ce sujet... On remplit une fosse et on en creuse une plus grande...telle est la réalité entrevue sur 20 à 30 ans.	
Mail 42																				X			<u>Antoine, Sartrouville</u> Ce projet est très pertinent et important pour la région, Placoplatre participe à l'activité industrielle du département et cette carrière assurera la pérennité de l'usine. J'ai totalement confiance en eux sur le volet écologique, environnement et faunistique, les JPO nous ont montré leur professionnalisme, la qualité de leur travail et leur écoute. En cette époque nous devons maîtriser nos ressources nationales et éviter les importations couteuses, gardons notre maîtrise, maîtrisons nos couts, et développons la rénovation énergétique.	
Mail 43	X																					X	<u>M. Francis Redon, Président Nature Environnement 93</u> Vous trouverez en PJ notre CR de la réunion publique du 6 décembre à Vaujours. Placoplatre devra apporter les précisions aux questions restées sans réponse ce mardi 6 décembre.	



**CR de la réunion publique concernant le projet de Placoplatre sur le Fort de Vaujours.
Vaujours le 6 décembre 2022**

Thématiques proposées par la commission d'enquête pour canaliser les questions du public après la présentation de Placoplatre.

1. Pollutions résiduelles
2. Potentielles nuisances liées à l'exploitation
3. Impact du projet sur les sols et la biodiversité
4. Solutions alternatives
5. Autres problématiques

Public 30 à 40 personnes

En préambule, une observation sur les concertations vantées par Placoplatre comme exemplaires, mais qui ne se sont pourtant limitées qu'à une simple information, au même titre que les CSS (Commission de Suivi de Site) mises en place aux forceps par les préfets de Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis, sous la pression des associations.

La dernière concertation menée en 2018 sous l'égide de la CNDP a donné lieu en particulier à un avis des garants qui n'a pas été suivi par Placoplatre.

Les élus présents notent de plus avec véhémence l'absence de l'Etat dans cette réunion alors que beaucoup de questionnements le concernent et qu'aucune réponse ne peut être apportée en leur absence.

1. Pollutions résiduelles

Beaucoup d'incertitudes encore sur la dépollution définitive du site et sur le flou entretenu pour la suite de l'exploitation sur la totalité du Fort après la présentation faite sur la phase dite « Phase-1 » au seul titre de l'ICPE. Les incertitudes ne sont pas levées sur le périmètre global du projet, en particulier sur la phase qui nécessitera la démolition du Fort Central encore à « l'étude ».

L'évaluation environnementale du périmètre global n'est ainsi pas réalisée.

64

[illegible]

2.2. Etude de circulation.

3. Impact du projet sur les sols et la biodiversité

Par ailleurs les terres de découverte, en particulier sur les zones de défrichement, potentiellement toujours polluées, seraient remises en place en phase de remblaiement au bout de 30 ans et assureraient ainsi la remise en place simpliste d'un **site toujours pollué**. L'utilisation de ces terres ne peut pas se satisfaire des analyses du bureau d'étude Ginger-Deleo.

C'est également une recommandation de la MRAe.

4. Solutions alternatives.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							Les questionnements de la MRAe concernant aussi bien les projections de réserves adjacentes que la faiblesse du tableau d'évaluation multicritère des solutions de substitutions, considérée comme insuffisamment étayée, sinon biaisée, auraient mérité des justifications autres de simples aspects économiques. Aucune réponse n'est en particulier donnée sur les prévisions d'exploitation après la « phase-1 », et encore moins sur l'opportunité de l'exploitation sous la Forêt de Bondy qui est pourtant dans la juste continuité du Bois de Bernouille. Les réserves à disposition de Placoplatre à proximité de l'usine de Vaujours sont volontairement cachées des débats pour justifier une nécessité d'exploitation à ciel ouvert sur le Fort de Vaujours. Il est pourtant essentiel de rappeler que le classement de cette forêt en « Forêt de protection » est en majeure partie établi pour une exploitation en « souterrain ». La participation active de Placoplatre dans l'enquête publique qui a procédé à ce classement, a bien démontré les ambitions affichées pour cette exploitation. Un point enfin sur les compléments assurés par le recyclage du plâtre dans le cadre des nouvelles réglementations concernant les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs). Dans sa note N° 211 du mois de mai 2022¹, l'APUR fait une estimation des déchets potentiellement recyclables par filière. Pour le plâtre cette estimation est de 410 000 tonnes, ce qui viendrait ainsi en substitution de l'extraction de ressources naturelles et permettrait de compenser le déficit .engendré par les pertes liées à une exploitation en cavage. Cette ressource ne doit pas être ignorée, et doit être prise en compte dans les études d'impact ; elle s'ajoute aux ressources adjacentes mentionnées par la MRAe Francis Redon Président Environnement 93		
Mail 43							X	X	X									X				X	<u>Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> Comme la loi les y contraint, depuis 1994, les exploitants de carrières à ciel ouvert ont une obligation de réaménager et restructurer les zones atteintes par leurs activités, voire d'améliorer leur qualité environnementale, notamment en termes de		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires											
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.											
																							biodiversité ou de paysage.											
																							Placoplâtre respecte tout cela dans son projet, évidemment avec une certaine application qui ne nous échappe pas et dont tout un chacun se félicitera, dans le principe au moins.											
																							Cela étant considéré, il y a de quoi bien réfléchir à ce que signifie ce projet dans son ensemble...puis dans le détail.											
																							On peut résumer la chose à environ 45 ha qui vont être profondément atteints, transformés en une bassine géante et fort profonde, qu'il va falloir remblayer, et ramener à un relief se rapprochant de l'original et non pas de l'actuel (car l'actuel compte déjà une bassine géante qui date de l'ancienne exploitation).											
																							L'examen du document produit par Placoplâtre montre effectivement le sérieux de l'étude, et un modelé topographique satisfaisant.											
																							Mais...											
																							1) Comment va-t-on recréer cette morphologie de terrain en plateau culminant à 135 m, et pente douces avoisinant 100 m d'altitude avant de plonger peu à peu vers 80 m....en partant d'une exploitation censée travailler jusqu'au "mur" de troisième masse, soit vers une altitude de 50 m environ... Fichtre !											
																							Avec quels matériaux ? Des déchets réellement inertes, sans doute, des remblais de grands travaux plus ou moins éloignés...comment seront-ils acheminés jusqu'au site... ?											
																							2) Placoplâtre a-t-il prévu de séparer et stocker le décapage de surface des sols actuels pour en conserver la nature et la composition, aux fins de les remettre ensuite en surface ?											
																						3) Sinon, où ira-t-on chercher des terres dont la composition sera équivalente à l'actuelle et l'épandre sur quelques décimètres ?												
																						4) Ensuite on va planter des herbacées, des arbrisseaux, des arbustes, des arbres, pour tenter de calquer la nature au plus près, mais il faudra 30 à 40 ans pour que se reconstitue à peu près un ensemble végétal cohérent, équilibré, étagé...Ce sont donc au moins 50 à 60 ans qui seront nécessaires pour retrouver une nature structurée												
																						5) La faune quant à elle aura encore plus de mal à se réinstaller, à coloniser, à recréer des chaînes alimentaires, et ce sera d'autant plus difficile voire impossible que ces espaces sont censés être ouverts au large public...de très nombreuses espèces ne pourront pas s'adapter à la présence humaine régulière, aux déplacements, au cris (même de joie des enfants), aux voix, et même aux odeurs.												
																						6) Comme très souvent, ce que l'on va recréer en le destinant à l'activité et l'occupation anthropique aura un côté fonctionnel, plus ou moins "aseptisé", pour satisfaire le coup d'œil et l'usage, certainement agréable et populaire pour le plus grand nombre mais certainement pas propice à la reconstitution d'un environnement et d'écosystèmes naturels sauvages.												
																						Donc il faut le dire, ce que l'on va prendre à la nature actuellement, on ne le lui rendra jamais, et si ce qu'on lui substituera pourra être satisfaisant pour l'esprit humain et pour sa bonne conscience, ce ne sera jamais qu'un pis-aller pour faune et flore.												
																						Ensuite c'est un choix. Mais que cela soit le choix d'une population éclairée quant aux conséquences à court puis à long terme.												

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							Le réaménagement sera très long, très coûteux en camions en engins de terrassement, avec les pollutions qui les caractérisent, et en pertes floristiques et faunistiques. La plupart des 50 000 habitantes et habitants des quatre communes les plus proches ne verront cette belle restructuration à peu près mûre qu'à l'âge de 50 à 100 ans !!! On espère compter beaucoup de centaines et plus... Placoplâtre est sérieuse dans la perspective de son exploitation à ciel ouvert, et de la réhabilitation (lointaine) du site, mais il faut être très objectif quant à la formidable atteinte à l'environnement sur toute la zone concernée, sur une durée de 30 à 60 ans, pas moins. 7) Puisque l'avenir de cette zone réhabilitée et restructurée est censé appartenir aux jeunes générations montantes, leur bénéfice est-il garanti par Placoplâtre puisqu'elle en est propriétaire ? Une concession d'usage public à titre gracieux ? Ou bien les contribuables de la Région devront-ils racheter cet espace ? 8) Quant à l'entretien, la surveillance, le contrôle, tant des choses que des gens, à qui reviendra-t-il en coût matériel et en coût de personnel ? A l'entreprise Placoplâtre ou aux contribuables des communes proches, ou d'une communauté de communes, ou aux départements 93 et 77 ? Beaucoup de questions car beaucoup de zones d'ombre, cela dit sans aucun esprit complotiste, mais parce que ces questions se posent réellement ! Elle ne se poseraient pas ou bien moins durement si l'exploitation était souterraine... Placoplâtre peut-il nous répondre avec précision ?		
Mail 45							X										X					X	<u>Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> Placoplâtre a travaillé et présenté un projet de préservation des Chauves-Souris, suivant en cela les recommandations et les nécessités exprimées par plusieurs organismes, ces animaux étant totalement protégés par des directives nationales et européennes. Il y a donc une proposition sérieuse et structurée concernant des cavages anciens au nord et à l'ouest. Concernant l'Ouest, nous sommes très dubitatifs quand nous consultons le plan de réaménagement produit par l'Entreprise... En effet, le toit des cavages Ouest se situe approximativement à une altitude de 90/95 mètres Le plan de réaménagement affiche des isohypses allant de 110 à 125 mètres tout au long de la "falaise" des cavages ouest. Comment est-il possible que les entrées des chauves-souris (ou une seule par une buse) soient praticables si 20 ou 25 mètres de remblais les dépassent ??? Placoplâtre entend-t-il créer un large puits jonction nant avec ces entrées ? Ou poser une longue buse en pente raide débouchant à flanc de pente de talus ? Il y a quelque chose qui paraît incompatible dans ce rapprochement des plans...		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Nous sommes opposés à la modification d'arrêté de servitudes publiques et de demande d'exploitation du site. PJ : Note CRIIRAD N°16-69 – 19 décembre 2016 (NDLR : identique au Mail 36)
Mail 48								X				X									X		<u>Mme Cathy POKORSKI</u> POLLUTION – DESTRUCTION FAUNE ET FLORE – PROTEGEONS LA NATURE – PENSEZ AU CLIMAT – ARRETONS LE PROFIT Je souhaite savoir les impacts sur notre quotidien. En effet, en qualité de citoyenne et habitante de Coubron, j'ai du mal à comprendre que ce site soit de nouveau sollicité par PLACOPLATRE pour une exploitation. Rappelons que ce site est contaminé par radioactivité - cela a été démontré à de nombreuses reprises par la commune de Coubron (élus) ainsi que par diverses associations. En raison d'un profit financier pour le leader PLACOPLATRE, nous allons encore subir différentes pollutions à savoir : Atmosphérique, radioactive, sonore, climatique, poussière etc... Sans compter l'impact sur la faune et la flore malgré une remise conforme du site, nos insectes, nos animaux, fleurs, arbres etc.... vont une fois de plus être détruit dans son intégralité. Quand l'être humain va arrêter de tout détruire pour le profit ?
Mail 49																							<u>Mme Marie-Françoise PIAN</u> (NDLR : identique au Mail 46)
Mail 50																							<u>Mme Cathy POKORSKI</u> (NDLR ; identique au Mail 46)
Mail 51			X			X		X		X				X							X		<u>Mme Marie-Françoise PIAN – Association VILLEVAUDE... DEMAIN</u> Avis sur demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société Sur le site du Fort de Vaujours ont été réalisés des essais liés à la réalisation d'armes nucléaires de 1955 à 1997 par le CEA, Commissariat à l'Energie Atomique. Des Servitudes d'Utilité Publique ont été émises alors que nous savons tous que le temps à échelle humaine n'a pas d'effet sur la pollution radioactive. PLACOPLATRE continue de vouloir exploiter à ciel ouvert alors que la CRIIRAD nous a déjà mis en garde en 2016. L'autorité Environnementale pointe des manques dans le dossier d'impact environnemental. Des questions se posent sur l'incidence des eaux de surface et en sous-sol. La biodiversité n'est pas respectée comme à chaque fois. Le respect de la santé publique est négligé avec des propos de PLACOPLATRE qui minimisent systématiquement tous leurs impacts. J'émetts un avis défavorable.
Mail 52			X							X												X	<u>M. Christian RILHAC</u> Pas de camions prévus pour demain, beaucoup de camions à prévoir après-demain ! Bonjour cette contribution confirme certaines déjà déposées et répond plus précisément à Patrice (08/12) [cf. obs. n°46]. La question majeure n'est pas d'être favorable ou non à la reprise d'exploitation à Vaujours pour la pérennité de l'activité industrielle de Placoplâtre, mais essentiellement d'être favorable ou non à ce qu'elle se développe à ciel ouvert ou en cavages.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails																								

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Dans la carrière souterraine abandonnée de Coubron-Vaujours un karst dans le gypse a été recoupé par des galeries. Il s'agit d'un karst exceptionnel et unique à ce jour et il est très important qu'il reste accessible aux personnes (biologistes, géologues) de façon pérenne. Il est donc primordial que l'exploitant assure la sécurisation du site tout en gardant un accès commode aux scientifiques pour étude à long terme.
Mail 55						X				X											X	<u>M. Christian RILHAC</u> Questions diverses relatives aux mares...dans 20 ans peut-être. Mais aussi pour plus tard. Le pan de réaménagement, prévu pour dans très longtemps, et s'étalant sur encore plus longtemps, intègre plusieurs mares. Je n'ai lu aucune précision quant à ces éléments essentiels du futur. Inutile de développer l'intérêt vital des points d'eau pour les animaux, qu'il s'agisse de s'abreuver, de s'y installer, s'y nourrir, s'y développer, s'y reproduire, ni l'apport considérable en termes de diversification écologique. C'est donc un sujet très important, et on manque beaucoup de détails à ce sujet. Voici donc quelques questions vers Placoplâtre : 1) Quelle profondeur auront ces pièces d'eau (Que l'on suppose en pente douce étagée) au plus profond ? 2) les plus grandes sont placées très haut (120 m) ou à flanc de pente (105m) ...On peut se demander comment elles vont être alimentées, étant donné que l'excavation, si carrière à ciel ouvert, va cisailer les strates de marnes successives, qui n'auront donc plus de continuité. 3) La sous-couche de fond de ces mares sera-t-elle constituée d'une bâche étanche épaisse à longue durée de vie ou d'une épaisse couche de marnes reconstituée, homogène, continue, empêchant les pertes par infiltration ? Ou autre dispositif de contention des eaux de précipitations ? 4) Contrairement à ce qui est stipulé dans le dossier général, la pluviosité n'est pas à peu près constante toute l'année, elle varie de 42 mm en moyenne de février à 65 mm en octobre, soit une variation de 50%... Par ailleurs, ces pluies sont très irrégulières, l'automne 2022 en est une illustration. On peut donc s'inquiéter de l'équilibre écosystémique de ces mares artificiellement recréées, qui vont déborder et rester "trop pleines" durant des jours ou semaines si on a étanchéifié le fond, ou, au contraire, se vider drastiquement voire s'assécher dans les périodes chaudes longtemps sans pluie si elles ne sont pas étanchéifiées. Placoplâtre envisage-t-il de recréer des strates marneuses continues sensiblement tabulaires, de sorte à recréer des niveaux aquifères au-dessus d'elles, au moins dans les bassins versants de chacune de ces mares ? La mare la plus proche de la Route Stratégique par exemple, environ 100 m x 40 m, devrait contenir 2000 m3 a minima, pour un bassin versant très limité sur son flanc Est, à faible pente...et très végétalisée en mode "prairial", l'alimentation par ruissellement sera insuffisante sauf aux fortes pluies durables. Une couche étanche à faible pendage, récupérant les eaux d'infiltration et les dirigeant vers cette mare est-elle prévue ? 5) Outre leur niveau d'eau dont les variations doivent rester limitées, la température moyenne de ces réservoirs d'eau peuplés de végétaux et animaux adaptés aux milieux humides et aquatiques ne doit pas s'élever durablement ni s'abaisser trop près du zéro °C....cela suppose un volume en profondeur important pour garantir une inertie thermique et un gradient thermique. Peut-on disposer de plans précis, de coupes longitudinales et transversales de ces mares et de leurs abords ? Sans toute ces données, il est difficile d'apprécier la qualité du réaménagement, sur ces seuls sujets que sont les mares, qui sont des clés importantes de la réhabilitation promise par Placoplâtre et espérée par les jeunes générations venues et à venir...les bébés de 2022 ne verront ces jolies mares et leurs habitants que lorsqu'ils auront 30 ou 40 ans...C'est pourquoi on	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							S'en inquiète aujourd'hui ! Le plan de la page 22 (ici en PJ) ne permet pas du tout de distinguer l'actuelle situation de celle prévue dans 30 ans, colorisation très confuse...tant pour le couvert végétal que pour les mares...Pourquoi cette superposition qui n'autorise pas la comparaison avant/après... ? FIGURE 4 : PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE Périmètre de la demande - Périmètre d'étude Formation végétale existante - Boisement - Prairie et frêne - Mare Formation végétale à créer - Lisière forestière (manteau de la Chénale-Charmale) - Boisement (Chénale-Charmale) - Prairie - Mares - Fossés Autres - Accès et aménagement d'un belvédère - Chemin - Alignement paysager d'arbres

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé			
Mail 56	X																					X	<u>M. Francis Redon, Président Nature Environnement 93</u> DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE La première réunion publique que vous avez organisée à Vaujours le 6 décembre, n'a apporté que peu de réponses, sinon aucune réponse, aux interrogations du public et des élus présents. Une qualification « d'insatisfaction générale » serait même plus adaptée au ressenti qui ressort du flou entretenu par le maître d'ouvrage. Les 2 833 pages du dossier accentuent par ailleurs ce flou en ne distinguant pas suffisamment les impacts de l'ICPE concernant la première phase du projet, de l'impact global de ce projet manifestement incomplet. Pour ces raisons et pour fournir au public l'ensemble des éléments lui permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur la totalité du projet, nous vous prions de prolonger l'enquête publique jusqu'à la première quinzaine de janvier, comme la réglementation vous y autorise.		
Mail 57	X																					X	<u>M. Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE Après une première lecture des documents résumés accessibles facilement, il s'avère que ce dossier mérite une étude plus approfondie, de sorte à mieux appréhender le sujet à la fois dans sa globalité et dans ses détails, et pouvoir ensuite déposer des contributions des plus pertinentes, ou poser des questions auxquelles Placoplâtre aura le devoir de répondre. Le rapport des commissaires n'en sera que plus complet. In fine, la décision préfectorale d'autorisation, éventuellement sous conditions, ou non pourra être prise en pleine connaissance de cause. Nous demandons donc la prolongation maximale que la loi prévoit pour cette enquête.		
Mail 58																		a			X	<u>Silvia - Villevaudé</u> CARRIÈRE DE GYPSE VAUJOURS Je m'y oppose car il y a d'autres moyens, d'une part pour préserver l'environnement et d'autre part les citoyens.			
Mail 59																					X	<u>Mireille Laurent, VAUJOURS</u> Toujours plus ...mais quel suivi pour la santé des riverains ?			
Mail 60			X	X		X	X			X				X			X					X	<u>Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> Petit résumé des questions posées à Placoplâtre après lecture plus attentive des Dossier "non techniques" ou "d'autorisation environnementale" (PARTIE N° 1) Ces questions peuvent reprendre ou compléter celles posées dans des contributions précédentes ou être nouvelles. Elles visent à mieux apprécier le dossier, à combler des lacunes informatives, pour mieux se positionner ensuite. Tout ce qui est incomplet, trop vague voire contradictoire dans ces dossiers nuit à une approche objective et à la confiance à apporter à l'Entreprise. La principale question de ce projet industriel concerne le choix entre carrière souterraine ou à ciel ouvert.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Une autre importante question porte sur les pollutions diverses dont radioactive. Une autre, portée par la Fédération Française de Spéléologie concerne la sanctuarisation des anciens cavages Ouest 1) L'argument le plus fort pour "à ciel ouvert" porte sur une ressource à puiser presque 3 fois supérieure, et que sa non-disposition mettrait en péril la pérennité de l'usine. On ne dispose pas de suffisamment de renseignements pour apprécier réellement cela... - La carrière de BERNOUILLE est censée produire encore 4 ans à 400 000 T/an (2026 fermeture prévue) et Le Pin-Villevaudé pour 15 ans à 670 000 T/an...donc Placoplâtre a au moins 4 ans de "survie" assurés. - La Fosse est censée délivrer 600 000 tonnes de gypse rapidement car déjà à ciel ouvert, et on se place en 2ème et 3ème masse...plus d'un an et demi de ressource en sus de Bernouille - Que peut réellement encore délivrer la carrière de Bernouille ? ... dans les seconde et troisième masses jusqu'alors non exploitées alors que c'est techniquement possible en souterrain après la première masse épuisée. (On le faisait déjà il y a plus d'un siècle !) Si une étude soignée a conclu à une rentabilité trop faible en 2020, (au-delà de 5 années d'exploitation, donc déjà rentable durant 5 ans !) ce ne serait plus le cas en 2023 et années suivantes du fait du renchérissement notoire des prix de vente de tous les produits de Placoplâtre. Par ailleurs cette étude stipule qu'en cas d'extension en seconde masse au-delà de Vaujours, vers Livry-Gargan "Zinetti", les investissements lourds seraient beaucoup mieux amortis et la rentabilité générale nettement améliorée...et là, il y a beaucoup de gypse, pour plusieurs années. Que dit Placoplâtre de cette possibilité...des dizaines d'hectares de gypse en seconde masse sous les carrières de première masse épuisées ? - L'apport en plaques et carreaux à recycler est prévu en hausse régulière, même si on connaît des difficultés dans les process actuels, ils sont voués à amélioration. - Le rendement des produit recyclés évoluera ainsi que leur quantité traitable...Quelle est exactement cette évaluation et l'apport pas assez important certes mais non négligeable qui en ressortirait ? - Que peut encore délivrer la carrière de le Pin-Villevaudé... Je lis qu'en 2020, elle était censée produire 670 000 tonnes de gypse par an pour 15 ans...une extension est-elle envisageable ? - Les 5 ou 6 ans garantis, même sans toucher au secteur du Fort, ne suffiraient-ils pas à mettre en place des extractions un peu plus loin dans le massif de l'Aulnoy, classé réserve stratégique, et obligatoirement destiné à une exploitation souterraine...donc bien plus rapide à mettre en œuvre qu'une "ciel ouvert" ? 2) 6,6 millions de m3 de matériaux extérieurs seront à déplacer ...sur au moins 10 ans...ils vont venir de chantiers de région parisienne... environ 15 millions de tonnes...soit 500 000 camions de 30 tonnes, 50 000 par an, plus de 4200 par mois, 140 par jour... 1 toute les 3 ou 4 minutes sur 10 ou 12 heures ouvrables/jour et encore, si ces acheminements sont régulièrement répartis sur ces 10 ans ! Placoplâtre met-il cela en face des milliers de camions de gypse qui ne de déplaceront pas en cas de "ciel ouvert" ? 3) Quelle sera l'empreinte carbone des engins de chantier et camions qui vont travailler et déplacer toutes les terres et roches de découverte, puis d'entre-deux masses, puis des marnes à Lucines ? Et le coût de ce travail ? Engins, carburants, entretien,

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							salaires et charges ? 4) Les matériaux extérieurs à venir prévus, sont des éléments qui créeront des terrains très perméables... Placoplâtre prévoit-il de recréer des "strates" profondes relativement homogènes épaisses et continues, avec des marnes ? (bleues d'Argenteuil par exemple) ? 5) Si "à ciel ouvert", la nappe d'eau supérieure, du calcaire de Brie, sur les argiles vertes, sera cisailée...Est-il envisagé de la reconstituer au moins partiellement lors des remblayages...dans 20 ans au moins pour éviter les infiltrations très rapides et des couches de terrains superficiels qui en seraient beaucoup plus secs en saison estivale par exemple ? 6) Comment les jolies mares prévues en réaménagement seront-elles alimentées toute l'année, si la nappe précitée n'est pas rétablie et orientée vers chacune d'elles ? Ceci renforcé quand on lit que les pentes futures seront douces, et que le sol recréé, végétalisé, planté, retiendra les pluies et le ruissellement tel qu'il est décrit dans les documents...L'alimentation de ces mares en eau est-il bien prévu et quantifié ? De sorte ce que le niveau d'eau ne baisse pas significativement durant les périodes "sèches" ? 7) Si on peut estimer la surface libre de ces mares, on ne sait rien de leurs profondeurs respectives...élément extrêmement important pour l'étagement végétal, la colonisation animale, et le passage de l'hiver...Peut-on avoir communication des coupes longitudinales et transversales de ces mares ? 8) On peut lire à plusieurs reprises que la fosse d'Aiguisy ET les cavages Ouest seront remblayés...Or, un document "en faveur des Chiroptères" prévoit que non...C'est contradictoire. La lecture du projet de réaménagement de cette fosse amène à constater que le sommet des cavages ouest sera recouvert de 12 à 20 mètres de remblai...C'est incompatible...Placoplâtre doit clarifier cela. Dire haut et fort que ces cavages ne seront pas remblayés ! Comment les cavages Ouest resteront-ils accessibles aux Chauves-Souris s'ils sont ainsi recouverts, même non remblayés? 9) Nous avons produit une proposition d'aménagement de ces cavages ouest. Placoplâtre peut-il nous répondre, de préférence favorablement ? 10) Nous signalons que dans les tableaux présentés, les températures maximales et minimales inscrites sont fantaisistes...+ 2°C par exemple, alors que, de la route stratégique, on peut voir l'hiver des stalactites de glace de plus de 2 mètres accrochés aux entrées de cavage, et cela plusieurs jours durant ! + 25°C à l'ombre en plein été, alors que les 30°C ont été dépassés plusieurs jours cette année. De même pour la pluviosité réputée à peu près constante à 60 mm/mois, alors qu'elle varie de 42 à 64 mm selon les mois, soit 50% de variation...Pourquoi ces approximations notoires ? Les exposés et démonstrations qui en résultent sont ainsi entachés d'inexactitude voire de fausseté...Placoplâtre peut-il rectifier, notamment quant à la problématique des eaux pluviales qui peuvent être brutalement très abondantes ?... Phénomène de moins en moins rare...
Mail 61			X	X				X									X					X	Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis Petit résumé des questions posées à Placoplâtre après lecture plus attentive des Dossier "non techniques" ou "d'autorisation environnementale (Partie N°2) - Suite de la précédente contribution (PARTIE N° 2) 11) Il y a 17 espèces animales sensiblement menacées par ce projet, surtout à ciel ouvert, il est trompeur d'écrire que tout ce qui va être détruit sera reconstitué, même dans 30 ou 40 ans. La nature ça ne se domine pas comme cela, à coups

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							clairement. D'ailleurs, si Placoplâtre est réellement si soucieuse de la protection environnementale, ce que l'on est prêt à admettre et même à croire, rien ne l'empêcherait d'imaginer aussi une exploitation en cavages, ET les déconstruction et dépollution, même si coûteuses...encore que des fonds publics existent pour procéder à de telles opérations qui deviennent alors d'intérêt public et en réparation au titre du "pollueur/payeur", le fait que l'Etat ne soit plus propriétaire ne le dédouanant pas d'avoir été le pollueur. Nous demandons à Placoplâtre d'assumer totalement son choix économiquement motivé, le traitement des terrains du CEA en étant une nécessité conséquente et non pas l'élément déterminant.
Mail 62							X													X			<u>M. François MARTIN, Lyon</u> Témoignage d'un ingénieur géotechnicien Le projet de nouvelle carrière a été longuement et murement réfléchi par les équipes Placoplatre, intégrant les contraintes géotechniques particulières à ce site. Mon bureau d'ingénieurs indépendant a été mandaté à plusieurs reprises et depuis plusieurs années pour effectuer des missions de reconnaissances, d'études et d'expertises géotechniques des vieux cavages et de la fosse d'Aiguisy afin de fiabiliser la solution choisie. Je témoigne donc ici du sérieux et de la qualité de la démarche.
Mail 63	X																				X		<u>Mme Danièle BREDILLION, Villevaudé</u> Je constate que la société Placoplâtre a encore une fois délégué ses employés pour donner un avis favorable à l'exploitation du gypse sur le site de l'ancien Fort de Vaujourns. Cela ne trompe personne, bien sûr ! Comment peut-on être assez naïf pour penser que Placoplâtre est un défenseur de l'environnement et que l'exploitation d'un site pollué n'aura aucune incidence sur la santé de la population ?
Mail 64			X												X				a		X		<u>Michaël. Mont-Saxonnex</u> Il est inadmissible que le site pollué par la radioactivité du fort de Vaujourns puisse un jour être exploité pour y extraire des matériaux de construction qui finiront dans nos habitations et nous pollueront la santé jour, et nuits ! Ce site, du fait de sa dangerosité, doit rester fermé et inaccessible le temps qu'il faudra.
Mail 65		X																		X			<u>M. Benoit. Solers :</u> Le projet de carrière à ciel ouvert de Placoplatre est la seule opportunité de dépolluer définitivement la friche industrielle du CEA afin de rendre, à terme, un paysage naturel s'inscrivant en lien avec le Bois de Bernouille et les carrières réaménagées de Coubron-Vaujourns. Les réserves directement accessibles à l'usine de Vaujourns par voie interne, situées à moins de 500m de l'usine, alimenteront les lignes de production durant de nombreuses années, et permettront la rénovation de nombreuses passoires thermiques du parc urbain francilien. Le circuit de livraison depuis le gisement de gypse aux chantiers de construction franciliens est extrêmement court avec un impact carbone de la chaîne logistique très faible pour plusieurs décennies. L'extraction doit débuter en 2026 afin de prendre le relais de la carrière de Bernouille qui arrive à épuisement. De plus, l'extraction en ciel ouvert propose une garantie pour la dépollution des matériaux de surface et l'optimisation de la

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							ressource gypsifère. Les techniques de travail sont facilitées en ciel ouvert par rapport au souterrain et permettent, notamment, de traiter en sureté tous les aléas géologiques. Enfin, depuis plus de 25 ans Placoplatre créée, aménage et entretient des espaces naturels après l'extraction du gypse (environ 200 Ha sur la butte de l'Aulnay, voir photo jointe). Ces anciennes carrières réaménagées constituent des écosystèmes riches et variés (mares, bassins, prairies, boisements...) avec une faune et une flore typique de la région parisienne.	
																								

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
			X					X												X			M. Nicolas MISDARIIS, Saint-Martin-la-Pallu Le projet de Placoplatre permettra non seulement d'exploiter le gypse à proximité de l'usine de Vaujourns, mais surtout il permettra la remise en état d'une friche industrielle. Le projet permettra à terme de créer une nouvelle espèce favorable à l'environnement et à la biodiversité.		
			X																	X			Mme Marie-Christine, Faubonne Ce projet contribue à la reconversion de territoires en friche depuis plusieurs décennies, à la valorisation des ressources nationales en circuit court, à la dépollution des terrains en zone urbaine, et à la dynamisation de l'économie locale... De belles opportunités pour la région, et un projet qui devrait de surcroit soutenir les efforts en matière de rénovation énergétique des bâtiments d'Ile de France.		
																				X			M. Jean-Marie LARMERT, Berre-les-Alpes Je suis pour l'ouverture de la carrière.		
Mail 69			X																	X			M. Jean-Marie LARMERT, Berre-les-Alpes Coordinateur de travaux sur le site pendant 2 ans, je sais le sérieux du travail réalisé pour non seulement respecter les règles environnementales, mais aller au-delà pour permettre de redonner de la vie à ce type de site après son exploitation. Également former comme accompagnateur en moyenne montagne, je sais apprécier avec cet autre regard le travail que PLACOPLATRE est capable de réaliser sur ses sites carriers en fin d'exploitation, comme Corneilles en PARISIS et ses espaces rendus de toutes beauté, riche d'une faune et d'une flore sans communes mesures pour ce type d'emplacement. Je suis donc pour le projet d'ouverture de la carrière.		
Mail 70			X																	X			M. François MALBEC, Vaujourns En tant que salarié de l'usine Placo de Vaujourns, mais aussi en tant que riverain habitant Vaujourns, il me semble que les études exhaustives réalisées depuis plusieurs années sur le site et les moyens investis pour garantir l'exploitation et la réhabilitation du site sont rassurantes et me font penser qu'il s'agit du projet le plus cohérent pour l'avenir du Fort de Vaujourns. Je ne vois pas aujourd'hui de raison de craindre pour la santé de chacun ni pour l'environnement.		
Mail 71			X																	X			M. José CARDOSO, Corneilles-en-Parisis Nous avons la chance d'avoir une entreprise qui prépare entre 8 et 10 ans le projet d'exploitation en faisant participer toutes les parties prenantes. Soyons fier et soyons acteur de l'avenir de l'industrie française pour investir dans l'isolation		
Mail 72						X		X	X		X										X		M. Joseph LAURE Ce projet aggrave la pollution du sol, de l'eau et de l'air. Transport de gravats d'un lieu pollué (Fort de Vaujourns) et radioactif (même si légèrement au dire de l'entreprise) à un endroit sain de Coubron. Nuisances sonore (tirs de mines, engins et gros camions) et en poussières qui viendront aggraver la pollution. Déboisement avec promesse de reboisement... dans 40 ans. Seul l'aspect économique est pris en compte, avec très peu d'emplois (10) la plupart déjà au travail sur d'autres sites de l'exploitant. Conclusion : ce projet de carrière à ciel ouvert est à rejeter.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 73			X																	X			<u>M. Amaury OMNES, Levallois-Perret</u> Je soutiens ce projet qui permet à la fois de : 1) Conserver et créer de l'emploi industriel en Ile de France, au plus près de l'usine et du principal marché français (donc moins de CO2) 2) Réhabiliter une friche industrielle pour laquelle aucun autre projet n'est envisagé ... c'est donc le meilleur moyen d'assainir le site pour le rendre à terme au public, dans les meilleures conditions sanitaires. Et le tout financé à 100% par un groupe privé, sans toucher le contribuable Pour les sceptiques : Qu'irait chercher le groupe Saint-Gobain (CAC40) pour sa réputation à réaliser de tels travaux aux portes de Paris Cela garantit le plus grand sérieux et la plus grande attention/sécurité dans la réalisation des travaux prévus.
Mail 74						X	X	X											a		X		<u>Isabelle, Colombes</u> Malheureusement, il n'existe pas de vraie transparence sur les modes d'exploitation proposés par Placoplatre qui a fort intérêt à obtenir gain de cause pour des raisons économiques et commerciales évidentes et ce coûte que coûte au détriment de tout respect pour l'humain, la faune, la flore, la terre et surtout la nappe phréatique indispensable à toutes vies. Tout est mis en œuvre par les diverses entreprises connexes pour minimiser les risques existants et à venir, souhaitons que la Justice de ce joli pays soit juste et raisonnée/raisonnable.
Mail 75			X					X					X			X			a	X			<u>Florence, Corneilles-en-Parisis</u> Il est très important que Placoplatre puisse ouvrir cette nouvelle carrière de gypse de Vaujours-Guisy qui alimentera son usine de Vaujours. En effet cela répond à un besoin du marché de construire de nouveaux bâtiments dont la plaque de plâtre est un élément intérieur clé tout en gardant une production industrielle sur le territoire français ce qui est également une demande sociétale car cela induit de nombreux emplois qu'ils soient directs ou indirects. Les besoins se situant beaucoup en région parisienne cette production à Vaujours permet de limiter les transports et donc l'impact carbone associé d'autant plus que cette future carrière est, elle-même, très proche de l'usine. En tant que salariée Placoplatre, je suis témoin de la démarche environnementale forte des carrières qui travaillent pour limiter les nuisances à leur strict minimum pendant l'exploitation puis investissent significativement dans la réhabilitation des carrières en vie de vie pour restituer des espaces naturels variés abritant une faune et une flore diversifiées. Je suis également témoin de la démarche environnementale réalisée au niveau de l'usine de Vaujours notamment dans le cadre l'objectif Saint-Gobain de neutralité carbone en 2050. Et j'ai toute confiance que ceci continuera voire s'enrichira encore dans les années qui arrivent, dans le cadre de l'amélioration continue qui caractérise la démarche Sécurité Environnement de Placoplatre. L'ouverture de la carrière de Vaujours-Guisy permettra en outre de dépolluer définitivement l'ancienne friche industrielle abandonnée du CEA.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 76																			a	X			Bruno B. Villepinte Je suis depuis longtemps l'entreprise PLACOPLATRE sur d'autres sites industriels en France et le sérieux, la prise en compte environnementale ainsi que la vision à long terme ne sont pas à remettre en cause.je soutiens tout à fait le projet.		
Mail 77	X		X					X	X					X			X	X			X		M. Christian RILHAC, Villeparisis Quelques éléments de réponse, "courts" et clairs ! 1) Ces contributions émanent pour la plupart de personnes qui sont soit directement liées à l'Entreprise, soit en lien commercial avec elle...on les imagine mal s'exprimer avec toute l'objectivité et la liberté de parole que peuvent avoir des gens totalement indépendants, même si ces personnes sont de bonne foi. 2) Curieusement, ces personnes en soutien et sans réserve résident loin, voire très loin de ce site industriel... (c'est honnête de leur part de le dire) ...on peut donc imaginer qu'habitant Courtry ou Coubron (sous les vents dominants...et à 1 ou 2 km des carrières prévues) leur avis serait peut-être un peu moins enthousiaste...(?) 3) Le sujet n'est pas d'être contre ou pour Placoplâtre, il n'est pas non plus d'être pour ou contre une reprise et extension d'exploitation du gypse, mais seulement de débattre des avantages et inconvénients d'une exploitation à ciel ouvert ou en cavages, et de toutes les précautions à prendre en préalable. 4) De ce fait, il est fallacieux d'affirmer que des emplois seraient menacés, car quel que soit le mode d'exploitation il occuperait autant de salariés (et sans doute davantage si c'était en cavages) qui ne seront que 10...on lit bien : 10. (sur 400 pour l'ensemble de l'usine) 5) De même, aucun emploi induit ne serait impacté, que l'on exploite à ciel ouvert ou en cavages. 6) Il est évident qu'à ciel ouvert, on récupère presque trois fois plus de gypse, mais il est simpliste de dire que, du coup, Placoplâtre serait condamnée à court terme faute de ressource en gypse juste à côté car les deux carrières actuelles en fonction peuvent fournir encore plusieurs années à elles deux, car il serait tout à fait possible et tout aussi près ou presque d'exploiter en 2ème et 3ème masse ces mêmes carrières sur des dizaines d'hectares, la rentabilité n'étant plus insuffisante comme elle l'aurait été il y a quelques années encore, d'autant que de très larges extensions sont possibles vers l'Ouest, en cavages. 7) Il est fallacieux de faire valoir qu'on économisera les pollutions et gênes diverses par des centaines de milliers de camions si du gypse venait d'ailleurs, car il en faudra davantage encore pour transporter les matériaux extérieurs destinés au remblayage 8) Il est trop optimiste de penser et dire que près de 50 hectares (avec les à-côtés) complètement dévastés seront naturellement reconstitués en 20 ou 30 ans, car c'est plutôt le double de temps qu'il faudra, et ce ne sera pas équivalent, et certainement pas mieux. Différent, oui. 9) Seule une grande méconnaissance de l'environnement naturel, de ses lois et équilibres complexes autant que fragiles, peut laisser penser que le bouleversement d'une telle surface (éradication du vivant lié au sol et à sa couverture végétale, bruits constants, détonations, vibrations, lumières, « ventologie », poussières, odeurs...) se limite à cette seule surface...une très large bande en anneau verra toute sa faune sensible (ultra-sensible pour nombre d'espèces d'oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens...) s'enfuir bien plus loin. Ce seront plutôt 100 à 150 ha qui seraient très perturbés et déséquilibrés pour		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							un demi-siècle. 10) Rien n'empêche Placoplâtre d'exploiter en cavages ET de dépolluer la partie a priori polluée...si ce n'est un surcoût évidemment. Mais il n'est pas recevable d'entendre dire que la dépollution ne se fera pas si l'exploitation n'est pas à ciel ouvert, sorte de chantage à l'environnement. Il n'est d'ailleurs pas certain que l'Entreprise serait autorisée à laisser ces terrains en l'état maintenant que leur problématique est scientifiquement (re)connue et de notoriété publique... 11) En tout état de cause, Placoplâtre a "hérité" de ces terrains pollués alors que l'Etat avait déclaré qu'ils ne l'étaient pas, il y a donc eu une transaction foncière sur une base dolosive. L'Etat est le pollueur. Placoplâtre pourrait sans doute juridiquement l'amener soit à réaliser cette opération sur sa propriété, soit lui en faire supporter le coût. 12) Personne ne met en doute les compétences et le sérieux de Placoplâtre et des entreprises et sociétés qui travaillent pour elle. Ce qui est discutable et donc discuté, ce sont les objectifs et les moyens de les atteindre. Si on a une très vieille voiture en panne, on peut définir divers objectifs (la déconstruire et recycler ses composants, la compacter au maximum et en faire une sculpture de rond-point, la remettre en marche et l'utiliser, la restaurer à neuf et en faire un objet de collection...) et pour réaliser chacun d'eux, faire appel à des compétences et du sérieux...Donc ne pas faire des procès d'intention...discuter des objectifs et des moyens mis en œuvre, ce n'est pas discréditer ou mésestimer Placoplâtre. 13) Il y a des zones d'ombre, des discordances, des contradictions, des enjeux négligés, des études insuffisantes, qui ressortent de ce dossier, et il est légitime que les observateurs les soulignent et attendent des réponses et des améliorations pour pouvoir se positionner. Toutes celles et tous ceux qui soutiennent ce projet, en trois lignes simplistes, passent à côté de cet état de fait...on ne peut se contenter de lire en diagonale et de ne voir que le court terme et la seule rentabilité économique optimale. Des compromis sont possibles, mais il faut accepter de se pencher sur toutes les problématiques corollaires du projet tel que présenté, au-delà des seuls intérêts financiers, des avantages immédiats, de la seule "bulle industrielle", aussi respectable soit-elle. Il faut donner plus de temps à l'enquête publique, répondre clairement aux questions posées, prendre des engagements écrits et poser des dates butoirs de réalisation, le cas échéant, suspendre l'autorisation d'exploiter en la conditionnant à des expertises complémentaires là où elles paraissent nécessaires. C'est ce que nous demandons à Placoplâtre, et c'est ce que nous demandons à la Commission d'Enquête de demander à Placoplâtre.		
Mail 78			X																	X			<u>M. Vincent DELARCHE - Chelles</u> Ce projet est excellent sous toutes ses formes, il permettra de dépolluer et sécuriser le CEA en friche depuis des années, pérenniser des emplois sur le long termes grâce à l'extraction du gypse et rendre au final un site paysagé et agréable. De plus le sérieux de cette entreprise nationale permettra de gérer les travaux avec toute la méthode et les précautions qu'il se doit. Je n'ai aucun doute là-dessus ce projet doit être validé.		
Mail 79			X																	X			<u>Philippe - Villeparisis</u> Ce projet nécessaire servira à fabriquer les matériaux qui permettrons la construction et la rénovation de logements afin que le plus grand nombre puisse bénéficier d'habitat énergiquement efficace. Matériaux fabriqués en France par une entreprise qui privilégie les circuits courts tant par l'approvisionnement de ses usines que par son réseau de distribution. L'extraction du gypse à ciel ouvert permet l'optimisation de la ressource, assurant ainsi l'approvisionnement de l'usine de		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
																							Vaujours pour de nombreuses années. Enfin, grâce à la remise en état des carrières, une fois l'extraction terminée, de vaste espace boisés et prairial garantissent des îlots de verdure en région parisienne.			
Mail 80			X	X													X		a	X			<u>Géraldine – Colombes</u> Ce projet d'ouverture de carrière entamé depuis de nombreuses années sur des terrains en friche et laissés à l'abandon ne peut qu'être bénéfique. Il apporte plusieurs solutions à des problèmes que peu de personnes/ sociétés/ association ne serait en mesure de gérer jusqu'au bout : Tout d'abord cette ancienne friche du CEA, sera dépolluée car ce qui y a été fait jusqu'à la fin des années 90 ne peut être imputé à la société Placoplatre qui met tout en œuvre depuis plus de 8 ans pour dépolluer/ désamianter et éliminer toute pollution chimique et radiologique grâce à de nombreux sous-traitants experts tout cela sous le contrôle de l'administration et de l'ASN. Par ailleurs, l'usine de Vaujours située tout prêt permet de faire vivre de nombreuses familles et plus généralement maintien de nombreux emplois sur ce territoire francilien. De nombreux fournisseurs travaillent également pour l'usine. C'est une économie sur laquelle on ne peut pas être indifférent. L'ouverture de la carrière répond à un besoin du marché de construire de nouveaux bâtiments ou d'en rénover d'anciens et la plaque de plâtre est un élément intérieur clé. Garder une production industrielle sur le territoire français est également une demande sociétale qui s'inscrit dans le « Made in France ». L'exploitation à ciel ouvert est « la meilleure solution » pour : prolonger les réserves de gypse sur un même site et ne pas aller ailleurs ou plus loin, continuer d'approvisionner l'usine toute proche en circuit court, facilité le travail d'exploitation et permettre un réaménagement optimal de ces terrains dont personne ne voulait afin de les rendre au public. Le tout financé à 100% par un groupe privé. La démarche de réaménagement des carrières à proximité immédiate en est le parfait exemple lorsque les visiteurs jeunes et moins jeunes se sentent « à la campagne » et entendent le chant des oiseaux, on peut dire que la restitution des espaces naturels variés abritant une faune et une flore diversifiées est réussie.			
Mail 81			X			X	X		X								X				X			<u>M. Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> 1) Il est vrai que la pérennité de l'activité de Placoplâtre Vaujours est dépendante d'un approvisionnement en gypse au moins égal à l'actuel. 2) Il est vrai que les deux carrières (dont une souterraine) arriveront à épuisement dans leurs limites d'autorisations actuelles, sous 2 à 4 ans pour l'une et 5 ou 6 ans ou plus pour l'autre. 3) Il est donc vrai que Placoplâtre doit trouver des ressources en gypse sous 3 à 6 ans mais... 4) Il est fallacieux de déclarer que la pérennité de l'Usine Placoplâtre de Vaujours dépend de la seule extension de la carrière Vaujours-Aiguisy, et dépend de ce qu'elle soit impérativement à ciel ouvert, de sorte à créer un "chantage à l'emploi durable" car du gypse, il y en a bien assez pour un siècle au moins sans qu'il soit nécessaire d'exploiter à ciel ouvert, car... 5) Il y a encore des réserves importantes en seconde masse dans la carrière de Bernouille, rapidement exploitables.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. 6) Il y a des réserves importantes en seconde et troisième masse dans la Fosse d'Aiguisy déjà à ciel ouvert, presque immédiatement exploitables. 7) Il y a des réserves très importantes dans la butte de l'Aulnoy, Placoplâtre y ayant déjà un projet en souterrain. (forêt de Bondy voir arrêté de 2018...) déclaré compatible ; Cela à 5 km à peine... (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036777521). 8) L'extension de la carrière de Corneilles-en-Parisis, récente, se fait en souterrain...donc c'est rentable ! 9) Il est faux de dire que l'on "économise" des rotations de camions si c'est à ciel ouvert car ceux que l'on éviterait pour du gypse, on les retrouverait pour des matériaux extérieurs de remblaiement. 10) Il est faux de dire que l'on retrouve un bel environnement (dans 30 à 50 ans) en remplacement d'un moins beau, car ce qui est envisagé c'est un réaménagement à vocation d'accueil du public, produisant un écosystème bien moins sauvage et bien moins diversifié, la présence humaine, ses déplacements, ses voix et cris éloignant nombre d'espèces sensibles. Ce serait peut-être plus "agréable" pour les humains, mais beaucoup moins pour les autres espèces vivantes. Il y en a un exemple désastreux à Gagny (Bois de l'Etoile...carrières du Centre)). 11) Il est fallacieux d'avancer que les terrains ne seront déconstruits et dépollués que si l'exploitation était à ciel ouvert. Ils peuvent très bien l'être aussi avec une exploitation souterraine, mais évidemment, ce serait moins rentable. 12) La seule vérité fondamentale, derrière tout cela, c'est que l'exploitation à ciel ouvert, malgré le surcoût lié à l'extraction de la couverture, l'enlèvement, le transport des terres et marnes, le remblaiement, la réhabilitation finale...sera plus RENTABLE FINANCIEREMENT. Cette recherche est tout à fait normale et compréhensible de la part d'une Société Industrielle, mais il faut l'assumer et ne pas essayer de faire valoir des "tas d'avantages" corollaires potentiels à l'exploitation à ciel ouvert tout en minimisant les "tas d'inconvénients" qu'elle apporterait inévitablement. 13) La "survie" de Placoplâtre-Villeparisis n'est nullement en jeu entre "ciel ouvert" ou "souterrain", seul le niveau des bénéfices nets et des dividendes des actionnaires à en tirer est à la base du débat et de la volonté déterminée de l'entreprise à obtenir une autorisation pour le "ciel ouvert". Il n'y a rien de choquant à cela, mais il y a beaucoup de conséquences, et il faut les assumer en les présentant vraiment telles qu'elles sont et seront sur 5, 10, 20, 30...60 ans et plus.
Mail 82	X	X	X	X		X		X	X	X		X			X				X		X		M. Francis REDON, Président France Nature Environnement 93 Après la concertation du dernier trimestre 2018, les garants de la CNDP avaient émis plusieurs recommandations dont en particulier une évaluation objective des avantages et contraintes de l'alternative d'exploitation en souterrain ou à ciel ouvert, débat à nouveau majoritairement évoqué depuis le début de l'enquête publique. Pour la CNDP « la variante d'exploitation en souterrain devrait faire l'objet d'une analyse comparative multicritères intégrant les différentes dimensions économique, sociale et environnementale, et en particulier le bilan carbone, les conséquences en matière de trafic routier, de bruit, de poussières ainsi que les conditions de travail du personnel. ». Le tableau-2 présenté en page 20 du tome 2 de l'étude d'impact Partie 6G qui devrait répondre à ces remarques de la CNDP ne peut être considéré comme « sincère ». En premier lieu, ce tableau est un magma de solutions de substitution « qui n'en sont pas », de solutions de complémentarité

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																						ou d'appoint plus que des solutions de substitution. Le seul débat évoqué en concertation comme dans la première réunion publique de Vaujours le 6 décembre 2022, recentre formellement la seule alternative à étudier qui se résume à « exploitation à ciel ouvert » ou « exploitation en souterrain ».		
																						Dans son avis sur le projet, la MRAe a pour sa part porté une analyse très critique de ce tableau en considérant « une justification qui apparaît donc subjective insuffisamment étayée et parfois biaisée ». Dans sa réponse à cet avis Placoplatre n'apporte aucune pertinence à ce qui a été déjà proposé.		
																						En deuxième lieu, les critères sur lesquels Placoplatre veut s'appuyer pour quantifier les différentes solutions alternatives ne peuvent être retenus comme tels tant leur « pondération » est peu rationnelle et confirment leur rôle « biaisé ».		
																							Notre analyse ci-après se propose d'assainir des formulations qui n'éclairent pas le public sur le projet présenté.	



www.environnement93.fr

**ENVIRONNEMENT 93
UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

OBJET : Projet Placoplatre sur le Fort de Vaujours / Observations sur le document d'analyse multicritères.

Après la concertation du dernier trimestre 2018, les garants de la CNDP avaient émis plusieurs recommandations dont en particulier une évaluation objective des avantages et contraintes de l'alternative d'exploitation en souterrain ou à ciel ouvert, débat à nouveau majoritairement évoqué depuis le début de l'enquête publique.

Pour la CNDP « la variante d'exploitation en souterrain devrait faire l'objet d'une analyse comparative multicritères intégrant les différentes dimensions économique, sociale et environnementale, et en particulier le bilan carbone, les conséquences en matière de trafic routier, de bruit, de poussières ainsi que les conditions de travail du personnel. ».

Le tableau-2 présenté en page 20 du tome 2 de l'étude d'impact Partie 6G qui devrait répondre à ces remarques de la CNDP ne peut être considéré comme « sincère ».

En premier lieu ce tableau est un magma de solutions de substitution « qui n'en sont pas », de solutions de complémentarité ou d'appoint plus que des solutions de substitution. Le seul débat évoqué en concertation comme dans la première réunion publique de Vaujours le 6 décembre 2022, recentre formellement la seule alternative à étudier qui se résume à « exploitation à ciel ouvert » ou « exploitation en souterrain ». Dans son avis sur le projet, la MRAe a pour sa part porté une analyse très critique de ce tableau en considérant « une justification qui apparaît donc subjective insuffisamment étayée et parfois biaisée ». Dans sa réponse à cet avis Placoplatre n'apporte aucune pertinence à ce qui a été déjà proposé.

En deuxième lieu les critères sur lesquels Placoplatre veut s'appuyer pour quantifier les différentes solutions alternatives ne peuvent être retenus comme tels tant leur « pondération » est peu rationnelle et confirment leur rôle « biaisé ».

Notre analyse ci-après se propose d'assainir des formulations qui n'éclairent pas le public sur le projet présenté.

Page : 1

SIEGE SOCIAL : Parc National Forestier de Sevrin – Pavillon Maurouard – Allée Burlot 93410 VAUJOURS
COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 - Gagny
☎ 01.43 81 96 37 - email : contact@environnement93.fr

Le :
16/12/2022

1. Critère technique.

Plâtre recyclé

Dans son discours institutionnel, Placoplatre vante le recyclage du plâtre et du gypse , «matériaux recyclables à l’infini ».
<https://www.placo.fr/le-recyclage-des-produits-placor#1>

Par ailleurs il faut prendre en compte les évolutions de la réglementation et en particulier la loi AGECE qui préconise que les entreprises du BTP utiliseront 70 % des déchets émis par l’ensemble du secteur du BTP.

La loi AGECE met en particulier l’accent sur trois notions clés. Le **réemploi** (réutilisation d’un bien pour un usage identique), la **réutilisation** (utilisation d’un déchet pour un usage différent) et le **recyclage** (la matière première provenant du déchet est réemployée pour fabriquer un nouveau produit) qui sont les éléments primordiaux pour changer de paradigme.

Dans sa note N° 211 du mois de mai 2022, l’APUR fait ainsi une estimation des déchets potentiellement recyclables par filière, en Ile de France. Pour le plâtre cette estimation est de 410 000 tonnes par an, ce qui viendrait ainsi en substitution de l’extraction de ressources naturelles et permettrait de compenser le déficit engendré par les pertes liées à une exploitation en souterrain. Cette ressource ne peut pas être ignorée, et doit être prise en compte dans les études d’impact; elle s’ajoute aux ressources adjacentes mentionnées par la MRAe.

Tableau 3. ESTIMATION DES DÉCHETS PAR FILIÈRE

Type de déchets	Estimation en Ktonnes
Béton et pierre	9 600
Plâtre	410
Bois	110
Métaux	20
Céramique	460
Tuiles	140
Fenêtres	170
Isolants	90
Total	11 000

Source : BD Démolition, CSTB - Traitement Apur. Ces résultats sont la moyenne d’une fourchette haute et basse issue des résultats du CSTB. Pour rappel, seul 60 % des bâtiments de la BD Démolition ont été pris en compte dans les traitements du CSTB.

https://www.apur.org/sites/default/files/12p211_bd_demolition_service_dechets_btp.pdf

Ces 410 000 tonnes peuvent être comparées à la production actuelle de la **carrière de Bernouille** à hauteur de 300 000 tonnes par an, suffisantes pour le fonctionnement optimum de l’usine de Vaujours.

<u>Extraction en souterrain</u>	Comme vu ci-dessus l'exploitation en souterrain est essentielle pour Placoplatre. En 2018 Placoplatre a ainsi sollicité, et obtenu, une augmentation de son périmètre d'exploitation, de 24,9 hectares en frange sud de la carrière, pour une fin des travaux en 2033. Le projet n'a nécessité aucune disposition particulière, et démontre ainsi la mise en œuvre rapide de ce mode d'exploitation. Malgré les annonces de Placoplatre, en région Ile de France l'exploitation en souterrain n'est pas une exception. Pour la carrière de Cormeilles-en Parisis en particulier Placoplatre utilise pour une exploitation en souterrain, les mêmes arguments que ceux qui sont servis à Vaujours pour une exploitation à ciel ouvert. <i>«Exploiter en souterrain sous les buttes du Parisis était donc la solution rassemblant les meilleures conditions économiques, industrielles et environnementales pour pérenniser l'activité plâtrière à Cormeilles.»</i> https://www.placo.fr/carriere-de-gypse-de-cormeilles-en-parisis#3
--	---

<u>Plâtre recyclé</u>	Comme vu ci-dessus la mise en œuvre du plâtre recyclé n'est qu'une ressource additionnelle à l'exploitation des ressources naturelles.
<u>Approvisionnement de l'usine de Vaujours</u>	L'exploitation en souterrain présente pour sa part les mêmes avantages de proximité et de circuits courts que l'exploitation à ciel ouvert, tout en évitant les impacts environnementaux, comme explicité par Placoplatre pour la carrière de Corneilles en-Parisis.
<u>Ouverture d'une nouvelle carrière</u>	Placoplatre feint d'ignorer les ressources gypsifères de proximité simplement pour valider une exploitation à ciel ouvert au Fort de Vaujours. Le classement de la Forêt de Bondy en « forêt de protection » autorise d'ores et déjà le lancement des études pour cette exploitation qui serait dans la continuité de l'exploitation actuelle du Bois de Bernouille puis de celle du Fort de Vaujours. L'étude d'impact ne mentionne pas cette « nouvelle carrière potentielle ». Placoplatre ne répond pas plus aux remarques de la MRAe qui demande une identification précise des réserves disponibles à proximité de l'usine de Vaujours.

SIEGE SOCIAL : Parc National Forestier de Sevran – Pavillon Maurouard – Allée Burlot 93410 VALJOIRS.

☎ 01.43 81 96 37 - email : contact@environnement93.fr

[illegible]

Préservation de la ressource en gypse

Pour Placoplatre « *L'utilisation de gypse recyclé ou de synthèse permet la préservation de la ressource en gypse* ».

C'est ce qui est soutenu tout au long de nos observations, sans être retenu.

Si l'accès aux ressources en gypse doit être préservé, les obligations réglementaires issues de la loi AGEIC sont tout aussi stratégiques que la bonne utilisation des ressources naturelles.

Le recyclage doit ainsi être mobilisé autant que le gypse des sous-sols du Fort de Vaujours.

Dans son analyse des gisements de matériaux d'enjeu régional, le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France), identifie les secteurs particulièrement sensibles aux conflits d'usage. Les secteurs de la butte de l'Aulnay, tout comme celui de la Bassée, sont spécifiquement concernés.

Les gisements de matériaux d'enjeu régional

Territoires à enjeux matériaux

○ Raison d'exploitation
 // Secteur particulièrement sensible aux conflits d'usage

1 - Boucle de Guernes	8 - Brie centrale
2 - Montois	9 - Provinois
3 - Achères	10 - Bassée
4 - Butte de Cormeilles	11 - Côte de Montesson
5 - Butte de Montmorency	12 - Bocage gâtinais
6 - Butte de l'Aulnay	13 - Coteaux du Loing
7 - Monts de Gelle	14 - Gâtinais

0 10 km
 Sources : Au L'Eut, Drie, Gues, RFF, SNCF
 Plan cartonné et traité, 09/08, 100, 2011
 05 (au 1er 2013)

4. Réhabilitation d'un ancien site pollué correspondant aux terrains du Fort de Vaujours.

Justification Placoplatre	Arendements à la justification Placoplatre
Seul le projet à ciel ouvert de la carrière de Vaujours-Guisy offre l'opportunité de réhabiliter les terrains du fort de Vaujours en permettant un réaménagement à vocation paysagère et écologique sur l'ensemble du secteur	Cette affirmation est totalement infondée. En premier lieu il est nécessaire de rappeler que sur les 45 hectares mis en vente par le CEA après l'abandon du site, 16 hectares ont été acquis alors par la CAMC (Communauté d'Agglomération Marne et Chanteraine), aujourd'hui CAPVM (Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne). Aucune procédure d'assainissement n'est à ce jour envisagée pour ce tiers de la superficie du site pollué par le CEA. En deuxième lieu l'étude d'impact du projet révèle qu'au-delà de l'autorisation qui pourrait être accordée pour l'exploitation de la première phase du projet, aucune certitude n'est actée pour définir la destination des terrains intégrant le périmètre d'exploitation envisagé ultérieurement sur la commune de Courtry et plus spécifiquement pour le Fort Central dont les principes de démolition sont toujours en étude. Le plan de phasage du dossier ICPE donne la situation du site à l'échéance de la demande d'exploitation actuelle (Tome 3/Pages 72 et 73). 

[illegible]

En troisième lieu les pollutions potentielles de la zone de défrichement sur le bois Nord ont été mal évaluées par le bureau d'étude Ginger Deleo. Une note de la CRIIRAD de ce 14 décembre 2022 (Voir Annexe) confirme les risques associés aux travaux de défrichement et d'excavation des terres de ce site. **La méthodologie employée est inadaptée et ne permet pas d'effectuer une levée de doute.**

Dans une première phase les ouvriers qui travailleront sur ce site seront les premiers en situation de risque sanitaire.

Ensuite ces terres stockées indépendamment de l'ensemble des déblais, seront mises de côté « **potentiellement polluées** » et seront ensuite remises sur les remblais comblant les vides d'exploitation, en phase de remblaiement.

Un sol pollué initial retrouvera ainsi sa place après une procédure de dépollution qui aura manqué son objectif.

Globalement ce sont 2/3 du site du Fort de Vaujours sur lesquels les actions de Placoplatre risquent de n'avoir aucun effet sur la réhabilitation de la friche.

En quatrième lieu l'exploitation en souterrain ne permet pas d'engager des exercices de dépollution notoirement incomplets.

Il reviendra de toute manière à l'Etat de prendre enfin en considération des responsabilités dans la réhabilitation d'un site qu'il n'as su protéger à l'époque des activités du CEA.

Les moyens récents à hauteur de 1,5Mds d'euros, annoncés par la Première Ministre qui s'ajoutent aux 650 millions déjà annoncés pour le recyclage des friches, doivent être en partie fléchés vers la remise en état des 45 hectares du Fort de Vaujours.

5. Critère environnemental.

Les critères environnementaux sont inadaptés et doivent d'être évalués de manière plus précise, à minima suivant les critères ci-dessous

Biodiversité Pour l'OFB (Office Français de la biodiversité), le constat est sans appel aujourd'hui, la biodiversité est en chute libre. De nombreux animaux et plantes disparaissent, à un rythme encore jamais égalé. La disparition de la biodiversité est en train de provoquer des effets graves sur les moyens de subsistance, l'économie et la qualité de vie des populations humaines. On parle même d'extinction de masse.

Il est maintenant bien établi que toutes les causes de l'effondrement actuel de la biodiversité résultent des **activités humaines**, leurs conséquences étant déjà ressenties partout par les populations humaines. Elles affectent tous les milieux, tous les pays, toutes les espèces.

Après la loi relative à la protection de la nature de 1976 et la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016. Cette loi inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue.

Les études d'impact faune/Flore réalisées sur le Fort de Vaujours démontrent la richesse d'un site par ailleurs bien identifié sur l'ensemble des coteaux de l'Aulnoye, spécifiquement sur le Fort de Vaujours par le classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

De la même manière le SRCE identifie les continuités écologiques qui relient les noyaux de biodiversité de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, déjà menacées par des ruptures difficilement franchissables



ZNIEFF Coteaux de l'Aulnoye – Source-INPN-MNHN

[illegible]

Les émissions totales du projet selon les 5 scénarios sont résumées ci-dessous :

	Défrichement / Remblaiement (tCO ₂ e)	Decouverte (tCO ₂ e)	Extraction (tCO ₂ e)	Transport de gypse (tCO ₂ e)	Remblaiement (tCO ₂ e)	TOTAL (tCO ₂ e)
Scénario 1: CIELOUVERT / EXPLOITATION MIXTE	2792	13461	13998	696	44418	75364
Scénario 2: CIELOUVERT / EXPLOITATION AVEC CARRIÈRE	2792	13461	13998	696	44418	80713
Scénario 3: SOUTERRAIN / EXPLOITATION MIXTE	863	0	9673	454	28140	37404
Scénario 4: SOUTERRAIN / DEPUIS MONTMORENCY	0	0	10103	23688	28140	61068
Scénario 5: CIELOUVERT / VARIANTE CONVOYEURS	2792	13461	13998	370	44418	75039

Tableau 12 : Récapitulatif des émissions par scénario (en t CO₂e)

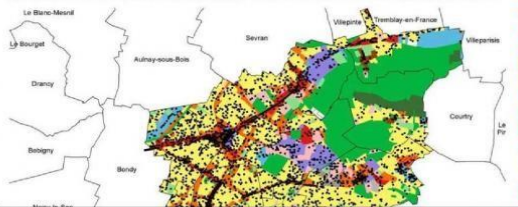
Annexes_tome2_partie5 – Page 30

Les méthodes de calcul sont largement explicitées par CITEPA, mais les données de référence ne sont pas mentionnées et doivent être communiquées.

Doivent être documentés :

- les superficies prises en compte pour les défrichements, en particulier celles qui concernent Courtry et la zone du Fort Central, ne sont pas explicitées de même que le taux de captage de CO₂ à l'hectare,
- l'impact GES pour la phase extraction du scénario 3 paraît surdimensionné alors que par rapport au scénario 2, on extrait seulement 1/3 du gypse,
- l'impact GES pour la phase remblaiement paraît également surdimensionné, pour les mêmes raisons, étant entendu par ailleurs que le remblaiement de la fosse d'Aiguisy doit être distingué de manière spécifique

Trafic routier	L'étude CDVIA concernant les flux routiers est également incomplète et insuffisante. Tout comme l'étude de CITEPA, les flux engendrés par l'évacuation des déblais de démolitions ne sont pas pris en compte alors que de l'ordre de 25 000 camions seront nécessaires pour ce type de flux qui sera évacué par la D129 (Route Stratégique). Pour mémoire c'est un flux prévisionnel de plus de 1 500 000 camions qui est estimé par CDVIA sur l'ensemble du projet. Une réduction de 2/3 de ce flux semble nécessaire.
Eaux pluviales	Le coefficient de ruissellement 0,7 des talus de la carrière en phase d'exploitation est source d'apport de grands volumes d'eau en cas de fortes pluies, par rapport aux capacités de régulation induites par les capacités des sols naturels et la végétation de surface. Dans son estimation des volumes de rétention des eaux pluviales, le bureau d'étude Antéa Group considère que les bassins de rétention mis en œuvre pour la phase d'exploitation peuvent être insuffisants en cas de fortes pluies (Annexes_tome2_partie6_Page 123). Ce risque ne peut pas être quantifié et pris en compte seulement par l'inondation du fond de fouille de la carrière. Ce risque peut devenir majeur pour les habitations en aval de la carrière.

Bruit et Poussières	Placoplatre affirme maîtriser les impacts d'émission de poussières ainsi que les nuisances sonores en fonction de son expérience d'exploitation de carrières à ciel ouvert. Cependant même si les normes sont respectées, nuisances sonores et poussières auront malgré tout un impact sur les populations voisines. Une exploitation en souterrain évitera pour sa part tous ces impacts et en particulier l'arrosage des pistes d'engins de chantier pour des périodes de sécheresse qui seront de plus en plus fréquentes
Paysages	Les documents d'urbanisme en cours de validation ou d'élaboration analysent les coteaux de l'Aulnoye comme zone à préserver pour leur qualité paysagère (SCOT de la MGP) ou leur qualité d'espace naturel ou agricole (PLUI de l'EPT Grand Paris Grand Est)  Préserver la qualité des espaces agricoles naturels et forestiers Renforcer la qualité paysagère des grandes forêts, bois, parcs et jardins et valoriser la présence des grands arbres dans le paysage <i>SCOT de la MGP – Paysages</i> <i>Source : Carte grands paysages du projet de SCOT de la MGP</i> LOCALISATION DES ENTREPRISES ET GRANDES FAMILLES DE ZONES DE PROJETS DE PLUI DANS GRAND PARIS GRAND EST  Plan des grandes familles de zones de projets - Zone de centres anciens - Zone de centralités urbaines hors centres anciens - Zone de grands collectifs - Zone de tissus intermédiaires - Zone pavillonnaire - Zone d'activités économiques - Zone urbaine verte - Zone naturelle et espaces naturels protégés - Zone agricole - Zone de projets - Zone de grands équipements - Secteur zone N <i>PLUI de l'EPR Grand Paris Grand Est – Protection espaces naturels et espaces agricoles</i> <i>Source : APIR, atelier préparatoire à l'élaboration au règlement du PLUI de l'EPT Grand Paris Grand Est</i> Ces espaces ne seront protégés que par une exploitation en souterrain.

6. Tableau récapitulatif.

Le tableau suivant récapitule les critères analysés ci-dessus en donnant une plus forte pondération pour certains d'entre eux, mais nous permet d'établir une meilleure appréciation des impacts positifs et négatifs entre une exploitation en souterrain et une exploitation à ciel ouvert.

Une exploitation en souterrain avec intervention de l'Etat pour la réhabilitation du site est notre préconisation.

Critère			Ciel Ouvert	Souterrain	
	Pondération			Sans intervention de l'Etat	Avec intervention de l'Etat
Technique	1		1	1	1
Economique	2		2	1	1
Interêt national incluant le recyclage	1		1	1	1
Réhabilitation	2		1	0	2
Environnemental et Santé	Biodiversité	1	0	1	1
	Climat/GES	1	0,3	1	1
	Paysage	1	0	1	1
	Eaux pluviales	1	0,3	1	1
	Bruits et poussières	1	0,3	1	1
	Trafic routier	1	0,3	0,6	0,6
TOTAL			6,2	8,6	10,6

Gagny le 16 décembre 2022
Francis Redon
Président Environnement 93

ANNEXE

Note CRIIRAD du 14 décembre 2022

Page : 12

SIEGE SOCIAL : Parc National Forestier de Sevrans – Pavillon Maurouard – Allée Burlot 93410 VALJOIRS
COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 - Gagny
☎ 01.43 81 96 37 - email : contact@environnement93.fr

Le :
16/12/2022



Valence le 14 décembre 2022

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France
☎ . 33 (0)4 75 41 82 50 / bruno.chareyron@criirad.org

Commentaire sur le rapport : « Diagnostic de la zone du bois situé au nord du Centre d'étude de Vaujours »

Note CRIIRAD N°22-33

Rédaction : Bruno CHAREYRON, ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD
(bruno.chareyron@criirad.org)

A / Contexte

Dans le cadre d'une enquête publique en cours portant sur le projet de l'entreprise **PLACOPLATRE** d'exploiter du **gypse au droit du fort de Vaujours**, monsieur Francis Redon, président de l'association Environnement 93, a demandé au laboratoire de la CRIIRAD de prendre connaissance du rapport figurant en Annexe 5 du dossier et intitulé « *Diagnostic de la zone du bois situé au nord du Centre d'étude de Vaujours* ». Ce rapport, daté du 30 août 2022, a été rédigé par le bureau d'étude Ginger Deleo pour le compte de PLACOPLATRE.

La question posée à la CRIIRAD est de déterminer si le rapport de Ginger Deleo permet de lever le doute sur une éventuelle contamination des sols par des fragments d'uranium d'origine anthropique. Rappelons en effet que cette matière radioactive a été utilisée par le Commissariat à l'Energie Atomique lors de tirs à l'air libre pratiqués au niveau du fort de Vaujours.

Le présent document est un avis préliminaire élaboré par la CRIIRAD sur ses fonds propres et en un temps très limité (5 heures).

Illustration 1 / reproduction de la page de garde du rapport Ginger Deleo



B / Remarques de la CRIIRAD

Un questionnement pertinent

Le CEA a effectué sur le site de Vaujours des **tirs à l'air libre** et en casemates, mettant en jeu diverses substances dont l'uranium d'origine anthropique, un métal radioactif.

Il est donc possible que des fragments d'uranium aient pu retomber au niveau des sols, dans l'environnement proche du fort de Vaujours.

Il est à noter que le plan de localisation de la zone « investiguée » par Ginger Deleo (reproduit ci-dessous) permet d'estimer qu'elle est située à environ **500 mètres du centre du fort de Vaujours**.

Il est donc possible que des retombées consécutives aux tirs à l'air libre effectués il y a plusieurs décennies aient pu atteindre ce secteur et y persister (l'isotope 238 de l'uranium a une demi-vie de 4,5 milliards d'années).

Illustration 2 / reproduction du schéma page 6 du rapport Ginger Deleo (bois nord en rouge)



Il est donc légitime de s'interroger sur les risques de pollution radiologique du sol superficiel au droit du « bois nord »

Une méthodologie inadaptée qui ne permet pas d'effectuer une levée de doute

Rappelons tout d'abord que la présence dans le sol de fragments d'uranium anthropique¹ ne peut être mise en évidence que si les contrôles sont effectués à quelques centimètres ou dizaines de centimètres de la source de radiations (en fonction de son niveau d'enfoncement dans le sol et de son activité).

En effet, les rayonnements alpha et bêta émis lors de la désintégration des isotopes 234, 235 et 238 (présents dans l'uranium anthropique) sont très peu pénétrants. Les rayonnements alpha par exemple sont arrêtés par une feuille de papier à cigarette ; les rayonnements bêta par quelques millimètres de sol. Seuls les rayonnements gamma d'énergie élevée peuvent traverser plusieurs centimètres voire dizaines de centimètres de sol. Mais ils sont émis en quantité relativement limitée par les radionucléides contenus dans l'uranium anthropique. En effet, contrairement à l'uranium que l'on trouve dans la nature (non traité par l'homme), l'uranium anthropique est séparé de ses descendants émetteurs gamma dont le radium 226, plomb 214 et bismuth 214, etc..

¹Qu'il s'agisse d'uranium appauvri d'origine naturelle ou issu du retraitement de combustibles usés.

Fort de Vaujours / Placoplatre / Bois Nord CRIIRAD / Chareyron 2 / 4

Autrement dit, pour détecter la présence de fragments d'uranium anthropique dans le sol, il **faut effectuer des contrôles pratiquement au contact de la zone potentiellement contaminée**. Ces points sont explicités dans une vidéo² réalisée par la CRIIRAD.

A la lumière de ces données de physique, on peut comprendre en quoi la méthodologie mise en œuvre par le bureau d'étude Ginger Deleo est totalement inadaptée.

1. L'étude **n'a pas comporté de cartographie** du niveau de radiation au contact du sol, avec un maillage resserré et au moyen de radiamètres portatifs adaptés.

Elle a consisté à effectuer uniquement des sondages, au nombre de 5 (2 avec une foreuse sur chenille et 3 à la tarière manuelle). Or l'ordre de grandeur de la surface totale du terrain peut être estimé à environ 20 000 m². **La surface que permet de contrôler les 5 sondages est inférieure à 0,001 % de la surface totale.**
2. Afin de réaliser une analyse radiologique en laboratoire, pour chacun des **5 points de sondage**, Ginger Deleo a réalisé un **échantillon composite** inséré dans un flaconnage SG 500 de contenance 500 ml.

Le rapport ne détaille pas la méthode utilisée pour réaliser l'échantillon « composite ». Mais on peut supposer qu'il est censé être représentatif de l'ensemble de la « colonne de sol » soit une profondeur de 50 cm à 1 mètre selon les sondages.

Ceci signifie qu'une strate superficielle (celle qui a *a priori* le plus de risque d'être impactée par des retombées de fragments d'uranium consécutifs à des tirs à l'air libre) va être mélangée avec les strates profondes qui ont *a priori* moins de « risque » d'être contaminées.

Il aurait été pertinent, pour constituer l'échantillon à soumettre à l'analyse, de commencer par « scanner », sur le terrain, au moyen d'un contaminomètre portatif alpha-bêta-gamma, les matériaux remontés du sondage afin d'isoler, le cas échéant, la « strate » présentant le niveau de radiation le plus élevé, au lieu de constituer un échantillon composite global qui entraîne nécessairement **une dilution de la contamination éventuelle, et rend plus difficile sa détection.**
3. Sur le plan métrologique, l'analyse des échantillons par spectrométrie gamma est faite sans prétraitement. Les matériaux sont conditionnés « bruts » dans le flacon SG 500. L'activité de l'uranium 238 est déterminée à partir de celle de son premier descendant émetteur gamma : le **thorium 234**. Mais comme il émet des rayonnements gamma de basse énergie (63 keV), les phénomènes **d'auto-atténuation** ne sont pas négligeables et peuvent entraîner une forte **sous-estimation de l'activité calculée**. Or le rapport ne fait aucune mention de cette problématique et de sa prise en compte.

Pour déterminer s'il y a un excès d'uranium 238 (indication d'une pollution), non seulement il convient de disposer d'une évaluation fiable de son activité, mais il est important également de pouvoir la comparer à celle de ses autres descendants émetteurs gamma afin de déterminer s'il s'agit d'une situation naturelle ou non. Le seul descendant que quantifie Ginger Deleo est le plomb 214. Or son activité peut évoluer dans l'échantillon en cas de rupture de l'équilibre radium 226-radon 222-plomb 214. Le rapport ne précise pas si le comptage est effectué après un temps permettant de reconstituer cet équilibre ou non. De ce fait, **les résultats sont ininterprétables**. Ajoutons à cela que le rapport d'étude ne comporte qu'un tableau incomplet (cf. reproduction page suivante). Les rapports d'essai complets n'étant pas inclus, nous n'avons donc accès ni aux conditions de comptage, ni aux marges d'incertitude.

C / CONCLUSION

La méthodologie mise en œuvre par le bureau d'étude GINGER Deleo, mandaté par PLACOPLATRE pour expertiser la radioactivité éventuelle des terrains du « bois nord » souffre de nombreux défauts qui posent question sur la compétence de cet organisme. L'étude réalisée par GINGER Deleo n'est pas conçue pour permettre de répondre à la question de la contamination éventuelle des sols de ce terrain par de l'uranium anthropique.

² Vidéo CRIIRAD de février 2014 : « Comment détecter les fragments d'uranium appauvri ? » https://www.youtube.com/watch?v=aAP8rM7Nzwo&list=UULF1IPX1s_WG63FH2fcNuHbtw&index=71

Fort de Vaujours / Placoplatre / Bois Nord CRIIRAD / Chareyron 3 / 4

Rappelons que déjà en 2013, une contamination par de l'uranium anthropique dans la casemate TC1 (pour- tant mise en évidence au début des années 2000, repérée et signalée par un marquage à la peinture), n'avait pas été détectée par les bureaux d'étude mandatés par PLACOPLATRE (IRSN et BURGEAP-NUDEC).

Les contrôles effectués par la CRIIRAD en 2014 ont confirmé que non seulement la contamination était tou- jours présente, mais qu'elle présentait en outre des risques radiologiques significatifs pour les intervenants du chantier de démolition.

Voir à ce propos le dossier sur le site de la CRIIRAD :

<https://www.criirad.org/categorie/nucleaire-militaire/centres-de-recherche/vaujours-sites-pollues/>

et plus particulièrement le rapport

<https://www.criirad.org/wp-content/uploads/2017/08/notecriirad-14-05-vaujours.pdf>

Le fait que les lacunes méthodologiques relevées par la CRIIRAD en 2014 n'aient toujours pas été corrigées en 2022 n'augure rien de bon quant à la qualité des contrôles radiologiques que PLACOPLATRE mettra en œuvre pour la poursuite de son projet d'exploitation du gypse au droit du fort de Vaujours.

Illustration 3 / reproduction de la page 14 du rapport Ginger Deleo

(Coupée sur l'original)

 PLACOPLATRE
➤ Diagnostic de la

Tableau 3. Résultat des analyses par spectrométrie gamma.

Echantillon	Activité massique de l'échantillon chaîne de ²³⁸ U (Bq.kg ⁻¹)				Activité massique de l'échan- chaîne de ²³² Th (Bq.kg ⁻¹)		
	Activité massique ²³⁸ U (Bq.kg ⁻¹)	Limite de Détection (Bq.kg ⁻¹)	Activité massique ²³⁴ Pa (Bq.kg ⁻¹)	Limite de Détection (Bq.kg ⁻¹)	Activité massique ²³² Th (Bq.kg ⁻¹)	Limite de Détection (Bq.kg ⁻¹)	Activité massique ²¹² Pb (Bq.kg ⁻¹)
P1	63,0	15,9	78,9	3,2	< 8,9	8,9	17,6
P2	<48,7	48,7	27,4	1,6	< 10,6	10,6	20,8
P3	38,3	12,3	39,2	2,7	< 12,3	12,3	25,8
P4	33,3	12,7	40,5	2,6	< 8,5	8,5	27,3
P5	<41,7	41,7	28,6	2,9	< 8,7	8,7	29,9

Réf : IF4000001 / AVON-S-20-133 SML / HMA / SML 30/08/2022 Page 14/19

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 83			X														X		a	X			<u>Katia, Gournay-sur-Marne</u> Avis favorable au projet d'exploitation en aérien de la Carrière de Guisy Je tiens à apporter mon avis et mon soutien pour ce projet d'exploitation de la carrière de Vaujours-Guisy en aérien qui permet de préserver de façon plus longue l'activité de Placoplatre et les emplois associés. Cette carrière permettrait d'alimenter l'usine de Vaujours en matière première, qui dessert tout le marché de la construction en région parisienne et fait vivre plus de 350 salariés, 1500 emplois induits, 3000 clients et 12 000 fournisseurs. L'entreprise Placoplatre est attachée au développement durable, au respect de l'environnement et santé de l'ensemble des personnes pouvant travailler sur ses sites. Il est d'ailleurs important de rappeler que le gypse naturel, matière première du plâtre, est une ressource inoffensive et recyclable à l'infini. J'espère vivement que ce projet d'exploitation pourra aboutir.		
Mail 84																							<u>M. Christian RILHAC, président association sport de plein air (SJV) et cadre spéléologie, Villeparisis</u> Faisons le point quant aux mesures "compensatoires" concernant les Chauves-Souris et la Grotte de Vaujours. Faisant suite à deux réunions publiques et à divers échanges développés depuis l'ouverture de l'enquête, voici une synthèse analytique qui met bien en évidence l'insuffisance notoire voire l'inefficacité à prévoir des mesures dites "en faveur des Chauves-Souris", qui leur seront, de fait, défavorables. A l'heure actuelle, le cavage Ouest offre environ 15 000 m² et sur des hauteurs allant de 8 à 13 m pour la plus grande part de cette espace. Ce qui est proposé, réduit à 7500 m² et sur un espace sommital préservé de l'ordre de 4 à 5 m de hauteur, mais dont les dimensions en largeur sont bien moins grandes qu'à la base des galeries...on divise donc au moins par 5 les volumes aériens disponibles. A l'heure actuelle, les Chiroptères disposent de 7 à 8 accès concrétisés par des entrées de cavages semi-remblayés, totalisant au moins 200 m² d'accès aérien, frontalement exposés, et en lien direct avec les terrains de chasse de ces animaux strictement insectivores quant aux espèces recensées ici. Ce qui est proposé réduit l'accès à 2 m² de section libre, excentré, livrant passage à une buse présentée sur le croquis offert en consultation comme d'une longueur de 50 m et faiblement pentue, installée dans une galerie perpendiculaire aux principales actuelles. On divise par 100 l'espace d'accès et on le désoriente totalement. Ce qui est proposé est un cavage entièrement remblayé dans sa moitié sud et aux 2/3 remblayé dans sa partie nord, ce qui sacrifie la quasi-totalité de la Grotte de Vaujours, faisant ainsi fi de l'enjeu géologique et du patrimoine karstique régional, dont on rappelle que cette grotte est l'unique représentante. Ce qui est proposé est un cavage qui sera enfoui sous 22 à 25 mètres de remblais...la sortie de buse actuellement présentée (il est marqué "entrée et grille" à ras du cavage) se trouve donc à 20 mètres sous le niveau du sol extérieur...la Société Placoplatre a donc dû préciser que bien sûr une buse irait jusqu'à la surface, une buse pentue (sinon il faudrait au moins 100 mètres de busage), ce qui implique un couloir d'au moins 100 mètres avec une pente de 40° pour les 50 premiers... Si on ajoute ce parcours du combattant à tout ce qui précède, on peut imaginer que c'en est fini des Chiroptères !		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							Ce qui existe aujourd'hui, c'est une grande cavité dans laquelle l'air se renouvelle facilement bien que lentement, avec un niveau atmosphérique horizontal par rapport à l'extérieur...ce qui est proposé, c'est un volume 5 fois moindre, qui ne sera plus en relation avec l'extérieur que par un couloir étroit de 100 mètres au moins et dénivellant 20 à 25 mètres. Finalement, une atmosphère qui ne sera quasiment pas renouvelable, et un piège à CO2, plus dense que l'oxygène et l'azote...en 20 à 30 ans ce sera devenu irrespirable par des mammifères non adaptés. Il y a un exemple de ce phénomène à Livry-Gargan. Enfin, pendant 10 à 15 premières années, toute cette zone très proche de ces cavages sera quasi-perpétuellement (20 heures par jour ouvré) en activité bruyante (et fortement éclairée la nuit) avec détonations, engins de chantier, installation de 5 concasseurs ... ce qui est évidemment très perturbateur de la faune vertébrée (pas seulement des Chiroptères). 50 hectares ne seront plus générateurs d'aucune végétation, les mares et petites zones humides seront éliminées, grandes sources d'insectes dont se nourrissent exclusivement les Chauves-Souris concernées ici. Avec tout cela, on voit très mal en quoi la proposition de Placoplâtre pourrait réellement être "conservatrice" et "EN FAVEUR des Chauves-Souris". J'attire toute l'attention de la Commission d'Enquête, sur tous ces points. La protection du patrimoine géologique et karstique n'est pas du tout assurée par Placoplâtre selon ses dispositions et propositions actuelles. La protection des Chiroptères ne l'est pas non plus en dépit d'efforts visibles mais qui conduisent à un dispositif inefficent. Sa présentation donne l'impression du contraire, mais son étude plus soignée démontre son caractère irréaliste, déconnecté de la vie réelle des Chauves-Souris, animaux INTEGRALEMENT PROTEGES. Les chauves-souris sont en effet protégées par la loi depuis 1981. A ce jour, les chauves-souris sont préservées grâce à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement et au nouvel arrêté du 10 mai 2007 relatif aux chauves-souris. Ce nouvel arrêté (paru au journal officiel du 10 mai) protège les 33 espèces de chauves-souris. Il introduit la préservation des milieux de vie en interdisant » la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Certes, des dérogations à ces interdictions peuvent être accordées conformément à l'article L.411-2 du code de l'environnement qui indique qu'il est possible de déroger aux interdictions de prélèvement, de transport, ... d'une espèce et d'altération ou dégradation du milieu particulier de ces espèces, MAIS à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle (conformément à la directive Habitats Faune-Flore et à l'arrêté du 19 février 2007). D'autre part, dans le cadre de la Convention de Bonn, un accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe a été signé par la France à Londres en 1993. Après un premier décret en 1996 JO200204514ALL.pdf, le dernier décret date de 2002 doc1181222889621.pdf. En l'occurrence, il ne peut pas, ne doit pas y avoir de dérogation, car il existe des solutions satisfaisantes possibles (celle actuellement envisagée par Placoplâtre n'est pas satisfaisante) qui ne contreviennent pas au projet de reprise d'exploitation de l'Entreprise, et que cette dérogation nuirait au maintien de conservation favorable des populations des populations des espèces concernées.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							concernées.		
																							Je sou mets cette analyse à Placoplâtre et à la Commission d'Enquête.		
Mail 85																	X			X			<u>M. Albert ARMANGUE - La Frette-sur-Seine</u> Avis favorable pour un projet qui permettra la poursuite, à moyen terme, d'une activité industrielle existant, dans les communes concernées, depuis plus d'un siècle et de maintenir ainsi 350 emplois directs, 1500 emplois induits et de retarder ainsi la désindustrialisation de notre pays.		
Mail 86					X	X	X					X									X		<u>Mme Mireille Lopez Ville : Claye-Souilly Présidente de l'association ADENCA</u> Pour exploiter la 1ère masse de gypse Placoplatre souhaite utiliser des explosifs, ce procédé ne peut être retenu qu'en levant les incertitudes concernant les explosifs et munitions encore contenues dans les sous-sols profonds du Fort de Vaujours jusqu'à la 1ère masse de gypse et pour cela le secret défense doit être levé. Placoplatre ne peut pas écarter la solution consistant à exploiter la carrière en souterrain. Tous ces points sont détaillés dans la contribution en pièce jointe :		

A.D.EN.C.A

Association de Défense de l'ENVironnement de Claye-Souilly et ses Alentours

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège Social : 7, rue du 8 Mai 1945 prolongée 77410 CLAYE-SOUILLY

Claye-Souilly le 19/12/2022

Mesdames et Messieurs les Commissaires Enquêteurs

Objet : Enquête publique unique du 14/11 au 23/12/2022 ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification de servitudes d'utilité publique présentées par la société Placoplatre pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours (fosse d'Aiguisy- fort de Vaujours)

Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre 3^{ème} contribution dans le cadre de cette enquête.

A- Utilisation d'explosifs dans la 1^{ère} masse de gypse et protection de la sécurité des ouvriers travaillant dans la carrière et des riverains.

Pour exploiter la 1^{ère} masse de gypse Placoplatre veut utiliser des explosifs, ce procédé ne peut être retenu qu'en levant les incertitudes concernant les explosifs et munitions encore contenues dans les sous-sols profonds du Fort de Vaujours jusqu'à la 1^{ère} masse de gypse, or la préfecture 77 indique dans son historique :

« Pendant la guerre de 1940, le site est occupé par l'armée allemande et sert au stockage de produits explosifs et de munitions, notamment au sein du fort central. En août 1944, les munitions sont en partie détruites par l'armée allemande lors de sa retraite. »<https://www.seine-et-maine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/Divers/Fort-de-Vaujours>

Le secret défense doit être levé afin que des recherches historiques soient réalisées dans les archives militaires françaises et allemandes et du CEA par contrôler si des stocks de munitions ou explosifs ne sont pas entreposés dans les profondeurs du Fort de Vaujours.

Placoplatre ne peut pas se contenter de présenter l'étude EGIDE (3) des impacts vibratoires dus à l'utilisation d'explosifs, il doit faire réaliser une étude qui prendra en compte les risques pour les ouvriers et les riverains si des explosifs lors de tirs étaient mis en contact avec des munitions et des explosifs militaires encore présents sur le site.

B- Les ressources en gypse des coteaux de l'Aulnoye.

la MRAe souligne dans ces recommandations sur le projet que :

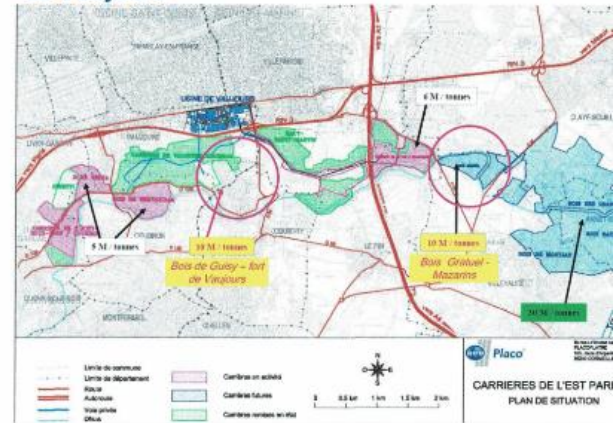
« Les projections concernant les réserves ne sont estimées que pour l'emprise de la demande actuelle, sans tenir compte des réserves adjacentes connues qui pourraient être exploitées à l'avenir. Dès lors, il serait pertinent d'identifier plus précisément les réserves disponibles à proximité de l'usine en cas d'exploitation souterraine au-delà même de l'emprise faisant l'objet de la demande. L'Autorité environnementale rappelle que la justification du choix du projet par rapport aux solutions alternatives doit se faire en prenant en considération l'ensemble des incidences susceptibles d'être occasionnées par chaque solution envisagée. »

ADENCA

Dans un souci de transparence il serait souhaitable que Placoplatre :

- Liste les tonnages de gypse restant à exploiter dans ses carrières du 93 et le 77.
- Explique pourquoi en début d'année 2022 il a effectué des sondages miniers dans le Bois Gratuel à Villevaudé
- Ajoute au dossier d'enquête publique une carte des réserves stratégiques pour alimenter l'usine de Vaujours comme celle présentée aux associations adhérentes à Ile de France Environnement le 9/11/2011. (voir ci-dessus)

Réserves stratégiques pour alimenter le site Placoplatre de Vaujours



C- Remblaiement de la carrière par de terres inertes extérieures

Placoplatre doit présenter une étude comparative du tonnage de terres inertes extérieures nécessaire au remblaiement d'une carrière souterraine ou d'une carrière à ciel ouvert.

Cette étude devra indiquer le nombre de camions évités en cas de carrière souterraine et le bilan carbone.

Placoplatre oublie de dire qu'il a signé un partenariat avec la Sté du Grand Paris dans lequel l'industriel s'est engagé à réserver au moins 50 % du volume à remblayer de ses carrières aux terres provenant des chantiers du Grand Paris Express (GPE).

<https://www.acpresse.fr/placoplatre-va-accueillir-les-terres-sulfatees-du-grand-paris-express/>

Dans un souci de transparence il serait souhaitable que Placoplatre joigne une copie de l'accord signé avec la Sté du Grand Paris.

D- CONTRÔLE DES TERRES DE DÉCOUVERTE

Placoplatre dit ne vouloir contrôler les terres de découverte que jusqu'aux argiles vertes. (DAE Tome 1 page 107)
Or nous apprenons, dans la notice géologie de BRGM région de Lagny, que les marnes bleues situées sous ces argiles vertes seraient susceptibles de contenir de la pyrite (1)

Notice géologique du BRGM pour extrait :

« **Marnes bleues d'Argenteuil.**

Beaucoup plus argileuses (illite et smectites) que les Marnes blanches de Pantin, elles prennent à l'affleurement une teinte gris bleuté à la partie supérieure, vert ocre à grise à la partie inférieure. La structure est souvent feuilletée. Cette formation argileuse est fréquemment interrompue par des niveaux calcaires et dolomitiques (5 à 10 cm), à cassure conchoïdale, et par des feuillets sableux, ligniteux et **pyriteux**, surtout dans la zone bleutée ; à la base s'intercalent parfois des lits de gypse saccharoïde impurs, les « Bancs de Chiens », carrière Lambert à Villeparisis (x = 619,700 - y = 136,500)... »

Placoplatre indique que les marnes et argiles de découverte ne nécessiteront pas de mode de gestion particulier. Ces matériaux seront conduits soit en remblayage dans la fosse, soit mis en stock en cas de besoin. (tome 2 étude impacts et mesures ERC partie 5 F page 29)

Pour mémoire l'oxydation de la pyrite à l'air libre peut présenter des risques de transfert de certains éléments relargués dans la ressource en eau.

Afin d'éliminer tous risques de pollution des eaux souterraines et de surface, Placoplatre doit réaliser une caractérisation géologique des sols jusqu'à la 1ère couche de gypse avec sondages et recherche de la pyrite dans les marnes bleues d'Argenteuil, sur l'intégralité du projet d'exploitation de la présente demande (fort de Vaujours/fosse d'Aiguisey).

E- REMBLAIEMENT FOSSE D'AIGUISEY



Figure 1 : Schéma conceptuel de l'utilisation des matériaux pour comblement de la carrière

Etude BG 29/4/2020 Tome 2 Annexe 6 page 149

Placoplatre sollicite la levée des servitudes d'utilité publiques imposées sur le fort de VAUJOURS par l'AP 05 DAI 21 IC 173 du 22/9/2008 afin de pouvoir sortir du site les terres de recouvrement des bâtiments pour les déverser dans la fosse l'Aiguisey.

[illegible]

Pour ces raisons nous demandons que Placoplatre fournisse une étude comparative complète et détaillée des avantages et inconvénients d'exploitation d'une carrière souterraine et à ciel ouvert qui tiendra compte :

- Des tonnages de gypse restant à exploiter dans ses carrières du 93 et le 77 actuellement en activité
- Des projets d'exploitation dans un futur proche notamment à Villevaudé où il vient d'effectuer des forages miniers
- De l'impact sur l'environnement de la quantité de déchets extérieurs servant au remblaiement de ses carrières dans les 2 cas de figure
- Des risques pour la ressource en eau d'utilisation de terres de découverte pouvant potentiellement contenir de la pyrite
- Des risques pyrotechniques dans les 2 cas de figure.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente
Mireille LOPEZ



(1) <http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0184N.pdf>

(2) Recommandations sur l'élaboration de valeurs limites sur le soufre pour des déblais provenant du bassin de Paris (chantiers du Grand Paris Express) Rapport final BRGM/REP-71252-FR Version 2 du 15 novembre 2021

https://www.normandie.developpement.durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-21-113_brgm_-_rp-71252-fr_-_seuils_de_gestion_pyrite.pdf

(3) [Etude EGHDE partie 5 Annexe 21 du Tome 2](#)

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 87			X																	X			Mme Ségolène Dubois Ville, Levallois-Perret Je suis favorable à ce projet qui me semble être une excellente solution pour réhabiliter de manière environnementale cette friche industrielle. Il permettra en outre de continuer à produire des matériaux isolants pour les bâtiments : sujet très important pour combattre la crise énergétique et le dérèglement climatique.		
Mail 88			X				X	X								X						X	<u>M. Gaël KANEKO, Lyon, Président de la Fédération française de spéléologie (FFS), Mme Marie-Clélia LANKESTER, élue coordinatrice du pôle patrimoine, sciences et environnement (FFS), M. Gaël MONVOISIN, président du Comité spéléologique d'Ile de France, M ; Vincent SCHNEIDER, président-adjoint du Comité départemental de spéléologie de Seine-Saint-Denis.</u> La Fédération française de spéléologie (FFS) est une association de 7 000 adhérents. Elle a pour but d'organiser et de favoriser : 1) le développement maîtrisé de la pratique de la spéléologie, du canyonisme et de la plongée souterraine, et 2) l'exploration et l'étude des milieux karstiques et des milieux souterrains naturels et artificiels. La FFS contribue à la recherche scientifique liée au monde souterrain et à son environnement, elle participe activement à sa conservation. La FFS est agréée association de protection de l'environnement par le Ministère chargé de l'environnement depuis 1978. Le Comité spéléologique d'Ile de France est une instance décentralisée de la Fédération française de spéléologie qui regroupe 520 fédéré-e-s. En l'absence de zones karstiques naturelles, les carrières franciliennes sont un patrimoine souterrain historique remarquable à protéger et transmettre aux générations futures. Le Comité départemental de spéléologie de Seine-Saint-Denis est également une instance décentralisée de la Fédération française de spéléologie, et fait également partie du Comité spéléologique d'Ile de France. Il regroupe près de 50 fédéré-e-s actifs en 2022. Les carrières franciliennes constituent des sites de proximité uniques. A cet intérêt, la carrière de Vaujours ajoute celui de la présence d'un karst remarquable. La protection et la valorisation de ce patrimoine souterrain historique est primordiale. Nous avons lu et étudié avec une grande attention le dossier de la carrière de Gypse de Vaujours-Guisy soumis à enquête publique. Ce dossier a également été étudié par plusieurs membres de notre fédération, les membres de notre commission scientifique relevant de toutes les disciplines scientifiques concernant la spéléologie (géologie, karstologie, biologie et écologie, sciences économiques et sociales, ...) ainsi que par des spéléologues connaissant bien le secteur concerné par le projet. A l'issue de ce travail nous faisons plusieurs observations et propositions présentées dans le document ci-joint :		



Lyon, le 12 décembre 2022

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Direction de la coordination des services publics et de
l'appui territorial

Bureau de l'environnement
1, Esplanade Jean Moulin
93000 BOBIGNY

Réf. GK-MKL-GM-VS/2022-117
Suivi
Tél. 04 72 56 35 71
Courriel secretariat@ffspeleo.fr

Objet **Enquête publique : carrière de gypse Vaujours - Guisy**

La Fédération française de spéléologie (FFS) est une association de 7 000 adhérents. Elle a pour but d'organiser et de favoriser : 1) le développement maîtrisé de la pratique de la spéléologie, du canyonisme et de la plongée souterraine, et 2) l'exploration et l'étude des milieux karstiques et des milieux souterrains naturels et artificiels. La FFS contribue à la recherche scientifique liée au monde souterrain et à son environnement, elle participe activement à sa conservation. La FFS est agréée association de protection de l'environnement par le Ministère chargé de l'environnement depuis 1978.

Le Comité spéléologique d'Île de France est une instance décentralisée de la Fédération française de spéléologie qui regroupe 520 fédéré-e-s. En l'absence de zones karstiques naturelles, les carrières franciliennes sont un patrimoine souterrain historique remarquable à protéger et transmettre aux générations futures.

Le Comité départemental de spéléologie de Seine-Saint-Denis est également une instance décentralisée de la Fédération française de spéléologie, et fait également partie du Comité spéléologique d'Île de France. Il regroupe près de 50 fédéré-e-s actifs en 2022. Les carrières franciliennes constituent des sites de proximité uniques. A cet intérêt, la carrière de Vaujours ajoute celui de la présence d'un karst remarquable. La protection et la valorisation de ce patrimoine souterrain historique est primordiale.

Nous avons lu et étudié avec une grande attention le dossier de la carrière de Gypse de Vaujours-Guisy soumis à enquête publique. Ce dossier a également été étudié par plusieurs membres de notre fédération, les membres de notre commission scientifique relevant de toutes les disciplines scientifiques concernant la spéléologie (géologie, karstologie, biologie et écologie, sciences économiques et sociales, ...) ainsi que par des spéléologues connaissant bien le secteur concerné par le projet.

A l'issue de ce travail nous faisons plusieurs observations et propositions présentées dans le document ci-joint.

Gaël KANEKO
Président de la FFS

Marie-Clélia LANKESTER
Coordinatrice pôle patrimoine et environnement

Gaël MONVOISIN
Président du comité spéléologique d'Île de France

Vincent SCHNEIDER
Président adjoint du comité départemental de
Seine-Saint-Denis



28 rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. 04 72 56 09 63
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé des sports, de la jeunesse et de l'éducation
populaire, de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement

Observation déposée par Gaël KANEKO, président de la Fédération française de spéléologie (FFS), et Marie-Clélia LANKESTER, élue coordinatrice du pôle patrimoine, sciences et environnement (FFS), Gaël MONVOISIN, président du Comité spéléologique d'Ile de France, Vincent SCHNEIDER, président-adjoint du Comité départemental de spéléologie de Seine-Saint-Denis.

Le choix d'un mode d'exploitation en carrière à ciel ouvert

Concernant le choix d'une exploitation en fosse à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine, nous rejoignons l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale d'Ile de France (MRAE) (Avis délibéré sur le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron (93) et Courtry (77)). Plusieurs des recommandations de la MRAE (recommandations N° 2, 8 et 9) concernent l'évaluation trop rapide des solutions de substitution. Nous considérons également que le projet aborde de façon trop succincte les solutions de substitution à une exploitation à ciel ouvert. Les arguments donnés par Placoplatre, dans son dossier et dans sa réponse à l'autorité environnementale, ne sont que d'ordre technique et économique et sont centrés sur les enjeux pour l'entreprise Placoplatre. Une évaluation, pour le territoire et ses habitants, à la fois environnementale, économique et sociale des différentes solutions aurait dû être proposée dans le dossier. Avec les informations disponibles il n'est pas possible de conclure à la pertinence d'une exploitation à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine. Avant décision, nous demandons que ce travail de comparaison entre alternatives soit fait dans la perspective globale que nous avons évoquée.

Cette demande faite, nous nous exprimons, à partir d'ici, sur le projet proposé et sur le contenu du dossier.

Les limites du diagnostic géologique du dossier

Tout d'abord la partie du diagnostic géologique consacrée à la présence de karst (tome 2 du dossier (étude d'impact partie 3 : état initial, pages 36 et 37) est très incomplète, pour ne pas dire insuffisante.

Ce texte mentionne des karsts dans le cavage ouest de la carrière d'Aiguisy et les évalue comme « d'intérêt local ». Le projet prévoit d'ailleurs en mesure d'évitement une : « Conservation d'une partie des galeries et des karsts », mesure qui comporte cependant un « risque d'inaccessibilité aux karsts recensés ». Cette mesure est à saluer mais elle est insuffisante car conçue uniquement dans un objectif de préservation des sites fréquentés pour les chiroptères sans prise en compte du patrimoine géologique.

Nous soulignons le manque de prise en compte des enjeux géologiques dans ce dossier, avec en particulier l'absence de consultation de la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG). Aujourd'hui le patrimoine géologique est considéré comme partie intégrante du patrimoine naturel et sa protection a fait l'objet d'une résolution adoptée lors du congrès mondial de l'Union Internationale pour la protection de la nature (UICN) de 2020 ([WCC 2020 RES 074_FR.pdf](#) ([iucn.org](#))). Rappelons que parmi les 62 membres de l'UICN en France on trouve plusieurs institutions publiques dont le ministère de la transition écologique.

[illegible]

Notre proposition concernant le cavage Ouest

Pour rappel la mesure de réduction proposée par Placoplatre : (Projet de carrière de Vaujours-Guisy [93] Mémoire en réponse à la demande de précisions sur le volet faune/flore de l'étude d'impact ; page 6)

Figure 1 : proposition de Placoplatre pour le cavage ouest

Nous appuyons notre proposition sur un plan des cavités naturelles de Vaujours dressé en 1979. Dans celui-ci les cavités naturelles, c'est-à-dire le réseau karstique, ont été réhaussées d'un trait rouge pour améliorer la lisibilité du plan.

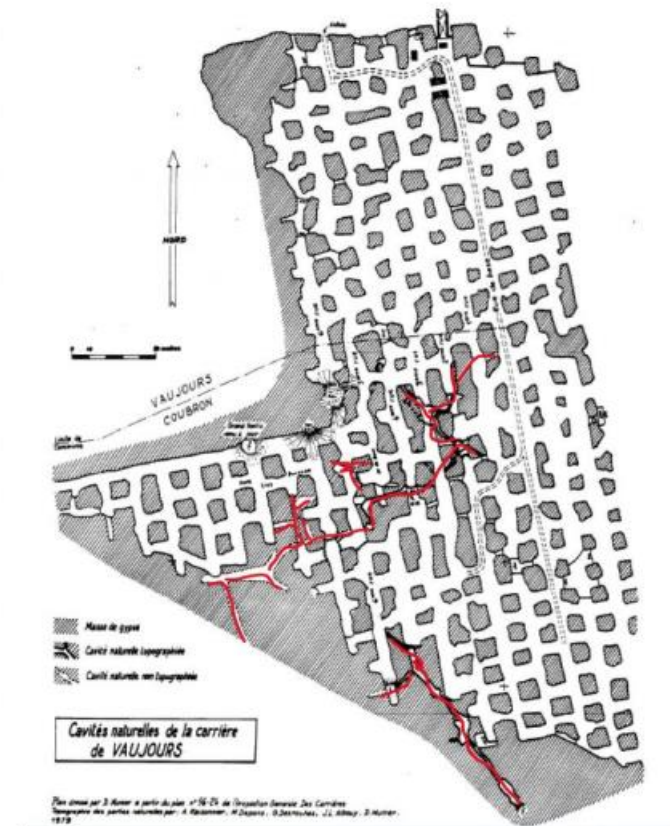
Notre projet consiste à limiter au maximum les interventions d'aménagement sur ce secteur ouest du projet de carrière. Notre projet diffère peu de celui de Placoplatre mais, s'appuyant sur une stratégie de limitation maximale des interventions il se situe dans une logique d'évitement (et plus seulement de réduction) :

- En surface : exclusion de la partie ouest du périmètre du projet sur une surface d'environ 2 hectares (figure 3), préservation de la végétation et si nécessaire clôture du terrain ;
- Maintien dans la situation actuelle du cavage et du réseau karstique avec limitation des aménagements souterrains à la sécurisation du site. Des aménagements spécifiques pour l'accès des chauves-souris et maîtriser les accès humains seront à envisager mais de façon plus légère que la proposition de Placoplatre.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'intérieur (agrement sécurité civile) et de l'environnement

14 / 23

Figure 2 : plan du cavage ouest et de son réseau karstique (1979, dressé à partir de l'Inventaire Générale des Carrières)



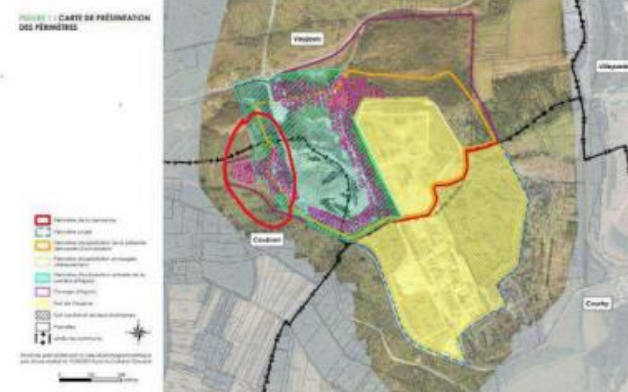
38 rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. 04 72 56 09 63
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé des sports, de la jeunesse et de l'éducation
populaire, de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement





Ceci permettrait d'assurer la préservation du patrimoine géologique et culturel lié au karst et à l'exploitation ancienne du gypse comme la préservation des chiroptères dans un habitat qui leur convient. Ceci n'empêcherait pas une sécurisation de certaines parties du site ni des aménagements légers. En excluant du projet industriel, ces 2 hectares, nous proposons ainsi de transformer en mesure d'évitement les mesures de réduction proposées par Piacitoparc. Ceci est sans conséquence notable pour son projet industriel mais améliorerait fortement son insertion territoriale dans un espace fortement marqué par les aménagements et l'urbanisation. Les remarques du CNPN sur cette partie du projet seraient sans doute également levées. Dans cette perspective, la protection et la valorisation patrimoniale de cette partie du site pourraient utilement faire l'objet d'une convention de gestion avec un organisme dont c'est la mission : association naturaliste et/ou culturelle, conservatoire des espaces naturels, ... La fédération française de spéléologie ayant une activité de gestion conservatoire de sites pourrait être associée au projet.

Figure 3 : représentation schématique du secteur que nous proposons d'exclure du projet industriel (ellipse rouge)



28 rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. 04 72 56 09 63
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé des sports, de la jeunesse et de l'éducation
populaire, de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet			Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé
Mail 89			X														X			X			M Olivier DELTOMBE, Maisons-Laffitte Je suis favorable à l'ouverture de cette carrière de Vaujours Guisy. Elle permettra d'alimenter l'usine de Vaujours pour des dizaines d'années tout en sauvegardant des centaines d'emplois directs et indirects. L'usine de Vaujours est la première usine sur le marché du bâtiment en région parisienne. Elle aura permis de remettre en état un site avec une longue histoire industrielle (CEA) en le dépolluant. Après exploitation le site devrait être redonné à l'Agence des Espaces Verts.
Mail 90			X														X			X			M. Guillaume PARADIS, Courtry : Ce projet est un projet d'avenir pour le territoire car il permet d'alimenter à moyen long terme l'usine de Vaujours et en circuit court puisque la carrière est située à 500m de l'usine de transformation du gypse. D'autre part il permet de dépolluer définitivement une ancienne friche industrielle abandonnée et de rendre à la place en fin de réaménagement un espace vert favorable à la biodiversité. L'usine de Vaujours dessert tout le marché de la construction en région parisienne et fait vivre plus de 350 salariés, 1500 emplois induits, 3000 clients et 12 000 fournisseurs. Avec une matière première située à proximité de l'usine, qui elle-même est située à proximité de son bassin de consommation, on ne peut pas faire mieux en termes de production locale et made in France !
Mail 91			X				X													X			M. Christian RILHAC, Villeparisis Première alternative à une exploitation à ciel ouvert : des gisements considérables de Bernouille-sud vers la forêt de Bondy. Complément à la demande de la Fédération Française de Spéléologie. (Appuyé sur le Rapport de Commission d'enquête de mai 2021.) Bien que Placoplâtre ait fait remarquer en après-réunion du 16/12 que le Registre n'a pas vocation à devenir un "blog", il apparaît utile que des contributions puissent répondre à d'autres pour les modérer voire les contrarier, d'une part, ou venir les compléter d'autre part, enrichissant ainsi l'information destinée à la Commission d'enquête, mais aussi à Placoplâtre, ainsi amenés l'une comme l'autre à forger leur opinion, à préparer les réponses adéquates, ceci car il est dommageable qu'il ne puisse y avoir un dialogue entretenu entre l'Entreprise et les citoyens durant cette enquête. Les réunions publiques seules ne peuvent répondre au besoin d'un échange argumenté, documenté, réfléchi autant que nécessaire. Voici donc un complément à l'intervention de la Fédération Française de Spéléologie, dont est reproduit l'extrait suivant : ".....Concernant le choix d'une exploitation en fosse à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine, nous rejoignons l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale d'Ile de France (MRAE) (Avis délibéré sur le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron (93) et Courtry (77)). Plusieurs des recommandations de la MRAE (recommandations N° 2, 8 et 9) concernent l'évaluation trop rapide des solutions de substitution. Nous considérons également que le projet aborde de façon trop succincte les solutions de substitution à une exploitation à ciel ouvert. Les arguments donnés par Placoplâtre, dans son dossier et dans sa réponse à l'autorité environnementale, ne sont que d'ordre technique et économique et sont centrés sur les enjeux pour l'entreprise Placoplâtre. Une évaluation, pour le territoire et ses habitants, à la fois environnementale, économique et sociale des différentes solutions aurait dû être proposée dans le dossier. Avec les informations disponibles il n'est pas possible de conclure à la pertinence d'une exploitation à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine. Avant décision, nous demandons que ce travail de comparaison entre alternatives soit fait dans la perspective globale que nous avons évoquée..." Ce que souligne la FFS, plusieurs autres contributrices et contributeurs l'ont aussi fait ressortir. C'est pourquoi on peut et doit présenter ici une alternative à l'exploitation à ciel ouvert, qui apparaît comme clairement possible techniquement, viable

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							financièrement et très durable, car Placoplâtre elle-même a déjà travaillé cette hypothèse...à la base d'un projet bien identifié. Outre des sondages carottés effectués en préalable, et l'exploitation souterraine ayant été déclarée compatible avec le classement en forêt de protection, on peut se référer au rapport de Commission d'Enquête développée du 19 avril au 21 mai 20 / 23 Export généré le 20/12/2022 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 19/12/2022 00 :00 :00 et le 19/12/2022 23 :59 :59 2021...tout à fait édifiant (https://driaaf.ile-defrance.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_commissaire_partie_1_cle8f1351.pdf) Notamment en pages 5 et 6 où une carte montre très bien la communication naturelle de surface bien établie entre la carrière de Bernouille et Bernouille-sud, lien direct aisément prolongeable vers la forêt de Bondy, en souterrain (cf. documents joints). On notera que cette alternative reste un circuit très court, polluant a minima et n'appelant pas de remblaiement ultérieur... Notamment en page 22, observation N°10, où l'on peut lire une longue contribution de Placoplâtre qui en dit long sur un potentiel projet en gestation, où l'on peut lire ceci : «. Le gypse en provenance de l'exploitation souterraine présente deux avantages stratégiques. D'une part, il est d'une grande pureté et homogénéité et d'autre part, il est sec puisqu'il ne reçoit pas de pluie ce qui est un énorme avantage pour le process industriel..." Ceci, donc, qui vante l'AVANTAGE STRATEGIQUE D'UNE EXPLOITATION SOUTERRAINE... alors pourquoi vanter 1 an et demi plus tard l'avantage d'une exploitation à ciel ouvert après avoir ôté la "couverture des marnes", et exposer le gisement à 720 mm de pluie par an pour en faire du gypse hydraté bien plus coûteux à déshydrater ensuite ??? Notamment en pages 32 à 40 où l'on peut lire que les réponses en complément de Placoplâtre montrent bien qu'il y a un projet nettement dessiné et potentiellement bien rentable et plus particulièrement page 34 où un tableau résume les procédures pour demander l'autorisation d'exploiter...1 an seulement, disons peut-être 2 avec divers contretemps toujours possibles, et même 3, laissant largement le temps à Placoplâtre de se préparer techniquement bien avant que l'usine manque de gypse issu des deux autres carrières actuellement productives. Au passage on a noté cette affirmation erronée : "...Complément Placoplâtre Toutes les anciennes carrières à ciel ouvert sur Vaujours ont été remises en état avec des milieux différents (bois, prairies, zones humides, vergers, chemins etc.) ..." TOUTES ??? Et que fait-on de la Fosse d'Aiguisy, justement, pas du tout remise en état après bien plus de 10 années de cessation d'exploitation ??? En l'occurrence, c'est peut-être tant mieux pour pouvoir maintenant exploiter les 2 -ème et 3 -ème masses, mais pourquoi dire "toutes" en 2021 ??? Donc, au lu de ce rapport de 2021, au vu des cartes, au su des avantages divers que pourrait présenter une telle alternative, nous demandons à Placoplâtre de bien vouloir expliquer de façon experte, argumentée, documentée, en quoi elle ne serait pas substituable à l'exploitation à ciel ouvert sur Aiguisy-CEA, ceci n'empêchant pas l'exploitation simultanée en cavages de cette dernière. Nous sollicitons de la Commission d'Enquête d'appuyer cette demande d'étude approfondie.
Mail 92			X																	X			<u>M. Christian, Villeparisis</u> Seconde alternative à une exploitation à ciel ouvert : l'exploitation de 2de masse dans le m d'épaisseur, quand même...) des carrières exploitées en 1ère masse. (Ecole MINES-Paris-Tech. Mémoire confidentiel d'ingénieurs, sous logo PLACOPLATRE produit en 2020. (https://mig.minesparis.psl.eu/wpcontent/uploads/2021/01/MIG_r-source.pdf) Ce mémoire de 59 pages finalisant une étude exhaustive menée par 14 élèves ingénieur(e)s de MINES PARIS-TECH, en relation étroite avec divers acteurs responsables au sein des carrières de gypse (notamment : Monsieur Nicolas PETIT, Messieurs Damien GARCON, Benoit SEGALIN et Fabien NAUD, chefs de projets et responsables de carrières chez

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 93				X	X	X		X	X			X	X								X	<u>M. Jean-Marie BATY. MNLE 93 et Nord-Est Parisien, Tremblay-en-France</u> Placoplatre exclue le cadre de vie et l'avenir du vivant Depuis 2012, le groupe Saint Gobain (CAC 40) est propriétaire de l'usine Placoplatre de Vaujours. Les terrains de proximité ont la particularité d'avoir été durant des années (1955/ 1997) le champ d'opérations militaires avec le CEA, expérimentant dans ses casemates les explosions préparatoires au nucléaire. Aujourd'hui Placoplatre, 1er site de transformation en Europe, veut faire alléger les servitudes mises en place par les préfets pour pouvoir exploiter à « ciel ouvert » pendant 48 ans et extraire les 7 millions de tonnes de gypse contenus dans 42,6 hectares de terrain. Ces servitudes d'utilité publique visent à limiter l'occupation du site afin d'éviter les risques de contamination résiduelle de substances radioactives et pyrotechniques. Malgré les alertes des chercheurs du GIEC sur l'impact de l'intervention humaine pour une exploitation maximum des ressources, les décisions de la COP 21 au Bourget, les bouleversements climatiques et les nombreuses alarmes sur la disparition de multiples espèces, pour Placoplatre les conséquences sur la biodiversité seraient « faibles » et « négligeables » ! L'étude d'impact de la faune et la flore mentionne la présence de 58 espèces protégées dont 25 à fort enjeux de conservation ! Les 17 hectares de terres boisées, zones humides, étangs et prairies menacés de destruction constituent leur habitat naturel. C'est aussi un îlot de fraîcheur avec des arbres jouant un rôle de régulateurs. Dans ce cadre, que deviennent les trames verte, bleue, noire (travail de nuit et luminosité) et les paysages vallonnés des villes de Vaujours, Coubron et Courtry ? Pour le SDRIF de 2013 c'étaient des espaces boisés et naturels à préserver et à valoriser et des carrières de gypse d'intérêt national ! Déjà en 2018 les mobilisations avaient fortement interpellé sur ce projet, l'exploitation par cavage était préférée. Rien ne lève actuellement les interrogations sur les principaux risques environnementaux sur l'eau, les sols et sous-sols, la destruction d'un milieu naturel pour plusieurs dizaines d'années, les nuisances de l'exploitation (bruit, explosion, pollution de l'air, poussière, circulation, etc...) pour le cadre de vie des habitants des villes riveraines. Il n'est donné aucune information	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							confirmée sur la distance minimale des tirs avec des explosifs utilisés lors de l'exploitation pour éviter la fragmentation des galeries souterraines, (minimum 300 mètres). Il n'est rien dit non plus sur les mesures organisationnelles et techniques pour répondre aux accidents et risques industriels sur ce site. L'exploitation est annoncée à « ciel ouvert » du lundi au vendredi de 4h à 22h mais rien sur la pollution sonore et atmosphérique, les poussières industrielles, l'impact sur le quotidien des salariés et riverains, déjà impactés par plus de 300 camions par jour ! Il n'est pas démontré que « les compensations » de comblements et de « greenwashing » correspondent à l'équivalent écologique, social et environnemental entre les pertes et les mesures prévues. Pour toutes ces raisons le MNLE-93 et Nord Est Parisien émet un avis défavorable.		
Mail 94	X							X						X			X			X			M. Simon DAYAN, Paris : Le dossier de demande d'autorisation d'exploitation est de bonne qualité et présente bien les enjeux tant environnementaux qu'économique. La surface ne présentant peu d'intérêts environnementaux du fait de l'utilisation du site par le CEA, une exploitation à ciel ouvert est la meilleure solution pour une exploitation durable de la ressource par l'extraction totale du gypse en place ce qui n'est pas le cas pour une exploitation souterraine. Ce gisement permet d'alimenter l'usine de Vaujours pour de nombreuses années avec l'un des meilleurs bilans environnementaux français pour la production de produits à base de gypse. Il me semble que la société a démontré sa capacité à la remise en état de carrières après exploitation par ses réalisations en limite du site en question. Je suis favorable à cette demande d'autorisation qui maintient une activité économique stratégique pour la France.		
Mail 95								X						X			X			X			Mme Hadia GERARDIN, Paris Je souhaite apporter mon soutien à la réalisation de ce projet qui permettra : - La dépollution d'anciens terrains industriels abandonnées depuis plus de 30 ans - La poursuite de l'activité de l'usine Placoplatre de Vaujours, contribuant ainsi au maintien de notre tissu industriel et des emplois associés, directs et indirects ; le maintien de ces emplois contribue également au maintien des compétences des métiers industriels en France - L'évitement du transport sur de longues distances de plaques de plâtres qui seraient produites à l'étranger - A la fin de l'exploitation, le réaménagement des terrains dans le respect de la biodiversité . Le sérieux dont fait preuve la société Placoplatre dans l'exploitation et le réaménagement de ses carrières m'amène à soutenir sans hésitation la réalisation de ce projet.		
Mail 96		X	X	X								X	X					X		X			M. Manuel LAFIT, CGT Placoplatre, Vaujours En tant que représentants des Salariés, pour l'avenir de notre activité en ile de France. Il est important que nous puissions avoir une exploitation en aérien, qui permet de préserver de façon a longue terme notre activité et les emplois associés (>16 ans d'exploitation au lieu de 7 en souterrain). Les terrains abandonnés par les divers parti politique, du Fort de Vaujours ont été acquis par Placoplatre en 2010 pour y ouvrir une carrière à ciel ouvert. Depuis 8 ans. nous nous employons à démolir les anciens bâtiments (en les désamiantant		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. lorsque cela était nécessaire) et à éliminer méthodiquement tout point de pollution résiduelle (pyrotechnique, chimique ou radiologique). Tous ces travaux sont effectués par des sous-traitants experts, sous le contrôle de l'administration et de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) qui les ont validés. Pour les représentants majoritaire CGT des salariés Vaujours, nous avons des divergences de points de vue avec notre direction, mais pas sur l'exploitation de nos carrières et pour nous syndicats nous tenons à la santé la sécurité et condition de travail de nos collègues de travail ou les risque en cavage sont très pénible et a risque à chaque moment (10 ans de moins de vie a rapport à un autre salarié). Sur les carrières nous avons été régulièrement informés des travaux, ainsi que des futures conditions d'exploitation actuellement prévues, que ce soit à travers des CSE locaux ou nos présences aux CSS et au groupe de travail santé aussi aux réunions de la concertation publique passée. Nous continuerons évidemment à nous informer régulièrement lorsque le projet sera effectivement démarré, comme nous l'avons toujours fait. (Peu d'avancée ces dernières années, dans l'attente de l'Arrêté Préfectoral). Ce projet est un projet d'avenir pour le territoire dans la mesure où : 1) il permet d'alimenter à moyen long terme l'usine de Vaujours, et en circuit extrêmement court puisque la carrière est située à 500m. 2) il permet de dépolluer définitivement une ancienne friche industrielle abandonnée et de rendre à la place en fin de réaménagement un espace vert favorable à la biodiversité. Comme vous pouvez vous en douter, nous insistons auprès de nos interlocuteurs sur le fait que l'usine de Vaujours dessert tout le marché de la construction en région parisienne et fait vivre plus de 350 salariés et familles, 1500 emplois induits, 3000 clients et 12 000 fournisseurs. Avec une matière première située à proximité de l'usine, qui elle-même est située à proximité de son bassin de consommation, on ne peut pas faire mieux en termes de production locale et made in France ! Nous avons toujours été soucieux de notre environnement, du respect de la nature et de la santé de nos collègues de travail et nous l'avons prouvé depuis des années,
Mail 97	X		X			X		X	X	X						X			a		X		Loïc, Le Raincy (avec PJ) : Pour rappel la Fosse d'Aiguisy est classée au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) continentale de type n°110020463 « Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et de Livry-Gargan » et de type II n°110030015 « Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevran et la Fosse Maussoin », le Fort de Vaujours étant en dehors des ZNIEFF. A proximité immédiate du projet d'exploitation se trouve la zone protégée par l'arrêté de protection préfectorale de biotope du 15/02/98 du Bois de Bernouille à Coubron ainsi que le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis classé par arrêté interministériel du 26/05/2006 incluant la Zone de protection spéciale FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis ». Aux vues des enjeux sur la Biodiversité, le projet de ré exploitation de la Fosse d'Aiguisy et de l'exploitation à ciel ouvert du Fort de Vaujours nécessite une étude d'impact et une étude d'incidence approfondie. A ce stade, nous n'avons pas d'objection à l'exploitation du Fort de Vaujours à ciel ouvert sous réserve de dépollution du site, de défrichement hors période de nidification des oiseaux de de mesures de compensation des habitats d'intérêts écologiques à la hauteur du projet. Ainsi, conformément aux articles L110-1 et L163-1 du Code de l'environnement, nous vous rappelons que le principe « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) est applicable au projet d'ouverture de carrière. Ainsi, compte tenu des enjeux de forte valeur écologique de la Fosse d'Aiguisy, nous émettons un avis défavorable à sa ré exploitation.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							Nous demandons une absence de perte nette de biodiversité, une restauration et une valorisation écologique de la Fosse à travers un plan de gestion et des moyens financiers associées aux actions de conservation. L'ensemble des zones humides doivent être conservée dans leur intégralité. De plus, nous constatons que les terres évacuées d'exploitation de la carrière seront en partie placées dans la Fosse d'Aiguisy. Or il nous semble possible, d'évacuer les terres vers d'autres sites d'accueil au sein du site industriel et notamment, pour combler les galeries en fin d'exploitation situées sous le Bois de Bernouille à Coubron. D'autre part, au moins 13 millions de tonnes d'apport extérieurs de remblais sont prévu pour le comblement de la zone du projet d'exploitation. Nous n'ignorons pas que cet apport de déchets est une source de recette financière pour l'entreprise Placoplâtre qui fait payer l'enfouissement de déchets inertes à des entreprises de déconstruction et de démolition. Compte tenu des volumes de terres du chantier in situ à évacuer, nous jugeons inapproprié l'apport extérieur de déchets inertes. Par ailleurs, le Bureau d'études Ecosphère, présente une analyse de la Fosse d'Aiguisy que l'on peut déjà considérer comme ayant une forte valeur écologique patrimoniale. En effet, au sein de la fosse sont présentes, entre autres, 13 espèces de chiroptères (Arrêté du 23 avril 2007, NOR : DEVN0752752A, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) sur les 20 existantes en Ile-de- France soit 65 % des espèces franciliennes. Le Bureau d'études met en évidence la richesse faunistique et floristique du site. Cependant nous constatons notamment que plusieurs espèces rares et protégées situées dans les ZNIEFF n°110020463 et n°110030015 à quelques mètres de la Fosse d'Aiguisy ne sont pas présentes dans l'étude telles que la couleuvre à collier (Natrix helvetica), la couleuvre d'Esculape (Zamenis longissimus) ou le lézard vivipare (Zootoca vivipara vivipara) (Arrêté du 8 janvier 2021 NOR : TREL2034632A, fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection). Sachant que le bureau d'étude travaille depuis plusieurs années avec Placoplâtre, nous sollicitons une contre-expertise composée d'un collège de naturalistes indépendants membres de Azimut230, l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), les Amis Naturalistes des Côteaux d'Avron (ANCA), l'association Forêt en Aulnoye et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Aussi, nous considérons que le projet paysager présenté par le Bureau d'étude Cabinet Greuzat est totalement inadapté et inacceptable face aux enjeux écologiques. Ce projet propose une remise en état à dominante boisée (cf. DDAE / Tome 1 / tableau partie « remise en état », p :31). Or la forte valeur écologique des anciennes carrières de gypse réside dans les habitats dits « à milieux ouverts » et non dans les boisements. Ce même projet envisage un aménagement paysager aseptisé de plusieurs hectares d'alignement de haies taillées et de pelouses tondues n'offrant aucun habitat aux insectes, oiseaux et flores locales (voir ci-joint les photos issues de DDAE / Tome 1 / tableau partie « remise en état », p :32). Il s'agit là d'un espace vert totalement décalé face l'importance des enjeux de biodiversité du site. Aux vues de tout ce qui précède, nous demandons un nouveau projet de remise en état après exploitation. Nous proposons, notamment, l'utilisation des marnes extraites de l'exploitation pour la création de plusieurs « glaisières » ou « marnières » composée de couches d'une hauteur située entre 3 et 6 mètres avec des petites buttes et creux favorisant l'accumulation de l'eau pour la création de mares. Ces glaisières sont aussi l'habitat de nombreux insectes et d'une flore particulière comme les orchidées sauvages entre autres. Nous soulignons que seule une restauration écologique des habitats est acceptable après la remise en état et non un projet		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence proiet & proiets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
			</																					

[illegible]

1. DESCRIPTION

de la Forêt de Bondy. En migration, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Milan royal (*Milvus milvus*) ont été observés.

Le Massif de l'Aulnoye héberge également des espèces peu fréquentes en Île-de-France : on peut citer le Rouge-queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), le Choucas des Tours (*Corvus monedula*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), ou encore le Phragmite des Joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*). La diversité des milieux offre aussi de nombreux habitats pour les chiroptères (cavités dans les vieux arbres, cavages des anciennes carrières …). Ainsi, sur l'ensemble de la ZNIEFF, 13 espèces de chauves-souris ont été contactées ce qui place le Massif de l'Aulnoye comme un élément indispensable de la trame noire régionale.

Le Massif de l'Aulnoye accueille une diversité de reptiles et d'amphibiens unique en Seine-Saint-Denis, avec notamment, la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Enfin, le massif de l'Aulnoye accueille l'une des diversités d'arthropodes les plus importantes du département avec 535 espèces répertoriées. De nombreuses espèces remarquables et 22 espèces déterminantes ZNIEFF y sont présentes. De nombreuses espèces y ont été inventoriées pour la première fois dans les départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne voire à l'échelle de la région (80 espèces en tout soit 15% des espèces inventoriées). Cette diversité est permise par l'importante diversité d'habitat du massif.

Située sur une butte témoin exploitée en partie pour l'extraction du gypse, la ZNIEFF inclut deux carrières (exploitation de gypse en cavage et à ciel ouvert). La valorisation écologique des sites réaménagés se traduit par la plantation arborée et la création de vergers, de mares, de bassins, de fossés, de prairies. Au sein de ces secteurs, différents stades de recolonisation sont présents. Ils permettent à une flore et à une faune diversifiée de s'y reproduire. Le sol à dominance marneuse (99 %) permet la croissance d'une flore spécifique. L'exposition de certaines pentes favorise de nombreuses espèces thermophiles dont plusieurs orchidées.

L'ancien front de taille de la carrière du Châtinet (Livry-Gargan), séparé en deux zones bien distinctes, accueille une diversité unique pour la Seine-Saint-Denis. Une première partie forme une cuvette ombragée avec une hygrométrie stable et élevée, cette partie accueille de nombreux arthropodes endogés peu communs, tels que le Cloporte rosâtre (*Androniscus dentiger*) ou Scotolemon doriae. Une seconde partie beaucoup plus ensoleillée est couverte d'une végétation très rase et éparse et accueille des espèces très rares pour la région tel que le Rosier rubigineux (*Rosa rubiginosa*), le Fraisier vert (*Fragaria viridis*), et le Tétrix des carrières (*Tetrix tenuicornis*). Le boisement entourant le site accueille également quelques espèces intéressantes dont la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) ou encore le cloporte *Chaetophiloscia cellaria* au niveau d'une galerie effondrée.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Espace Classé Boisé
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Forêt de protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

Le périmètre de la ZNIEFF inclut une des entités du site Natura 2000 FR 1112013 dénommé * Sites de la Seine-Saint-Denis*.

Le périmètre de la ZNIEFF inclut également un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope FR 3800495 * Bois de Bernouille *.

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs

[illegible]

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Orthoptères - Habitats - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Odonates - Lépidoptères - Coléoptères - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Ralentissement du ruissellement - Fonctions de protection du milieu physique - Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, d'ortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les limites de la ZNIEFF, qui regroupe quatre entités forestières (Forêt Régionale de Bondy, Bois de la Couronne, Bois du Renard et Bois de Bernouille) ainsi que les Coteaux de l'Aulnoye permettent de prendre en compte l'ensemble des espaces et espèces remarquables. Le périmètre de la ZNIEFF est calé sur les lisières des boisements en excluant les zones fortement anthropisées. Ponctuellement, les limites sont élargies afin d'inclure les habitats complémentaires et les espèces remarquables. Ceci est le cas au sud du Bois de Bernouille, au nord et à l'ouest de Bois du Renard. Le long des carrières le périmètre de la ZNIEFF est calé sur les limites cadastrales. Au nord-ouest de la carrière de Livry-Gargan, les limites sont étendues afin d'inclure les milieux naturels d'intérêt qui jouxtent la carrière.

Par rapport à la fiche précédente (datant de 2010), des extensions du périmètre ZNIEFF sont justifiées par la continuité des milieux, prairiaux notamment, abritant des espèces intéressantes d'arthropodes, de reptiles et d'oiseaux. Une cohérence avec le périmètre Natura2000 a été recherchée et des mares en réseau ont été intégrées. Le boisement du Parc aux bœufs (Vaujours) a été intégré pour sa station d'Aspérule odorante (*Asperula odorata*) unique en Seine-Saint-Denis.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Oui	Potentiel
Vandalisme	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Oui	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Oui	Réel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Oui	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
- Autre Faunes - Poissons	- Algues - Bryophytes - Lichens - Reptiles - Annélides - Mollusques - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Autres Fonges	- Mammifères - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Ascomycètes - Basidiomycètes	- Amphibiens - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Crustacés - Arachnides

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C1.2414 <i>Tapis de Potamogeton nageant</i>	22.4314 <i>Tapis de Potamogeton flottant</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020 - 2020
E5.22 <i>Ourllets mésophiles</i>	34.42 <i>Lisières mésophiles</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,54	2020 - 2020
C1.141 <i>Tapis de Chara</i>	22.441 <i>Tapis de Chara</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020 - 2020
C3.511 <i>Communautés naines des eaux douces à Eleocharis</i>	22.321 <i>Communautés à Eleocharis</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020 - 2020
E5.43 <i>Lisières forestières ombragées</i>	37.72 <i>Franges des bords boisés ombragés</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,63	2020 - 2020
G1.412 <i>Aulnaies marécageuses oligotrophes</i>	44.912 <i>Bois d'Aulnes marécageux oligotrophes</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	1,71	2020 - 2020
F9.2 <i>Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix</i>	44.92 <i>Saussaies marécageuses</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	0	2020 - 2020
C1.142 <i>Tapis de Nitella</i>	22.442 <i>Tapis de Nitella</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020 - 2020
C3.243 <i>Communautés à Rubanier dressé</i>	53.143 <i>Communautés à Rubanier rameux</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020 - 2020
G1.411 <i>Aulnaies marécageuses méso-eutrophes</i>	44.911 <i>Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,3	2020 - 2020
D5.2122 <i>Caricaies à Laiche des marais</i>	53.2122 <i>Caricaies à laiche des marais</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020 - 2020
E1.264 <i>Pelouses alluviales et humides du Mesobromion</i>	34.324 <i>Pelouses alluviales et humides du Mesobromion</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,17	2020 - 2020
E5.2 <i>Ourllets forestiers thermophiles</i>	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,08	2020 - 2020
E2.22 <i>Prairies de fauche planitiaires subatlantiques</i>	38.22 <i>Prairies de fauche des plaines médio-européennes</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	1,71	2020 - 2020
C1.341 <i>Communautés flottantes des eaux peu profondes</i>	22.432 <i>Communautés flottantes des eaux peu profondes</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020 - 2020
C3.246 <i>Communautés à Oenanthe aquatique et à Rorippa amphibia</i>	53.146 <i>Communautés d'Oenanthe aquatica et de Rorippa amphibia</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,02	2020 - 2020

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C3.29 Communautés à grandes Laïches	53.213 Cariçales à Carex riparia		Informateur : CBNBP, ANCA	,05	2020 - 2020
D5.218 Cariçales à Laïche faux-souchet	53.218 Cariçales à Carex pseudocyperus		Informateur : CBNBP, ANCA	0	2020 - 2020

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C1.6 Lacs, étangs et mares temporaires	22.1 Eaux douces			,18	2020 - 2020
I1.52 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	87.1 Terrains en friche		Informateur : CBNBP, ANCA	15,73	2020
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 Eaux eutrophes		Informateur : CBNBP, ANCA	,45	2020
C1.2 Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	22.12 Eaux mésotrophes			,38	2020 - 2020
I2.23 Petits parcs et squares citadins	85.2 Petits parcs et squares citadins		Informateur : CBNBP, ANCA	,37	2020
I2.22 Jardins potagers de subsistance	85.32 Jardins potagers de subsistance		Informateur : CBNBP, ANCA	,15	2020
C1.231 Formations à grands Potamots	22.421 Groupements de grands Potamots		Informateur : CBNBP, ANCA	0	2020
F3.111 Fourrés à Prunellier et Ronce	31.811 Fruticées à Prunus spinosa et haliiers à Rubus fruticosus		Informateur : CBNBP, ANCA	,45	2020
F3.11211 Fourrés à Prunellier et Troène médio-européens	31.81212 Fruticées atlantiques à Crataegus et Hedera		Informateur : CBNBP, ANCA	4,2	2020
E5.31 Formations à Pteridium aquilinum subatlantiques	31.861 Landes subatlantiques à Fougères		Informateur : CBNBP, ANCA	,15	2020
G5.841 Clairières à Épilobe et Digitale	31.8711 Clairières à Epilobes et Digitales		Informateur : CBNBP, ANCA	,4	2020
G5.85 Clairières à couvert arbustif	31.872 Clairières à couvert arbustif		Informateur : CBNBP, ANCA	,28	2020
E5.41 Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	37.71 Voies des cours d'eau		Informateur : CBNBP, ANCA	,02	2020
E2.112 Pâturages atlantiques à Cynosurus et Centaurea	38.112 Pâturages à Cynosurus-Centaurea		Informateur : CBNBP, ANCA	2,8	2020

-9/ 114 -

[illegible]

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
E3.4 <i>Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses</i>	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,04	2020
E3.42 <i>Prairies à Juncus acutiflorus</i>	37.24 <i>Prairies à Agropyre et Rumex</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,06	2020
E5.411 <i>Voies des cours d'eau (autres que Filipendula)</i>	37.715 <i>Ourllets riverains mixtes</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,21	2020
E2.111 <i>Pâturages à Ivraie vivace</i>	38.111 <i>Pâturages à Ray-grass</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	3,24	2020
G1.631 <i>Hétraies neutrophiles médio-européennes collinéennes</i>	41.131 <i>Hétraies à Mélisse</i>		Informateur : ANCA	1,25	2020
G1.6322 <i>Hétraies à Jacinthe des bois neutroclines</i>	41.1321 <i>Hétraies calcicoles à Jacinthe des bois</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	28,01	2020
G1.11 <i>Saulaies riveraines</i>	44.1 <i>Formations riveraines de Saules</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,27	2020
C3.2112 <i>Phragmitaies continentales des eaux salées</i>	53.112 <i>Phragmitaies sèches</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,01	2020
C3.23 <i>Typhaies</i>	53.13 <i>Typhaies</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,04	2020
C3.26 <i>Formations à Phalaris arundinacea</i>	53.16 <i>Végétation à Phalaris arundinacea</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	0	2020
I1.1 <i>Monocultures intensives</i>	82.12 <i>Cultures et maraîchage</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,2	2020
I1.3 <i>Terres arables à monocultures extensives</i>	82.3 <i>Culture extensive</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,6	2020
G1.D <i>Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix</i>	83.15 <i>Vergers</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	,05	2020
G1.C3 <i>Plantations de Robinia</i>	83.324 <i>Plantations de Robiniers</i>		Informateur : CBNBP, ANCA	2,33	2020

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observations
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés		Bibliographie : SOGREAH 1999 Etude hydraulique d'Aménagement de la Vallée de l'Arde - Rapport de Phase 1. Pages 34 À 47		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires					
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.					

Thèmes

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

AVIS

←--Observations
Courriers ou mails

Enquête Publique

Concertation amont

Pertinence projet & projets

Risques radiologiques

Risques pyrotechniques

Impacts sur les eaux

Impacts sur le sol et le sous-sol

Impacts sur la biodiversité

Impacts sur le paysage

Impacts sur les déplacements

Défrichement et mesures

Nuisances en exploitation

Risques industriels (ICPE)

Bilan carbone et GES

Modification - servitudes

Dérogation aux espèces

Autres problématiques

Hors sujet

Favorable

Défavorable

Neutre ou non exprimé

Commentaires

Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.

znief

ZONE NATURELLE
D'INTERET ECOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET BOTANIQUE

Date d'édition : 31/05/2023
<https://mapa.nature.fr/zoneznief/118020493>

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	8348	<i>Cychnus caraboides</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cychnus fin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)				2003 - 2003
	8833	<i>Europhilus thoreyi</i> Dejean, 1828		Reproduction indéterminée	Informateur : Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)				2003 - 2003
	8503	<i>Leistus spinibarbis</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction certaine ou probaable	Informateur : Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)				2021 - 2021
	8806	<i>Synuchus nivalis</i> (Panzer, 1777)	<i>Synuchus des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)				2003 - 2003
	222351	<i>Synuchus nivalis</i> (Wiger, 1798)	<i>Synuchus des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)				2003 - 2003
Crustacés	237051	<i>Oniscus asellus</i>	<i>Cloporte commun (Le)</i>	Reproduction certaine ou probaable	Informateur : Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)				2019 - 2021
	237061	<i>Philoscia muscorum</i>	<i>Philoscie des mousses (Le)</i>	Reproduction certaine ou probaable	Informateur : Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)				2019 - 2021
	17654	<i>Platyarthus hoffmannseggii</i>		Reproduction certaine ou probaable	Informateur : Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)				2020 - 2021
	237211	<i>Trichoniscus pusillus</i>		Reproduction certaine ou probaable	Informateur : Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)				2020 - 2021
Lépidoptères	53783	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Mirolier (Le)</i>	Reproduction certaine ou probaable	Informateur : ANCA (les Amis naturalistes des Coteaux d'Avron)				2019 - 2020
	53786	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)</i>	Reproduction certaine ou probaable	Informateur : Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)				2014 - 2015
	53688	<i>Aphantopus hyperanthus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tristan (Le)</i>	Reproduction certaine ou probaable	Informateur : Les Amis Naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)				2019 - 2020

13 / 114

Mail 98

X

X

X

M. Nicolas MARCEAUX , maire de Villevaudé

REPUBLIQUE FRANCAISE
Ville de Villevaudé
(Seine-et-Marne)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 20 décembre 2022

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 14 décembre 2022, le conseil municipal, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-17, délibère quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villevaudé, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas MARCEAUX, Maire.

Date de convocation : 16 décembre 2022
Date d'affichage : 16 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
EFFECTIF PRESENT : 10
EFFECTIF VOTANT : 15
NOMBRE DE POUVOIR(S) : 5

Présents : Nicolas MARCEAUX, Christine CHEBOUROU, Tony TOUNSI, Dominique MICHELINI, Céline MAUGINO, Sophie VARTANIAN, Bruno GOULAS, Jérôme GABREL, Pascal PIAN, Olivier DUPAS

Absents, excusés et représentés : Stéphane VARTANIAN représenté par Sophie VARTANIAN, Dorian ROCHAT représenté par Nicolas MARCEAUX, Virginie VALDOIS représentée par Tony TOUNSI, Christiane TRENARD représentée par Christine CHEBOUROU, Catherine GODART représentée par Pascal PIAN

Absents : Denis LOGGHE, Sandrine RODRIGUES, Flavius PERAMIN, Annie DENIS

Secrétaire de séance : Céline MAUGINO

OBJET : Avis portant sur la demande d'autorisation environnementale et de modification de servitudes d'utilité publique pour l'exploitation de la carrière de gypse fosse d'Aiguisy – fort de Vaujours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment Article L2121-29,

CONSIDERANT que la commune de Villevaudé est incluse dans le périmètre de l'enquête publique portant sur le projet de la société Placoplatre consistant à exploiter une carrière de gypse destinée à la fabrication de produits à base de plâtre. Cette exploitation se déroulera à ciel ouvert, à partir de la carrière existante d'Aiguisy.

L'exploitation concernera également les terrains de l'ancien fort de Vaujours, aujourd'hui en cours de démolition ce qui attire l'attention du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les élus rappellent que le fort de Vaujours fut un site militaire puis un site du Commissariat à l'Energie Atomique. Au cours de son histoire, ce fort aura connu le stockage de produits explosifs et de munitions mais également la conception, le développement et la mise au point de nouveaux explosifs chimiques et édifices pyrotechniques,

CONSIDERANT que la Commission de Recherches et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité a publié dans une synthèse du 28 novembre 2002 mise à jour en février 2014 que des campagnes de prospection ont démontré la présence d'une contamination résiduelle par de l'uranium issu des tirs dans certains sols du fort central. Ces contrôles n'ont porté que sur la couche supérieure et il est toujours possible que des fragments d'uranium subsistent dans les sols,

CONSIDERANT qu'il existe sur la commune de Villevaudé une carrière actuellement exploitée par l'entreprise Placoplatre et les élus s'inquiètent sur la question du transfert des terres du Fort de Vaujours de remblais sur Villevaudé

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-877-217765177-20221220-01_DU_20_12

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- s'exprime contre le transfert des terres du site de Vaujourn sur la commune de Villevaudé
- demande que soit clairement garanti dans le cadre de l'exploitation de la carrière de Vaujourn que l'intégralité des terres de remblais, inexploitées pour le gypse, demeurent sur le site de Vaujourn compte-tenu qu'il n'est pas acceptable de procéder à la dispersion d'une pollution qu'importe son type et sa quantité.
- demande que l'Etat se positionne sur ce principe de précaution imposant le maintien sur site des terres de remblais.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérécourse citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Nicolas MARCEAUX



REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-677-217765177-20221220-01_DU_20_12

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet			Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé
Mail 99																	X			X			M. Julien DUTOIT, Villenoy Favorable pour préserver les emplois et dépolluer ce site à l'abandon.
Mail 100																	X		a	X			Éric . Mary-sur-Marne Avis favorable. Dépollution d'un site qui appartenait à l'état et préservation des emplois sur le département du 93.
Mail 101			X				X										X			X			M. Damien GARCON, Mortefontaine Plusieurs raisons motivent l'intérêt de ce projet pour une exploitation en ciel ouvert : - La dépollution et réhabilitation complète et exhaustives du site à la suite de son passé récent. Si l'exploitation de la carrière n'est pas autorisée, l'état en surface n'a à ce jour aucune raison d'être modifiée : c'est une friche qui resterait en l'état. Si l'exploitation se faisait en souterrain, il n'y aurait aucune raison de modifier l'état de la surface. - Le projet propose en réhabilitation un ensemble de mesures pour rendre un terrain à terme plus enviable que ce qui existe pour l'instant. Les terrains seront restaurés suivant une topographie proche de la topographie naturelle, les surfaces seront réensemencées d'espèces autochtones ce qui développera la biodiversité par rapport à ce qui est actuellement sur le fort et le classement ZNIEFF ne sera plus qu'un effet de bord sur une carte, mais bel et bien mérité par un comptage effectif, renseigné et vérifiable dans le temps. Les suivis actuels de Placoplatre sur les zones réhabilités de la carrière de Bernouille peuvent le montrer, une visite lors des portes ouvertes est instructive. - Le remblayage prévu par Placoplatre est fait avec des terres sulfatées ou inertes. Même si maintenant classées comme "déchet " par la loi, ce classement n'est que sémantique. Physiquement ce sont des terres sulfatées (le gypse est lui-même un sulfate) ou des terres inertes dont le contrôle est fait rigoureusement et par l'entreprise et par les services de l'état qui s'assurent du suivi depuis les chantiers jusqu'aux carrières. - La ressource en gypse est une opportunité géologique non substituable et non déplaçable, c'est un fait géologique. Tant qu'à devoir exploiter un espace pour assurer la rénovation de nos bâtiments ou la construction de nouveaux (ce que nous sommes tous content de faire), autant préserver la ressource en l'exploitant complètement sur les trois masses présentées dans la DDAE. Cette solution permet de limiter l'ampleur des exploitations en France et dans le monde pour satisfaire à nos besoins en produits à base de plâtre (et donc de gypse). - Une exploitation en souterrain ne permettra en aucune manière cette récupération complète. On pourrait imaginer une exploitation sur la deuxième masse, des projets pourrait être envisagés en ce sens, mais d'une part au pas de temps nécessaire pour répondre à la fin d'exploitation de la carrière de Bernouille, d'autre part, le dimensionnement de cette carrière n'a pas prévu une exploitation des masses sous-jacentes. Le dimensionnement pour une récupération de la deuxième masse ne permettra pas une exploitation complète du banc de gypse, et du gypse restera en place de toute manière. sans compter la troisième masse qui n'est pas exploitable en souterrains dans le contexte actuel. - Pour les propositions qui suggèrent l'utilisation du gypse de synthèse, il s'agit de gypse issu de la désulfuration des fumées de centrales thermiques au charbon. Il n'est pas souhaitable de rouvrir des centrales au charbon pour satisfaire à nos besoins en gypse, les changements climatiques et nos engagements climatiques nous interdisent cette solution. Des emplois locaux non délocalisables ni substituable sont assurés pour la durée du projet, ainsi que des ressources pour le département et les communes en taxes et impôts divers.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Pour l'ensemble de ces raisons je souhaite avec force et conviction que ce projet puisse aboutir dans sa forme actuelle.
Mail 102	X		X									X							a		X		<u>Emile- Paris</u> Contre ce projet nuisible pour l'environnement et le cadre de vie des habitants Je suis fermement opposé à ce projet de carrières à ciel ouvert, malgré tous les bienfaits vantés par son promoteur et les avis déposés par ses salariés (dont la sincérité doit clairement être questionnée dans le cadre de cette enquête). Ce projet constitue une totale aberration écologique, et va dégrader les conditions de vie d'habitants déjà exposés au bruit à la pollution. Le choix d'une exploitation à ciel ouvert va en effet générer un important volume de poussières, polluant l'air déjà chargé en substances nocives de l'Est parisien. La réponse apportée par le promoteur, consistant à propulser de l'eau pour éviter que les poussières ne s'envolent, n'apparaît pas satisfaisante, puisqu'elle conduit à un important gaspillage d'eau, et à la pollution de celle-ci. Son efficacité n'est par ailleurs pas garantie. Les nombreux camions nécessaires au chantier puis l'exploitation de la carrière vont également dégrader la qualité de l'air et générer des nuisances sonores polluant le cadre de vie des habitants des villes environnantes. En outre, ce projet va entraîner la destruction d'une partie de la forêt de Bondy et l'abattage de nombreux arbres, véritable aberration écologique, alors qu'elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Enfin, d'un point de vue démocratique, il n'est pas normal que ce projet se fasse alors que les élus du Conseil territorial de Grand Paris Grand Est ont voté contre son ouverture, et que les riverains ne sont consultés qu'à travers une enquête publique facultative. Il est nécessaire de dépolluer et revaloriser ce site désaffecté, mais il serait tout à fait dommageable de le remplacer par une autre source de nuisances. D'autres usages peuvent être imaginés, par exemple la création d'un parc public, dans un département qui ne compte pas assez d'espaces verts par habitant. Si jamais le projet venait malgré tout à se faire, il faudrait veiller à ce que des réelles compensations environnementales soient mises en place, contrôler rigoureusement la dépollution du site, privilégier une exploitation en carrières et non à ciel ouvert, tout en veillant à la qualité des conditions de travail des salariés.
Mail 103	X																	X	a		X		<u>Jean - Bagnolet</u> Consultation faussée Quelle mascarade cette enquête publique ! La majorité des avis favorables émane de salariés de Placoplâtre ! Une petite minorité ont l'honnêteté de le préciser mais beaucoup ne le disent même pas. Leur a-t-on demandé de rédiger des avis positifs ? Cela semble possible au vu du nombre d'avis qu'ils ont rédigé, alors que ce type d'enquête reste généralement assez confidentiel. En tout cas, il est clair qu'ils n'ont pas pu se sentir libres de critiquer le projet porté par leur entreprise, à l'égard de laquelle ils doivent être loyaux, ce qui peut questionner la sincérité de leurs témoignages... Cette avalanche de commentaires positifs est dommageable car elle noie les critiques légitimes sur la pollution de l'air, de l'eau et la destruction de biodiversité dus au projet.
Mail 104				X																	X		<u>M Olivier DUPAS - Villevaudé</u>

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Contre l'exploitation à ciel ouvert Je m'y oppose. Il serait souhaitable de refaire des contrôles d'uranium avant d'envoyer du personnel... carrière à ciel ouvert 3 fois plus de gypse et combien de futurs malades ? Remise en état avec de la terre polluée a l'uranium, sympa les futures balades sur la Dhuys en famille...
Mail 105			X	X				X														X	<u>M. RILHAC Christian</u> Réponses aux observations de Monsieur Garçon La dépollution et réhabilitation complète et exhaustives du site, pour donner suite à son passé récent. - Si l'exploitation de la carrière n'est pas autorisée, l'état en surface n'a à ce jour aucune raison d'être modifiée : c'est une friche qui resterait en l'état. Si l'exploitation se faisait en souterrain, il n'y aurait aucune raison de modifier l'état de la surface. Deux réponses possibles à cela : L'une est qu'il n'est pas si évident qu'il y ait intérêt à tenter de dépolluer quoi que ce soit, mais plutôt à ne toucher à rien, les pollutions diverses étant ainsi stabilisées, en créant un "no man's land" total à la surface. Les analyses des eaux souterraines connues à ce jour montrent qu'il n'y a pas de pollution caractérisée qui filtre au travers des couches marneuses supérieures. Et avec cette optique, il ne faudrait surtout pas envisager une exploitation à ciel ouvert (?) L'autre est que bien sûr il y a des raisons de dépolluer, maintenant que cette pollution pluri-élémentaire est avérée, que l'exploitation soit souterraine ou non. Rien n'empêche Placoplâtre de dépolluer son terrain tout en ne développant qu'une exploitation souterraine, si ce n'est bien sûr des coûts élevés sans rentabilité aucune. Si on considère qu'il faut absolument dépolluer, ce ne doit pas être d'abord parce que la suite va rapporter beaucoup plus, mais d'abord pour la sécurité et la protection environnementale, et dans cette optique, on dépollue, quoi que l'on fasse par ailleurs...quoi qu'il en coûte comme un Président l'a dit si fort en 2020. - Le projet propose en réhabilitation un ensemble de mesures pour rendre un terrain à terme plus enviable que ce qui existe pour l'instant. Les terrains seront restaurés suivant une topographie proche de la topographie naturelle, les surfaces seront réensemencées d'espèces autochtones ce qui développera la biodiversité par rapport à ce qui est actuellement sur le fort et le classement ZNIEFF ne sera plus qu'un effet de bord sur une carte, mais bel et bien mérité par un comptage effectif, renseigné et vérifiable dans le temps. Les suivis actuels de Placoplatre sur les zones réhabilitées de la carrière de Bernouille peuvent le montrer, une visite lors des portes ouvertes est instructive. Réponses possibles à cela : Tout ce qui est dit est exact ou à peu près, mais... l'espace "temps" n'est pas pris en compte. Et cela change tout. Le "terme" qui est évoqué est illustré dans le Tome 5 du dossier par une succession de vues prospectives sur...75 ans ! Qu'à l'issue de ces 75 ans et plus, le résultat serait plus enviable que l'existant actuel, c'est recevable. Mais qu'il soit plus enviable que ce que sera devenu l'actuel dans 75 ans, c'est beaucoup, moins recevable. Car l'actuel montre une certaine capacité de réappropriation des lieux par la nature pionnière en seulement 25 ans d'abandon du CEA. Alors avec trois fois plus de temps ajouté, bien malin qui sait ce que seraient ces espaces laissés à eux-mêmes. Tout ce qui est dit est exact ou à peu près, mais...par ailleurs, tout dépend du référentiel dans lequel on se place. S'il est très anthropomorphique, on va plaider pour des espaces qui conviennent et plaisent aux hommes et aux femmes, pour leur majorité, (majorité car restant dans un monde démocratique) bien plus proche du parc urbain proprement aménagé et sécurisé, quantifié, normalisé, que d'un environnement sauvageon où les écosystèmes de développent librement, paraissant le plus souvent "désagréables" voire "hostiles" aux humains de plus en plus fragiles et déconnectés de la nature (la vraie) que nous sommes. Les épures futuristes du dossier en disent d'ailleurs long à ce sujet...projections d'artiste, esthétiques assurément, écologiques certes

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							non. - Le remblayage prévu par Placoplâtre est fait avec des terres sulfatées ou inertes. Même si maintenant classées comme "déchet " par la loi, ce classement n'est que sémantique. Physiquement ce sont des terres sulfatées (le gypse est lui-même un sulfate) ou des terres inertes dont le contrôle est fait rigoureusement et par l'entreprise et par les services de l'état qui s'assurent du suivi depuis les chantiers jusqu'aux carrières. Réponses à cela : Ce n'est pas ce que l'on peut lire dans le dossier, notamment à propos des "matériaux extérieurs" qui vont devoir être acheminés pour remblayer l'immense cuvette qui serait créée par une exploitation à ciel ouvert. Il est bien question de divers rejets de chantiers de démolition ou de construction, a priori inertes, qui seront plus ou moins concassés dont béton, briques, carrelages...Ensuite, oui, ce sera a priori bien contrôlé au départ des chantiers expéditeurs et à l'arrivée sur site. Mais de ces centaines de milliers de camions qui vont venir d'un peu partout d'Île-de-France, on pourrait en compter trois fois moins s'il n'y avait que des cavages à combler (puisque trois fois moins de gypse en volume extrait) - La ressource en gypse est une opportunité géologique non substituable et non déplaçable, c'est un fait géologique. Tant qu'à devoir exploiter un espace pour assurer la rénovation de nos bâtiments ou la construction de nouveaux (ce que nous sommes tous contents de faire), autant préserver la ressource en l'exploitant complètement sur les trois masses présentées dans la DDAE. Cette solution permet de limiter l'ampleur des exploitations en France et dans le monde pour satisfaire à nos besoins en produits à base de plâtre (et donc de gypse). Réponse à cela : L'ampleur que l'on ne donne pas à l'horizontale, on la donne ici à la verticale ! Par ailleurs, ce type de raisonnement ne fait que retarder une échéance, quand on aura épuisé ce gisement de gypse, il faudra en attaquer un autre ailleurs...on gagne...10 ou 15 ans ? En contrepartie on détruit et on déséquilibre 30, 45, 70 ans une zone presque redevenue "naturelle" de dizaines d'hectares. Ce raisonnement on pourrait aussi l'appliquer à toutes zones ou presque : on dévaste tout sur 40 ha, on prend tout ce qui est intéressant en 20 ans, on rebouche tout en 30 ans, et on refait la surface en plus "enviable" que l'existant actuel. Ce serait même applicable à des zones habitées, moyennant une expropriation bien indemnisée, et après avoir préparé l'affaire en finançant un beau lotissement neuf à proximité pour reloger les 80 familles concernées à 1/2 ha par pavillon. C'est un peu simpliste et expéditif, quand même... - Une exploitation en souterrain ne permettra en aucune manière cette récupération complète. On pourrait imaginer une exploitation sur la deuxième masse, des projets pourrait être envisagés en ce sens, mais d'une part au pas de temps nécessaire pour répondre à la fin d'exploitation de la carrière de Bernouille, d'autre part, le dimensionnement de cette carrière n'a pas prévu une exploitation des masses sous-jacentes. Le dimensionnement pour une récupération de la deuxième masse ne permettra pas une exploitation complète du banc de gypse, et du gypse restera en place de toute manière, sans compter la troisième masse qui n'est pas exploitable en souterrains dans le contexte actuel. Réponses possibles à cela : Il est absolument exact que l'on extrait trois fois moins de gypse (environ) en cavages, encore que des méthodes de substitution seraient possibles avec un remblaiement-clavage à reculons, dont le seul inconvénient majeur connu est une instabilité ultérieure en surface incompatible avec des constructions urbaines ou routières, et qui permettraient de ne "perdre" que le "toit" et le "mur", soit 15 à 20% du volume total au lieu de 65% en cavages classiques...mais bien sûr c'est moins rentable, financièrement. Il est envisageable d'exploiter la seconde masse et la troisième masse à ciel ouvert dans toute la zone "Fosse d'Aiguisy" déjà béante. Il est envisageable d'exploiter la seconde masse dans la future carrière du projet, si, dès le départ, on dimensionne les cavages à cette fin Il est envisageable d'exploiter la seconde masse de la carrière de Bernouille. Bernouille-sud. Delta... Zinetti peut-être. un mémoire technique auquel Damien		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. Garçon a concouru avec d'autres cadres de Placoplâtre le démontrant fort bien, en 2020. Pour les réponses aux autres propos de Monsieur Garçon, voir la contribution suivante, faute de "caractères" en nombre suffisant autorisé. Mes contributions sont déposées avec respect de l'Entreprise Placoplâtre de ses dirigeants et de ses salariés, points de vue différents, bases d'une saine discussion.
Mail 106			X																			X	<u>M. RILHAC Christian</u> Réponses aux observations de Monsieur Garçon (suite et fin) la contribution précédente n'étant pas titrée, et faisant aussi réponse. Monsieur Garçon intervenant en faveur de l'exploitation à ciel ouvert. Une exploitation en souterrain ne permettra en aucune manière cette récupération complète. On pourrait imaginer une exploitation sur la deuxième masse, des projets pourrait être envisagés en ce sens, mais d'une part au pas de temps nécessaire pour répondre à la fin d'exploitation de la carrière de Bernouille, d'autre part, le dimensionnement de cette carrière n'a pas prévu une exploitation des masses sous-jacentes. Le dimensionnement pour une récupération de la deuxième masse ne permettra pas une exploitation complète du banc de gypse, et du gypse restera en place de toute manière sans compter la troisième masse qui n'est pas exploitable en souterrains dans le contexte actuel. Réponse complétant celles de la contribution précédente Il est tout à fait envisageable, car déjà envisagé pour plus tard par Placoplâtre, d'exploiter en haute masse (17 m de hauteur des galeries prévues) au moins, les réserves très importantes du massif de l'Aulnoy, exploitation déclarée compatible avec le classement en Forêt de protection, des sondages déjà effectués par Placoplâtre, et une procédure de demande d'exploitation ne réclamant pas plus de 2 ans, le tout en sus d'une continuité quasi-acquise par Bernouille-Sud occidentale, circuit court extra-voie publique en prime ! - Pour les propositions qui suggèrent l'utilisation du gypse de synthèse, il s'agit de gypse issu de la désulfuration des fumées de centrales thermiques au charbon. Il n'est pas souhaitable de rouvrir des centrales au charbon pour satisfaire à nos besoins en gypse, les changements climatiques et nos engagements climatiques nous interdisent cette solution. Réponse : absolument en accord sur ce point. Pas en France. Néanmoins ce process n'est pas à rejeter dans les pays où ces centrales existent et fonctionneront encore des années voire décennies - Des emplois locaux non délocalisables ni substituables sont assurés pour la durée du projet, ainsi que des ressources pour le département et les communes en taxes et impôts divers. Réponse : c'est tout aussi vrai, pour tous ces avantages, avec une hypothèse d'exploitation en cavages (qui peut démarrer bien plus vite) + ciel ouvert 2 et 3^{-ème} masses en Fosse déjà ouverte, + fin de Villevaudé (encore quelques années quand même) + fin de Bernouille 2 ou 3 ans + amorçage vers forêt de Bondy par Bernouille-Sud (ne parlons même pas des secondes masses des anciennes carrières) La pérennité de l'usine de Vaujours, dont il a été déclaré en réunion publique qu'elle n'avait pas l'intention de monter en production, n'est pas assujettie à la nécessité d'une exploitation à ciel ouvert. Le choix présent est de privilégier une rentabilité économique, le plus grand possible et la plus immédiate sur 10 ou 20 ans ou de privilégier une formule aux impacts divers réduits au maximum. C'est une problématique hélas très classique !!! En synthèse, s'il est incontestable qu'une exploitation à ciel ouvert (malgré tous les surcoûts liés à la démolition, à la dépollution, au décapage, au stockage, au déplacement de la couverture, au remblaiement, au terrassement, aux aménagements, aux plantations, à l'entretien prévu durant 3 ans après 20 ou 30 ans déjà) peut délivrer trois fois plus de

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							matière brute qu'en cavages, la survie de l'entreprise avec tous ses salariés n'en est absolument pas dépendante. Mais la rentabilité économique, oui, c'est une évidence du seul fait que Placoplâtre se démène pour qu'il en soit ainsi. Si la dépollution complète du site peut être considérée comme un avantage, il ne faut pas dire que le choix de l'Entreprise est guidé par ça. Il n'est pas anormal ni même contestable qu'une Société recherche la plus grande rentabilité de son activité, dans une logique financière tout à fait fondée, mais il faut le dire plutôt que d'avancer des arguments menaçants quant à l'emploi ou aux ressources versées aux collectivités, ou des arguments lénifiants ou miroitants quant à l'environnement, dont la réalité globale ne sera constatable que dans un demi-siècle... Pour l'ensemble de ces raisons je souhaite avec force et conviction que ce projet puisse aboutir dans sa forme actuelle. Réponse : je demande à la Commission d'Enquête de bien vouloir faire ressortir qu'il y a bien au moins une alternative viable à l'exploitation à ciel ouvert, qui ne menace pas la vie de l'Entreprise, ses 350 salariés, et quelques centaines d'emplois induits, même sur 50 ans. En remerciant Monsieur Garçon de m'avoir permis de mieux exposer mes arguments grâce à l'expression des siens.
Mail 107			X																	X			<u>M. RILHAC Christian</u> Problématique posée par le recyclage des matériaux plâtreux. Aujourd'hui... mais demain ? Problématique posée par le recyclage des matériaux plâtreux. Aujourd'hui... mais demain ? Cette source potentielle de matière recyclable est régulièrement évoquée, et tout aussi régulièrement dévalorisée Ci-après extraits d'un article de BATI-ACTU dans lequel s'expriment librement les hauts responsables de Placoplâtre, qui ne semblent pas du tout pessimistes quant à l'intérêt futur du recyclage...en 2014. Il a été expliqué en réunion publique que le problème principal était dans le tri des bennes, contenant trop d'éléments indésirables (ferrailles, bois, plastiques, isolants...). Mais si tout cela fait que la production qui peut en être tirée est trop faible actuellement selon Placoplâtre, pourquoi se montrer si pessimiste quant à l'évolution avantageuse de ce procédé, dont le second article de février 2022 reproduit partiellement plus bas, article qui ne laisse aucun doute sur l'essor probable du recyclage rentable...Placoplâtre se trouvant de plus aidé par l'ADEME pour son développement. Enfin, on peut aussi penser que dans un proche avenir, il y aura beaucoup plus de déchets plâtreux car tout le plâtre (sous toutes ses formes) utilisé dans les constructions, surtout à partir des années 70-80 va en ressortir du fait des rénovations, des déconstructions massives, les bâtiments des décennies précédentes en contenant beaucoup moins surtout sous la forme "Placo". Mais aussi que, comme pour bien d'autres filières de recyclage, un tri beaucoup plus sévère sera exigé dès le départ des chantiers d'origine, ce qui réduira sensiblement le temps et les coûts de traitement à l'usine de production. De ces lectures, il semble que, dans le cadre de cette enquête, les apports potentiels en matière issus du recyclage soient minimisés pour les années à venir. Enfin, il apparaît que les plaques de plâtres ont elles aussi une durée de vie...il va donc arriver un moment où les millions de tonnes installés vont devoir revenir à l'usine. Un moment où le tri des produits plâtreux sera imposé dans les déchetteries. Un moment où, comme pour les voitures, le rejet de matière à recycler se rapprochera de plus en plus du besoin en matière brute...ce qui n'est qu'une logique issue de la vertu majeure du plâtre : recyclable à l'infini. Extraits de Bâti-Actu, dans lequel s'expriment les Dirigeants et/ou responsables de Placoplâtre : Chaque année, 50.000 tonnes de déchets de plâtre provenant de déconstructions, sont recyclées en France. La filière des industries plâtrières s'est donc organisée dans le pays, de façon à collecter les déchets dans les chantiers, mais également pour faire de la pédagogie auprès des entreprises de pose et de les sensibiliser à la démarche de valorisation des déchets. Une multiplication par 5 de

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet			Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé
																							la quantité recyclée en 4 ans Depuis la signature de la Charte de gestion des déchets du plâtre, en 2008, le tonnage de déchets externes recyclé a été multiplié par cinq. "Avec les objectifs européens pour 2020, ce tonnage doit passer à 245.000 tonnes. Il va donc falloir encore faire un effort !", déclare Thierry Fournier, le directeur général de Placoplâtre. Selon les industriels, la taille du gisement potentiel de déchets de plâtre, comprenant ceux provenant de chantiers de déconstruction et les chutes de chantiers de construction et de rénovation, avoisinerait les 350.000 tonnes en France. (En 2014) "C'est une question de logistique à mettre en place", explique-t-il. Car les déchets de plâtre à recycler suivent un parcours en plusieurs étapes. Sur le chantier, ils sont d'abord placés dans des bennes, mises à disposition par l'une des 140 entreprises de collecte française. Une fois récupérés, ces déchets sont triés afin de séparer les différents types de matériaux. (Responsable du recyclage chez Placo.) Les déchets constituent donc une ressource pour les entreprises du secteur : sur les trois sites de Placo qui participent à ce recyclage (Vaujours, Cognac et Chambéry), 40.000 tonnes de déchets internes et 10.000 à 15.000 tonnes de déchets externes sont ainsi réutilisées chaque année. Sur le site francilien, VAUJOURS, cela représente en moyenne trois livraisons par camion chaque jour de la semaine. L'entreprise déclare incorporer jusqu'à 20-25 % de recyclage dans ses produits industriels. Ce recyclage présenterait deux avantages. D'une part, l'économie des ressources, qui se raréfient. "Les réserves de gypse français sont relativement limitées et surtout localisées en Île-de-France, où 80 % des gisements ne sont plus accessibles à cause de l'urbanisation", détaille Gilles Bouchet, responsable de l'exploitation pour Placoplâtre. "La filière du recyclage est rentable : il est aujourd'hui moins cher de recycler que de mettre en décharge les déchets. Nous créons donc de la valeur pour toute la filière : l'artisan, le collecteur, l'industriel et bien sûr l'environnement !", conclut Thierry Fournier qui affirme que, sans l'incorporation du recyclage, les plaques de plâtre seraient plus chères. L'ensemble des acteurs entend donc continuer à développer les procédés et mettre en place toujours plus de points de collecte. Et cet article du Syndicat National des Industries Plâtrières (SNIP)...2022 ! https://www.lesindustriesduplatre.org/wp-content/uploads/2022/02/Flash-presse-SNIP-Recyclage-du-platre-en-2021-17-fevrier-2022.pdf Le recyclage des déchets de plâtre reprend nettement son ascension ! 127 300 tonnes de déchets de plâtre externes recyclés en 2021 dans la fabrication de plaques de plâtre, soit une progression de 37% par rapport à 2020 et 19% par rapport à 2019. Les industriels du plâtre poursuivent sans relâche la formation et la sensibilisation des professionnels. Ainsi, par exemple, Etex France BP (marque Siniat) a touché 273 personnes en 2021 et Knauf 195 personnes. Ils donnent également de la visibilité à leur action. A titre d'illustration, en 2021, Etex France BP a présenté sa filière Eco Plâtre dans le cadre des événements suivants : • Programme Performance Durable de la CCI de l'Oise sur son site d'Auneuil en septembre, • Rencontres Nationales de l'écologie industrielle et territoriale organisées par Envirobat BDM à Marseille en novembre, • Conférence organisée par Federec BTP au Salon Pollutec à Lyon sur un partage d'expérience sur l'intégration de matière recyclée, en partenariat avec Ritleng Revalorisations. Enfin, les industriels du plâtre n'ont cessé de développer les moyens au service du recyclage. • Placo® travaille à améliorer la préparation du gypse recyclé et ainsi l'optimiser en qualité et en quantité. Cette usine a été dotée d'un nouveau silo permettant d'accroître la quantité de gypse recyclé dans la production. Avec le même objectif, des travaux, financés en partie par l'ADEME, permettent à Placo® d'avoir un stock de gypse recyclé couvert en permanence à l'usine de Chambéry et d'y disposer d'une trémie peseur assurant une incorporation continue et maîtrisée de matière secondaire dans la production. La nouvelle filière REP sur les produits et matériaux de construction du bâtiment constitue un défi mais également l'espoir d'un flux de déchets de plâtre triés plus conséquent. Les industriels du plâtre s'investissent dès maintenant dans Valobat, avec la ferme volonté de concrétiser son ambition de rendre le bâtiment circulaire Pour compléter, un très long article : (https://www.batirama.com/article/43747-la-plaque-de-platre-a-horizon-2030-legere-recyclee-demontable-etdecarbonnee.html) Entièrement tiré d'échanges et déclarations de SAINT-GOBAIN /Placo

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							(octobre 2021) et qui montre bien que le recyclage a de l'avenir dans un bref délai... SAINT-GOBAIN veut tripler sa capacité de recyclage à l'horizon 2025 (soit 150 000 tonnes) et atteindre les 200 000 tonnes en 2030. Selon Placo, le gisement à recycler est évalué entre 500 000 et 600 000 tonnes. De ces considérations, je demande à la Commission d'Enquête de bien vouloir faire valoir que la ressource issue du recyclage actuellement, et celle envisageable par projection sur 5 à 10 années à venir sont à prendre en considération avec bien plus d'importance que présentée jusqu'alors quant à l'approvisionnement de l'Usine de Vaujours Cela même si ce plâtre recyclé ne peut être utilisé, selon les process industriels actuels, que pour produire des plaques de plâtre.
Mail 108	X		X					X				X									X		<u>Mme Geneviève PENANT, Villevaudé</u> A la lecture de ce projet, mon avis ne peut être que CONTRE. Entre autres : - CONTRE la Société PLACOPLATRE qui demeure toujours " sourde " à tout respect de l'Environnement, la Biodiversité et à toute la Nature en général avec une exploitation anormale à " ciel ouvert " détruisant tout. - CONTRE avec l'absence d'études sérieuses des sols pollués par la radioactivité à la suite de la période CEA et ce, avant les travaux énoncés. Habitant VILLEVAUDE, je suis particulièrement sensible à cet abus d'exploitation à " ciel ouvert " ayant connu en son temps la même demande d'exploitation et la même indifférence de PLACOPLATRE malgré les maintes réclamations et objections formulées lors de l'enquête publique. Ma crainte est multipliée étant Sociétaire L.P.O. avec un refuge à VILLEVAUDE depuis 1972 d'oiseaux (Hirondelles, espèces protégées) constatant de plus en plus leur diminution avec cette réduction de bois détruits. Je demande donc absolument que ce projet soit révisé en tenant compte : 1 - des recommandations de l'Autorité Environnementale MRAe selon leur avis APJIF 2022-51 du 13/7/2022. 2 - des recommandations de la CRIAD du 14/12/2022 de réviser les sols. A l'examen la contamination étant toujours présente et qu'elle présentait en outre des risques radiologiques significatifs pour les intervenants du chantier. 3 - de tenir compte des nuisances inévitables aux habitants proches y compris leur santé en péril. EN CONCLUSION, une révision impérieuse de ce projet s'impose pour éviter ces dangers.
Mail 109			X					X													X		<u>Mme Françoise PIAN MARIE, Association VILLEVAUDE...DEMAIN</u> Nouveau dépôt pour l'Association Villevaudé....Demain Nous souhaitons que la note du 14 décembre 2022 de la CRIIRAD mise si dessous en pièce jointe, soit annexée au dossier. Cet avis est édifiant sur la réalité de ce dossier en terme pollution radioactive. Il est circonstancié, émis par un organisme indépendant et donc à prendre très au sérieux pour respecter la santé des riverains concernés. PJ : Note du 14 décembre 2022 de la CRIIRAD (Identique à la pièce jointe du mail 81)
Mail 110			X					X		X									a	X			<u>Viviane Boulogne-Billancourt</u> Je soutiens ce projet car il permet : - La dépollution d'anciens terrains industriels ;

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						- Le maintien de l'emploi dans la région ; - d'éviter un afflux de camions entraînant une pollution ; - Le réaménagement des terrains dans le respect de la biodiversité à la fin de l'exploitation.	
Mail 111			X														X			X			<u>Bouigeon, Nancy</u> Je suis favorable et aussi un salarié de l'univers de Placo qui essaie de rester objectif : ce terrain à l'abandon va pouvoir être dépollué. Cela sera fait sous surveillance -donc garantie- de tierce partie. Et bien sûr cela permet aussi la continuité d'activité donc la vitalité du territoire. Mais essayons de prendre ce sujet à l'envers : le projet n'a pas lieu. Le terrain ne sera jamais dépollué où alors au frais des contribuables. L'activité s'arrêtera et de nombreux emplois directs ou indirects seront détruits. Les produits seront soit importés, soit produits ailleurs en France avec l'ouverture de nouvelles carrières : le problème mérite aussi d'être posé ainsi.
Mail 112			X							X									a	X			<u>Khalil, Vélizy-Villacoublay</u> Je pense qu'il faut raisonner impact global. Le Gypse constituera toujours une matière première principale pour l'industriel à côté. La proximité de l'usine de consommation crée un circuit court et un écosystème local. ceci baisse les émissions de CO2 et la consommation du transport de cette matière.
Mail 113			X																	X			<u>M. Jean-Luc MARIE, Vaujours</u> Ceux qui évoquent les risques liés à l'utilisation passée de l'uranium ne connaissent visiblement pas le dossier. Il faut bien sûr pouvoir comprendre le contenu technique et scientifique des données fournies par Placo, mais aussi l'ASN et les autres experts. Au pays de Descartes, les fantasmes et la politique ont pris le pas sur la rationalité et le bon sens. Je soutiens le projet afin de supprimer cette friche. Seule Placo a la solution pour le faire.
Mail 114																			a	X			<u>Marie, Tremblay-en-France</u> Je suis pour le projet. Placo est une entreprise sérieuse qui sait ce qu'elle fait. Le projet est bon pour le territoire et pour l'environnement, car cela évitera de faire voyager du gypse ou des plaques.
Mail 115																	X		a	X			<u>Clément, Neuilly-sur-Seine</u> Ce projet permettra de garder des emplois, et sera gérer par une société déjà connu et apte à le gérer.
Mail 116			X																	X			<u>M. Louis MARCHAND, Sevran</u> Le projet est positif. Comme le sujet est évidemment un peu complexe, certains simplifient en noircissant les choses. On remet en cause la parole des experts. Ce n'est pas nouveau, hélas. Le COVID nous a appris que les opinions étaient devenues plus importantes que les faits. On préfère parler plutôt qu'agir. J'espère que Placo va pouvoir obtenir son autorisation.
Mail 117	X																			X			<u>M. Jean-Luc Marchand, Senlis</u> Je supporte le projet : ayant suivi le dossier depuis plusieurs années, je n'ai connaissance d'aucun argument étayé scientifiquement ou techniquement qui vienne contredire la pertinence du projet. A contrario, l'évaluations des risques, les

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							mesures/investigations réalisées, ainsi que les dispositions envisagées, doivent permettre une exploitation du gypse en toute sérénité.
Mail 118																			a	X			<u>Michel, Chelles</u> Je suis pour le projet de Placoplatre Guisy qui va enfin régler ce problème laissé par l'Etat. J'ai visité le site durant les journées portes-ouvertes: ils ont fait plein de contrôles et ils vont continuer. On peut leur faire confiance.
Mail 119			X																	X			<u>M. Christophe BERCHER, Saint-Germain-en-Laye</u> Un projet industriel sensé, porté par une entreprise sérieuse, qui exploitera cette ressource gypsifère dans le plus grand respect de l'environnement et restituera in fine le site dans un état écologique amélioré par rapport à son état antérieur.
Mail 120			X							X										X			<u>M. Fabien NAUD, Corneilles-en-Parisis</u> Le gypse est une des ressources clés pour réussir un des enjeux clés de notre société: l'isolation de l'habitat. La quantité de gypse issu du recyclage étant limitée, l'extraction de gypse naturel est une nécessité. Le projet de carrière de gypse de Vaujours-Guisy a été préparé par Placoplatre, entreprise sérieuse, responsable, et qui a une grande expérience dans l'exploitation et la remise en état des carrières. La carrière de gypse de Vaujours-Guisy sera exploitée à l'emplacement d'une friche industrielle. Cela permet de limiter l'impact sur les milieux naturels ainsi qu'une réhabilitation vertueuse de ces terrains. De plus, la carrière étant à proximité immédiate de l'usine où le gypse sera transformé, l'impact lié au transport sera très limité.
Mail 121			X																			X	<u>M. Christian RILHAC, Villeparisis</u> Réponses à M. Bouigeon, Khalil, Marie, Clément, L. Marchand, J-L Marchand, en toute sympathie. <i>Bouigeon - Nancy : Je suis favorable et aussi un salarié de l'univers de Placo qui essaie de rester objectif : ce terrain à l'abandon va pouvoir être dépollué. Cela sera fait sous surveillance -donc garantie- de tierce partie. Et bien sûr cela permet aussi la continuité d'activité donc la vitalité du territoire.</i> Ceci part du postulat que la dépollution n'est possible que si l'exploitation se fait à ciel ouvert. Or, rien n'empêche qu'elle soit faite quand même si l'exploitation est en cavages, si ce n'est que la rentabilité économique globale en sera réduite (si toutefois le coût en est finalement supporté par l'Entreprise, ce qui n'est pas une fatalité) La continuité d'activité n'est pas menacée, plusieurs alternatives sont possibles à proximité, assurant l'approvisionnement pour des décennies. <i>Mais essayons de prendre ce sujet à l'envers : le projet n'a pas lieu.</i> Même postulat de départ...le projet est tout à fait viable en cavages. Il n'y a aucune raison que le projet n'ait pas lieu sur un mode ou sur un autre. Le terrain ne sera jamais dépollué où alors au frais des contribuables. Si la dépollution est menée aux frais de l'entreprise, le surcoût sera intégré aux frais d'exploitation et reporté sur le prix de vente des produits. Ce sont les clients (qui sont aussi des contribuables puisque 90% de la production est commercialisée en France) qui paieront, cette charge financière répartie sur des années voire décennies. <i>L'activité s'arrêtera et de nombreux emplois directs ou indirects seront détruits. Les produits seront soit importés, soit produits ailleurs en France avec l'ouverture de nouvelles carrières : le problème mérite aussi d'être posé ainsi.</i>

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							Tout cela découle d'une hypothèse catastrophiste et anxiogène qui ne sera aucunement concrétisée : l'exploitation sera menée, et qu'elle soit en cavages ou à ciel ouvert, l'Usine sera approvisionnée car les alternatives existent bel et bien pour le garantir <i>Khalil Vélizy-Villacoublay : Je pense qu'il faut raisonner impact global. Le Gypses constituera toujours une matière première principale pour l'industriel à côté. La proximité de l'usine de consommation crée un circuit court et un écosystème local. ceci baisse les émissions de CO2 et la consommation du transport de cette matière.</i> Tout cela est parfaitement fondé, mais les alternatives existent pour garantir l'approvisionnement pluri-décennal, sans qu'il soit nécessaire d'exploiter à ciel ouvert, tout en conservant le circuit extra-court interne mis en avant par la Société Placoplâtre . (Ce en quoi elle a bien raison. <i>Marie - Tremblay-En-France - Je suis pour le projet. Placo est une entreprise sérieuse qui sait ce qu'elle fait. Le projet est bon pour le territoire et pour l'environnement, car cela évitera de faire voyager du gypse ou des plaques.</i> On ne peut qu'approuver cela, mais...c'est tout aussi vrai avec une exploitation en cavages et les compléments de ressource à proximité immédiate...les inconvénients du ciel ouvert en moins. La dépollution du site du CEA n'est pas indissociable de l'exploitation à ciel ouvert, c'est ce qu'il faut bien comprendre. C'est seulement l'amortissement des coûts qui en serait moins avantageux. <i>Clément - Neuilly-Sur-Seine - Ce projet permettra de garder des emplois, et sera géré par une société déjà connu et apte à le gérer.</i> Que ce soit mené à ciel ouvert ou en cavages, le projet impliquera des postes à pourvoir (et même davantage en cavages) soit nouveaux soit par transfert à partir des carrières actuellement exploitées qui fermeront l'une après l'autre dans les quelques années à venir. Tout ceci ne remet absolument pas en cause les compétences et le sérieux de Placoplâtre, quel que soit le mode d'extraction retenu finalement. C'est justement parce que ces qualités lui sont reconnues que l'exploitation en cavages est tout aussi soutenable qu'à ciel ouvert. <i>Louis Marchand - Sevrans - Le projet est positif.</i> Absolument, il peut aussi l'être avec une exploitation en cavages. Il y a des avantages et des inconvénients des deux côtés. La discussion porte sur le choix de ces avantages et inconvénients, dépend donc des référentiels dans lesquels les interlocuteurs se placent. Ces débats se retrouvent partout, qu'il s'agisse d'implanter des éoliennes, des prisons, des accueils de drogués, des aéroports, des décharges, des centres commerciaux...chacun prêchant pour sa paroisse. Comme le sujet est évidemment un peu complexe, certains simplifient en noircissant les choses. C'est exactement le cas de la présentation actuelle du projet qui brandit une cessation d'activité possible à court terme, la pollution qui va rester là et menacer la population voisine, les pertes d'emplois (directs ou indirects) massives, la circulation de milliers de camions de gypse venu de Cormeilles, etc. On remet en cause la parole des experts. C'est là une question fondamentale, car si on doit considérer ce projet comme un fruit d'expertises diverses à prendre pour argent comptant, indiscutables, alors il n'y a plus de discussion ...autant jeter l'enquête publique à la poubelle. Par ailleurs il ne faut pas omettre l'idée qu'au sein du public il peut aussi y avoir des experts, non mandatés dans le dossier, mais qui n'en sont pas moins experts dans leurs domaines. Leurs avis ne valent pas moins que ceux mandatés, qualitativement. Ce n'est pas nouveau, hélas. Le COVID nous a appris que les opinions étaient devenues plus importantes que les faits.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Cette référence à la Covid 19 est la bienvenue...on ne trouve pas meilleur exemple dans les deux années passées des limites de paroles d'experts, qui se sont régulièrement bien trompés, et surtout se sont contredits mois après mois...Donc, à expert, expert et demi ! On préfère parler plutôt qu'agir. Dans le cadre d'une Enquête Publique, parler, c'est déjà agir. D'autant qu'il n'y a pas que des avis négatifs et réducteurs mais aussi des propositions constructives. Le tout est d'accepter d'y réfléchir plutôt que camper obstinément sur des options parce qu'elles servent un objectif majeur : la rentabilité la plus grande et la plus immédiate. J'espère que Placo va pouvoir obtenir son autorisation. Nul doute qu'il y aura une autorisation d'exploiter, mais peut-être pas à ciel ouvert. Aucune inquiétude à avoir pour l'Usine et ses salariés, pas plus que pour les emplois induits. <i>Jean-Luc Marchand - Senlis - Je supporte le projet: ayant suivi le dossier depuis plusieurs années, je n'ai connaissance d'aucun argument étayé scientifiquement ou techniquement qui vienne contredire la pertinence du projet. A contrario, l'évaluation des risques, les mesures/investigations réalisées, ainsi que les dispositions envisagées, doivent permettre une exploitation du gypse en toute sérénité.</i> La pertinence du projet dans sa version « ciel ouvert » n'est pas en cause. Celle d'un projet alternatif, version « cavages » ne l'est pas davantage. On le redit, c'est une question de choix. Ce dernier emporte ensuite les moyens de le satisfaire. Si mon choix est d'obtenir la plus grosse récolte végétale possible, je mets plein d'engrais et de pesticides j'atteins l'objectif, j'ai été pertinent. Si mon choix est d'obtenir une récolte végétale et une terre le moins polluées possible, je n'en mets pas ou peu, j'atteins l'objectif, j'ai été pertinent aussi. L'exploitation du gypse par Placoplâtre sera aussi sereine en cavages qu'à ciel ouvert, tant pour les populations proches que pour les salariés.
Mail 122	X		X					X													X		<u>M. Christian RILHAC, Villeparisis</u> Réponses à Michel, C Bercher, F. Naud, en toute sympathie. <i>Michel- Chelles - 23/12/2022 16h13 - Registre numérique Placo Je suis pour le projet de Placoplâtre Guisy qui va enfin régler ce problème laissé par l'Etat. J'ai visité le site durant les journées portes-ouvertes: ils ont fait plein de contrôles et ils vont continuer. On peut leur faire confiance.</i> La question n'est pas tellement de leur faire confiance ou pas, même si plusieurs interlocuteurs(trices) font remonter des exemples qui ne rassurent pas vraiment, même si des organismes sérieux et experts pointent des insuffisances de mesures ou de contrôles, mais de leur faire confiance tout autant dans le cadre d'une exploitation en cavages (qui répétons-le n'empêche pas la dépollution...si Placoplâtre le veut, elle le peut !) <i>Bercher Christophe - Saint-Germain-En-Laye - 23/12/2022 17h25 - Registre numérique Avis favorable Un projet industriel sensé, porté par une entreprise sérieuse.</i> Oui, on n'en doute pas du tout. Mais ici son sérieux est mis au service d'un projet dont le rendement économique est estimé bien meilleur et plus rapidement obtenu (dans quelques années quand même). C'est le principal objectif. Et on redit que c'est tout à fait normal, logique, de la part d'une société industrielle et commerciale. ... qui exploitera cette ressource gypsifère dans le plus grand respect de l'environnement. Non. Tout détruire puis construire différemment sur une période qui va s'étendre sur 50 ans au moins, plus encore 50 pour atteindre une maturité écosvstémique. ce n'est pas du tout respecter l'environnement. C'est même en faire fi pour un demi-

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							siècle ! et restituera in fine le site dans un état écologique amélioré par rapport à son état antérieur. On ne peut pas dire ceci comme cela, c'est simpliste, car il y a bien trop de paramètres en jeu. De plus, ce qui est envisagé, c'est une sorte de grand parc semi-urbain, semi-boisé, terrasse panoramique, mis à la disposition d'une population nombreuse, et c'est bien mal connaître les équilibres naturels que de croire que la faune (et dans une moindre mesure, la flore) s'accommode d'un tel voisinage et d'un modelage de l'environnement « taillé pour l'humain ». Même la Forêt de Bondy, malgré son ancienneté et son étendue, montre un considérable appauvrissement faunistique, en termes de diversité...beaucoup trop fréquentée, en tous sens, à toute heure ! On aurait plus de chances de respecter l'environnement espéré dans un demi-siècle et plus en recréant un « no man's land » total, ce qui n'est pas envisagé dans le projet, car pour le « vendre » ce projet, il faut (entre autres arguments), mettre en avant l'avantage d'un très bel espace vert paysagé, accueillant, offert aux riverains (au sens large)... Dans très, très longtemps... C'est séduisant a priori, mais là encore, question de choix environnemental... <i>Fabien Naud - Cormeilles-En-Parisis - Un projet qui permet de réhabiliter une friche industrielle.</i> C'est tout aussi possible avec une exploitation en cavages ! Le gypse est une des ressources clés pour réussir un des enjeux clés de notre société: l'isolation de l'habitat. La quantité de gypse issu du recyclage étant limité. Le SNIP en prévoit une importante croissance sur cinq à dix ans...Le SNIP, est représentatif de l'industrie plâtrière au niveau national...en voilà des experts !!! Gare aussi à l'émergence et au développement rapide de solutions d'isolation concurrentielle dans les 30 ans à venir, à base de fibres végétales herbacées et de bois, de carton, le plâtre et ses dérivés auront des débouchés plus réduits, et là aussi, des experts le disent...la construction des immeubles neufs sera moindre dès 2030 et les rénovations auront bien avancé. l'extraction de gypse naturel est une nécessité. Oui, mais c'est faisable en cavages aussi. Extraction de la ressource allant de 33 à 70% selon les techniques mises en œuvre, mais forcément avec un rendement économique moins bon. Le projet de carrière de gypse de Vaujours-Guisy a été préparé par Placoplatre, entreprise sérieuse, responsable, et qui a une grande expérience dans l'exploitation et la remise en état des carrières. Oui, mais elle est tout aussi sérieuse et responsable et expérimentée dans l'exploitation souterraine, donc sans remise en état nécessitée. Puisque contributeur localisé à Cormeilles, on voit bien que Placoplâtre est passée, cette fois, du ciel ouvert aux cavages...c'est donc rentable aussi, et sans découverte ni remise en état à financer ! L'exploitation en cavages a aussi des avantages « stratégiques » selon le Responsable du développement de Placoplâtre lui-même. La carrière de gypse de Vaujours-Guisy sera exploitée à l'emplacement d'une friche industrielle. Cela permet de limiter l'impact sur les milieux naturels ainsi qu'une réhabilitation vertueuse de ces terrains. La réhabilitation vertueuse des terrains n'est pas conditionnée par l'exploitation à ciel ouvert. Elle est présentée comme cela, mais elle peut l'être autrement et le résultat environnemental sera le même. Mais pas le résultat comptable. C'est là le choix. Quant à l'impact sur ls milieux naturels, il faut le considérer dans l'espace et dans le temps... Dans l'espace, car il est déraisonnable de croire que l'impact est circonscrit au seul périmètre ICPE...Une partie de la flore est sensible à la ventologie, à l'ensoleillement (dans les deux sens d'évolution de la variable), et cela porte sur des centaines de mètres pour les plus exigeantes tout autour du périmètre. Quant à la faune, notamment des Vertébrés, l'impact serait très étendu, du fait des vibrations, des détonations, des engins de chantiers permanents, de l'éclairage de chantier la nuit...et d'un terrain de vol, de pacage, de nidification, d'abreuvement et de chasse détruit sur 70 hectares, avec la cascade d'effets sur les chaînes

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							alimentaires... C'est considérable... Dans le temps, car ce n'est pas un déséquilibre absolu sur quelques années mais durant quelques décennies. Ajoutons-y quand même toute la surface prévue pour la centrale photoélectrique...il faut avoir une vision globale... Un véritable désert qui approchera les 100 hectares, in fine, alors qu'on en sera qu'à semer et planter des arbres qui auront 2 ou 3 ans, et former des mares à la durabilité très hypothétique. De plus, la carrière étant à proximité immédiate de l'usine où le gypse sera transformé, l'impact lié au transport sera très limité. Très bon point évidemment, mais qui l'est tout autant avec l'exploitation en cavages et des compléments tout proches possibles. Finalement, il est bon de ne pas s'arrêter aux seules évidences favorables. Quel contributeur, quelle contributrice, de tous ceux et celle du jour, (une fois encore en avalanche sur 1 ou 2 heures...surprenant !) , a LU tout le dossier ??? Y a REFLECHI ? Allez, un bon exemple à méditer : Dans le dossier, on trouve une illustration relative au cavage Ouest, où une grille d'accès de Chiroptères est installée au sommet d'un ancienne entrée, à 90 m d'altitude environ, au bout d'une buse de 57 mètres ! Dans le dossier, on trouve une autre illustration du futur modelé paysager, et plusieurs éléments textuels, qui indiquent un niveau du sol à 115 m à l'aplomb de cette grille. Cette dernière serait donc enterrée sur 25 m de remblais... !!! On aurait inventé la Chauve-Souris-Taupe !!! C'est là que les « experts » de terrain, observateurs, disent que oui, les avis et les opinions peuvent être utiles. Ce sujet devra être sérieusement revu car mal traité...C'est un exemple... Par ailleurs, les experts n'expertisent que ce que l'on veut bien leur donner à expertiser, d'une part, et donnent une expertise dans la limite des avis et conclusions que l'on attend d'eux. Si je fais expertiser ma voiture pour les freins, l'expert ne s'occupera pas des essuie-glaces... Dans ce dossier il y a des éléments qui n'ont pas été analysés, ou incomplètement . Par exemple, on peut y lire que les cavages anciens seront visités par la CRPG sur proposition de Placoplâtre. Or la CRPG n'a pas été invitée à observer les éléments géologiques et karstiques intéressants, voire rarissimes qu'on y trouve...pas d'expertise menée donc !		
Mail 123																							M. Christian RILHAC, Villeparisis NDLR : Copie conforme au mail 122 précédent		
Mail 124	X		X																	X			M. Jean-Luc Marchand, Senlis Réponse à Monsieur Christian RILHAC - Villeparisis Vous répondez systématiquement aux contributions positives sur le projet de Placoplatre en reconnaissant la qualité et le sérieux du projet, mais en réclamant une exploitation en souterrain. D'abord cela va laisser une friche industrielle. Ensuite, si vous avez lu le dossier, vous savez qu'une exploitation en souterrain permet de récupérer à peine 1/3 du gisement. Le CEA a arrêté ses activités en 1998. Peut-être qu'une carrière verra le jour en 2023. Il aura fallu 25 ans pour faire aboutir un dossier, certes compliqué. Cependant tout dossier d'ouverture de carrière en France nécessite au minimum 10 à 15 ans. Cela justifie de ne pas gaspiller la ressource. Placoplatre est une entreprise qui s'inscrit dans la durée et qui a une vision à très long terme. Cela l'oblige à réfléchir au projet suivant, avant même d'avoir commencé l'exploitation. Puisque vous reconnaissez à Placo son sérieux, il n'y a pas de raison pour s'opposer à une exploitation à ciel ouvert.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 125																	X		a	X			Pierre, Annet-sur-Marne Je soutiens le projet. Merci à cette entreprise qui assure des emplois et qui contribue à l'activité économique locale.		
Mail 126	X		X			X		X													X		<u>M. Francis REDON, Président France Nature Environnement 93</u> La 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022 afin d'adopter un cadre stratégique mondial pour la biodiversité sur la période 2020-2030. La Haute Ambition pour la Nature et les Peuples (HAC) a ainsi adopté un nouveau mécanisme assurant la mise en œuvre de l'objectif 30x30 qui vise à protéger 30% des espaces terrestres et 30% des espaces maritimes d'ici à 2030. La restauration de 30% des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 a également été actée. Le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel : 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75% de surface terrestre est altérée de manière significative et 85% des zones humides ont disparu. Dans l'immédiat, l'Etat Français annonce poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité en déclinant cet accord au sein de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB). Le projet de Placoplatre sur le Fort de Vaujours cristallise ces constats alarmants et les mauvais choix qui les amplifient. Rappelons les commentaires d'Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement : « Restaurer, gérer et interconnecter les espaces et réellement protéger les espèces -pas que sur le papier- demandera d'être cohérent et exigeant. Il n'y aura de "moment Montréal" qu'à la condition que les Etats suppriment l'ensemble des financements néfastes pour la biodiversité et transcrivent l'accord mondial dans des feuilles de route adaptées aux enjeux signalés par l'IPBES, financées et opérationnelles. Pour l'Union Européenne cela doit commencer avec le projet de loi de restauration de la nature mis en discussion aujourd'hui à Bruxelles et également se traduire dès le 1er semestre 2023 en France avec une Stratégie Nationale pour la Biodiversité conséquente et aux effets concrets aussi rapides que possible ». Pour sa part Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, déclare : « Cette COP est un succès pour l'Union européenne, et pour la France qui a fait du 30x30 un symbole fort de cette négociation dans le cadre de la Coalition pour la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples ». Autant de convergences pour la protection de la biodiversité, et pour la restauration de systèmes terrestres mutilés par les activités humaines, doivent trouver leur traduction immédiate dans tous les projets industriels, immobiliers ou d'infrastructures, le projet étant à ce titre emblématique. Pour une exploitation de carrière participant activement à ces décisions, la seule option pour exploiter le gypse de la Forêt de Bondy jusqu'au au Fort de Vaujours, reste l'exploitation souterraine que Placoplatre continue d'ignorer. Les observations ci-dessous démontrent un peu plus les dégâts de l'exploitation à ciel ouvert, que confirment par ailleurs les insuffisances du dossier présenté en enquête publique. Pièce jointe :		



www.environnement93.fr

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

La 15^{ème} conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022 afin d'adopter un cadre stratégique mondial pour la biodiversité sur la période 2020-2030.

La Haute Ambition pour la Nature et les Peuples (HAC) a ainsi adopté un nouveau mécanisme assurant la mise en œuvre de l'objectif 30x30 qui vise à protéger 30% des espaces terrestres et 30% des espaces maritimes d'ici à 2030. La restauration de 30% des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 a également été actée.

Le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel : 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75% de surface terrestre est altérée de manière significative et 85% des zones humides ont disparu.

Dans l'immédiat, l'Etat Français annonce poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité en déclinant cet accord au sein de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB).

Le projet de Placoplatre sur le Fort de Vaujours cristallise ces constats alarmants et les mauvais choix qui les amplifient.

Rappelons les commentaires d'Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement :

« Restaurer, gérer et interconnecter les espaces et réellement protéger les espèces – pas que sur le papier – demandera d’être cohérent et exigeant. Il n’y aura de “moment Montréal” qu’à la condition que les Etats suppriment l’ensemble des financements néfastes pour la biodiversité et transcrivent l’accord mondial dans des feuilles de route adaptées aux enjeux signalés par l’IPBES, financées et opérationnelles. Pour l’Union Européenne cela doit commencer avec le projet de loi de restauration de la nature mis en discussion aujourd’hui à Bruxelles et également se traduire dès le 1er semestre 2023 en France avec une Stratégie Nationale pour la Biodiversité conséquente et aux effets concrets aussi rapides que possible ».

Pour sa part Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, déclare : « Cette COP est un succès pour l'Union européenne, et pour la France qui a fait du 30x30 un symbole fort de cette négociation dans le cadre de la Coalition pour la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples ».

Autant de convergences pour la protection de la biodiversité, et pour la restauration de systèmes terrestres mutilés par les activités humaines, doivent trouver leur traduction immédiate dans tous les projets industriels, immobiliers ou d'infrastructures, le projet étant à ce titre emblématique.

Pour une exploitation de carrière participant activement à ces décisions, la seule option pour exploiter le gypse de la Forêt de Bondy jusqu'au au Fort de Vaujours, reste l'exploitation souterraine que Placoplatre continue d'ignorer. Les observations ci-dessous démontrent un peu plus les dégâts de l'exploitation à ciel ouvert, que confirment par ailleurs les insuffisances du dossier présenté en enquête publique.

Page : 1

SIEGE SOCIAL : Parc National Forestier de Sevrans – Pavillon Mauouard – Allée Burlet 93410 VAILLOIR
COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 - Gagny
☎ 01.43 81 96 37 - email : contact@environnement93.fr

Le :
24/12/2022

1. Saccage de la biodiversité.

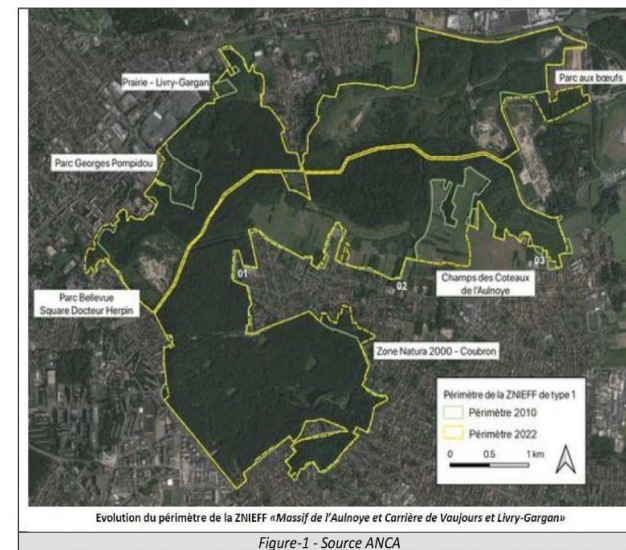
1.1. ZNIEFF du massif de l'Aulnoye.(Référence : 110000463)

La biodiversité du site que se propose de détruire Placoplatre pour la carrière, est sans cesse minimisée et dévalorisée par le maître d'ouvrage.

Placoplatre ignore ainsi les 22 espèces déterminantes ZNIEFF répertoriées avant 2021¹, pour certaines inventoriées pour la première fois dans les départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne voire à l'échelle de la région (80 espèces en tout soit 15% des espèces inventoriées). Cette diversité est permise par l'importante variété d'habitat du massif.

Placoplatre ignore par ailleurs les évolutions des connaissances sur cette ZNIEFF. En 2022 les inventaires naturalistes de ce massif ont été approfondis, et les équipes de l'ANCA² ont ainsi découvert l'incroyable richesse floristique et faunistique de cette zone lors d'une centaine de prospections sur site, avec pas moins de 39 habitats déterminants.

La superficie de cette ZNIEFF a ainsi évolué de 585 à 629 hectares, en particulier en lisière du projet de carrière à ciel ouvert, près du Parc aux bœufs.



¹ <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/110030015>

² <https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://www.anca-association.org/wp-content/uploads/2022/09/ANCA-Nouvelles-68.pdf&hl=fr>

[illegible]

L'évolution de la biodiversité sur ce territoire est ainsi permanente, documentée et quantifiée ; la destruction de ces milieux ne pourra en aucun cas être compensée par quelque mesure que ce soit.

1.2. Destruction des milieux.

L'observation déposée le 21 décembre 2022 par le spécialiste naturaliste Loïc Lelardoux confirme l'anéantissement définitif du milieu naturel qui sera provoqué par la destruction de la colline et sa reconstitution réduite à un simple projet paysager à l'issue de 35 années. Le projet présenté par le Bureau d'étude Cabinet Greuzat est totalement inadapté et inacceptable face aux enjeux écologiques. Ce projet propose une remise en état à dominante boisée (cf DDAE / Tome 1 / tableau partie « remise en état », p:31). Or la forte valeur écologique des anciennes carrières de gypse réside dans les habitats dits « à milieux ouverts » et non dans les boisements. Ce même projet envisage un aménagement paysager aseptisé de plusieurs hectares d'alignement de haies taillées et de pelouses tondues n'offrant aucun habitat aux insectes, oiseaux et flores locales (voir photos du DDAE / Tome 1 / tableau partie « remise en état », p:32). Il s'agit là d'un espace vert totalement décalé face à l'importance des enjeux de biodiversité du site.

1.3. Biodiversité des friches urbaines

Dès 2011 une étude réalisée entre autres par Plaine Commune, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, le Muséum National d'Histoire Naturelle et NatureParif,³ souligne la richesse des « terrains vagues ».

Face à l'érosion de la biodiversité et à la perte d'habitat naturel tant à travers le monde qu'au niveau national et régional, ce travail d'inventaire a mis en avant le rôle important que doit jouer en particulier Plaine Commune, comme l'ensemble des établissements Publics Territoriaux de Seine-Saint-Denis, dans les années à venir en matière de maintien et de renforcement de la biodiversité urbaine.

La biodiversité des friches étudiées représente un tiers de la biodiversité totale observée dans l'ensemble du département. Ces résultats confirment le rôle prépondérant des friches en ville comme réservoir de biodiversité, et la nécessité de les conserver et de les valoriser.

Les ambitions de Placoplatre, purement économiques sur le Fort de Vaujours, doivent être confrontées à la nécessité de résilience de territoires qui doivent avant tout prendre à bras le corps l'intérêt général.

1.4. Incohérences et dérives des justifications de Placoplatre.

Placoplatre entretient une confusion entre la demande d'autorisation ICPE et l'impact global du projet, par ailleurs inabouti.

Dans les tableaux présentés dans le Tome 2-partie1A,

Le **tableau 2** se limite à une exploitation qui ne serait pas poursuivie au-delà de cette autorisation, avec un « remblayage » complet des excavations, en particulier à partir de plus de 13 Mtonnes d'apports de matériaux extérieurs.

Le **tableau 3** qui définit le schéma global du projet, montre pour sa part que le « remblayage » de la fosse d'extraction à l'Est de la fosse d'Aiguise à partir de matériaux extérieurs, ne démarrera au mieux qu'à partir de la 26^{ème} année. Ce « remblayage » est la première opération permettant la renaturation du site, qui dans le meilleur

³ https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/journal_art_tvb.pdf

ANNEXE-1

**Arrêtés préfectoraux pour
inondations et coulées de boue**

Page : 6

SIEGE SOCIAL : Parc National Forestier de Sevrans – Pavillon Maurouard – Allée Burlot 93410 VALJOURS
COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 - Gagny
☎ 01.43 81 96 37 - email : contact@environnement93.fr

Le :
24/12/2022

Departement	Commune	Périls	Date début	Date fin
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	11/04/83	23/04/1983
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	24/06/83	26/06/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	07/07/83	07/07/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	22/07/83	23/07/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	26/07/83	28/07/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	26/07/83	28/07/1983
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	31/08/83	31/08/1983
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	23/07/88	23/07/1988
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	26/06/90	27/06/1990
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	02/07/95	02/07/1995
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	23/08/95	23/08/1995
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	23/08/95	23/08/1995
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	23/08/95	23/08/1995
93	Coubron	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Livry-Gargan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Tremblay-en-France	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Vaujours	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/1999
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Vaujours	Inondations et coulées de boue	27/06/01	27/06/2001
93	Tremblay-en-France	Inondations et coulées de boue	13/05/06	13/05/2006
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	06/07/06	06/07/2006
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	23/08/07	23/08/2007
93	Livry-Gargan	Inondations et coulées de boue	19/06/13	19/06/2013
93	Coubron	Inondations et coulées de boue	28/09/13	29/09/2013

La réouverture de la déchèterie de Vaujours reportée de plusieurs semaines

Grand Paris Grand Est a annoncé, mardi 22 février 2022, le report de la réouverture de la déchèterie de Vaujours (Seine-Saint-Denis).



La déchèterie de Vaujours (Seine-Saint-Denis) est fermée depuis mercredi 19 janvier 2022 en raison « d'inondations régulières », (©Capture écran Google)

Par [Dorine Goth](#) Publié le 22 Fév 22 à 11:28

Actu Seine-Saint-Denis

Elle devrait rouvrir le 29 février. Elle restera finalement fermée encore plusieurs semaines. Mardi 22 février 2022, l'établissement public territorial [Grand Paris Grand Est \(Seine-Saint-Denis\)](#) a indiqué [la réouverture de la déchèterie de Vaujours](#) était reportée.

Inondations régulières

« En raison d'inondations régulières du sol qui perturbent les espaces de circulation, la déchèterie intercommunale de Vaujours sera fermée jusqu'au vendredi 1er avril (inclus) », indique Grand Paris Grand Est.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires									
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.									
Mail 127			X				X	X	X												X	<u>Christian RILHAC – Villeparisis</u> Un "bel exemple" de réaménagement...Le Fond Saint Martin ! Ou comment se tirer une balle dans le pied, voire une deuxième dans l'autre... On vous emmène visiter cet endroit de Villeparisis, surnommé (le temps (quelques heures) d'une opération de communication seulement) le Diamant Vert... Il s'agit d'un réaménagement de carrière (Lambert/Placoplâtre) terminé il y a une vingtaine d'années, que l'on présentait dans les mêmes termes que celui de la présente enquête, destiné à la population locale pour son bien-être, sa détente, ses loisirs en pleine nature. Commençons la promenade avec un plan de Villeparisis, où ce site ne figure nulle part, et où on n'en trouve mention sur internet qu'au travers d'une journée "exceptionnelle" de "Portes ouvertes" par Placoplâtre et une courte vidéo très sobre en diversité de vues et en nombre de personnes présentes...en juin 2019, pour étayer une concertation organisée en décembre 2018. Les constats externes : - aucune indication du site dans la ville...presque personne aujourd'hui ne connaît l'existence de cet endroit de 26 ha environ, jouxtant l'étang de Villeparisis - desserte par une seule rue excentrée (ancienne route de Courtry) barrée 900 m avant le site. - aucun parking prévu, celui de l'étang étant inaccessible sauf à de rares détenteurs des clés de la barrière (pêcheurs essentiellement) - 300 m avant le site, grande grille solidement cadenassée, en permanence, contournable en franchissant des talus - arrivé sur le site, portail d'acier géant, solidement cadenassé en permanence (sauf très rarement quand certaines personnes privilégiées qui ont la combinaison du cadenas omettent de refermer ce portail, ce qui peut permettre une incursion discrète sans transgresser la loi) - pancarte d'interdiction, caméras de surveillance signalées, rouleau de barbelés en hauteur...vraiment accueillant ! Avec ça, on comprend que le beau site est devenu bien interdit à la population, et cela depuis environ 15 ans selon les pêcheurs rencontrés plus bas. Alors, oui, coup de chance, portail laissé entrouvert ce jour-là, lendemain de trois jours consécutifs de petite pluie Les constats internes rapidement menés : - un grand étang, environ 70 m x 40 m, bien rectangulaire, aux berges raides, cerné d'une "pelouse" limitrophe...résultat, une seule espèce végétale surabondante (Phragmites), - aucun animal entrevu même les oiseaux familiers de l'hiver. - un kiosque d'accueil en triste état, deux panonceaux «faune et flore", dont la richesse imagée est certainement très loin de la réalité observable, et eux-mêmes devenus quasiment illisibles, un plan qui arbore environ 3 km de cheminements viabilisés...										

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							- un premier rucher prévu initialement pour une vingtaine à trentaine de ruches, dont il ne reste que 6 ou 7 non entretenues - deux petites passerelles de bois sur fossés à sec, complètement disloquées - 8 mares supérieures signalées sur le plan, toutes à sec ou presque, ou réduites à une petite flaque ridicule de moins de 15 cm de profondeur au maximum (leur "cuvette" déterminerait normalement une profondeur possible de 1 à 1,5 m...) - ces mares dépourvues de toute diversité végétale, réduite partout, au mieux, à une phragmitaie, très rares touffes de joncs. - un second rucher, totalement détruit, ruche en décomposition - hormis un cheminement périmétrique sporadiquement entretenu, les autres sont quasiment impraticables pour des promeneurs moyens, envahis de ronces et broussailles - les mares formées dans des masses de marnes "désertes" de toute végétation - des sangliers ont été vus, et beaucoup de traces de leur activité un peu partout - bâtiments censés abriter un troupeau de moutons en éco-pâturage, non trouvés, d'ailleurs invisibles en photo satellite de septembre 2021, résolution de 20 cm (???) - De larges panoramas orientés N-O et N-E sont appréciables ce qui console de tout le reste, ainsi qu'un espace prairial correctement entretenu - Mais ce même espace est théoriquement interdit au public, à 90%, par une clôture en barbelés...plutôt privative ! - l'espace prairial est en cours de colonisation par des bouleaux, des églantiers et quelques chênes, principalement. De tout cela, il ressort... - qu'un site de 25 ha censé revenir à la population locale est vite redevenu un espace privé totalement fermé, toute l'année depuis des années - que ce site ne connaît qu'un entretien minimal - Que l'établissement des mares "hautes" a été mal mené, de sorte que le niveau d'eau est extrêmement variable, le plus souvent très bas, et que le lit de ces mares est constitué d'une marne impropre au développement des végétaux et à l'établissement de la plupart des animaux normalement présents dans ce type de milieu - Que l'étang supérieur a été conçu comme un étang de pêche de loisir, très réducteur de la diversité biologique susceptible de s'implanter, une fréquentation du public attendue à l'origine aggravant encore cet état de fait. D'un point de vue favorable à une exploitation à ciel ouvert avec réaménagement à destination du public, il y a de quoi s'inquiéter de cet "exemple" cité par Placoplâtre dans son dossier de demande, et de quoi douter de la réelle affectation future au bénéfice de la population...dans 30 ou 50 ans ! D'un point de vue plus écologique, avec la même perspective de mode d'exploitation, il y a de quoi proposer que, justement, cet espace une fois réaménagé au mieux à la base, soit ensuite complètement laissé à la nature, avec un statut de "réserve de régénération biologique", un "no man's land" en quelque sorte. Mais, mieux encore, de rester sur un mode d'exploitation souterraine, sauf en Fosse d'Aiguisy actuelle à exploiter à ciel ouvert pour les secondes et troisième masses encore exploitables, puis, réaménagement exécuté, statut de "réserve".	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							Plus largement, ce constat pose la question de la fiabilité de ces dossiers avec des perspectives sur des décennies, cependant que leurs protagonistes seront morts(e)s ou presque quand il faudra dresser les bilans finaux. Cependant que nombre de directives diverses, de lois internes, de règlements administratifs de tous poils tombent sans arrêt et sont susceptibles de venir apporter des amendements, des dérogations, des prolongations, des extensions... De quoi se référer au vieil adage : "un bon "tiens", vaut mieux que deux "tu l'auras"... Une bonne carrière mixte, souterraine sous le CEA, à ciel ouvert sur la Fosse, appuyant celle de Villevaudé-Le Pin prévue jusqu'en 2045, et appuyée par une continuité en souterrain de Bernouille-sud vers Forêt de Bondy, vaudrait donc mieux qu'une carrière unique géante à ciel ouvert avec réaménagement tout aussi géant, à voir dans 50 ans pas mûr avant 80 ou 100 ans, et qui finira peut-être comme celui de Villeparisis-Fond Saint Martin, en propriété privée interdite au public. Dans l'hypothèse d'une carrière à ciel ouvert, je demande à la Commission d'Enquête de proposer que soit incluse une clause imposant l'entretien soigné de tout l'espace concerné par l'ICPE à Placoplatre, sine die (et non pas trois ans seulement) jusqu'à éventuelle rétrocession à une collectivité territoriale ou un organisme institutionnel (AEV ?) qui prendrait la suite de la charge. Je demande que la réalisation des mares "perchées" soit bien mieux étudiée, tant morphologiquement que pour la composition du lit, et que soit incluse une clause dans le dossier de demande d'autorisation engageant à veiller au niveau de l'eau, voire à effectuer des apports artificiels d'eau naturelle par citernes, le cas échéant, pour maintenir ce niveau au-dessus d'une ligne critique selon la faune et la flore installées. Ceci car l'analyse de la pluviométrie locale, des terrains cisailés en amont dont la nappe de la formation de Brie, des bassins versants des mares concernées, de la végétation massivement sylvicole envisagée, de la volonté affichée dans le dossier de freiner au mieux le ruissellement, conduit à fortement douter de la bonne et régulière alimentation en eau sur la durée et selon les saisons...notamment les étés censés être de plus en plus chauds et secs. Voilà à quelles réflexions et propositions peut mener l'observation bien concrète du Fond Saint Martin en fin 2022...cité en "exemple" dans le dossier... LE DIAMANT VERT !	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							
																							

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																								
																								



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires					
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. 		
			X																a	X				François, Paris Je soutiens ce projet cohérent combinant développement économique et respect de l'environnement.	
			X											X							X				Mme Audrey HARMONIE, Montesson L'usine placo de Vaujours dessert un très gros pourcentage du marché de la construction en région parisienne, la nécessité d'ouvrir la carrière de Vaujours paraît indispensable. A une époque où la production « locale » tout type est valorisée, que ce soit dans le but de réduction d'émissions de CO2 que de valorisation des ressources, il me paraît aberrant de refuser l'ouverture de cette carrière pour y laisser un espace en friche pollué. Lorsque l'on comprend les enjeux, mais également toutes les réglementations et études tierces par lesquelles l'entreprise n'a pas le choix de se conformer. On comprend très vite que l'on est bien loin de l'époque où l'industriel fait ce qu'il veut, sans réfléchir aux conséquences. Maintenant, chaque scénario est réfléchi en amont, selon divers aspects (environnement, biodiversité, exploitation...), avant soumission, et cela prend plusieurs années d'études et de réflexions. Je peux donc comprendre que l'humain préférerait que cela se fasse « ailleurs » que dans sa région, mais une réflexion à plus grande échelle et à plus long terme me paraît indispensable. Je suis donc favorable à ce projet d'exploitation.
			X											X				X	a	X				M. Gabriel, Coubron Je suis favorable au projet de carrière de PLACOPLATRE sur le site de l'ancien Fort de Vaujours et la fosse d'Aiguisy. Ce projet valorise une ressource de proximité immédiate, ce qui est rare actuellement. La très grande majorité des ressources	



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							industrielles utilisées étant importées. Il assure ainsi - et également - des emplois locaux (et il y en a bien besoin !) ainsi que le maintien d'une activité industrielle en France. La conservation de notre souveraineté industrielle est un impératif. Si demain, il n'est plus possible d'exploiter la ressource - qui plus est, sous une ancienne friche laissée par l'Etat ! - qu'allons-nous devoir faire pour assurer nos chantiers de construction ? Faire venir le gypse depuis l'étranger, par bateaux... avec un bilan carbone désastreux, une perte d'emploi et de souveraineté. Un des avantages majeurs du projet tient au fait de réhabiliter à terme l'ancienne friche gracieusement laissée par l'Etat et le CEA, par le biais d'une exploitation de carrière à ciel ouvert. Si certains contributeurs de l'enquête considèrent qu'il est possible de dépolluer la zone dans le cadre d'une exploitation souterraine du gypse, cela montre une méconnaissance complète des réalités économiques d'une exploitation de carrière. Il en effet absolument impensable que PLACOPLATRE prenne à sa charge les enjeux financiers de la réhabilitation de la pollution d'un site dont ils ne sont pas à l'origine, tout en menant une extraction souterraine nécessairement moins rentable qu'une exploitation à ciel ouvert. Cela laisse donc la charge financière et matérielle de la dépollution aux collectivités et aux citoyens. On peut évidemment l'envisager, mais outre que chacun devra indirectement mettre la main à la poche, la friche risque de rester très (très) longtemps dans le paysage local... Enfin les enjeux sanitaires semblent très largement fantasmés, résultat de l'ancienne activité du CEA. On rappellera également que les exploitants de carrière doivent se soumettre aux prescriptions de surveillance édictées par la préfecture. En conclusion, je suis favorable à ce projet, il me semble non seulement nécessaire, mais vertueux pour le territoire local.		
Mail 131			X											X						X			<u>M. Frédéric DEGAS, UNIDEN, Puteaux</u> Je suis favorable à ce projet car l'utilisation des produits à base de plâtre dans le bâtiment contribuent à l'amélioration de l'isolation thermique et donc aux économies d'énergie. Les études ont montré en effet que ces économies seront largement supérieures (plus de 10 fois) à l'énergie nécessaire à la mise en œuvre des produits extraits des carrières. Ce projet est donc un moyen d'atteindre les objectifs de décarbonation à l'horizon 2050.		
Mail 132	X																				X		<u>M. Denis BISMUTH, Paris</u> Il est insupportable de lire la logorrhée de messages favorables au projet de Placoplatre par la bonne troupe Saint-Gobain en ordre de marche quasi parfait. Il semble que tout ce monde n'ait pas encore compris que cette enquête publique n'est pas un référendum, mais la dernière opportunité offerte au public de donner un avis « motivé » sur le bien-fondé ou l'absurdité de ce projet, après une concertation avortée. Félicitations malgré tout aux bons petits soldats qui ont répondu à l'appel. <u>NDLR : La suite de cette observation donne une liste tous les déposants favorables au projet liés directement ou indirectement à Saint Gobain avec leurs fonctions qui n'a pas été modéré sur le site internet puisque le président de la commission d'enquête n'a pas été saisi d'une telle demande.</u> Cependant, il considère que le rapport final de la commission d'enquête sera largement diffusé et qu'il ne lui paraît pas opportun de lister tous les déposants favorables au projet d'autant que tout le monde peut déposer une observation qu'elle soit favorable ou non au projet.		
Mail 133							X	X						X			X		a	X			<u>Florence, Asnières-sur-Seine :</u>		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Exploiter une carrière de proximité pour alimenter l'usine de Vaujours c'est réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments. Le projet de placoplâtre permet également d'éviter les camions sur nos routes pour notre confort et la sécurité des riverains. En tant qu'architecte et prescripteur de plaque de plâtre, je suis sensible à cette économie de proximité préservant l'environnement. Ce projet permet également de dépolluer une ancienne propriété de l'état. Cette zone après son exploitation constituera un poumon vert pour tous les riverains, nos enfants et petits-enfants. C'est de notre responsabilité de penser à eux au-delà de notre génération. Sans ce projet cette zone serait devenue une grande déchetterie, insalubre comme la zone limitrophe.
Mail 134			X							X									a		X		<u>Christian, Villeparisis</u> Aménagements routiers, cyclables et pédestres à prévoir dans le cas d'une exploitation à ciel ouvert avec réaménagement En prévision de centaines de milliers de camions à venir d'I.D.F. dans 10 ans et pour 10 à 20 ans et pour un véritable accès de la population au bel espace public prévu, terminé dans 50 ans... Peu de choses à ce sujet...dans le dossier. Concernant l'impact routier, tout semble presque sans conséquence. Avec une prévision de 1 camion qui arrive toutes les 3 minutes environ, et 1 autre qui repart...car quand l'étude parle de « rotation » il faut bien comprendre que cela signifie deux fois plus de véhicules que de rotations ! Que celles et ceux qui peinent tous les matins et tous les soirs sur les bretelles de ces échangeurs RD 603 et la RD 84 se voient bien avec ce qui les attend, car entre les estimations et les moyennes quand tout va bien sur le papier et la réalité du terrain, il y a une grande distance... L'irrégularité du trafic, le moindre incident ou accident, les incivilités diverses, les temps nocturnes, pluvieux, brumeux, viennent bousculer ces projections et simulations. C'est pourquoi, dans l'hypothèse d'une exploitation à ciel ouvert, il paraît indispensable que l'actuel croisement de la RD 84 au sud de la D603/N3 soit réaménagé en un carrefour giratoire comparable au Rond-Point des Plâtres Lambert financé à l'époque par Placoplâtre...fort heureusement. Concernant la piste cyclable/voie pédestre pertinemment créée qui relie la voie verte de la "voie Lambert" au rond-point "Lambert" (et retour pédestre vers Villeparisis ex-N3), qui, malheureusement, paraît quelque peu inutile actuellement, il serait judicieux qu'à la faveur de cet immense chantier envisagé, et avec la perspective de permettre un accès piétonnier et cyclable de même niveau qualitatif au futur formidable espace naturel que le réaménagement promet (...) un prolongement de 1500 m soit étudié et annexé au projet. A ce jour cela suppose l'aménagement d'un passage protégé sur la bretelle d'accès vers Meaux, et surtout l'aménagement d'une passerelle accotée surélevée pour passer sous le pont du Transporteur Placoplâtre, de sorte à ménager un cheminement protégé de largeur suffisante, cyclo-pédestre. Puis de viabiliser une piste cyclo-pédestre tout le long du centre d'enfouissement, sur le côté oriental de la RD84, très large, jusqu'à avec la faire la jonction régionale de la Dhuis. Ensuite, de cette promenade, et parvenu au droit de la future esplanade censée rappeler l'histoire du Fort de Vaujours, une jonction avec passage protégé comme il en existe une à Livry-Gargan Voir la PJ, certes grossièrement esquissée, mais explicite. Il est très clair qu'une jonction Piste de l'Ourcq/Voie Lambert/ piste du Rond-Point / piste vers l'aqueduc de la Dhuis serait une très bonne évolution des voies vertes locales, tout en assurant un accès pédestre, cyclable, au futur grand parc tel que mis en avant dans le projet. Au-delà c'est tout un réseau de cheminements en "circulation douce" qui deviendrait cohérent avec le projet, mettant les sept communes les plus proches à

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Perinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							une distance pédestre ou cycliste de 1 à 6 km au maximum, et autoriserait des bouclages entre la Piste de l'Ourcq ou le chemin de halage et la Promenade Régionale de la Dhuy. Pour la PJ, légende : Bleu = aménagement routier giratoire Vert = voie cyclo-pédestre à aménager Jaune = petits cheminements existants Rouge = grands cheminements existants (Piste de l'Ourcq et chemin de halage au Nord, Promenade Régionale de la Dhuy au Sud). Je demande, dans l'hypothèse d'une exploitation à ciel ouvert, à ce que ces deux propositions soient présentées par la Commission d'Enquête, comme amélioration nécessaire au trafic routier d'ici à quelques années pour la première et comme valorisation en termes d'accessibilité donc de jouissance de l'espace réaménagé en faveur du public à l'horizon 2060/2070 pour la seconde. Mais globalement, sachant qu'il existe une alternative au mode d'exploitation, sans que l'Usine de Vaujours soit menacée avant un demi-siècle au moins, je reste défavorable à l'exploitation à ciel découvert. Pièces-jointes :

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 135	X																			X	M. Francis REDON, Président Environnement 93 Correction erreur Les données du tableau 3 du Tome2_Partie_2_BCD, page34 ne sont pas cohérentes. Le total des colonnes « extractions » 1ère masse, 2ème masse, 3ème masse ne correspond pas au total calculé dans la colonne extrait (somme des 3 masses). Quels sont les bons tonnages ?		



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires																																																																																																											
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.																																																																																																									
																						Pièce jointe : Tableau 3 : Récapitulatif des volumes de matériaux extraits et remblayés par phase - Exploitation de la totalité du périmètre d'étude Choix de l'exploitation de la totalité du périmètre d'étude. Besoin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la poursuite de l'exploitation. <table><thead><tr><th rowspan="2">Emprise d'exploitation</th><th rowspan="2">Phase</th><th rowspan="2">Durée (années)</th><th colspan="3">Extraction</th><th rowspan="2">Total extrait (somme des 3 masses)</th><th colspan="2">Remblayage</th></tr><tr><th>Gypse de 1^{ère} masse (t)</th><th>Gypse de 2^{ème} masse (t)</th><th>Gypse de 3^{ème} masse (t)</th><th>Découverte foisonnée (m³)</th><th>Apports de matériaux extérieurs (m³)</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="2">Exploitation identique (périmètre ICPE ou périmètre d'étude)</td><td>1</td><td>5</td><td>200 000</td><td>500 000</td><td>100 000</td><td>800 000</td><td>1 628 000</td><td>130 000</td></tr><tr><td>2</td><td>5</td><td>1 400 000</td><td>300 000</td><td>100 000</td><td>1 800 000</td><td>1 258 000</td><td>0</td></tr><tr><td rowspan="8">Périmètre d'étude</td><td>3</td><td>5</td><td>1 000 000</td><td>200 000</td><td>50 000</td><td>1 250 000</td><td>1 362 000</td><td>0</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>1 400 000</td><td>700 000</td><td>200 000</td><td>2 300 000</td><td>1 060 000</td><td>0</td></tr><tr><td>5</td><td>5</td><td>1 557 000</td><td>599 000</td><td>155 000</td><td>2 311 000</td><td>1 968 000</td><td>0</td></tr><tr><td>6</td><td>5</td><td>1 514 000</td><td>513 000</td><td>146 000</td><td>2 173 000</td><td>1 815 700</td><td>2 305 000</td></tr><tr><td>7</td><td>5</td><td>1 505 000</td><td>566 000</td><td>160 000</td><td>2 231 000</td><td>1 826 300</td><td>2 305 000</td></tr><tr><td>8</td><td>5</td><td>1 518 000</td><td>578 000</td><td>163 000</td><td>2 259 000</td><td>1 550 300</td><td>2 305 000</td></tr><tr><td>9</td><td>5</td><td>797 000</td><td>833 000</td><td>229 000</td><td>1 859 000</td><td>551 400</td><td>2 305 000</td></tr><tr><td>10</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1 250 000</td></tr><tr><td>Périmètre d'étude</td><td>Total</td><td>48 ans</td><td>11 491 000</td><td>5 389 000</td><td>1 353 000</td><td>16 983 000</td><td>13 019 740</td><td>10 600 000</td></tr></tbody></table> 18 233 000 Tome2_Partie_2_BCDPage 34	Emprise d'exploitation	Phase	Durée (années)	Extraction			Total extrait (somme des 3 masses)	Remblayage		Gypse de 1 ^{ère} masse (t)	Gypse de 2 ^{ème} masse (t)	Gypse de 3 ^{ème} masse (t)	Découverte foisonnée (m³)	Apports de matériaux extérieurs (m³)	Exploitation identique (périmètre ICPE ou périmètre d'étude)	1	5	200 000	500 000	100 000	800 000	1 628 000	130 000	2	5	1 400 000	300 000	100 000	1 800 000	1 258 000	0	Périmètre d'étude	3	5	1 000 000	200 000	50 000	1 250 000	1 362 000	0	4	5	1 400 000	700 000	200 000	2 300 000	1 060 000	0	5	5	1 557 000	599 000	155 000	2 311 000	1 968 000	0	6	5	1 514 000	513 000	146 000	2 173 000	1 815 700	2 305 000	7	5	1 505 000	566 000	160 000	2 231 000	1 826 300	2 305 000	8	5	1 518 000	578 000	163 000	2 259 000	1 550 300	2 305 000	9	5	797 000	833 000	229 000	1 859 000	551 400	2 305 000	10	3	0	0	0	0	0	1 250 000	Périmètre d'étude	Total	48 ans	11 491 000	5 389 000	1 353 000	16 983 000	13 019 740	10 600 000
Emprise d'exploitation	Phase	Durée (années)	Extraction			Total extrait (somme des 3 masses)	Remblayage																																																																																																																								
			Gypse de 1 ^{ère} masse (t)	Gypse de 2 ^{ème} masse (t)	Gypse de 3 ^{ème} masse (t)		Découverte foisonnée (m³)	Apports de matériaux extérieurs (m³)																																																																																																																							
Exploitation identique (périmètre ICPE ou périmètre d'étude)	1	5	200 000	500 000	100 000	800 000	1 628 000	130 000																																																																																																																							
	2	5	1 400 000	300 000	100 000	1 800 000	1 258 000	0																																																																																																																							
Périmètre d'étude	3	5	1 000 000	200 000	50 000	1 250 000	1 362 000	0																																																																																																																							
	4	5	1 400 000	700 000	200 000	2 300 000	1 060 000	0																																																																																																																							
	5	5	1 557 000	599 000	155 000	2 311 000	1 968 000	0																																																																																																																							
	6	5	1 514 000	513 000	146 000	2 173 000	1 815 700	2 305 000																																																																																																																							
	7	5	1 505 000	566 000	160 000	2 231 000	1 826 300	2 305 000																																																																																																																							
	8	5	1 518 000	578 000	163 000	2 259 000	1 550 300	2 305 000																																																																																																																							
	9	5	797 000	833 000	229 000	1 859 000	551 400	2 305 000																																																																																																																							
	10	3	0	0	0	0	0	1 250 000																																																																																																																							
Périmètre d'étude	Total	48 ans	11 491 000	5 389 000	1 353 000	16 983 000	13 019 740	10 600 000																																																																																																																							
Mail 136																		a		X	Gilles - Vincennes Sauvons notre industrie Notre industrie est passée de 20% à 10% du PIB. Nous le constatons chaque jour, c'est une catastrophe pour notre vie économique et pour notre indépendance. Bientôt nous ne saurons plus rien fabriquer, de l'énergie aux médicaments... Il est cependant important d'inscrire les exploitations de ressource naturelle dans une cadre réglementaire permettant de respecter l'environnement et restituer ce lieu à la nature en fin d'exploitation.																																																																																																										
Mail 137			X	X			X		X											X	M. Didier JULIEN-LAFFERRIERE Avis DEFAVORABLE au projet d'extension de la carrière à ciel ouvert Il suffit de consulter une carte ou une photo satellite pour constater que l'arc boisé du nord-est de Paris, de Livry-Gargan à Jablines en passant par Vaujours, Courtry, Le Pin et Villevaudé, est totalement mité et bouleversé au niveau de ces dernières communes, faisant apparaître des trous béants là où il devrait y avoir de la forêt ou des champs. Le bois « GRATUEL » est passé récemment sous les tronçonneuses et les pelleteuses. Inversement, le bois de Bernouille a																																																																																																										

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																						été préservé grâce à la mobilisation des citoyens. On voit là une fois de plus la distance entre les paroles (préserver la biodiversité) et les actes. Il apparaît que Placoplâtre fait pression, voire du chantage, en proposant de prendre à sa charge la dépollution du site comme contrepartie à l'exploitation à ciel ouvert, en refusant de prendre en compte une exploitation souterraine (voir les compte-rendu des dernières réunions publiques, qui ont le mérite de la transparence), et en promettant une remise en état où la nature sera encore mieux qu'avant...Mais combien de décennies cela prendra-t-il pour reconstituer (?) un patrimoine naturel ? Finalement, ce n'est qu'une question de rentabilité : l'exploitation souterraine est parfaitement possible (voir les dernières contributions).			
Mail 138			X	X													X			X			<u>M. Jean-Michel GUIHAUME - Paris</u> Le gypse, ressource minérale naturelle et matière première du plâtre, est indispensable au secteur de la construction. - Pour les bâtiments résidentiels et ceux recevant du public - En neuf et en rénovation - Pour les structures légères comme pour les lourdes - Pour les constructions maçonnées - En aménagement intérieur – En isolation thermique et acoustique - Pour la protection incendie - Pour la décoration des surfaces et l'embellissement des espaces - ... Tous les produits à base de plâtre, issu du gypse, sont incontournables pour le confort, le bien-être et la sécurité de toutes et tous. Le projet présenté par la société Placoplatre est un projet d'avenir pour le territoire : - Il permet d'alimenter à moyen long terme l'usine de Vaujours, et ce en circuit extrêmement court puisque la carrière est située à 500 m ; - Il permet de dépolluer définitivement une ancienne friche industrielle abandonnée et de rendre à la place, en fin de réaménagement, un espace vert favorable à la biodiversité. L'usine de Vaujours fait actuellement vivre plus de 350 salariés, 1 500 emplois induits, 3 000 clients et 12 000 fournisseurs. Il est essentiel qu'une production locale made in France puisse se poursuivre sur les décennies à venir !		
Mail 139	X		X	X	X	X		X	X							X		X		X			<u>M. Hélios BU, Association « Effort De Vaujours »</u> L'association E.D.V., présente sur le site depuis 2009, a compulsé le dossier et présente ses analyses et son avis concernant la demande de l'entreprise Placoplatre, d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de Gypse à l'emplacement de l'ancien Commissariat à L'énergie Atomique de Vaujours. L'association n'est pas, en soit contre le projet d'extraction du Gypse de cette zone, mais à certaines conditions. Il nous semble que le dossier présente beaucoup d'imprécisions, beaucoup de points sont à préciser ou revoir. Nous émettons un avis défavorable en l'état actuel du dossier. Notre analyse est jointe à la présente contribution. l'association l'Effort de Vaujours. Pièce jointe :		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Mail 141	X																				X	<u>M. Philippe JODRGJI</u> Pourriez-vous m'envoyer le dossier de consultation pour le projet de carrière de gypse sur le fort de Vaujours.		
Mail 142			X											X							X	<u>M. Francis REDON – Président Environnement 93</u> Dans l'introduction à son étude sur la quantification des émissions de GES du projet de carrière de Vaujours-Aiguisy, le bureau d'étude CITEPA rappelle que l'énergie et le climat sont deux thématiques à la base de nombreuses politiques publiques depuis plusieurs années. CITEPA semble en phase avec les grands engagements pris par la France devant la plupart des pays de la planète en affirmant que : « Pourtant, au regard des engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, la prise en compte de ce volet dans les études d'impact des projets (industriels, infrastructures de transports, etc..) reste trop souvent limitée voire oubliée. » L'étude qui a suivi ces grandes intentions pour la carrière de Vaujours-Aiguisy, n'est pas à la hauteur des enjeux et paraît même non aboutie tant les oublis et imprécisions ne permettent pas une bonne information du public. Comme indiqué précédemment, le volet changement climatique fait partie intégrante de l'étude d'impact. L'estimation des émissions de GES est un indicateur pertinent d'un projet sur le climat. L'analyse comparative révèle ainsi l'impact 4 fois plus important de l'exploitation à ciel ouvert par rapport à celle de l'exploitation en souterrain, exprimé en kg CO2e par tonne de gypse extraite. Cet impact s'étend sur une durée de plus de 50 ans, bien au-delà des objectifs de neutralité carbone en 2050, fixés par les engagements nationaux ? L'exploitation en souterrain doit être privilégiée sur le Fort De Vaujours.		



www.environnement93.fr

**ENVIRONNEMENT 93
UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

OBJET : Projet Placoplatre sur le Fort de Vaujours / Observations sur l'évaluation des émissions de GES.

Dans l'introduction à son étude sur la quantification des émissions de GES du projet de carrière de Vaujours-Aiguisy, le bureau d'étude CITEPA rappelle que l'énergie et le climat sont deux thématiques à la base de nombreuses politiques publiques depuis plusieurs années.

CITEPA semble en phase avec les grands engagements pris par la France devant la plupart des pays de la planète en affirmant que : « *Pourtant, au regard des engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, la prise en compte de ce volet dans les études d'impact des projets (industriels, infrastructures de transports, etc...) reste trop souvent limitée voire oubliée.* »

L'étude qui a suivi ces grandes intentions pour la carrière de Vaujours-Aiguisy, n'est pas à la hauteur des enjeux et paraît même non aboutie tant les oublis et imprécisions **ne permettent pas une bonne information du public.**

1. Méthodes de modélisation.

1.2. Scénarios.

D'une manière générale le schéma des scénarios est pertinent mais aurait mérité une séparation des différentes phases d'exploitation en particulier pour mesurer l'impact de l'exploitation et du remblaiement de la fosse d'Aiguisy qui doit être isolé du calcul comparatif entre exploitation à ciel ouvert et exploitation en souterrain.

Scénario 1	Pour ces 2 scénarios et pour une bonne information du public il aurait été utile de préciser : * Pour la rubrique défrichement/reboisement, la distinction entre l'impact mécanique du défrichement et l'absence de séquestration carbone liée à la phase 1 puis à la phase 2.
Scénario 2	* L'impact des démolitions, aussi bien déjà réalisées, que celles à venir en particulier sur le Fort Central. * L'impact de l'exploitation et du remblaiement de la fosse d'Aiguisy qui doit être précisé en lui-même.

1.2. Calcul des émissions de GES .

Page : 2

COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 - Gagny

01.43 81 96 37 - email : contact@environnement93.fr

01/01/2023

Démolitions	Le bilan des émissions GES de la phase 2 est oublié. La démolition du Fort central est à estimer précisément, et reste une incertitude. Pour la bonne information du public une évaluation des GES émis et la méthode de calcul correspondante pendant la première campagne de démolitions, doivent également être communiquées.
-------------	---

2. Calculs contradictoires.

Le seul tableau de référence qui peut être pris en compte est le tableau 12 de l'Annexe_tome2_partie5

Les émissions totales du projet selon les 5 scénarios sont résumées ci-dessous :						
	Défrichement / Reboisement (tCO2e)	Découverte (tCO2e)	Extraction (tCO2e)	Transport de gypse (tCO2e)	Remblaiement (tCO2e)	TOTAL (tCOe)
Scénario 1: CIEL OUVERT / EXPLOITATION MIXTE	2792	13461	13998	696	44418	75364
Scénario 2 : CIEL OUVERT / EXPLOITATION MECANIQUE	2792	13461	19346	696	44418	80713
Scénario 3: SOUTERRAIN / EXPLOITATION MIXTE	-863	0	9673	454	28140	37404
Scénario 4: SOUTERRAIN / DEPUIS MONTMORENCY	0	0	10103	23688	28140	61068
Scénario 5: CIEL OUVERT / VARIANTE CONVOYEURS	2792	13461	13998	370	44418	75039

Tableau 12 : Récapitulatif des émissions par scénario (en t CO2e)

Figure-1

Le tableau suivant explicite nos observations et nos propres estimations :

		Estimation CITEPA	Commentaires	Notre estimation
Défrichement / Reboisement	Scénario 1 et scénario 2	2 792	Cette estimation ne peut être vérifiée et reste contestable alors que la destination des produits du défrichement est annoncée en chaufferie plutôt qu'en compostage.	2 792

Défrichement / Reboisement	Scénario 3	- 863	Le bilan de CITEPA, qui ne fournit pas les éléments de base sur lequel il s'appuie, paraît faible, pour une densité arbustive qui semble estimée de l'ordre de 80 arbres à l'hectare sur plus de 10 hectares à défricher. Notre estimation s'appuie sur une densité arbustive de 500 arbres à l'hectare (1 arbre / 20 m ²)	- 5 000
Découverte	Scénario 1 et scénario 2	13 461	L'estimation CITEPA est prise comme telle parce que difficile à vérifier	13 461
	Scénario 3	0		0
Extraction	Scénario 1	13 998	Un mixte entre l'utilisation des explosifs en 1 ^{ère} masse et l'exploitation mécanique pour les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} masses abaisse le tonnage de GES émis. Une estimation de ces GES peut être répartie sur les 3 phases fonction des tonnages extraits : dans la fosse d'Aiguisy, en phase 1 sur Vaujours, en phase 2 sur Courtry :	13 998
				Aiguisy 683
				Vaujours 5 526
				Courtry 7 788
	Scénario 2	19 346	La répartition est ici la suivante étant entendu que l'exploitation de la fosse d'Aiguisy reste mécanique Aiguisy Vaujours Courtry	19 346
				683
				7 746
				10 916
	Scénario 3	9 673	Ce calcul semble sorti de nulle part, sauf à être la moitié de l'évaluation du scénario 2, ce qui n'a aucune justification. Il est seulement entendu que l'exploitation en souterrain ne s'effectue que sur la 1 ^{ère} masse, qui est exploitée alors à 50%. Compte tenu des tonnages extraits dans ce scénario (1/3 des tonnages à ciel ouvert), nos estimations sont les suivantes : Aiguisy (Identique aux autres scénarios) Vaujours et Courtry	
				683
				6 221
Transport de Gypse	Scénario 1 et scénario 2	696		696
	Scénario 2	696		696
	Scénario 3	454		454
Remblaiement	Scénario 1 et scénario 2	44 418	Emissions de GES identiques pour ces 2 scénarios. La part de chaque phase peut être évaluée comme ci-dessous : Aiguisy Vaujours Courtry	44 418
				6 772
				15 455
				22 191

Page : 4

SIEGE SOCIAL : Parc National Forestier de Sevrans – Pavillon Maurouard – Allée Burlot 93410 VALJOURS
COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 - Gagny
☎ 01.43 81 96 37 - email : contact@environnement93.fr

Le : 01/01/2023

[illegible]

[illegible]

Comme indiqué précédemment, le volet changement climatique fait partie intégrante de l'étude d'impact. L'estimation des émissions de GES est un indicateur pertinent d'un projet sur le climat. L'analyse comparative révèle ainsi l'impact 4 fois plus important de l'exploitation à ciel ouvert par rapport à celle de l'exploitation en souterrain, exprimé en kg CO₂e par tonne de gypse extraite. Cet impact s'étend sur une durée de plus de 50 ans, bien au-delà des objectifs de neutralité carbone en 2050, fixés par les engagements nationaux.

L'exploitation en souterrain doit être privilégiée sur le Fort De Vaujours

Francis Redon
Président Environnement 93

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 143	X		X	X													X			X			M. Christian RILHAC, Villeparisis Position personnelle finalisée et argumentée à l'attention de la Commission d'Enquête : ciel ouvert ou cavages ? Il n'y a en effet pas de question quant à l'évidente nécessité d'une extension et/ou reprise de carrière, mais seulement quant au mode d'exploitation et modalités. Le projet est en effet présenté comme une condition de survie à long terme de l'Usine de Vaujours, avec tous ses corollaires (centaines d'emplois directs, centaines d'emplois indirects, économie locale, équilibre régional, tissu social...) et rien n'est plus crédible si on imagine que Placoplâtre ne serait plus nouvellement alimenté en gypse, d'où qu'il vienne... on lui donnerait alors 4 ans de vie "normale" (A peine 1 000 000 tonnes par an) poursuivie comme actuellement (fin prévue de Bernouille + Villevaudé), et encore au moins 7 ans en ne vivant plus que sur Villevaudé jusqu'à épuisement du gisement actuellement autorisé à exploiter (à 1 000 000 de tonnes maxi par an autorisés). Placoplâtre Vaujours a donc en réalité 11 années de survie, a minima, sans aucune exploitation nouvelle à créer, à son rythme de production actuel, qui n'est pas censé augmenter selon la Direction de l'Entreprise. Si l'exploitation attendue devait n'être qu'en cavages, ne fournissant qu'un tiers de la ressource selon Placoplâtre, cela donnerait 5 ans encore, majoré de ce qui est exploitable en ciel ouvert dans la "Fosse" déjà à ciel ouvert, encore une année possible. Placoplâtre a donc très largement le temps de demander une autorisation d'exploitation ailleurs s'il le faut. On constate en effet, dans les exemples fournis par l'Entreprise elle-même, que les délais d'obtention de ces autorisations pour une Société déjà très implantée, très expérimentée administrativement, ont été bien plus courts que prétendu, même pour une carrière à ciel ouvert (4 ans seulement pour Le-Pin-Villevaudé). Pour une extension en cavages, (donc pas une nouvelle exploitation, ni à ciel ouvert) qui serait demandée vers la Butte de l'Aulnois-Forêt de Bondy, il ne faudrait pas plus de 3 ans pour l'obtenir car la plupart des éléments techniques sont déjà en place et validés sur Bernouille-Sud, et les principaux "verrous" administratifs et judiciaires sont levés par le classement du gypse en PIG et ressource stratégique avec compatibilité affirmée pour la Forêt de protection. Ce gisement immense, 350 000 000 de tonnes de gypse en seulement première masse, sur 100 Ha environ, dont 250 000 000 exploitable réellement (au minimum), en qualité supérieure de la roche, assurerait plus de trois siècles de fonctionnement !!! Cette voie conserve tous les avantages techniques et économiques de l'exploitation souterraine, le circuit court, l'économie de carburant de GES, réduit considérablement les mouvements de camions prévus par centaines de milliers pour réaménagement extérieur, et surtout évite des décennies de dévastation et de déséquilibre environnemental sur près de 100 ha dans le demi-siècle à venir au moins...suivi d'autant pour la maturité écologique possiblement atteignable. De la bouche même des hauts responsables de Placoplâtre, le gypse extrait en souterrain offre des avantages industriels stratégiques (sec et hors intempéries) L'argument principal de la survie de l'entreprise est donc une argutie. En revanche, l'argument sous-tendu de la recherche d'une rentabilité la plus rapidement obtenue et la plus élevée est flagrant. Compte tenu du système des primes (intéressement et participation) et de l'éventualité d'augmentation de salaire liée aux bons chiffres d'exploitation, on comprend aisément que les salariés poussent ce projet...avec une rentabilité optimisée sur les 15 à 20 ans environ. Par ailleurs il est "normal", même sans vénalité à invoquer, que des salariés, notamment cadres, soutiennent visiblement leur entreprise, qui les rémunère ! Entreprise dont personne ou presque ne peut nier l'efficacité, le sérieux, les compétences,

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							l'importance locale à tous niveaux. C'est seulement le projet qui est mis sur la sellette ici, pas l'Entreprise, et encore moins ses représentants ou ses salariés. L'argument secondaire présenté avec véhémence est celui de la déconstruction/dépollution du CEA restant, considéré comme un véritable avantage. Il peut y avoir débat, déjà, quant à savoir s'il est plus pertinent de tout laisser en l'état, ou tout éliminer...la réponse n'est peut-être pas si évidente que cela peut paraître. (???) On la présente comme évidemment "faut tout éliminer", mais n'est-ce pas plutôt parce que sans cette élimination, l'exploitation à ciel ouvert serait impossible ? La vraie motivation est-elle de travailler en faveur de l'environnement, ou tout bonnement parce que la rentabilité maximale est en-dessous ? Si c'est la première qui prévaut dans l'esprit de Placoplâtre, alors rien ne l'empêche d'effectuer ces mêmes travaux bénéfiques, tout en exploitant en cavages, si ce n'est bien sûr une perte de rentabilité ! Le positionnement " si ce n'est pas à ciel, ouvert, on vous laisse toute la pollution" n'est pas sain, c'est le moins qu'on puisse dire. On n'oubliera pas au passage que cette pollution est le fait de l'Etat, que le CEA a cessé son activité en 1997, et que la prescription trentenaire en matière de pollution majeure de l'environnement n'est pas éteinte...L'Etat reste responsable et redevable de la réparation du préjudice. L'argumentation tertiaire, consistant à dire : "avec tout ce qu'on a déjà fait, on ne va pas se contenter de cavages" n'est pas recevable, car si Placoplâtre a entrepris tout cela (on ne peut le lui reprocher si cette déconstruction est jugée bénéfique) par anticipation à l'autorisation d'exploiter à ciel ouvert, c'est de son entière responsabilité que d'avoir considéré que, de fait, cette autorisation serait accordée à coup sûr... C'est un levier décisionnel abusif...on ne peut dire à Madame : "accordez-moi votre main, vu que j'ai déjà acheté la robe de mariée". Autrement dit, avoir mis la charrue avant les bœufs, pour être moins poétique et plus pragmatique...mais une question de bon sens ! On pourrait aussi ajouter la possibilité d'exploiter la deuxième masse dans les carrières de première masse récentes, mais ce n'est même pas nécessaire ! On pourrait évoquer l'extension future sous le Fort de Vaujours...mais pas nécessaire non plus. Enfin, de tel projets pétris de bonnes intentions, qui s'étalent sur des décennies, ne manquent jamais de connaître des amendements, des rebondissements, d'être soumis à de nouvelles réglementations mais aussi de bénéficier de nouvelles dérogations, leurs contenus ne sont pas absolument contractuels, et ce qu'ils promettent reste aléatoire, d'autant que ceux qui promettent ne seront pas ceux qui tiendront, et seront peut-être (probablement) dans un autre monde à l'heure des comptes à rendre... Donc, ma position est désormais clarifiée. S'il n'y avait pas d'alternative viable, rentable (les exploitations de Placoplâtre à Corneilles et vers Montmorency sont souterraines et rentables), on pourrait dire que le projet est recevable tel qu'il est présenté, moyennant quelques améliorations. Mais une telle alternative existe bel et bien, l'Usine n'est absolument pas menacée à moins de 10 ans avec ses ressources actuelles ajoutées d'une exploitation en cavages dans le cadre géographique de la demande actuelle. et il ne faudra pas plus		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							que quelques années pour obtenir une autorisation d'exploiter vers l'Ouest en prolongation et continuité avec Bernouille sud. Dans ces conditions, je m'oppose au projet tel que présenté, qui veut imposer une exploitation à ciel ouvert en créant artificiellement une menace grave à l'emploi à court terme, et installant une menace sur un environnement qui ne serait pas dépollué si on ne dit pas "oui", en présentant un réaménagement "idyllique" à un horizon cinquantenaire a minima, et construit sur un référentiel anthropomorphique flatteur de la population locale, dont la richesse et l'équilibre écologique ne peuvent être niés mais ne correspondent pas à ceux que flore et faune sauvage installeraient. Les critères et le confort "esthétique et sécuritaire" des humains citadins et fragilisés par des existences normalisées et aseptisées, ne sont pas favorables à (voire sont incompatibles avec) l'ensemble des processus colonisateurs et régulateurs de la nature libre et sauvage. Ce qui est envisagé sur un demi-siècle au moins, est un bouleversement durable sur une centaine d'hectares.
Mail 144							X	X									X				X	<u>M. Christian RILHAC, Villeparisis</u> Position finalisée et argumentée de Sports Jeunes Vacances et de la FFS, relative aux Chiroptères des cavages OUEST et à la Grotte de Vaujourns-Coubroun. Cette contribution collective est valide, quel que soit le mode d'exploitation retenu finalement. Elle est distincte de la contribution personnelle précédemment déposée. Suite aux études partielles, et à la publication d'un plan et propositions de Placoplâtre "en faveur des Chiroptères" quant aux anciens cavages OUEST, nous, association SJV de Villeparisis, affiliée à la Fédération Française de Spéléologie, elle-même reconnue comme association environnementale, émettons les observations et demandes suivantes : Dans un premier temps, Placoplâtre déclare 20 000 m² de surface FAVORABLE aux Chauves-souris pour l'ensemble des cavages de la demande, ...qui, dans un tableau récapitulatif deviennent subrepticement 10700 m² INTERESSANTS , grosse réduction qui permet ensuite de présenter, en pourcentage de cette seconde valeur, une "compensation" qui paraît bien plus importante qu'elle ne l'est. Dans sa proposition sur l'Ouest, il y a encore une réduction quasiment par deux ... Des parties présentées comme préservées seraient en fait remblayées sur 7 ou 8 mètres Des parties présentées comme "à sécuriser" sont finalement des parties qui seraient totalement comblées L'accès serait réduit à une entrée de buse avec grille, d'environ 2 m², latéralisée, vers le nord, alors qu'actuellement les accès sont une série de bouches de cavages totalisant environ 200 m², frontales et orientées vers l'Est. Des "nichoirs" sont proposés comme substitution, pour des espèces qui, soit n'ont pas cette habitude, se suspendant aux plafonds ou aux parois, soit peuvent trouver refuge dans des anfractuosités (naturelles ou créées par l'usage d'explosifs et autres actions mécaniques brutales) très nombreuses, donnant une impression d'avantage marqué alors qu'au mieux il s'agit d'un supplément accessoire. Aucune mesure ne concerne la communication existante et tout à fait susceptible d'être maintenue avec les cavages Sud, alors que leur conservation en l'état est prévue selon le projet. Ces cavages n'ayant été comblés que presque totalement, non clavés, et après plusieurs années de tassement et de dessiccation, offrent une importante surface utilisable, dès lors qu'ils seraient fermés à leur extrémité sud-est, ce qui est prévu. L'étude partielle porte sur les lieux tels qu'ils sont actuellement et non pas tels qu'ils seront, une fois fermés de toutes parts, ce qui est très différent Enfin, la totalité des phénomènes karstiques seraient définitivement perdus d'accès. L'enjeu géologique et karstique a été complètement négligé, la déclaration de proposer à la CRPG de visiter les lieux n'ayant pas été suivie d'effet. Il s'agit de préserver une grotte formée dans le gypse Ludien, qui est l'unique représentante de toute la région parisienne et dans des	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							dimensions encore respectables malgré les sectionnements de l'exploitation ancienne A cela s'ajoute une incompatibilité absolue entre le positionnement d'une entrée à +90 m environ et l'altitude de 115 m prévue dans le plan de remblaiement, remblaiement qui commencerait justement par l'ouest de la zone concernée par le projet. Nous sommes donc opposés à cette proposition. Nous avons par ailleurs soumis à Placoplâtre une autre voie qui vise à : - préserver la TOTALITE des cavages ouest sauf une bande de sécurisation des piliers actuellement exposés aux agressions météorologiques, qui fermerait tous les cavages (qui seront ensuite recouvert de 25 mètres de remblais). - conserver la liaison avec les cavages Sud à laisser en l'état, fermés au Sud-Est - créer un double accès avec deux puits de 1,25 m de diamètre, à édifier au fur et à mesure du remblaiement, armés verticalement et ancrés latéralement pour éviter la déformation liée au fluage des remblais à venir. L'accès par puits verticaux dont un à échelons fixes, encagés ou non, avec ligne de vie rigide, n'est pas un problème pour les écologues et géologues experts qui sont régulièrement formés à ces contextes de visite. - sécuriser la surface future, bien que l'apparition de désordres graves y soient improbable pour des décennies voire siècles vu la très faible circulation d'eau possible, en développant une clôture périmétrique avec une marge, créant de plus une zone de 2 ha environ, dédiée à un espace de régénération naturelle après une première réhabilitation faite de main d'homme. Ceci laisse une bien meilleure opportunité à la survivance des Chiroptères, et sauvegarde totalement la Grotte de Vaujours, créant, de surcroît, une zone protégée. Cette proposition n'engendre pas un surcoût notoire pour l'Entreprise, et n'entrave pas les méthodes industrielles prévues. Nous demandons à la Commission d'enquête de bien vouloir prendre cette proposition en considération et la soutenir auprès de Placoplâtre dans le cadre du projet, que l'exploitation soit en cavages ou à ciel ouvert.
Mail 145			X														X		a	X			<u>M. Nicolas, Saclay</u> Je travaille depuis 12 ans dans la société Placoplâtre. J'ai, durant toutes ces années, pu voir que le gypse de région parisienne est une ressource clé de toute l'industrie du plâtre française. En effet, ce gypse est à la fois de grande qualité et à proximité directe du marché. Le plâtre, pour de nombreuses raisons, n'est pas totalement substituable dans la construction actuelle. Pourtant la ressource naturelle est rare, limitée à quelque région géographique et formations géologiques. Les progrès faits sur le recyclage, notamment sur le tri et les procédés, ne permettent encore pas de s'en passer. L'industrie plâtrière et ses emplois dépend donc largement de l'optimisation des gisements naturels encore disponibles, très rares en France et principalement présents en Ile de France ou ils sont très majoritairement stérilisés par l'urbanisation. A titre personnel, outre la préservation de mon emploi et d'une partie de l'activité industrielle française, je pense que ne pas exploiter et optimiser au mieux une ressource présente sous une friche artificialisée, à quelques kilomètres seulement du plus grand site plâtrier français, à proximité immédiate du besoin, serait un énorme gâchis ! Par ailleurs, Placoplâtre prévoit un suivi des travaux inédit dans le milieu des carrières et présentant différents niveaux de contrôle des pollutions. Ces techniques et méthodes sont classiques dans les chantiers de dépollutions et leur application stricte apporte les garanties nécessaires sur la sécurité et la santé des travailleurs, des riverains, et de l'environnement.
Mail 146			X																a	X			<u>Annabelle – Gagny</u>

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet			Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							convoyeurs réduira l'impact CO2 du gypse transporté. Également en tant que représentant du personnel, j'ai pu assister aux nombreuses CSS et commissions liées à ce projet. Ce projet est un projet d'avenir pour le territoire dans la mesure où : 1. il permet d'alimenter à moyen long terme l'usine de Vaujours, et en circuit extrêmement court puisque la carrière est située à 500m. 2. Il permet de dépolluer définitivement une ancienne friche industrielle abandonnée et de rendre à la place en fin de réaménagement un espace vert favorable à la biodiversité. Enfin, en tant que représentant du personnel, je veillerai à l'application par l'employeur des bonnes règles de prévention édictées afin de préserver l'environnement, la santé et la sécurité de mes collègues.		
Mail 151	X		X			X		X			X			X	X		X					X	M. Jean-Pierre FEVRE – ADEQUA Chelles Le contradictoire pour sortir du dilemme, si dilemme il y a.		



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08
Mail : adequa@cadre-de-vie-chelles.fr – Site : adequa-cadredevie.fr

Enquête publique unique sur le projet l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron et Courtry

Ouverte du 14 novembre 2022 au 23 décembre 2022, prolongée jusqu'au 07 janvier 2023

-O-O-O-O-O-

Observations de l'association Adequa

Avertissement

Ces observations reposent essentiellement sur les notes prises lors de la réunion publique du 16 décembre 2022 à Courtry, en présence de monsieur le sous-Préfet du Raincy, de l'entreprise Placoplatre, de la commission d'enquête et de nombreux élus, notes complétées par diverses lectures.

La nécessité d'un contradictoire avant et après le dossier d'enquête en est l'enseignement essentiel. Sans contradictoire, le dossier n'est pas une étude, c'est seulement un point de vue.

Climat général de la réunion

On n'a pas toujours dépassé des réactions passionnelles

Ainsi, l'un parlant de collusion entre industriel et Etat pour l'exploitation d'un site pollué quand l'autre lui répond en qualifiant de terroriste la séquence de désobéissance civile de Notre Dame des Landes. Aussi, le même, défendant les Services toujours potentiellement susceptibles d'une erreur humaine mais réfutant l'expression d'une méfiance du public à leur égard.

La partition en deux parties n'est pas acceptée

La volonté des institutionnels, industriel, commission d'enquête, de se limiter au périmètre limité soumis à enquête est ressentie par le public, les associations et les élus présents dans l'assistance, comme un « saucissonnage » d'un projet global

Les associations ne demandent plus l'arrêt de l'exploitation

Contrairement aux manifestations d'avant 2014 où des associations demandaient un arrêt de l'exploitation du gypse, il ne s'agit ici que d'en discuter les modalités et principalement de l'alternative entre exploitation à ciel ouvert ou en galeries.

Tout ça pour ça

La remarque désabusée d'un participant juste avant la dispersion des participants en fin de réunion exprimant le sentiment que « tout est déjà décidé »

Qu'est-ce qui peut mener à cette conclusion fataliste ?



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l’actuelle CAMC et environs
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08
Mail : adequa@cadre-de-vie-chelles.fr – Site : adequa-cadredevie.fr

L’Etat tend à privilégier la dimension économique des projets

La Préfecture, dont il n’est pas question de nier la bonne foi, aura tendance malgré tout à privilégier le versant économique de l’enquête et la récente affaire du limogeage de la sous-Préfète d’Indre-et-Loire¹ opposant la loi à un projet immobilier vaut confirmation d’une tendance lourde de l’Etat.

La procédure de l’enquête publique est elle-même à interroger²

La présentation du document entraîne le public comme dans une nasse

Le découpage en phases du projet global

Même s’il peut s’expliquer pour des questions techniques, soumet les populations au « syndrome de la grenouille », qui réagirait si on la plongeait brutalement dans une eau brûlante mais s’accommode jusqu’à en mourir d’une montée en température progressive de l’eau dans laquelle elle baigne : ne pas s’inquiéter puisque jusque-là, tout va bien ou que l’on fait tout pour cela.

Le temps qui presse

L’exploitation doit démarrer en 2026 et il faut se décider rapidement, au risque d’une rupture de la production de plâtre par l’usine. Les autorisations d’urbanisme ont été demandées pour le seul périmètre de la phase 1 et il est trop tard pour les demander sur un autre territoire susceptible d’une exploitation alternative.

La qualité des mesures d’accompagnement

L’exemplarité formelle des mesures prévues par l’exploitant laisse paradoxalement peu de place à leur contestation ou à une alternative.

Les limites du recyclage

Le recyclage permettrait de réduire les besoins d’extraction, mais là aussi, l’industriel peut se présenter sous un jour favorable : il fait des efforts mais ceux-ci sont limités par une réglementation trop peu incitative à trier les déblais de chantier qui représenteraient sinon une ressource non négligeable.

Le plâtre, « ressource essentielle voire existentielle »

L’industriel insiste sur les qualités environnementales de l’usage du plâtre et le représentant de l’Etat appuie pour que chacun prenne conscience de bénéficier d’une ressource minière dont on manque cruellement pour d’autres matériaux.

Or, chacun de ces aspects peut être discuté

Il est légitime de questionner la demande au-delà du strict périmètre de la phase 1

D’abord parce que la phase 1 appelle une « phase 2 » à tout le moins, et qui posera les mêmes problématiques de mode d’exploitation, de pollutions, de détournement des eaux, etc. à l’exception de l’occupation en surface : bois et biodiversité dans la première, bâtiments et résidus de pollution dans la deuxième.

¹ Le Monde 27 décembre 2022

² : voir aussi « inutilité publique » de Frédéric Graber, Amsterdam,



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08
Mail : adequa@cadre-de-vie-chelles.fr – Site : adequa-cadredevie.fr

Ensuite parce que les arguments apportés par le document lui-même suscitent le questionnement : a) l'enquête porte sur la modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique, étendue au périmètre de la « phase 2 » ; b) la présentation de la situation paysagère après réhabilitation inclut la « phase 2 » ; c) d'après le schéma concerné, la phase 1 se déroulera à une distance relativement éloignée des habitations, ce qui, en creux, indique que la phase 2 s'en rapprochera fortement.

Pour répondre aux questions qui ont été posées par le public au-delà de la phase 1 et sa bonne information, le dossier devrait comporter des éléments, même en termes généraux, permettant d'apprécier les orientations de principe que le pétitionnaire prévoit pour la « phase 2 »

La préparation de la décision publique pouvait être anticipée

Dès avant 2015, l'entreprise ne faisait pas mystère de ses intentions d'exploiter les couches désignées dans le dossier d'enquête lors des réunions publiques suscitées par la polémique des risques sanitaires liées à l'exploitation des terrains cédés par le CEA. La réalisation d'un dossier d'enquête publique prend beaucoup de temps et d'autant plus qu'on y met le soin, comme le fait Placoplatre, mais une anticipation raisonnable aurait laissé du temps et donc la place pour l'étude d'éventuelles alternatives.

Les mesures d'accompagnement pèchent par une faible implication du public.

Le public n'est impliqué que par l'intermédiaire d'institutions au sens large : les pouvoirs publics via la CSS (commission de suivi de site), l'entreprise et sa communication ponctuelle et formalisée, dont les visites sur le terrain, les associations et les élus par leur participation à la CSS et aux visites.

Sans nier l'attention de toutes ces instances aux intérêts des citoyens, et sans aller jusqu'à considérer qu'il y a captation de leur parole, le simple fait d'une sorte de délégation de ces derniers conforte leur faible implication et leurs réactions s'expriment ailleurs, et sur des bases irrationnelles, comme par exemple l'exigence d'interdire l'exploitation ou la capture du sujet par la politique comme en 2014 à Courtry.

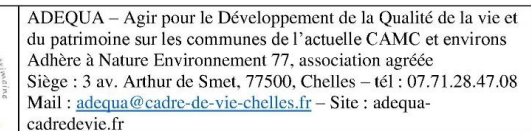
Il est possible de recueillir plus de matériaux à recycler que le réglementaire

Des ententes entre entreprises permettraient d'aller au-delà de la simple obligation réglementaire et donc des 15% obtenus dans les conditions actuelles. On connaît ce genre d'entente entre entreprises qui s'associent directement ou via un intermédiaire³ selon le modèle de l'économie circulaire en s'échangeant les sous-produits des fournitures nécessaires à leur production ou leurs déchets.

Le plâtre n'est pas la seule ressource présentant les qualités recherchées

Le bois offre des qualités de légèreté, d'isolation, de réemploi, de recyclage et au moins aussi importants tout en étant inépuisable.

³ Par exemple, BOMA, en Alsace, qui organise la cession de matériaux de réemploi en publiant des catalogues de produits par chantier et date de disponibilité



L'eau : gestion des eaux et ru de Chantereine

Parmi les thèmes abordés, celui de l'eau est primordial, tant sous son aspect de transporteur/disséminateur d'éventuelles pollutions qu'en tant que ressource, existentielle, elle, s'il doit y en avoir une.

Aux observations déjà présentées par les autres contributeurs, Adequa ajoute sa préoccupation des possibles conséquences d'une modification des flux sur le ru de Chantereine.

Le dossier précise que les eaux de ruissellement suivent le bassin versant côté nord, mais, puisqu'il n'y a pas de mur faisant une séparation en profondeur, n'indique pas dans quelle mesure, tant en période de travaux que pendant et après la réhabilitation du site, le ru de Chantereine pourrait être affecté par les eaux d'infiltration depuis la colline qui domine Courty¹ et sur laquelle le Fort de Vaujours occupe une partie : pollution par des remblais malsains, assèchement par détournement des eaux qui l'alimentent ou au contraire inondation puisque les études hydrologiques ne se basent que sur une pluie d'importance décennale alors que les derniers épisodes nous montrent qu'il y aura de plus en plus d'épisodes de dépassement.

Au-delà, l'analyse du dossier peut suivre les trois dimensions du développement durable : économique, environnementale et sociale.

Intérêt économique des solutions proposées : une opposition des points de vue à dépasser

L'entreprise avance les avantages de l'exploitation du site à ciel ouvert : sa proximité, sa réserve importante et la possibilité d'en extraire le maximum. Les associations opposent un moindre besoin d'extraction, l'existence de gisements complémentaires et la faible distance de ces gisements par rapport à l'usine.

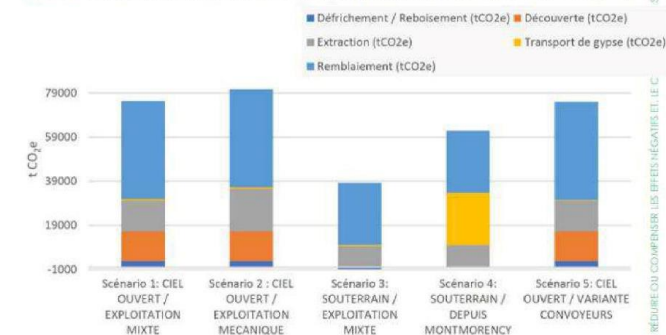
Un instrument commun permettant de comparer le bilan économique de chaque solution pourrait être le bilan carbone. Celui présenté⁴, montre un avantage certain aux scénarios d'extraction en souterrain. Mais l'étude souligne que le rapport s'inverse si on rapporte l'émission de CO₂ non plus dans l'absolu, mais par rapport à la tonne de gypes extraite (extrait de l'étude ci-après)

Adequa\Environnement\Vaujours\ProjetCarrière2022\EnquêtePubliqueObservationsAdequaJan23 Page 4 sur 9



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l’actuelle CAMC et environs
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08
Mail : adequa@cadre-de-vie-chelles.fr – Site : adequa-cadredevie.fr

FIGURE 8 : Émissions de GES en fonction de différents scénarios d’exploitation (valeurs brutes - CITEPA)



Ratio des émissions par tonnes de gypse extrait

Les valeurs brutes décrites ci-avant sont ici interprétées grâce à un indicateur à périmètre constant. Pour estimer l’impact d’un projet de carrière, il s’agit du facteur d’émission en kg CO₂eq / t de gypse extrait. Les résultats avec ce ratio sont les suivants :

- Les scénarios 1, 2 et 5 présentent un ratio d’environ 10 kg CO₂eq par tonne de gypse extraite ;
- Le scénario 3 présente un ratio d’environ 8 kg CO₂eq par tonne de gypse extraite ;
- Le scénario 4 présente un ratio d’environ 12 kg CO₂eq par tonne de gypse extraite.

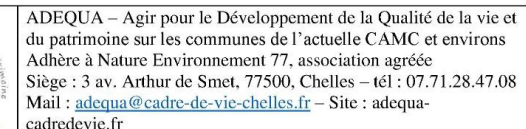
Cet indicateur permet de mettre en avant que, si le scénario 4 (carrière souterraine depuis Montmorency) a un impact GES sensiblement inférieur aux scénarios 1, 2 et 5, celui-ci a en réalité un impact supérieur si on rapporte les émissions du projet au volume de production de gypse. En effet, si les scénarios 3 et 4 semblent avoir un impact GES sensiblement inférieurs, seule l’extraction du gypse en 1^{re} masse est envisagée et concerne donc des volumes d’extraction inférieurs aux autres scénarios.

Nota : si cet indicateur (à la tonne de gypse produite) rétablit un presque équilibre en comparant les différents scénarios, il est à noter que la tendance s’inverserait en faveur des scénarios d’exploitation à ciel ouvert en comparant les émissions en tonne produite par m³. En effet, sur une surface équivalente le gisement exploité en souterrain correspond globalement au tiers du gisement exploité à ciel ouvert.

Mais à un horizon de plusieurs années d’exploitation, il est possible d’interroger le modèle. D’une part, l’augmentation prévisible du coût de la tonne de CO₂ va mécaniquement accroître les écarts en valeur absolue entre les scénarios à ciel ouvert et ceux, plus économes, en souterrain ; d’autre part, l’évolution vers des transports décarbonés va réduire la part attribuée au transport dans le scénario « depuis Montmorency ».

Une approche complémentaire est d’attribuer une valeur sociale à la quantité de CO₂ émise : « le même kilogramme de CO₂ n’a pas la même utilité sociale quand c’est pour cuire de pâtes ou pour voler en jet »⁵. L’utilité sociale du minerai est indépendante du mode d’extraction, mais celle des opérations de défrichement/ reboisement/ découverte/ remblaiement pose question.

⁵ B. Léguet, DG d’I4CE dans Le Monde ddu 29 décembre 2022



Préservation du milieu naturel versus reconstitution : un débat à objectiver

La promesse que « l'espace restitué après l'exploitation est plus beau qu'avant », un peu comme celle des « jours meilleurs » désintéresse le public des autres modalités dont seules, les associations soulignent les faiblesses et/ou risques éventuels. Cette appréciation, que l'auteur de ces lignes a partagée avant de prendre conscience qu'un espace n'est pas qu'un paysage mais un support de vie(s) est contestable pour ce motif même.

Les associations soulignent que la zone soumise à enquête publique est une ZNIEFF, « zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». Ce simple intitulé en montre tout l'enjeu. L'entreprise a déjà démontré sur d'autres chantiers qu'elle prenait en compte en particulier la sauvegarde ou la reconstitution au moins partielle des habitats de la faune locale. Cette fois encore, cet effort se lit dans la synthèse des mesures ERC ci-dessous⁷.

Après analyse des enjeux puis des impacts, les mesures proposées sont :

- **Mesures d'évitement :**
 - Préservation d'une partie des cavages Ouest et Nord (cf. mesure de réduction MR3 ci-après) ;
 - Evitement de 86 m² de zones humides recensées.
- **Six mesures de réduction :**
 - Adaptation de la période d'intervention vis-à-vis de la faune (MR1) ;
 - Adaptation des périodes d'intervention pour le remblaiement des cavages (MR2) ;
 - Préservation d'une partie des cavages Nord et Ouest, et optimisation de l'accueil des chauves-souris (MR3) ;
 - Gestion des espèces invasives (MR4) ;
 - Gestion générale du chantier (MR5) ;
 - Précautions lors de l'abattage d'arbres à cavités (MR6).
- **Trois mesures compensatoire :**
 - Aménagements artificiels en faveur de l'accueil des chauves-souris dans les cavages préservés (MC1a et MC1b),
 - Amélioration des capacités d'accueil de l'avifaune (MC2)
 - Création d'une zone humide (MC3)

⁶ Le Nouvel Observateur, 17 novembre 2022



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08
Mail : adequa@cadre-de-vie-chelles.fr – Site : adequa-cadredevie.fr

Par ailleurs, toute la littérature sur le sujet souligne que toute mesure de compensation qui ne profiterait pas aux habitants proches peut s'assimiler à une sorte de spoliation. Chauves-souris et avifaune y trouvent partiellement leur compte, mais quid des habitants ?

Le citoyen : une place à lui trouver

Les communs

Le patrimoine que représente la ZNIEF et plus généralement le milieu dans lequel les habitants se sont installés représente un bien commun sur lequel les citoyens ont un droit de regard et même de proposition.

Quel sera leur environnement pendant l'éclipse de 40 ans durant laquelle ils seront privés de ce patrimoine ?

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a reconnu le 21 octobre 2021 que « disposer d'un environnement propre, sain et durable est un droit humain⁹ ». Or, pour qu'un droit existe, il doit être exercé et l'exercice d'un droit nécessite la participation active des citoyens, soutenue par une information elle-même active.

Pour pousser l'analogie avec un slogan désormais célèbre, l'avis/la vie des citoyens compte, ce qui implique au moins trois types de mesures.

La gestion

Une compensation pour la privation des bénéfices du milieu naturel, autant dans le cadre du triptyque ERC (avec l'exigence de la proximité) que par des mesures sociales¹⁰.

Une information continue, dans des conditions et des supports permettant d'atteindre le plus grand nombre est à mettre en place, du genre « journal de chantier », avec un espace « courrier des lecteurs ».

Si la solution d'une exploitation à ciel ouvert était retenue¹¹, les citoyens devront être associés à la conception, à la réalisation et à la gestion des espaces reconstitués, tout au long de ces opérations, au risque de se retrouver dans une situation dégradée à l'exemple du Fond Saint Martin décrite par un participant¹².

Les conditions

Le débat sur le risque de pollution nucléaire entre les institutions et les associations permis par la mise à disposition des associations d'une expertise non institutionnelle (La CRIIRAD dialogue avec l'ASN) gagnerait à être décliné sur les autres risques.

Pour la santé, la demande d'une expertise de l'INSERM par les pouvoirs publics en complément des éléments fournis par l'ARS est louable, mais les associations n'ont pas d'équivalent.

Elles sont compétentes pour les questions de renaturation, mais c'est alors l'organisation du dialogue qui pêche : leur avis doit être recueilli par les bureaux d'étude pressentis avant inclusion de leurs résultats dans le dossier.

⁹ ONU Info, 21 octobre 2021

¹⁰ Politique appliquée par EDF par exemple

¹¹ Se reporter à la page 1, « L'Etat tend à privilégier la dimension économique des projets »

¹² Christian Rilhac, dans le registre numérique des observations, 25/12/2022



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08
Mail : adequa@cadre-de-vie-chelles.fr – Site : adequa-cadredevie.fr

Pour conclure, quelques extraits du journal Le Monde, en résonnance avec notre sujet

« Il ne faut pas laisser à des experts le fait de décider que telle technologie ou tel usage sera utile ou non, c'est effectivement une question de débat démocratique » - Philippe Bihouix, DG d'AREP

29/12/2022, p.16, article « La technologie a trop d'impact sur la planète pour être la solution »
« On ne fait pas le boulot, nous les citoyens, d'imposer cette préoccupation à l'ensemble de la classe politique, donc la classe politique, si elle s'en fiche, elle a raison, en quelque sorte ».
Bruno Latour

29/12/2022, p.11, article « Quand la transition économique bouscule le cadre politique »
« Ce qui est important, c'est que ce lithium pourra être extrait et raffiné en France ». S. Bourg
« FNE n'est pas réfractaire aux mines. (...) Il y a une réalité financière et économique. Il y a aussi une réalité écologique et environnementale, qui a tendance à être largement oubliée ».
A. Gatet

« Nous devons débattre sur les besoins ». A. Gatet
« Le site d'Echassières (Allier) est sensible aux activités souterraines en termes de circulation d'eau et de mobilisation des polluants. Cette zone compte deux sites Natura 2000. Nous sommes dans la COP15 sur la biodiversité. Parmi les cinq causes de son érosion, l'une est l'artificialisation des sites, une autre est la pollution ». A. Gatet
« Nous suivons les règles et nous sommes bien loin d'ouvrir cette mine. Une mine responsable, soutenable, est possible. Cela nécessite une information, une discussion ouverte et transparente, indispensable pour embarquer tout le monde. Nous aurions pu prendre des solutions techniques différentes qui auraient eu un impact beaucoup plus nocif sur l'environnement, comme l'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Nous avons décidé d'aller en souterrain pour éviter l'impact environnemental, le bruit et la poussière. Cela coûte beaucoup plus cher ». A. Dazza

« Il faut considérer le recyclage comme une mine secondaire ». A. Gatet
« Le recyclage est très important (...) nous (...) travaillons, déjà aujourd'hui, avec nos clients, comme les producteurs de céramique ou de papier, qui utilisent nos minéraux pour vérifier si on peut les récupérer ». A. Dazza

17/12/2022, p. 22, article « L'ouverture de mines ne nous rendra pas indépendants » [Débat autour de l'ouverture d'une mine de lithium dans l'Allier, entre Alessandro Dazza, patron d'Imerys, leader mondial des minéraux industriels, Stéphane Bourgn DG de l'Observatoire français des ressources minérales et Antoine Gatet, vice-président de France Nature Environnement (FNE), spécialiste des pollutions minières]

Chelles, le 04 janvier 2023
Pour Adequa, le président J-Pierre Fèvre
JPF

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							¹ <i>Extraits documentaires liant le ru de Chantereine au projet via la notion de bassin versant</i> « Le ru de Chantereine descend depuis Coubron, traverse le bois et la ville des Coudreaux, vient s'épandre dans l'Etang de Courtry où il se décante en partie, puis il traverse la plaine de Chantereine ... » <i>Source</i> : <i>blog Lemarneux, article syndicat-intercommunal-d-assainissement-bassin-raffeteau</i> « L'essentiel du bassin versant [du ru de Chantereine] est situé dans le département de Seine-et-Marne ... D'amont en aval, le ru de Chantereine traverse les communes suivantes : Coubron, Montfermeil, Courtry, Chelles, Le Pin, Brou-sur-Chantereine et conflue avec la Marne à Vaires-sur-Marne ... Le ru de Chantereine constitue l'exutoire principal des eaux pluviales de son bassin versant et, en marge de la frange Est des eaux pluviales du département de la Seine-Saint-Denis, qui est raccordée au réseau de la CAMC ... Le linéaire d'étude du ru de Chantereine s'étend par conséquent depuis l'exutoire des réseaux pluviaux de Courtry (rue Charles Van Wyngene) jusqu'à son exutoire en Marne à Chelles... ». <i>Source</i> : document « Réalisation d'Etudes environnementales sur le ru de Chantereine et le ru de Courgain » octobre 2011, Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine (ndlr : absorbée dans l'actuelle Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne)¹ Adequa\Environnement\Vaujourn\ProjetCarrière2022\EnquêtePubliqueObservationsAdequaJan23 Page 9 sur 9
Mail 152							X	X						X								X	M. Francis REDON – Environnement 93 Pour la bonne information du public : L'extraction des ressources, comme le gypse, est responsable de la moitié des émissions mondiales de carbone.

L'extraction des ressources responsable de la moitié des émissions mondiales de carbone

Par : [Jonathan Watts](#) | [The Guardian](#) | translated by [Marion Candau](#) et [Yasmine Alfihri](#)

14 mars 2019



[[Parolan Harahap / Flickr](#)]

Les industries extractives sont responsables de la moitié des émissions de carbone et de la perte de plus de 80 % de la biodiversité, selon le bilan environnemental le plus complet de l'exploitation minière et agricole. [Un article de notre partenaire, The Guardian.](#)

Une étude du programme des Nations unies pour l'environnement révèle que le poids croissant de l'économie mondiale a un impact bien plus nocif sur le climat et les écosystèmes qu'il ne l'avait été évalué auparavant. Les ressources sont aujourd'hui extraites de la planète trois fois plus vite qu'en 1970, bien que la population n'ait fait que doubler depuis lors, selon le [rapport Global Resources Outlook](#), publié à Nairobi le 12 mars.

Chaque année, plus de 92 milliards de tonnes de matières premières sont consommées : de la biomasse (principalement pour l'alimentation), des métaux, des combustibles fossiles et des minéraux, et ce chiffre croît à hauteur de 3,2 % par an.

Depuis 1970, l'extraction des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) a augmenté de 5 milliards de tonnes, celle des métaux augmente de 2,7 % chaque année et celle d'autres minéraux (particulièrement le sable et le gravier pour la fabrication de béton) a pratiquement été multipliée par 5, passant de 9 à 44 milliards de tonnes. Sur la même période, la récolte de la biomasse est quant à elle passée de 9 à 24 milliards de tonnes.



L'utilisation des ressources, un levier majeur pour le climat

L'utilisation plus efficace des ressources représente un levier crucial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, note [un rapport](#) publié le 14 mai par le think tank britannique Green Alliance. [Un article de notre partenaire, le Journal de l'environnement.](#)

L'extraction exponentielle de ces ressources a été grandement bénéfique à notre économie jusqu'à l'an 2000, mais le taux de rendement a depuis bien diminué, en raison des coûts plus élevés de l'extraction des ressources et de l'impact environnemental qui peut difficilement être ignoré.

« L'économie mondiale s'est focalisée sur l'amélioration de la productivité, au dépens des matières premières et de l'énergie. Cette stratégie était justifiée dans un monde où le travail était le facteur limitant la production. Nous vivons aujourd'hui dans un monde où les ressources naturelles sont le facteur limitant la production, et nous devons changer cela et mettre l'accent sur la productivité des ressources », explique le rapport.

Les avantages économiques et les coûts environnementaux sont variables en fonction du secteur. Le changement d'affectation des sols représente 80 % de la perte de la biodiversité et 85 % des pénuries d'eau, à cause de la déforestation et de la disparition des zones humides remplacées par des cultures qui ont besoin d'être irriguées. L'extraction et la transformation primaire des métaux et autres minéraux est responsable de 20 % des impacts sur la santé liés à la pollution atmosphérique et de 26 % des émissions de carbone.

Le plus surprenant pour les auteurs a été l'énorme impact climatique de l'extraction de matières premières du sol et de leur préparation pour utilisation. Tous les secteurs confondus représentent 53 % des émissions de carbone du monde – avant même que l'on ne tienne compte des combustibles consommés.

« Je ne m'attendais pas à ce que la moitié de l'impact climatique soit attribué à l'extraction et à la transformation des ressources », a déclaré Stefanie Hellweg, l'une des auteurs de l'étude. « Elle lève le voile sur les ressources qui se cachent derrière les produits. En se concentrant sur eux, leur immense impact est devenu évident. »



Les sols, laissés pour compte de la stratégie de l'UE pour le climat

Le changement climatique provoque des dégâts sur l'agriculture, et l'utilisation des terres contribue au réchauffement de la planète. Pourtant, les sols attirent peu l'attention des décideurs politiques dans leur stratégie sur le climat.

Le document met en évidence des inégalités croissantes. Les habitants des pays riches consomment en moyenne 9,8 tonnes de ressources par an, soit le poids de deux éléphants. Ce chiffre est 13 fois plus élevé que celui des groupes à faible revenu. Une grande partie de ce phénomène est invisible parce qu'une grande quantité de matériaux est souvent nécessaire pour un petit produit final, tel qu'un téléphone portable.

Izabella Teixeira, ancienne ministre brésilienne de l'Environnement, a déclaré que le rapport soulignait comment les riches pays consommateurs ont exporté une pression environnementale vers les pays pauvres producteurs. Elle estime qu'il est temps de changer ce modèle qui s'approche dangereusement des limites du climat et de la biodiversité et qui est néfaste pour toute la planète. « Il faut du leadership pour cela car actuellement, les décisions sont prises en fonction du passé, il faut les tourner vers l'avenir. »

Reste à savoir d'où viendra ce leadership dans le contexte politique actuel, sachant que les États-Unis et le Brésil sabrent les réglementations environnementales existantes. La Chine avance sur les renouvelables et la pollution, mais sa croissance est encore plus gourmande en matières premières que les nations développées.

Selon les auteurs, il est essentiel de dissocier la croissance économique de la consommation de matières premières. Sans changement, la demande de ressources devrait plus que doubler pour atteindre 190 milliards de tonnes par an, les gaz à effet de serre augmenteraient de 40 % et la demande de terres augmenterait de 20 %.

Ils ont toutefois déclaré que ce scénario catastrophique pourrait être évité s'il y avait une transition plus rapide vers les énergies renouvelables, une planification urbaine plus intelligente pour réduire la demande de béton, des changements dans l'alimentation pour diminuer le besoin de pâturages et réduire les niveaux de déchets (actuellement un tiers de tous les aliments), et une attention accrue pour créer une économie circulaire qui réutilise davantage les matériaux.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							« Il est possible de croître différemment avec moins d'effets secondaires. Ce rapport prouve clairement que c'est possible et que la croissance en sera plus forte », a déclaré Janez Potočnik, coprésident de l'International Resource Panel et ancien commissaire à l'environnement de l'Union européenne. « Ce n'est pas un travail facile à faire, mais croyez-moi, le scénario alternatif est pire. »
Mail 153												X									X		<u>M. Patrick JEANMINET</u> CARRIERE GYPSE VAUJOURS GUISY Je suis contre cette nouvelle exploitation. Il n'y a aucune étude d'impact sur les nuisances sonores, jour et nuit, du passage des camions. De la destruction des chaussées par manque de respect : des chauffeurs vis à vis du code de la route, vitesses, poids à l'essieu et des arrêtés municipaux ou départementaux foulés aux "pieds" par l'exploitant. Nous avons subi à Livry ces nuisances pendant 25 ans, les maisons sont fissurées, les routes défoncées. La valeur immobilière a chuté.
Mail 154			X				X						X				X					X	<u>Mme Françoise BITATSI TRACHET- Conseillère municipale Livry-Gargan</u> Méfiance sur l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le fort de Vaujours Les réunions publiques avec Placoplâtres ne m'ont pas rassurée sur les absences de risques de l'exploitation d'une carrière de gypse sur le Fort de Vaujours, en effet : - Actuellement, pour visiter le site, il faut s'équiper de combinaisons de protection ; - Le médecin, payé par Placoplâtre, n'a pu réaliser qu'une compilation des statistiques disponibles à l'ARS et à l'ATIH des cas de cancers ces dernières années ; - Toutes les enquêtes et études réalisées sur les risques et les travaux de dépollution ont été financées par Placoplâtre ! - Aucune engagement de Placoplâtre sur l'absence de risque de fréquentation du site par les enfants lorsque dans 20 ans, ce site sera complètement végétalisé. Pour ces raisons, il me semble trop hâtif d'autoriser une exploitation à ciel ouvert sur un site pollué par les essais de la CEA - encore classé pour partie par secret-défense. Les risques sur l'environnement, la biodiversité, les populations environnantes (les poussières d'extraction voleront sur des dizaines de kilomètres) et les travailleurs sur le site, ne sont pas suffisamment et contradictoirement mesurés.
Mail 155			X									X					X				X		<u>M. Christian RILHAC</u> Rapport ministériel relatif à l'accidentologie dans les carrières, sur 20 ans... 95% d'accidents en carrière à ciel ouvert, toutes carrières confondues ! Ce rapport recense 148 accidents sérieux en...20 ans. Leur quasi-totalité s'est déroulée dans des carrières à ciel ouvert, presque tous liés aux manœuvres d'engins et aux dysfonctionnements d'installations, ou encore au non-respect des consignes de sécurité, c'est à dire indépendamment du fait d'être en milieu souterrain ou non Même si, malheureusement, on ne peut que déplorer l'accident mortel survenu en septembre 2019 dans une carrière souterraine de Placoplâtre, cela

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							reste une exception, et l'on pourrait trouver aussi des exceptions tragiques dans les carrières de gypse à ciel ouvert. On note en effet dans ce rapport que les accidents graves dans les carrières souterraines de gypse sont extrêmement rares : N° 34101 https://www.nord.gouv.fr/content/download/42504/291271/file/Accidentologie%20carri%C3%A8res.pdf S'agissant du risque "incendie" dans une carrière en cavages de première masse, il ne peut être lié qu'à un problème électrique ou à un engin à moteur thermique, quelle est la fréquence de survenue d'un tel problème dans une carrière Placoplâtre où toutes les conditions de sécurité sont effectivement réunies, où les installations sont surveillées, contrôlées très régulièrement ??? Il est très paradoxal et même impertinent d'avancer que les conditions de travail en cavages, au XXIème siècle, sont ou seraient mauvaises car ce sont celles observées actuellement à la Carrière de Bernouille, à la carrière de Corneilles, à la carrière du Massif de Montmorency, toutes gérées par Placoplâtre...alors doit-on penser que tous les ouvriers concernés seraient en insécurité et dans un inconfort tel qu'évoqué par certains contributeurs ? Etonnant, car de tout ce qui ressort des avis des salariés de Placoplâtre recueillis dans divers sites Internet, rien de cela n'est exprimé ... Des reportages concernant ces carrières les montrent bien au contraire archi-sécurisées, avec des engins de chantier protégés, des ouvriers très bien équipés notamment en EPI, un éclairage comme en plein jour, des systèmes d'aspiration et d'évacuation de poussières et fumées très performant, une aspersion judicieuse des sols pour plaquer les poussières retombantes... certes ce n'est pas une vie de bureaucrate, mais rien à envier avec les conditions de travail en carrière à ciel ouvert qui cumulent, répétons-le : - 2 mois de travail hivernaux avec températures avoisinant le zéro, voire négatives - 2 mois de travail printaniers avec vents et pluies - 2 mois de travail estivaux avec chaleurs et insolation - 2 mois de travail automnaux avec pluies et vents Les 4 autres mois avec météo plus ou moins aléatoire. Des terrains boueux, un albédo très fort, une exposition aux insectes piqueurs dont moustiques, une exposition aux poussières non contrôlable en dehors des pistes carrossables aspergées. Et autant de risques géotechniques qu'en souterrain du fait des fronts de taille. Les données statistiques le prouvent, l'immense majorité des accidents graves est observée en carrière à ciel ouvert... Donc, je demande à la Commission d'Enquête de bien vouloir considérer à sa juste valeur que la comparaison entre travail en cavages moderne, et travail à ciel ouvert moderne n'est pas en faveur du second, hormis bien sûr le fait qu'on n'est pas dehors avec les petits oiseaux, mais ce serait comme demander que les marins ne soient pas en mer, et ne pêchent plus qu'à la ligne. Ceci en plus de ce que le nombre d'emplois n'est pas menacé par une exploitation en cavages (au contraire, un peu plus de postes en souterrain) et que l'Entreprise n'est pas menacée de fermeture à court ou moyen terme (plus de 50 ans) ou long terme (plus de 100 ans) par un manque de gypse. Dans l'hypothèse d'un refus d'autorisation préfectorale, Placoplâtre modifierait sa demande pour une exploitation souterraine (+ ciel ouvert dans la Fosse) et s'attacherait aussitôt à travailler sur une demande d'exploitation vers la forêt de Bondy, avec en plus la perspective de l'extension en souterrain sous le Fort de Vaujours, puis probablement sous la parcelle dédiée à la centrale photovoltaïque... Aucun souci d'approvisionnement en circuit court et en gypse de qualité "plâtre" pour l'Usine de Vaujours !

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 156			X	X	X							X									X		<u>Mme Mireille LOPEZ – présidente de l'association de défense de l'environnement ADENCA</u> Dans l'état actuel du dossier, notre association donne un avis défavorable à l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert pour les raisons détaillées dans nos précédentes contributions et notamment pour les risques sur la santé et la sécurité des travailleurs du site et des riverains. En effet Placoplatre veut exploiter la 1^{ère} masse de gypse de sa carrière à l'explosif alors qu'il ne dispose pas d'informations suffisantes quant aux munitions et explosifs que l'armée française et allemande auraient pu laisser dans les sous-sols du Fort de Vaujours, puisque l'ETAT n'a pas levé le secret défense. L'étude hydraulique basée sur une pluie décennale est insuffisante, elle ne tient ni compte du réchauffement climatique, ni des dernières inondations importantes que les populations en aval de la future carrière ont subi ces dernières années. Placoplatre ne prévoit pas de contrôler les eaux souterraines dans le périmètre de sa demande. Placoplatre n'indique pas si la radioactivité sera contrôlée dans ses produits avant la sortie de l'usine.
Mail 157		X												X							X		<u>M. Jean Philippe DESTANG</u> L'exploitation de la carrière à ciel ouvert permet de récupérer 100% du gypse et facilite le transport par convoyeur électrique. Passer en souterrain (67% de gypse en moins extrait) signifierait l'ouverture d'autres carrières à plus court terme pour compenser l'écart d'exploitation. L'empreinte carbone par tonne de gypse serait plus élevée en souterrain. L'exploitation à ciel ouvert offre une dépollution contrôlée à court terme de cette friche ce qui sera un plus pour les communes une fois le chantier terminé.
Mail 158																							<u>M. Mohamed GAMMARA – Salarié et représentant de personnel et délégué syndical (CGT)</u> <u>Dito Mail n° ?</u>
Mail 159																							<u>Mme Mireille LOPEZ – présidente de l'association de défense de l'environnement ADENCA</u> <u>Dito mail n°156</u>
Mail 160												X	X									X	<u>M. Christian RILHAC</u> Accidentologie des carrières, Etude Géo + de janvier 2020, rapport R 1807 1301. V2 Base ministérielle ARIA Sur une base de plus de 40 000 accidents en 60 ans, extrait sur la décennie 2006/2016 Cette étude montre bien la très grande rareté des accidents notoires en carrière. Le document mis en pièce jointe, est un tableau mettant, de plus, en évidence que les accidents en exploitation souterraine sont 6 fois moins nombreux qu'en carrière à ciel ouvert (pour les carrières de roche massive dont le gypse) et 23 fois moins nombreux qu'en carrière à ciel ouvert toutes roches confondues. Il est donc bien clair que l'argument visant à faire valoir que les personnels travaillant en souterrain seraient plus exposés aux risques d'accident du travail notoire n'est pas un argument recevable. D'autant qu'aux inconvénients divers déjà cités en défaveur du travail à ciel ouvert, peut aussi s'ajouter le risque de foudroiement en cas d'orage subit, car sur le carreau géant et avec les promontoires divers, les personnels non abrités dans des véhicules formant cage de Faraday deviennent des cibles privilégiées par effet de pointe et de mouvement.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Concernant les accidents survenus dans domaine de l'extraction et du traitement de la "pierre" (roche massive, matériaux alluvionnaires, autres roches meubles, exploitations souterraines, etc.), les accidents recensés à ce jour sont au nombre de 115 sur une période de 10 ans (du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2016) dans la base de données ARIA. Le nombre d'accidents recensés sur cette même période est de 14 486. Le ratio d'accidents en carrière par rapport au nombre total d'accidents entre 2006 et 2016 est de 0,79%. Ces 115 accidents toutes carrières confondues sont synthétisés ci-dessous : Accident du travail en carrière ou mine 28 / 76 37 % Chute, projection, ensevelissement 26 / 618 4,20 % Explosion 6 / 1 249 0,48 % Incendie 28 / 6 843, 0,40 % Pollution 21 / 8 358 0,25 % Sur les 115 accidents recensés, 31 sont attribués aux carrières de roches massives soit environ le tiers. On compte en France environ 4 700 exploitations en activité selon « Minéral info » avec 2700 sites de carrières de roches massives. Compte tenu des 2 700 carrières de roches massives recensées sur le territoire national, la probabilité d'occurrence pour chaque famille d'accident sur une période de 10 ans est donc la suivante - Ensevelissement - Effondrement 5 sur 2 700 0,19 % - Incendie 5 sur 2 700 0,19 % - Utilisation des explosifs 4 sur 2 700 0,15 % - Installation de traitement de matériaux (trémie, choc, chute) 3 sur 2 700 0,11 % - Ligne électrique 2 sur 2 700 0,08 % Rapporté à l'échelle de probabilité quantitative définie à l'annexe I de l'Arrêté du 29 septembre 2005, les classes de probabilité sont les suivantes : Utilisation des explosifs 1,9 E-3 1,9 E-4 Improbable Installation de traitement de matériaux(trémie, choc, chute) 1,5 E-3 1,5 E-4 Improbable Incendie 1,5 E-3 1,5 E-4 Improbable Pollution 8 E-4 8 E-5 Très improbable Ensevelissement – Effondrement 8 E-4 8 E-5 Très improbable Ligne électrique 8 E-4 8 E-5 Très improbable Je demande donc à la Commission d'Enquête de bien vouloir tenir compte de cette observation objective soutenue par des statistiques ministérielles récentes de sorte à considérer que si l'on veut apprécier le critère accidentologie, le travail en carrière à ciel ouvert serait plus exposé qu'en souterrain. Et c'est heureux car Placoplâtre exploite trois grandes carrières en cavages... il n'y aurait donc aucune aggravation de risque d'accident du travail pour le personnel carrier à œuvrer dans une nouvelle carrière souterraine comparativement à ouvrir à ciel ouvert, ... presque le contraire même ! Et c'est là reconnaître sans hésiter le sérieux, la compétence et l'attention portée aux salariés de la Société Placoplâtre, il n'y a donc aucune raison de ne pas lui faire confiance pour une exploitation en cavages à venir.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires							
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.					



Vert-saint Denis le 05/01/2023

Mesdames et messieurs les commissaires enquêteurs

REPONSE A L'ENQUETE PUBLIQUE PRESENTEE PAR LA SOCIETE
PLACOPLATRE AFIN DE PERMETTRE L'EXPLOITATION, POUR UNE DUREE
DE TRENTE ANS D'UNE CARRIERE DE GYPSE A CIEL OUVERT SITUEE AU
NIVEAU DE LA FOSSE D'AIGUISY ET DE L'ANCIEN FORT DE
VAUJOURS COMPRENANT :

- une autorisation environnementale,
- une autorisation de défrichement,
- une dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats.
- une modification de l'arrêté inter-préfectoral n° 05 DAI 2IC 173 du 22 septembre 2005 instituant des servitudes d'utilité publique sur le terrain du fort de Vaujours.

Cet avis est émis par l'association de protection de l'environnement FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE ET MARNE.

FNE Seine-et-Marne fédère au niveau départemental des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle représente une quarantaine d'associations et des adhérents individuels soit plus de 2000 adhérents. Elle est agréée pour la protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement.

France Nature Environnement Seine-et-Marne Hôtel de ville 2, rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS
Tél 01 64 71 0378 Mail : fne77@orange.fr

Modification des servitudes d'utilité publique (SUP)

Afin, de stocker les déblais en provenance du Fort de Vaujours dans la fosse d'Aiguisey et d'évacuer des terres polluées, Placoplatre sollicite la modification des servitudes d'utilité publique instaurées par l'arrêté préfectoral 05 DAI 21C 173 du 22/9/2005.

Ces servitudes concernant les communes de Vaujours, Coubron (93) et de Courtry (77) ont été prises suite à la demande d'abandon du site déposée par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). L'utilisation des sols et du sous-sol est encadrée par des mesures de précaution étant donné les pollutions chimiques, pyrotechniques et radiologiques présentes sur le site qui a été le siège des études de détonique nécessaires à la mise au point et à l'amélioration de l'arme de dissuasion nucléaire française.

Nous constatons que :

- La demande de modification porte sur l'ensemble de l'emprise Placoplatre y compris le fort central qui se situe en dehors de la demande d'autorisation d'exploiter et dont l'exploitation éventuelle pourrait avoir lieu dans 30 ans. Si des reconnaissances de pollution ont été effectuées, à notre connaissance, aucune dépollution n'y a été entreprise et les méthodes validées préalablement par l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) qui seront employées pour les traiter, ne sont pas clairement exposées dans le dossier de demande de modification des SUP.
- Il convient de rappeler que le fort central a été le lieu d'expérimentations de tirs à froid chargés en uranium anthropique, aussi bien à l'air libre qu'en casemates et qu'en l'absence de levée du secret militaire subsistent de nombreuses zones d'ombre. D'autre part le fort hérite d'un passé militaire postérieur à la présence du CEA.
- Dans l'emprise du CEA, hors fort central, un certain nombre de zones n'ont pas été dépolluées. C'est notamment le cas de la zone A6 du bâtiment LG3 (Canon à Gaz), siège important et avéré de pollutions radioactives et chimiques d'après les études du pétitionnaire où aucune méthodologie validée n'est présentée (Page 32 dossier modification des SUP)
- Une note CRIIRAD en date du 15/12/2012 concernant le diagnostic radiologique des sols du bois Nord affirme que : « L'étude réalisée par GINGER DELEO n'est pas conçue pour permettre de répondre à la question de la contamination éventuelle des sols de ce terrain par de l'uranium anthropique ». (En annexe)
La CRIIRAD est un intervenant historique sur le fort de Vaujours reconnu pour son expertise scientifique. D'autre part, son laboratoire est agréé par

l'ASN pour les mesurages de la radioactivité de l'environnement mentionnés aux articles R. 1333-25 et R. 1333-26 du code de la santé publique.

Pour notre part, face à une polémique qu'il convient d'éclairer et un dossier qui comporte trop d'inconnues, nous émettons un avis défavorable quant à la modification des servitudes publiques sur le fort central qui nous semble prématurée et de très fortes réserves pour le reste du site. On peut d'ailleurs lire en page 65 Tome 1 étude d'impact : « Les travaux de démolition ne concerneront pas dans un premier temps le fort central et secteurs limitrophes (A6, A7 et A11). Des investigations complémentaires doivent y être menées au préalable. La démolition du fort central sera sollicitée dans le cadre d'une prochaine étude d'impact/étude sanitaire portant sur le périmètre d'étude et complétée au regard des résultats des investigations à venir »

- *Devant la remise en question par la CRIRAD de la méthodologie du diagnostic radiologique GINGER DELEO du « Bois Nord », Placoplatre envisage-t-il la mise en place d'une expertise contradictoire indépendante afin de valider son protocole? Cela nous semble indispensable.*
- *Comment Placoplatre justifie-t-il la demande de modification des servitudes sur le fort central et les secteurs limitrophes qu'alors à notre connaissance aucuns travaux n'ont été entrepris, qu'aucune méthodologie détaillée de dépollution validée par l'ASN n'a été présentée dans le dossier alors que le fort central est le siège des plus importantes pollutions notamment en matière radiologique ?*

Autorisation environnementale, demande de défrichement et de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats.

La demande d'autorisation environnementale porte sur le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert située sur les communes de Vaujours et Coubron (93), pour une surface de 42,6 hectares pour une durée de 30 ans. .

Pour le futur, Placoplatre indique vouloir étendre l'exploitation à ciel ouvert sur la commune de Courtry (77) pour une surface de 20,8 hectares, pour une période supplémentaire de dix-huit années. Cette surface bien que non comprise dans la demande d'exploitation fait partie de l'étude d'impact.

France Nature Environnement Seine-et-Marne Hôtel de ville 2, rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS
Tél 01 64 71 0378 Mail : fne77@orange.fr

Sans nier l'importance de l'intérêt général liée à l'exploitation du gypse du massif de l'Aulnay, nous sommes défavorables au projet présenté par la société Placoplatre du fait principalement de la méthode d'exploitation proposée : c'est à dire à ciel ouvert et non en cavage souterrain pour les raisons suivantes :

1-Présence d'une importante population située à proximité du site :

- Même si la butte de l'Aulnay est non urbanisée au droit du site, il n'en demeure pas moins que les premières habitations se situent à 600 mètres environ et qu'une importante population vit à proximité immédiate : dans un rayon rapproché inférieur à 3 kilomètres résident plus de 47 000 personnes soit une population supérieure à la ville de Melun : Vaujours : 7181h, Coubron : 4963h, Courtry : 6698h, Villeparisis : 26580h et une partie de Tremblay en France : 10000h environ (chiffres INSEE 2019).
- L'étude d'impact chapitre « Environnement Humain » (Tome 2, partie 4, page 36), ne chiffre que la population des communes dont le territoire est concerné par la demande mais ignore les populations de Villeparisis et Tremblay en France pourtant situées dans un même rayon donc soumises aux mêmes risques sanitaires et nuisances....On compte néanmoins malgré ce parti pris discutable pas moins de 14 établissements scolaires dans un rayon de 1,8 km (Tome2, Partie 4, page 42)....
- Même si une carrière à ciel ouvert est cadrée par la réglementation, elle n'en demeure pas moins polluante et reste une source émettrice de poussières notamment de particules type PM10 (Inférieures à 10 microns) qui sont scientifiquement prouvées néfastes pour la santé respiratoire. (Pour mémoire Airparif indique que 15% des PM10 d'Ile de France sont générées par les carrières et les chantiers).
- D'autre part, si Placoplatre affirme par expérience maîtriser les émissions de particules de ces carrières voisines, cette maîtrise n'en reste pas moins sujette à critique : https://actu.fr/ile-de-france/claye-souilly_77118/seine-et-marne-bois-fleuri-sous-la-poussiere-d-une-carriere-les-maires-reagissent_35583568.html

Pour conclure : l'impact sanitaire par émission de poussières sera de toute évidence bien supérieur en exploitation à ciel ouvert qu'en exploitation souterraine ce qui ne nous semble pas souhaitable au sein d'un milieu urbanisé particulièrement peuplé déjà soumis à une qualité d'air très médiocre.

- *Placoplatre doit présenter un tableau comparatif des émissions de poussières liées aux deux types d'exploitation.*

- *Concernant le contrôle des poussières PM10 proposé par l'exploitant (Tome 2, partie 5F page 150), pourquoi ne sont-elles pas identiques aux fréquences de contrôle des émissions des retombées atmosphériques totales réglementaires c'est-à-dire dans tous les cas à minima d'une fréquence semestrielle ?*
Pour la transparence, une transmission au service des installations classées et une présentation à la commission locale de concertation et de suivi nous semblent nécessaires. Placoplatre s'engage-t-il en ce sens ?

- *Placoplatre peut-il indiquer si son activité sera modulée en cas de dépassement du seuil d'alerte de pollution aux particules PM10 (la procédure est déclinée par arrêté inter-préfectoral pour l'Île-de-France ([arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2016](#))). Cela nous semble plus que souhaitable et doit être prescrit dans l'AP d'autorisation étant donné le contexte urbain et l'importante présence de lieux sensibles à proximité immédiate.*

2- Un territoire particulièrement impacté par les activités industrielles :

Les associations de défense de l'environnement locales sont excédées par l'accumulation des nuisances environnementales présentes sur ce secteur de la butte de l'Aulnay qui dégrade la qualité de vie des habitants et la biodiversité locale sur une distance continue allant de Vaujours jusqu'à Villevaudé :

- L'usine de production Placoplatre et l'exploitation/remise en état de la carrière de Bernouille.

- Le site SUEZ Villeparisis : installation de stockage de déchets dangereux dont déchets à radioactivité naturelle renforcée, usine de stabilisation, transit d'ordures ménagères et d'amiante localisée sur l'emplacement d'une ancienne carrière de 44 hectares.

- La plateforme de concassage de béton Clamens Villeparisis sur 9 hectares

- La carrière Placoplatre Bois le Comte 64 hectares et son extension récente de 50 hectares bois Gratuel nécessitant le déboisement de 19 hectares avec dérogation

à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats

- La carrière de gypse ETEX ex Lafarge du Pin et son usine. sur 70 hectares environ

Une nouvelle exploitation à ciel ouvert rajoutera de toute évidence pour les populations vivant à proximité, quoi qu'en dise le dossier de demande d'autorisation, de nouvelles pollutions se cumulant à celles déjà fortement présentes et une aggravation des impacts sur le paysage et les écosystèmes locaux ce qui dans le contexte précédemment décrit n'est pas acceptable.

3- Une gestion des eaux pluviales de la carrière discutable quant au risque inondations.

Il convient de situer la demande d'exploitation dans un contexte de fragilité des communes situées au bas de la butte en matière d'inondation où de multiples déclarations récentes d'état de catastrophe naturelle ont eu lieu.

Cependant les études hydrauliques réalisées font référence :

- A une occurrence de pluies décennales (Tome2, partie F, page40) jugées dorénavant comme insuffisante dans beaucoup d'instructions de dossiers relatifs à des ICPE.
- D'autre part à une période de données de pluviométrie trop ancienne allant de 1974 à 2001 (Rapport Antéa, Annexe 22, Tome2, partie 6, pages 21-22)

Ces critères servant de base à l'étude sont sujets à caution étant donné les modifications climatiques actuelles allant vers une augmentation des phénomènes extrêmes.

➤ *Placoplatre peut-il justifier de la pertinence des critères retenus d'occurrence décennale et de pluviométrie aillant une période d'arrière de 10 ans par rapport aux mesures actuellement disponibles ?*

Il nous semble indispensable de reprendre cette étude afin de mieux cadrer le risque inondation.

4- Un site écologiquement remarquable

Il est à noter que le site objet de la demande est un site écologiquement remarquable de par :

- sa localisation (Pages 19 à 21, Tome5 partie 1) :
 - en limite du bois de Berdouille classé Natura 2000.
 - pour partie inclus au sein de deux périmètres de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
 - comme le détermine le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'île de France, le site est concerné par un réservoir de biodiversité qui est de plus parcouru par corridor écologique traversant la butte de l'Aulnay
- sa flore et sa faune ont été recensées sur l'ensemble de l'aire d'étude (Tome 5, partie 1, pages 2 et3) :
 - pour la flore, 248 espèces
 - concernant la faune : 162 espèces animales

Le projet tel qu'il est présenté nécessite :

- des opérations de défrichement sur une surface de 5,6 hectares en plus des 2,05 hectares qui ont déjà été autorisées précédemment (Arrêté préfectoral n° 2012-1605) soit 7,65 hectares de boisement, représentant 17 % de la surface du site.
- une dérogation au titre du code de l'environnement pour la destruction d'habitats et la perturbation intentionnelle d'espèces protégées : 7 espèces de chauves-souris, 23 espèces d'oiseaux nicheurs et 2 espèces de mammifères terrestres (hérissons et écureuils).

Pour le défrichement :

Si Placoplatre indique dans son étude d'impact (Tome2, partie 4 E, page 76) que son projet est compatible avec le SDRIF car le gypse présent sur le massif de l'Aulnay est d'intérêt national et européen, Placoplatre oublie de préciser que selon la carte de destination des sols du même SDRIF (Tome2, partie 4 page 77) le projet se localise dans une zone où les espaces boisés et les espaces naturels sont à préserver et à valoriser. Le projet de carrière à ciel ouvert ne va nullement dans le sens de la préservation des boisements présents...

- *Comment Placoplatre justifie-t-il l'articulation de son projet de carrière à ciel ouvert avec le SDRIF en matière de **préservation** des massifs boisés et des espaces naturels présents sur le site ?*

Placoplatre propose en matière de reboisement des mesures de compensation correspondant au strict minima prévu par la loi dont 1/3 environ seront des mesures complémentaires effectuées en dehors du site. (Tome 4, page 39).

➤ *Etant donné l'impact global de Placoplatre sur l'ensemble du massif de l'Aunay nous demandons que la compensation forestière complémentaire soit exclusivement localisée dans un périmètre suffisamment rapproché du site d'exploitation.*

Cette localisation ne doit pas être une option préférentielle comme indiqué dans le dossier (Tome 4, page 39) mais un engagement de Placoplatre.

Placoplatre a t'il déjà prospecté en ce sens puisqu'il est censé mettre en œuvre cette mesure au maximum un an après l'obtention de l'autorisation éventuelle de défrichement ?

Pour la Biodiversité,

- Une carrière à ciel ouvert en exploitation est le règne du minéral : c'est-à-dire qu'elle correspond sensiblement au degré zéro en matière de biodiversité. Celle présente sur le site d'exploitation, sera donc réduite à un moment ou à un autre à néant mis à part le maintien d'une petite surface de souterrains destinés aux habitats des chauves-souris. Surface cependant jugée insuffisante par le Conseil National de Protection de la Nature pour assurer le maintien en état des populations présentes.
- D'autre part la continuité écologique reliant les réservoirs de biodiversité de Seine et Marne à ceux de Seine Saint Denis sera rompue.
- Même si Placoplatre nous présente une remise en état coordonnée avec l'exploitation, le dossier souligne que la topographie du site n'est pas propice à cette pratique, on peut lire à ce sujet (page 111, tome2 Partie 5F) « Cependant compte tenu des contraintes d'exploitation, il sera nécessaire de laisser une surface importante en cours d'exploitation » et de constater comme indicateur que la plus grande part de reboisement du site ne commencera qu'à partir de 25 ans d'exploitation (Tableau page 39, Tome4) sans même envisager l'extension future qui impacterait la butte pour plus de 48 ans.....

Autrement dit Placoplatre nous propose une exploitation du gypse inadaptée aux caractéristiques du site conduisant à une « réhabilitation » sur le long terme incompatible avec l'urgence environnementale actuelle : lutte contre le changement climatique, effondrement de la biodiversité et des écosystèmes clairement admis par l'ensemble de la communauté scientifique.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 162			X					X											a			X	José – Courtry Habitant de Coubron depuis mon plus jeune âge et de Courtry actuellement, je souhaite que madame la préfète de Seine-et-Marne et le préfet de Seine-Saint-Denis rendent une décision contre l'exploitation da carrière à ciel ouvert par Placo compte tenu de l'exploitation du site par le CA pendant des années et le risque d'exposition à des particules inconnues demain par l'enlèvement des terres et le terrassement. Il est important de mettre en avant le principe de précaution compte tenu de la population importante. Pour la partie économique et les emplois pourquoi ne pas renouveler l'expérience de la sauvegarde du Bois de Bernouille à Coubron en autorisant l'exploitation en souterrain avec des contrôles très renforcées et indépendants.
Mail 163			X			X		X				X										X	Emmanuelle Robin – Montreuil Une carrière à ciel ouvert générera forcément une pollution atmosphérique significative, ainsi que la production de poussières qui viendront s'ajouter à l'atmosphère déjà chargée de l'Ile-de-France, en dépit des assurances de l'entreprise et des « procédés modernes » employés. Procédés qui consistent pour l'essentiel à « mouiller » le gypse pendant l'exploitation pour éviter trop de poussière. Donc, ces procédés impliquent une grosse utilisation d'eau et une dépollution de celle-ci à assurer ensuite. • L'ouverture de la carrière à ciel ouvert implique la destruction totale d'une partie de la forêt de Bondy (appartenant à la région Ile-de-France et gérée par l'Agence des espaces verts), alors que le réchauffement climatique exige la bonne conservation des arbres adultes pour aider à rafraîchir l'atmosphère en été. Un carrière à ciel ouvert implique aussi le creusement et le déménagement de la terre sur une vingtaine de mètres de profondeur avant d'atteindre les premières couches de gypse. Avec le défilé de camions que cela implique... en plus de ceux qui transporteront ensuite le gypse. • Sur son site Internet, Placoplatre met en avant « la récupération de plâtre et sa réutilisation via des procédés industriels éprouvés, (qui) peut couvrir largement les besoins en plâtre »... mais l'entreprise oublie son verbiage greenwashing dès qu'il s'agit d'investir concrètement et privilégie l'ouverture d'une carrière à ciel ouvert pour « nourrir » son usine... • L'ouverture de cette carrière inciterait les entreprises du bâtiment à ne pas investir sur les filières de matériaux biosourcés et le bois pour remplacer le béton. Et ce, pendant 40 ans... Le projet prévoit de démolir des bâtiments existants (dont ceux qui ont accueilli des expériences nucléaires jusqu'en 1997), puis « finaliser la dépollution ». Dans une quarantaine d'années, Placoplatre promet de « remettre en l'état le site ». Mais la société est loin d'avoir été exemplaire sur ce plan par le passé.
Mail 164	X		X				X														X		M. Nathalie JOLI, Association ALEC, Livry-Gargan Il me paraît prématuré d'autoriser l'exploitation d'une carrière sur un terrain sur lequel toute la lumière n'a pas été faite. En effet, les réunions publiques n'ont en rien assuré l'absence de risques radiologiques pour la population et pour les salariés qui y travailleraient. Une partie du dossier est toujours classée secret Défense et tant que la vérité ne sera pas connue, le doute subsistera. Les résultats sur la santé donnés par le médecin, missionné par Placoplatre, lors de la réunion publique à Bobigny, ne sont pas convaincants. Il ne s'agit pas d'une étude ou d'une enquête mais d'une synthèse de données concernant l'ensemble de 14 communes et non des communes les plus proches et donc les plus à risque. Le projet est ancien, il avait été mis de côté il y a quelques années, et aucun nouvel élément n'est apparu quant à la sécurité du site. Il n'y aurait soi-disant aucun risque mais il est tout de même nécessaire de porter un équipement spécial lors des visites. Il y a trop d'éléments contradictoires. Les servitudes sur le site sont toujours d'actualité et il n'y a aucune assurance

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							quant à leur levée, ceci, même pendant et après l'exploitation. De plus, les conséquences sur l'environnement et sur la biodiversité ne sont que peu évoquées et il faudrait attendre une vingtaine d'années avant que les terrains soient à nouveau plantés. En fait, aucune analyse précise des sols et des sols avoisinants n'a été faite, juste des échantillons, il apparaît très scabreux d'exploiter ce terrain (cédé à Placoplâtre par l'Etat sans être dépollué), de remuer ce sol sans être certain de protéger la population qui se trouve à proximité. Ce dossier apparaît comme peu sérieux, mon avis est totalement défavorable à ce projet au regard des informations fournies.
Mail 164			X					X				X							a		X		<u>Laurent, Conseiller municipal de Livry-Gargan</u> Je suis opposé à l'exploitation du site car , comme cela est résumé par de nombreuses personnes avant moi , le doute subsiste , sans parler des à-côtés à ne pas négliger, comme les nuisances diverses pour les riverains et l'environnement (la première contribution sur le réseau de grottes souterraines est très intéressante). De plus , je rappellerai que des précédents historiques incitent à la plus grande prudence , ce qui me pousse à moderniser notre proverbe national: "Chat amianté craint l'eau froide"
Mail 165																				X			<u>M. Sylvain MAZUEL, Paris</u> Je soutiens de projet de carrière de gypse de Vaujours – Guisy. Celui-ci permet de favoriser un circuit court, la carrière étant située à une distance proche de l'usine. Par ailleurs, les études et travaux de dépollution de l'ancien CEV (Centre d'études de Vaujours) sur les aspects radiologiques ont été réalisés sur site avec une grande rigueur en respectant la Doctrine de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) en matière de sites et sols pollués.
Mail 166																X			a	X			<u>Jeremy- Bussy-Saint-Georges</u> Pas de problèmes pour les riverains, et utile pour l'emploi dans les alentours
Mail 167			X					X							X						X		<u>M. Claude CHAUVET, Sevran</u> Compte tenu des avis des associations environnementales (notamment FNE et CRIIRAD), il me semble prématuré d'autoriser cette exploitation de gypse à ciel ouvert. En effet outre les incertitudes sur la pollution radioactive, le dérangement de l'habitat des chiroptères peut entraîner des conséquences indéterminées, à proximité de zones urbaines denses. Je me réfère en cela au récent article publié par le quotidien Le Monde, permettant de les lier à l'émergence des épidémies. De plus une exploitation à ciel ouvert la dissémination de fines particules ayant un impact probable sur la santé.
Mail 168			X	X		X		X	X			X									X		<u>M. Pierre BERNARD, Commune de Claye-Souilly</u> Avis défavorable du conseil municipal de Claye-Souilly Veuillez trouver ci-joint l'avis de la commune de Claye-Souilly. Pièce jointe :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY – 77410 –

Séance du 12 décembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION 6 décembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SERVIERES, Maire.													
DATE DE L’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION 6 décembre 2022	PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BOUSSANGE, BROUET-HUET, JACQUIN, DAVID-THEUNYNCK, MONTI, THIEDEY, THIERRY, PERRIGAULT, PONCELET, PLOMMET, ROUSSEAU, BOUILLENNEC, POULET, LA BELLA, GABILLET, MANDIN, AMRANI, ELOIDIN, COLLONGE, DOMINGUES.													
NOMBRE DE CONSEILLERS En Exercice : 33 Présents : 21 Votants : 25	ABSENTS REPRÉSENTÉS : <table><tr><td>Monsieur DENEUVILLE</td><td>par</td><td>Monsieur PONCELET</td></tr><tr><td>Madame POULAIN</td><td>par</td><td>Madame THIERRY</td></tr><tr><td>Madame FORNAGE</td><td>par</td><td>Madame POULET</td></tr><tr><td>Madame NOWAK</td><td>par</td><td>Monsieur ROUSSEAU</td></tr></table> ABSENTS EXCUSÉS : Madame LETELLIER Monsieur OURY Monsieur FINA Madame PASQUIER Madame NICOLLE Madame ZATARA Monsieur SODANO Monsieur HEE		Monsieur DENEUVILLE	par	Monsieur PONCELET	Madame POULAIN	par	Madame THIERRY	Madame FORNAGE	par	Madame POULET	Madame NOWAK	par	Monsieur ROUSSEAU
Monsieur DENEUVILLE	par	Monsieur PONCELET												
Madame POULAIN	par	Madame THIERRY												
Madame FORNAGE	par	Madame POULET												
Madame NOWAK	par	Monsieur ROUSSEAU												
Secrétaire de séance : Madame DAVID-THEUNYNCK														

AVIS DEFAVORABLE AU
PROJET PORTE PAR LA
SOCIETE PLACOPLATRE
D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE ET
DE MODIFICATION
D'ARRETE DE SERVITUDE
D'UTILITE PUBLIQUE POUR
L'EXPLOITATION D'UNE
CARRIERE DE GYPSE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitude d'utilité publique pour l'exploitation d'une carrière de Gypse ;

CONSIDERANT, sur la forme que le dossier soumis à enquête publique est à la fois volumineux et complexe ; qu'il n'est pas de la compétence technique et scientifique des services municipaux ou même de la population que de contre argumenter ; qu'une

Accusé de réception en préfecture
077-217701184-20221212-CM2022-144-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

[illegible]

[illegible]

DELIBERE

A l'unanimité,

EMET un avis défavorable à la solution de mine à ciel ouvert particulièrement nocive pour le site, pour la biodiversité y résidant et pour les habitations voisines ;

DEMANDE à prolonger la durée de l'enquête publique ;

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant désigné par lui, à représenter la commune dans toutes manifestations en lien avec ce projet d'autorisation ;

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant désigné par lui, à suivre la procédure, notamment en signant courriers, actes, ou pétitions relatives à ce projet d'autorisation, dans la limite de la position de la commune ici déclarée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



La secrétaire de séance,

Bénédicte DAVID-THEUNYNCK



Le Maire,

Jean-Luc SERVIERES

Accusé de réception en préfecture
077-217701184-20221212-CN2022-144-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 170			X																	X			<u>M. Vincent DELARCHE, Chelles</u> En colère !! Je suis sidéré de voir cet acharnement qu'ont certain à s'en prendre aux industriels. Tout le monde parle de profit mais sans profit il n'y a pas d'industrie ! Certes, je suis d'accord qu'il ne faut pas laisser faire tout et n'importe quoi mais là, on ne va pas déforester l'Amazonie ou une forêt primaire ! On parle d'un ancien centre d'essai atomique soi-disant dépollué par les autorités compétentes de l'époque.... C'est en creusant que Placo à découvert des objets contaminés, alors que serait-il advenu si Placo n'avait pas fait l'acquisition du terrain ? On le croyait dépollué.... Alors on laisse planer le doute? On ne touche pas à la surface afin de ne pas découvrir d'autres surprises ? C'est alarmant ! Quant aux mairies qui se vantent de dire NON au projet pour plaire à l'opinion publique ou gagner des voix, c'est révoltant ! Il est temps d'ouvrir les yeux, combien de temps faut-il pour que les objets irradiés perdent leur dangerosité ? Des milliers d'années.... Alors il faut voir ça sur un plus long terme, que deviendra ce terrain dans 100 ans, 1000 ans ? Des habitations, des champs de cultures ? On ne sait pas et on aura oublié tout ce qui s'y est passé... En créant une carrière à ciel ouvert, toute la terre sera enlevée et le doute sera levé. On a fait des essais atomiques dans ce terrain alors il faut être pragmatique, il vaut mieux "sacrifier" ce qu'il y a maintenant pour redonner à ce lieu un avenir sain. Alors, oui, je suis en colère, il est temps de réparer les erreurs du passé et savoir prendre ses responsabilités sans se soucier de sa propre personne mais de prendre de vraies décisions pour l'avenir. L'arrivée de Placo sur ce lieu est providentielle, à l'heure où la crise énergétique frappe notre pays, il est temps d'épauler nos industriels Français. Que serait notre pays sans ces grandes entreprises ? Plus pauvre et plus dépendant des industries étrangères. Donc OUI, faisons confiance à Placo !
Mail 171							X												a		X		<u>Jocelyne, Livry-Gargan</u> Résolument opposée à ce projet pour toutes sortes de raisons dont les conséquences néfastes pour l'environnement et les populations par la pollution que cela engendrerait. La planète est en train de "crever" et par ce projet, on veut accélérer le mouvement !!!
Mail 172			X																	X			<u>Mme Audrey LUIS FERREIRA, Gagny</u> Je porte à la connaissance de la Commission d'Enquête que l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (OFREMI) a été officiellement lancé à Paris le 29 novembre 2022 en présence d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, et de Roland Lescure, ministre délégué à l'Industrie. Initié par le gouvernement à l'issue du rapport Varin sur la sécurisation des approvisionnements en métaux critiques, cet observatoire rassemble les compétences des principaux acteurs français sur l'analyse des chaînes de valeur des métaux stratégiques. Associant les pouvoirs publics et les principales filières industrielles, il va mettre à disposition de ses partenaires une veille stratégique, économique et technique des chaînes mondiales d'approvisionnement et des besoins actuels et futurs du secteur industriel afin de produire des analyses de risques nécessaires à toute décision d'investissements. Alors que les tensions géopolitiques et les politiques de transition énergétique et numérique accroissent nos besoins en ressources minérales, les perturbations géopolitiques, sociales, logistiques et climatiques fragilisent nos approvisionnements et interrogent notre souveraineté et l'autonomie de nos filières industrielles.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Face à cette situation, l'OFREMI va permettre de développer et mutualiser des outils d'analyses stratégiques et prospectives afin de fournir des éléments de décisions aux acteurs publics et privés. Les ressources minérales françaises pour l'industrie mais en particulier les ressources minérales pour les produits du bâtiment, dont font partie le gypse et l'anhydrite, s'inscrivent directement dans cette stratégie mise en place par le gouvernement : souveraineté, autonomie, économie des ressources naturelles primaires, intégration des ressources secondaires dans le respect des enjeux environnementaux. Dans le cadre de l'urgence climatique actuelle les produits plâtre en en particulier le placo sont des supports essentiels à l'habitat durable, à la construction légère et aux produits d'isolation (y compris les biosourcés). Le projet d'exploitation à ciel ouvert de Vaujours porté par placoplâtre s'inscrit, je pense, pleinement dans cette stratégie. J'émet donc un avis très favorable pour ce projet. Pièce(s) jointes(s) :



Paris, le 29 novembre 2022

Lancement de l'OFREMI : l'intelligence minérale pour sécuriser les approvisionnements de l'industrie française

L'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (OFREMI) vient d'être officiellement lancé à Paris en présence d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, et de Roland Lescure, ministre délégué à l'Industrie. Initié par le gouvernement à l'issue du rapport Varin sur la sécurisation des approvisionnements en métaux critiques, cet observatoire rassemble les compétences des principaux acteurs français sur l'analyse des chaînes de valeur des métaux stratégiques. Associant les pouvoirs publics et les principales filières industrielles, il va mettre à disposition de ses partenaires une veille stratégique, économique et technique des chaînes mondiales d'approvisionnement et des besoins actuels et futurs du secteur industriel afin de produire des analyses de risques nécessaires à toute décision d'investissements.



Lancement de l'Ofremi avec les membres fondateurs et les filières industrielles et les ministères concernés, le 29 novembre 2022. © BRGM - C. Boucley

Animé par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), l'OFREMI associe également les compétences du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (IFPEN), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Institut français des relations internationales (IFRI), du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Lancé avec le soutien du comité stratégique de filière (CSF) Mine et Métallurgie, l'OFREMI a pour mission de renforcer la résilience et la souveraineté des filières industrielles stratégiques françaises en les aidant à sécuriser leur approvisionnement en ressources minérales.



COMMUNIQUÉ de presse



Alors que les tensions géopolitiques et les politiques de transition énergétique et numérique accroissent nos besoins en ressources minérales, les perturbations géopolitiques, sociales, logistiques voire climatiques fragilisent nos approvisionnements et interrogent notre souveraineté et l'autonomie de nos filières industrielles. Face à cette situation, l'OFREMI va permettre de développer et mutualiser des outils d'analyses stratégiques et prospectives afin de fournir des éléments d'analyse en amont des décisions aux acteurs publics et privés.

« Il n'existait pas dans notre pays de structure permettant de développer des analyses technico-économiques et stratégiques permanentes sur la question des approvisionnements en matières premières couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'offre à la demande et ce pour les différentes filières industrielles françaises. En réunissant les principaux experts de ces domaines, l'OFREMI permettra de fournir de manière continue aux pouvoirs publics et aux filières industrielles des analyses stratégiques à haute-valeur ajoutée et pluridisciplinaire pour alimenter la réflexion collective et permettre l'identification des fragilités potentiellement masquées, la diversification des filières d'approvisionnement et les éventuelles décisions d'investissements », explique Christophe Poinssot, Directeur Général Délégué du BRGM qui a porté le développement de l'Observatoire.

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

« Le lancement de l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles, que j'ai appelé de mes vœux, est une excellente nouvelle. Je souhaite qu'il devienne le bras armé de notre stratégie nationale minière, industrielle et énergétique, afin d'accroître notre maîtrise de la chaîne de valeur des métaux critiques. C'est indispensable pour accélérer notre transition énergétique et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. C'est pour cette raison que je porte ce combat depuis plusieurs années, tant au niveau français qu'au niveau européen ».

Roland Lescure, ministre délégué à l'Industrie

« C'est ma conviction profonde que pour réindustrialiser la France, nous devons miser sur l'industrie bas-carbone qui est la frontière technologique de demain. Cette industrie reposera largement sur les métaux critiques, composants essentiels des batteries, des moteurs électriques ou des puces électroniques, dont il sera crucial de sécuriser l'approvisionnement face aux chocs d'une économie mondiale plus incertaine. Il sera tout aussi crucial que l'exploitation de ces ressources qui permettent la transition écologique soit réalisée de manière responsable, avec les mêmes normes environnementales partout dans le monde, que ce soit en Europe ou en dehors. Cette stratégie ambitieuse requiert la collaboration de tous : scientifiques, industriels, financiers, diplomates. C'est le rôle de l'Observatoire que nous lançons aujourd'hui de rassembler tous ces acteurs autour de cette ambition : « un approvisionnement résilient et responsable en métaux critiques pour l'industrie française ».

Outre les actions de fond, une « ligne directe » sera aussi créée afin de répondre rapidement au besoin de l'industrie ou de la puissance publique. *« Avec l'OFREMI, nous pourrions mobiliser une force de travail pluridisciplinaire d'environ 25 experts répartis dans les 6 établissements partenaires et couvrant les champs de l'économie des marchés, de la géologie des ressources, des technologies clés d'aujourd'hui et de demain pour l'industrie, des risques géopolitiques ou des impacts environnementaux. Si des tensions ou une crise devaient intervenir, nous serions en mesure d'apporter un éclairage rapide pour aider les acteurs publics et économiques à définir les meilleurs réponses possibles »,* souligne Stéphane Bourg, le directeur de l'OFREMI au sein du BRGM.



COMMUNIQUÉ de presse



« Le programme de travail de l'Observatoire sera déterminé par l'ensemble des parties-prenantes, tant publiques (représentant l'ensemble des ministères impliqués dans les problématiques liées aux matières premières) que privées, à l'instar du groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), de l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) ou de la plate-forme automobile (PFA) », insiste Bruno Jacquemin, Délégué général de l'alliance minerais, minéraux, métaux (A3M) et délégué permanent du CSF Mine & Métallurgie, fortement investi dans la structuration des partenariats privés de l'OFREMI.



Table ronde avec les représentants des ministères impliqués lors du lancement de l'Ofremi. © BRGM - C. Boucley

À PROPOS

Le BRGM

Le BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de la Transition écologique, et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance est l'établissement public de référence pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Il remplit diverses missions : recherche scientifique, appui aux politiques publiques, recherche partenariale, coopération internationale et aide au développement, prévention et sécurité minière, formation supérieure. C'est le service géologique national français. Retrouvez plus d'informations sur www.brgm.fr et sur [@BRGM_fr](https://twitter.com/BRGM_fr)

CONTACT PRESSE

BRGM : presse@brgm.fr / 02 38 64 46 65



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 173			X					X									X			X			<u>M. Stéphane MINGO, Courbevoie</u> Je suis favorable à ce projet qui permet d'associer le soutien de notre industrie et la préservation de l'environnement. La société Placoplatre est connue et reconnue pour son sérieux dans la mise en œuvre des démarches environnementales liées à l'exploitation de ses carrières. Ce projet d'avenir est essentiel pour le territoire. Il permettra d'alimenter l'usine de Vaujours située à 500m de la carrière et permettra la dépollution définitivement de l'ancienne friche industrielle abandonnée.
Mail 174			X															a		X			<u>Emmanuelle, Houilles</u> Très beau projet Entreprise respectueuse des personnes et de l'environnement qui a démontré son savoir-faire et sa fiabilité.
Mail 175			X													X		a		X			<u>Marie-Pascale - Paris</u> Je suis favorable à cette exploitation. Il est indispensable dans le contexte actuel que nous connaissons de conserver nos industries françaises et les emplois tant directs qu'indirects qu'elles génèrent. L'exploitation de cette future carrière permet d'approvisionner l'usine de Placoplatre de Vaujours sans transports longs et polluants. De plus Placoplatre produit ses plaques en partie en recyclant les déchets de plâtre. Tout cela est vertueux. Enfin, cela permet d'assainir un lieu qui a été pollué par le CEA. Il n'y a donc que des avantages.
Mail 176			X										X			X		a		X			<u>Martin - Malakoff</u> Je suis favorable à ce projet, qui après étude, répond à mes attentes. Il ne faut pas s'opposer systématiquement à un projet industriel : - Le refus ne ferait que générer plus d'émission Carbone (proximité carrière / usine) Il permet la préservation de l'emploi direct chez Placoplatre, mais aussi indirect: sous-traitants, clients, transporteurs, poseurs...etc. - Il permet de maintenir cette activité industrielle en France - Placoplatre est conscient des enjeux environnementaux. J'ai eu l'opportunité de visiter l'ancienne carrière de Corneilles qui est reboisée, réaménagée...etc. J'espère que ce projet verra le jour.
Mail 177			X					X												X			<u>M. Hervé CODRON - Paris</u> Projet d'approvisionnement incontournable en Matières Premières pour un site industriel essentiel à la résolution des problématiques énergétiques. Gestion d'un site dans les bonnes règles environnementales sous le contrôle des services de l'Etat.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé		
Mail 178			X	X		X								X			X			X			<u>M. Stéphane TROUSSEL, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis</u> Dans le cadre de l'enquête publique que vous conduisez, je souhaite vous exprimer mes plus vives réserves concernant le projet d'exploitation de la carrière de gypse à ciel ouvert, située sur les communes de Coubron, de Vaujours et de Courtry, par la société PLACOPLATRE. Le Département de la Seine-Saint-Denis ne peut effet pas se dessaisir de ce dossier alors que les effets du changement climatique, dus en grand partie aux activités industrielles polluantes, ont déjà de graves répercussions sur l'environnement, mais aussi sur la santé et le bien-être des habitantes et des habitants du territoire. Ce projet interroge d'abord au regard de son bilan carbone pour un site qui est prévu d'être exploité pendant 42 ans. La carrière nécessitera le déplacement de plus de 52 millions de tonnes de terres pour exploiter le gypse et remettre le site dans son état dit « initial », soit 1,20 fois la masse de déblais généré par les travaux du Grand Paris Express. Alors que le déploiement des transports en commun remplit un objectif d'intérêt général, le projet porté par la société PLACOPLATRE répond à des enjeux privés qui vont continuer d'alimenter les inégalités environnementales en Seine-Saint-Denis. Ensuite, et comme le note l'Autorité environnementale dans son avis rendu le 13 juillet 2022, l'étude d'impact présente de nombreuses insuffisances notamment au regard de la gestion des eaux. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) notait déjà, dans un courrier du 11 mai 2021, que « des suintements de la nappe des calcaires de Brie sont susceptibles de se produire, principalement après l'aménagement des talus, et d'entraîner des polluants chimiques et éventuellement radiologiques vers la fosse. Si un tel suintement apparaissait, PLACOPLATRE s'engage à mettre un système de drainage spécifique pour le canaliser. L'ASN demande à PLACOPLATRE de préciser les modalités de gestion de ces eaux ». La question des modalités de gestion des eaux possiblement polluées tout comme celle des impacts de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert sur la présence potentielle de pollution radiologique doit faire l'objet d'une information claire dont ne nous disposons pas pour le moment comme le note l'Autorité environnementale. Enfin, je suis attaché, comme de nombreux habitantes et habitants de la Seine-Saint-Denis, au maintien et au développement de l'industrie sur notre territoire et aux emplois qui y sont rattachés. Cela ne peut néanmoins pas se faire à n'importe quel prix et doit donc nous conduire à envisager des alternatives plus vertueuses d'un point de vue économique et environnemental. La filière du recyclage du plâtre, désormais bien installée, pourrait par exemple permettre d'envisager une exploitation plus sobre de ce site et qui limiterait les risques sanitaires pour les salariés et les habitants des communes environnantes. Pour toutes ces raisons, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à l'exploitation de cette carrière à ciel ouvert sur les communes de Vaujours, Coubron et Courtry. Pièce jointe:	

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

Bobigny, le 04 janvier 2023

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique que vous conduisez, je souhaite vous exprimer mes plus vives réserves concernant le projet d'exploitation de la carrière de gypse à ciel ouvert, située sur les communes de Coubron, de Vaujours et de Courtry, par la société PLACOPLATRE.

Le Département de la Seine-Saint-Denis ne peut effet pas se dessaisir de ce dossier alors que les effets du changement climatique, dus en grand partie aux activités industrielles polluantes, ont déjà de graves répercussions sur l'environnement, mais aussi sur la santé et le bien-être des habitantes et des habitants du territoire.

Ce projet interroge d'abord au regard de son bilan carbone pour un site qui est prévu d'être exploité pendant 42 ans. La carrière nécessitera le déplacement de plus de 52 millions de tonnes de terres pour exploiter le gypse et remettre le site dans son état dit « initial », soit 1,20 fois la masse de déblais généré par les travaux du Grand Paris Express.

Alors que le déploiement des transports en commun remplit un objectif d'intérêt général, le projet porté par la société PLACOPLATRE répond à des enjeux privés qui vont continuer d'alimenter les inégalités environnementales en Seine-Saint-Denis.

Ensuite, et comme le note l'Autorité environnementale dans son avis rendu le 13 juillet 2022, l'étude d'impact présente de nombreuses insuffisances notamment au regard de la gestion des eaux. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) notait déjà, dans un courrier du 11 mai 2021, que « des suintements de la nappe des calcaires de Brie sont susceptibles de se produire, principalement après l'aménagement des talus, et d'entraîner des polluants chimiques et éventuellement radiologiques vers la fosse. Si un tel suintement apparaissait, PLACOPLATRE s'engage à mettre un système de drainage spécifique pour le canaliser. L'ASN demande à PLACOPLATRE de préciser les modalités de gestion de ces eaux ».



[illegible]

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							C'est important d'avoir des entreprises dans nos villes en IDF, et ce sur la durée ; Je soutiens cette démarche qui apporte emplois et rente à la commune.
Mail 180			X	X													X		a	X			<u>Emmanuel, Paris</u> Un projet utile Ce projet est utile à l'emploi sur la région. De plus, il contribue à dépolluer définitivement le site existant. Je fais confiance dans les engagements de cet industriel pour mener à bien ce projet.
Mail 181			X	X				X													X		<u>FOREAU, Seillans</u> Un site nécessaire au développement de l'économie locale Je suis salarié Placo mais aussi citoyen et je trouve que l'exploitation de la carrière de Gypse de Vaujours Guisy et une opportunité pour le territoire et l'ensemble de la région. Cela permet de maintenir et développer de l'emploi industriel en Ile de France, au plus près de l'usine et du principal marché en France. L'exploitation de cette ancienne friche industrielle permettra aussi de rendre aux habitants de la région un site dépollué. Les carrières restituées en fin d'exploitation peuvent revenir à l'agriculture, répondre à des enjeux écologiques, offrir un espace de loisirs ou répondre à un besoin d'aménagement pour la collectivité. De plus, le sérieux de Placo et du Groupe Saint-Gobain en matière de respect environnemental, de sécurité des salariés et prestataires et une garantie pour la région. Par ces différents points, je pense qu'il est opportun que Placo exploite cette carrière.
Mail 182			X					X										X	a	X			<u>Michèle, La Garenne-Colombes</u> Je suis favorable à ce projet pour les raisons suivantes : - Projet ambitieux permettant de dépolluer une zone laissée à l'abandon ; - Projet couteux que ni l'état ni les mairies et encore moins les associations ne peuvent mener à terme ; - Projet important pour l'industrie française ; - Projet s'inscrivant dans la démarche de rénovation thermique des bâtiments voulue par tous ! J'entends les demandes de suivi des études scientifiques, les contrôles et je suis d'accord, mais abandonner à nouveau ces terrains pour qu'on oublie ce qui c'y est passé et qu'un parc ou un parcours sportif ou des bâtiments s'y installent , c'est ne voir que par le petit bout de la lorgnette son propre intérêt et non l'intérêt général !
Mail 183			X	X				X											a	X			<u>Florent, Vaujours</u> Un intérêt évident Quand on comprend que la ressource en gypse se fait de plus en plus rare, que le gypse est indispensable au plus grand

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							chantier de la prochaine décennie qui est la rénovation énergétique des bâtiments, que ce chantier va permettre de préserver notre planète, que ce projet de carrière va permettre d'assainir une ancienne friche industrielle pour rendre un espace où la biodiversité va pouvoir s'exprimer, il devient évident que l'ouverture de cette carrière est une aubaine ! Je valide !
Mail 184			X		X			X									X			X			<u>Mme Nathalie F. Thorigny-sur-Marne</u> Je soutiens ce projet. Il permet de maintenir des emplois industriels en France, et de soutenir la rénovation énergétique des logements. Par ailleurs, il va permettre la dépollution d'un terrain à ce jour abandonné pour le restituer à terme aux collectivités et leurs habitants pour leurs loisirs. Sur le moyen et long terme, tout le monde y gagne.
Mail 185			X		X												X		a	X			<u>Constance, Paris</u> Je suis favorable à ce projet qui contribue : à l'accélération de la rénovation énergétique des logements. au maintien des emplois industriels en France. au respect de l'environnement via l'alimentation en circuit extrêmement court de l'usine de Vaujours et la dépollution de l'ancienne friche industrielle abandonnée.
Mail 186			X		X												X			X			<u>M. Cyril GUERANDEL, Vaujours</u> Je souhaite apporter mon soutien au projet de la société Placoplatre qui emploie 350 salariés, 1500 emplois induits, 3000 clients et 12 000 fournisseurs. Depuis 8 ans (2014), Placoplatre s'emploie à démolir les anciens bâtiments en les désamiantant si besoin et à éliminer méthodiquement tout point de pollution résiduelle (pyrotechnique, chimique ou radiologique). Tous ces travaux sont effectués par des sous-traitants experts, sous le contrôle de l'administration et de l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire) qui les ont validés. La société Placoplatre a s'emploie à agir durablement sur la totalité de ces projets industriels qui comportent tous une composante environnementale considérable. Je suis donc favorable à la réalisation de ce projet.
Mail 187																			a		X		<u>Jean-Louis, Livry-Gargan</u> AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET D' EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE GYPSE.
Mail 188			X											X			X		a	X			<u>Antoine, Carrières-sur-Seine</u> AVIS FAVORABLE SUR LE DOSSIER DE CARRIERE DU FORT DE VAUJOURS Même si je comprends les craintes et certaines oppositions locales liées à un projet complexe sur un site longtemps couvert par le secret-défense, je pense qu'il faut prendre de la hauteur et penser à l'échelle du territoire, de la Région IDF et au-delà : - Nous avons là une friche industrielle en limite d'une zone urbaine dense ; - PLACOPLATRE, présente à Vaujours depuis 1949, exploite une des plus importantes usine plâtrière de France à quelques

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							centaines de mètres du projet de carrière : autant optimiser l'exploitation du gisement présent à deux pas plutôt qu'à terme plus rapproché faire venir des matériaux de plus loin ou fermer l'usine ; - PLACOPLATRE a mis en place une politique de remise en état ambitieuse de ses carrières une fois exploitées. On notera à cet égard, que sans la maîtrise foncière des entreprises plâtrières d'une bonne partie de la butte de l'Aulnay, celle-ci aurait été vraisemblablement urbanisée à l'instar d'une partie de la butte de Montmorency ou de la Forêt de Bondy ; - À la suite de la crise sanitaire du Covid, la France s'est rendue compte des conséquences néfastes d'une désindustrialisation opérée depuis les années 70 : pertes d'emplois qualifiés, dépendance par rapport à des pays aux normes environnementales approximatives, flux logistiques intercontinentaux au bilan carbone critiquable. Ce projet fait l'objet d'un examen particulièrement attentif des services de l'Etat et d'une autorité administrative indépendante (l'autorité de sûreté nucléaire) afin qu'il puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les futurs salariés allant travailler en carrière que pour bien entendu les populations riveraines et dans le respect de conditions environnementales (compensations) exigeantes. La présente concertation est aussi l'opportunité à chacun d'émettre son point de vue et au porteur de projet d'améliorer celui-ci. Pour l'ensemble de ces raisons, j'émetts un avis favorable.
Mail 189																				X			M. Hippolyte FRANCOIS XAVIER, Isover, Avelin Je donne mon avis favorable
Mail 190																		X	a	X			<u>Farid, Claye-Souilly</u> À la vue de la conjecture actuel et du sérieux de l'entreprise placoplâtre à tout mettre en œuvre pour sécuriser la zone. Il serait préjudiciable de perdre 300 emplois dans quelques années. La raison voudrait que l'on pérennise des emplois plutôt que d'essayer de faire du mal au système.
Mail 191			X									X	X							a	X		<u>Franck, Crégy-lès-Meaux</u> Il faut savoir que ce projet, n'a pas qu'un but lucratif, pour une grosse entreprise, comme Placoplatre ! Il s'agit en effet d'exploiter des ressources minières, pour les transformer en matériaux de construction. Le fameux < gypse > ! A savoir que ce gypse, on n'en trouve malheureusement pas partout en France ; Les sites d'extractions sont, de plus, difficile à obtenir. Pourtant avec le besoin de logements croissants dans ce pays, il faut bien trouver une solution pour exploiter, et servir toutes les demandes. Je rappelle à tout le monde, que vous ne vivez pas dans des tentes ? Il faut que vous puissiez comprendre que les exploitations demandées par le groupe Placoplatre se fassent ... Pour le bien de la population. Je comprends les réticences et les peurs de certains !!! Mais faut-il pour autant, condamner ceux qui en ont besoin ? Ce projet vise à exploiter une terre en friche où se trouvait une construction obsolète et inutile, voir problématique dans l'avenir. Derrière ce projet, en plus de récupérer le gypse , il y a la réhabilitation d'une terre en friche, en forêt ! De rétablir la faune, la flore, des marres.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							Ce qu'on appelle communément un ECOSYSTEME ! Un projet qui va conduire aussi, sur un sujet très sensible à notre époque, vous l'avez deviné < l'écologie > !!! Les critères d'exploitation Placoplatre, ne sont donc pas, que des profits. A cela vient s'ajouter, la sécurité du personnel, la santé et le respect de l'environnement pendant TOUTE la durée de ce projet. Si vous n'êtes pas encore convaincu ? Je prends aussi en compte les gênes et nuisances, qui pourraient être occasionnés ? Sachez que l'entreprise Placoplatre n'a jamais fermée ses portes à toutes discussions, demandes ou plaintes ! Des solutions rapides, fiables et étudiées , ont toujours été trouvées et ceci peu importe le coût !!! Pour que l'exploitation puisse continuer en toute sérénité pour tout le monde, les riverains en particulier. A cela s'ajoute la pérennité de l'emploi ! N'oubliez pas les usines placo de Vaujourns. En effet il est question, aussi de tous les employés qui y travaillent, ainsi que ceux des carrières. Si le projet ne se fait pas ? Voudriez-vous, vous trouver à la place de personnes qui vont perdre leur emploi ? Parce que l'usine fermera tôt ou tard ! Sans compter toute la logistique et autres qui dépendent de cette usine, dans son environnement et entreprises prestataires ! Parfois, il faut penser à l'avenir, mais à l'avenir des autres aussi ... Aidez à prendre la bonne décision, il appartient à tous et à toutes que l'avenir de Vaujourns puisse s'écrire de la bonne façon, avec votre complicité !!! Pourquoi je vous écris tout ceci ? Je m'appelle Franck, et voilà maintenant 35 années que je travaille pour Placoplatre ! Des années de bons et loyaux services, que je ne regrette pas. Je fais partie du CSE et CSE CENTRAL, donc je suis bien informé de tout ce dont je vous parle. C'est pour cette raison que j'apporte ma contribution, à tous les témoignages ; J'espère avoir, peut être apporté de bonnes explications. Mais surtout, rassurer les plus réticents d'entre vous. Je remercie tous ceux et toutes celles qui se seront donnés la peine de me lire.
Mail 192							X	X														X	Mme Isabelle ROUGET, MNHN La découverte de sites karstiques dans les formations de gypses en région Ile de France est très rares (pas depuis 2 siècles). Le site karstique de Coubron-Vaujourns a été signalé notamment dans l'ouvrage "Gouffres et abîmes d'IdF", voir description p167-172, on sait que ce site est d'envergure et remarquable (taille, objets géomorphologiques, sédimentaires et minéralogiques), il est même considéré comme le plus grand réseau karstique connu dans le gypse dans le bassin de parisien, mais aucune étude scientifique n'a pu être menée sur ce site jusqu'ici. Il manque une documentation détaillée précise de ce site. Ces galeries représentent les derniers karsts fossiles de gypse du Ludien à subsister, ceux d'Argenteuil ayant été détruits. Ce réseau fossile est un témoin essentiel l'évolution des terrains et des paysages au cours du quaternaire. Il pourrait par exemple fournir de nouvelles informations scientifiques essentielles sur le rythme de l'enfoncement de la vallée. Il est donc absolument nécessaire de documenter les figures sédimentaires, la géomorphologie, les objets minéralogiques de ce karst pour tirer toutes information permettant d'éclairer l'histoire géologique de la région. Il semble impératif que le site soit non

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							seulement examiné par des experts avant le comblement des parties comblées mais aussi que le reste du karst conservé reste accessible pour des études scientifiques et pour un suivi de son évolution. Les changements de régimes d'érosion en lien avec le changement climatique sont au cœur des problématiques de recherche et sont un enjeu sociétal majeur. Les enseignements tirés de l'observation de ce karst dans le temps pourraient être précieux pour l'ensemble du bassin parisien, pour les exploitants comme pour l'aménagement du territoire. L'accessibilité à l'homme pour les études scientifiques s'étend aussi au suivi des chiroptères, ne serait-ce que pour vérifier que les mesures prises permettent le maintien de l'occupation des espèces présentes ainsi que pour en tirer des enseignements sur les méthodes en matière de conservation. La proposition est donc l'accessibilité du site dans le respect des règles de sécurité requises par l'exploitant et propriétaire. Pièce jointe :

Grotte de Vaujours

Lorsqu'un après-midi de Novembre, alors que nous apportions les dernières retouches à cet inventaire, Daniel MUNIER nous déclara : «mais, il reste encore cette carrière dans le gypse à visiter... il y a sûrement des choses à voir ! ». Nous étions loin de nous douter que nous allions mettre les pieds dans un des plus intéressants réseaux d'Ile de France.

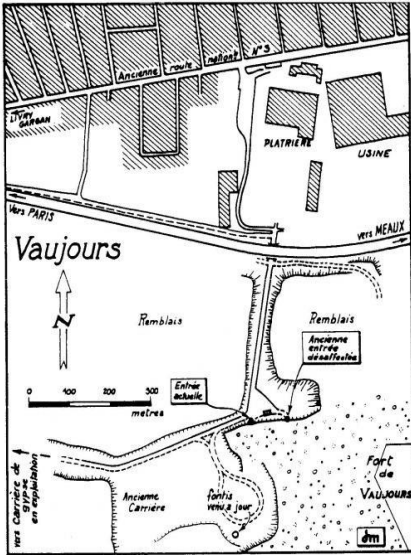
Faites ce que je vous dis, ne faites pas ce que je fais ...

Certains cognent avant de discuter, nous, on visite avant de demander une autorisation ; cette méthode n'est certes pas à recommander, elle nous a en tout cas permis de gagner beaucoup de temps: si nous avions dû attendre un avis favorable pour voir chaque cavité, cet ouvrage n'aurait certainement pas vu le jour avant 1981... Donc certains ont mis les pieds dans cette cavité, et devant l'intérêt de cette dernière, ils se sont vite rendus à l'évidence qu'il leur faudrait une autorisation.

Peut-être s'y sont-ils mal pris ... Le malheur a voulu que la direction des carrières apprenne leur visite de reconnaissance ; résultat : aucune autorisation officielle n'a été donnée à ce jour. C'est donc comme des «agents très secrets», tournant pour un James Bond et à des heures tout à fait impossibles qu'ils ont dû agir pour pénétrer dans ce réseau ! Ils n'en n'ont vu qu'un minimum, beaucoup de choses restent à faire !

SITUATION

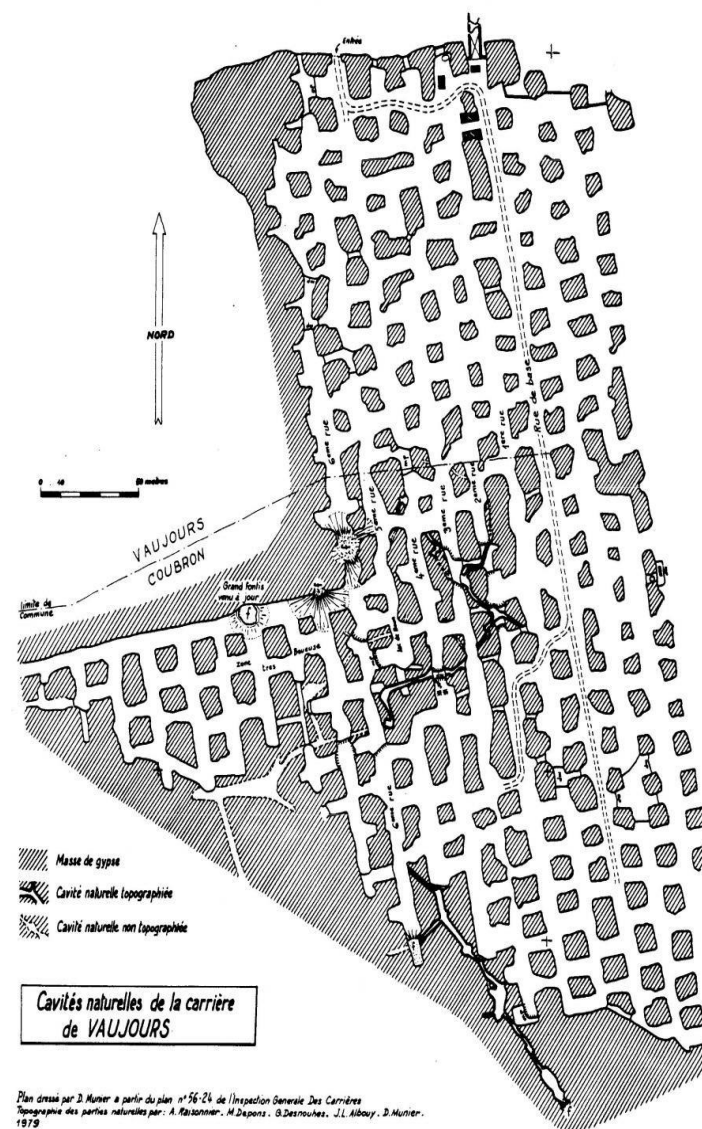
Le réseau se développe dans la carrière souterraine appartenant à la S.A.M.C., située sur le côté droit de la nationale 3, sur la commune de Vaujours.



DESCRIPTION

Les galeries se développent selon deux axes principaux.

- «le collecteur» (encore que cela reste à prouver) ; axe N.O. - S.E. ; nous n'en avons vu que la partie S.E. mais il semble pouvoir fonctionner avec des lambeaux de galerie repérés jusqu'à 250 mètres en ligne directe au Nord-Ouest. C'est là où l'on rencontre les galeries les plus vastes.



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 193			X		X		X	X		X	X		X		X	X				X			Groupes de la majorité, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Avis défavorable du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le site du fort de Vaujours La société Placoplâtre, filiale de Saint Gobain, a déposé une demande d'autorisation environnementale et la levée des servitudes publiques, en vue d'exploiter une carrière de gypse à ciel ouvert, sous le site de l'ancien fort de Vaujours et dans la fosse d'Aiguisy, pour une durée de 30 ans. Notre Département ne peut se dessaisir de ce sujet alors que notre budget vise l'accélération de la transition écologique territoriale : en 2023, une large part de notre investissement sera consacrée aux mobilités durables, à la renaturation du territoire, à l'assainissement des eaux et à la construction d'équipements tournés vers la transition énergétique. Si le Département est le chef de file des politiques sociales, il inscrit son action dans le cadre du changement climatique qui a déjà de graves répercussions sur l'environnement naturel ainsi que sur la santé et le bien-être des habitants (es). C'est ce à quoi nous, élus (es) du département, nous sommes engagés (ées) auprès de la population. Quel bilan carbone pour ce projet ? Le choix opéré par Placoplâtre d'une carrière à ciel ouvert nécessitera le déplacement de plus de 52 millions tonnes de terres pour l'exploitation et la remise en « état initial » du site. L'extraction annuelle de 460 000 tonnes de gypse correspond à 1500 tonnes/jour, par des engins polluants (lors d'une grève en 2021 dans un autre site de proximité de Placoplatre, les salariés soulignaient la vétusté des engins de chantier/camions). Une interrogation légitime à l'heure où les émissions de GES sont reconnues comme cause principale du réchauffement climatique. L'Etat français, condamné pour inaction climatique, avait jusqu'au 31/12/2022 pour réaliser ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre : il serait donc incompréhensible qu'un tel chantier, au seul service des intérêts industriels de Saint-Gobain, soit plébiscité. D'autant que le BTP est le champion toutes catégories de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre. Les moyens dévolus à la recherche et au développement pour se tourner vers des alternatives telles le recyclage des plaques de plâtre pour réduire l'impact environnemental sont notoirement insuffisants. Notre position : avis défavorable au projet Par raisons de sécurité environnementale et sanitaire ; impact sur les eaux, les sols, les sous-sols; le milieu naturel ; le paysage ; les déplacements ; les nuisances liées à l'exploitation et les risques industriels nous conduisent à émettre un avis défavorable à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le site du Fort de Vaujours par Placoplâtre. Comme d'autres collectivités, villes et EPT, notamment le territoire Grand Paris Grand Est où une délibération exprimant un avis défavorable a été adoptée le 13/12/22, nous refusons que cette carrière favorise le réchauffement climatique, détruise le paysage, et anéantisse la biodiversité alors que tous les efforts déployés par notre action publique sont tournés vers la réduction de notre empreinte carbone et la transition écologique. Notre motivation : 1 – <u>Demande d'autorisation environnementale</u> : La demande d'autorisation environnementale préalable contrevient à nos engagements : 1.1 - Demande d'autorisation pour le rejet des eaux de ruissellement au titre de la loi sur l'eau. Dans son 2ème avis du 20/04/2022, le Sage CEVM invite Placoplatre à se rapprocher de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Département (DEA) « concernant le dimensionnement des dispositifs futurs de rétention lors de la phase de réaménagement du site ». La

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
									</																



Bobigny, le 5 janvier 2023

Avis défavorable du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le site du fort de Vaujours

La société Placoplâtre, filiale de Saint Gobain, a déposé une demande d'autorisation environnementale et la levée des servitudes publiques, en vue d'exploiter une carrière de gypse à ciel ouvert, sous le site de l'ancien fort de Vaujours et dans la fosse d'Aiguisy, pour une durée de 30 ans.

Notre Département ne peut se dessaisir de ce sujet alors que notre budget vise l'accélération de la transition écologique territoriale : en 2023, une large part de notre investissement sera consacrée aux mobilités durables, à la renaturation du territoire, à l'assainissement des eaux et à la construction d'équipements tournés vers la transition énergétique.

Si le Département est le chef de file des politiques sociales, il inscrit son action dans le cadre du changement climatique qui a déjà de graves répercussions sur l'environnement naturel ainsi que sur la santé et le bien-être des habitants-es.

C'est ce à quoi nous, élus-es du département, nous sommes engagés-ées auprès de la population.

Quel bilan carbone pour ce projet ?

Le choix opéré par Placoplâtre d'une carrière à ciel ouvert nécessitera le déplacement de plus de 52 millions tonnes de terres pour l'exploitation et la remise en «*état initial*» du site. L'extraction annuelle de 460 000 tonnes de gypse correspond à 1500 tonnes/jour, par des engins polluants (lors d'une grève en 2021 dans un autre site de proximité de Placoplâtre, les salariés soulignaient la vétusté des engins de chantier/camions).

Une interrogation légitime à l'heure où les émissions de GES sont reconnues comme cause principale du réchauffement climatique. L'Etat français, condamné pour inaction climatique, avait jusqu'au 31/12/2022 pour réaliser ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre : il serait donc incompréhensible qu'un tel chantier, au seul service des intérêts industriels de

[illegible]

serait pas sans conséquences sanitaires sur la qualité des eaux et la santé des populations du bassin de vie concerné.

1.2 - Autorisation de défrichement sur une superficie de 5, 65 ha

Indépendamment de l'impact sur la biodiversité et de la séquestration carbone qui ne sera plus assurée par ce volume de biomasse, l'étude menée par le bureau d'étude GINGER Deleo, mandaté par Placoplatre concernant la pollution des sols du «bois nord» concerné par ce défrichement n'est pas satisfaisante.

Selon la CRIIRAD, la méthodologie retenue pour expertiser la radioactivité éventuelle de ces terrains ne traite pas de la contamination éventuelle des sols par de l'uranium anthropique.

1.3 - Dérogation à l'interdiction de porter atteinte à des espèces protégées et à leur habitat.

Au moment où nous assistons à un effondrement de la biodiversité, décaper des prairies et défricher des bois est hors de propos. Placoplatre annonce une reconstitution du site à l'état « naturel » en 2052, occultant la spécificité actuelle des coteaux de l'Aulnoye ; cette projection est d'ailleurs jugée impossible selon le CNPN.

Pendant plus de 30 ans les populations seront privées d'un espace naturel essentiel à la résilience et à la régulation climatique dans l'Est de notre département.

En dépit de la nécessité de donner accès aux ressources considérées comme stratégiques, le SDRIF préconise d'éviter les conflits d'usage sur les coteaux de l'Aulnoye et ainsi de préserver les terrains naturels, classés pour la plupart en ZNIEFF.

2 - Levée des servitudes publiques sur le fort de Vaujours

L'arrêté inter-préfectoral de 2005 « *afin de prévenir les risques de contamination résiduelle par des substances radioactives et pyrotechniques* » reste d'actualité. Nos représentant.e élu.s à la Commission de Suivi de Site du Fort de Vaujours ont toujours exigé que le principe de précaution soit respecté, conformément à la position du Conseil départemental⁴.

Or ce site est toujours classé Secret Défense, le CEA y ayant testé pendant 40 ans le détonateur des armes nucléaires à l'air libre, puis en casemates... Une tonne d'uranium aurait été utilisée⁵, émettant des radioéléments à rayonnements courts et à durée de vie extrêmement longue, très dangereux en cas d'inhalation ou d'ingestion. En 1944, c'est un dépôt de munitions allemand qui explose en partie et nul ne sait si d'autres ne demeurent pas enfouies.

A l'été 2018, lors de travaux de démolition des casemates, des munitions, des déchets radioactifs et tonnes d'amiante furent trouvés fortuitement, qualifiés « d'événements significatifs » par l'ASN en dépit des affirmations du CEA, considérant le site dépollué lors de la procédure d'abandon en 1997.

Ainsi, l'Etat, par la vente de ces terrains a délégué ses responsabilités régaliennes à une entreprise privée industrielle qui est à la fois juge et partie dans les travaux qu'elle a été amenée à conduire, alors que son unique intérêt reste commercial.

⁴ Voir vœu adopté en 2015 en séance du conseil départemental

⁵ Selon Le Moniteur

[illegible]

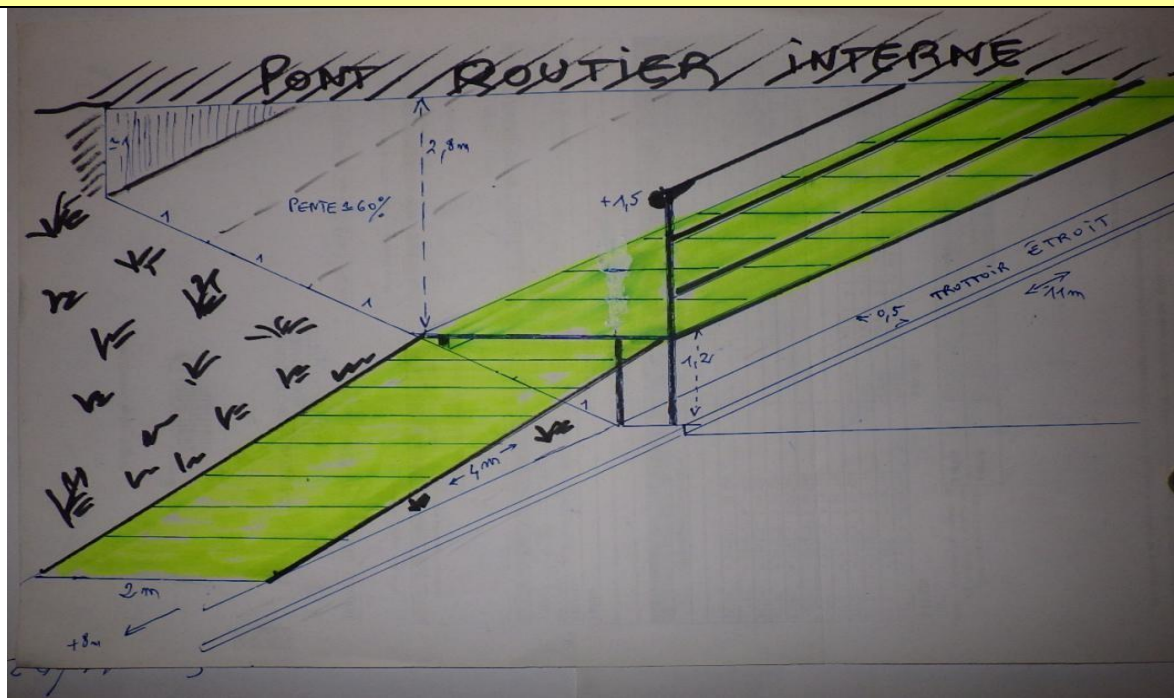
Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							ressources locales !
Mail 195			X														X				X		<u>M. Christian RILHAC, Villeparisis</u> Réponses aux 12 contributeurs et contributrices s'étant exprimé(e)s en...6 heures, tous favorables au projet tel que présenté. 12 contributeurs et contributrices s'étant exprimé(e)s en...6 heures, tous favorables au projet tel que présenté. Bel ensemble et bon esprit d'équipe ! Et quitte à surprendre les douze, ils ont tous et toutes raison quant aux bonnes raisons qu'ils ou elles évoquent raisonnablement et de façon raisonnée..., et on peut absolument les soutenir quels que soient leurs motifs et motivations. Mais toutes ces raisons, tous ces motifs, sont tout aussi valables avec une exploitation en cavages !!! Car la seule grande question fondamentale est unique : à ciel ouvert ou en cavages ? Là où le débat est orienté dès le départ, c'est que le dossier est monté avec un objectif majeur : exploiter à ciel ouvert, et NE PAS CHERCHER l'alternative des cavages. Dès lors, des postulats (c'est à dire des A PRIORI) sont soit affirmés soit sous-entendus : - si ce n'est pas à ciel ouvert, l'entreprise ferme ses portes dans 5 ans - si ce n'est pas à ciel ouvert des centaines d'emplois directs sont perdus et d'autres centaines d'indirects perdus ou très impactés - si ce n'est pas à ciel ouvert le site pollué par le CEA (l'État donc) restera comme il est, censément dangereux donc - si ce n'est pas à ciel ouvert la zone restera dans une "pauvreté" environnementale, faunistique et floristique actuelle - si ce n'est pas à ciel ouvert, la zone ne sera pas mise au bénéfice des loisirs de la population environnante - si ce n'est pas à ciel ouvert, on tirera trois fois moins de gypse de cette zone, et le tirer d'ailleurs affaiblira la rentabilité de l'usine Etc. De tous ces postulats, seul le sixième est parfaitement exact. Tous les autres sont des injonctions, dont aucune n'est réellement impliquée, et toutes peuvent être levées. Car une néo-exploitation en cavages (avec une nouvelle demande revue et adaptée) des mêmes zones, complétée par une reprise à ciel ouvert de l'actuelle fosse, cependant que Bernouille a encore 4 ans au moins à produire, que Villevaudé-Le Pin en a pour 15 ans (sans parler d'extensions possibles), qu'il faudra moins de 5 ans pour demander et obtenir une autorisation d'exploiter (en cavages) vers la Forêt de Bondy en l'état actuel des avancées administratives et études préparatoires de Placoplâtre sur cette zone future qui contient une réserve de 1 à 2 siècles selon les évolutions techniques et juridiques...oui, tout ce qui peut être apporté par une carrière à ciel ouvert "demain" l'est aussi bien par une carrière en cavages de "demain". Y compris la démolition et la dépollution des sites pollués du CEA, car exploiter en cavage ne l'interdit pas du tout ! Si Placoplâtre et aussi soucieuse de l'environnement qu'il est dit et écrit, ces actions censées être en faveur de l'environnement naturel et humain peuvent tout à fait être menées. Avec un coût, évidemment, mais ce coût est de toute façon le même avec une exploitation à ciel ouvert. Il sera répercuté sur le coût global d'exploitation, ce qui viendra soit réduire modérément les "profits" (qui sont un des objectifs tout à fait normaux et même louables d'une entreprise saine), soit entraîner une répercussion étalée dans le temps et répartie sur la gamme de produits de l'usine, grossissant son chiffre d'affaires. Les clients paieront peu à peu ces opérations ...ils sont aussi des contribuables et l'Etat en tirera une TVA augmentée d'autant sur les ventes.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel. La fosse d'Aiguisy actuelle, après exploitation des seconde et troisième masses restantes, sera tout aussi bien remblayée et réhabilitée (bien plus tôt même), sans coûter davantage de travail (au contraire même) ni davantage de milliers de camions de terres et matériaux inertes extérieurs. Enfin, toutes les études et réflexions n'ont pas été menées quant à savoir s'il y a réellement un bénéfice à éradiquer le Fort de Vaujours et ses annexes ou à laisser tout ça en place...vu que ce ne sera jamais constructible, habitable...la réponse n'est pas si évidente qu'elle en a l'air. Le mieux pourrait être l'ennemi du bien. (?) Il convient, pour ne prendre que l'exemple de la radioactivité, d'avoir des approches objectives et des mesures indiscutables... Voyons : Dans quelle zone de couleur ci-dessous serions-nous ? Zone jaune peut-être ? IL faut s'exposer 50 heures (et tout près) pour être possiblement touché. Zone orange...houlà ! 1 heure va suffire ! Qu'en sait-on actuellement ? En faire une zone naturelle protégée de régénération, interdite d'accès, n'est pas forcément à exclure. Dose radiative Le principe retenu en radioprotection est de maintenir l'exposition au niveau le plus bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre (principe ALARA). Pour faciliter cette optimisation, les sites français exposés aux radiations ionisantes sont organisés en zones dont l'accès est plus ou moins restreint. Ces zones sont délimitées par les débits de doses suivants : zone bleue : d'environ 2,5 à 7,5 µSv h⁻¹ ; zone verte : de 7,5 à 25 µSv h⁻¹ ; zone jaune : de 25 µSv h⁻¹ à 2 mSv h⁻¹ ; zone orange : de 2 à 100 mSv h⁻¹ ; zone rouge : > 100 mSv h⁻¹. L'environnement naturel émet un rayonnement variant de 0,2 µSv h⁻¹ à 1 µSv h⁻¹, avec une moyenne de 0,27 µSv h⁻¹ (soit 2,4 mSv an⁻¹ habitant⁻¹). Le débit de dose dont on est certain qu'il produit des effets biologiques dangereux se situe à partir de 1 mSv h⁻¹, c'est-à-dire en « zone jaune ». Les effets varient selon le temps auquel on y est soumis. Les effets statistiquement observables apparaissent pour des doses cumulées supérieures à 100 mSv, soit un stationnement de plus de 50 h (une semaine à plein temps) en zone jaune. Cette exposition peut être atteinte en 1 h en « zone orange ». Dose équivalente : Relation entre dose absorbée, dose équivalente et dose efficace (CIPR). La dose équivalente est la mesure de dose cumulée d'exposition continue aux radiations ionisantes durant une année, avec des facteurs de pondération. Jusqu'en 1992, les doses équivalentes n'étaient pas mesurées de la même façon en Europe et aux États-Unis ; aujourd'hui ces doses sont standardisées. La dose cumulée d'une source radioactive artificielle devient dangereuse à partir de 500 mSv (ou 50 rems), dose à laquelle on constate les premiers symptômes d'altération sanguine. Donc, aux personnes qui sont favorables au projet en l'état, ce qui est tout à fait respectable, il importe de faire valoir qu'il n'y a pas de lien privilégié de cause à effet ni de nécessité entre "ciel ouvert" et tout ce qu'elles défendent, qui serait aussi bien défendu avec "en cavages". Placoplâtre aurait pu (pourrait) présenter la même demande avec le choix de l'exploitation en cavages, et saurait aussi bien en défendre les intérêts et les avantages qu'il l'a fait précédemment, pour atteindre son objectif. C'est d'ailleurs ce que je demande à la Commission d'Enquête : de bien vouloir se positionner en défaveur de la demande telle qu'actuellement proposée, et demander à l'Entreprise de déposer une nouvelle demande avec choix d'exploitation en cavages.
Mail 196			X					X					X				X		a	X			Mickaël - Villers-Sous-Saint-Leu Avis favorable à l'exploitation à ciel ouvert du projet Vaujours-Guisy

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires											
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.											
																							Dans une précédente contribution donc, un cheminement a été présenté succinctement, partant de ce rond-point et gagnant le sommet de la colline en longeant le Centre d'Enfouissement Technique. MAIS... Si le franchissement du carrefour à terre-pleins classiques (appelé à devenir un rondpoint lui aussi, on l'espère et on le demande !) reste assez facile et peu coûteux à aménager avec deux passages protégés décalés et barrières y imposant la traversée en sécurité, le vrai point "noir" est actuellement déjà le passage sous les deux ouvrages d'art de Placoplâtre, le premier pour le transporteur, le second pour les camions. Il y a en effet là des talus en herbe puis bétonné, inclinés à 60%, et ne laissant qu'un étroit trottoir de 50 cm alors que la route est "resserrée", ce qui expose un piéton ou un cycliste à un gros risque d'être percuté ou happé lorsque deux gros véhicules s'y croisent, serrant alors le trottoir.											
																							Donc, nous proposons d'insérer dans le projet de réhabilitation un aménagement à réaliser par Placoplâtre sur ses propres installations pour permettre de relier son Rond-Point des Plâtres Lambert à la Piste de la Dhuys (qui amènera plus loin au droit du futur "Parc d'Aiguisy") IL s'agit tout simplement d'une passerelle-ponton d'environ 12 à 20 mètres de longueur, dotée à chaque extrémité d'un plan incliné d'accès de 4 ou 5 m. La largeur idéale pourrait être de 2 m, ce qui crée une surélévation de 1,2 m par rapport au trottoir actuel. Un garde-fou d'au moins 1,2 m serait évidemment indispensable.											
																							Dans cette disposition, il reste une hauteur libre de 2,3 à 2,8 m selon qu'on se trouve à l'amont ou l'aval si la passerelle suit la pente de la route. Une telle structure pourrait être réalisée en bois.											
																							Nous joignons un croquis de base pour illustrer notre propos. Nous demandons à la Commission d'Enquête ce bien vouloir associer cette proposition au projet de réhabilitation, comme une nécessité de valorisation de cette réhabilitation, aux fins d'en donner le meilleur bénéfice au plus grand nombre capable de marcher, courir, trotter, patiner et pédaler et même évoluer en fauteuil roulant, moyennant 3 à 4 kilomètres de déplacement.											
																							Faute de quoi, les Villeparisiens et, de plus loin, les Mitryens ou Vert-Galantais, (voire quelques Valjociens proches de Placoplâtre justement !) seraient très fortement pénalisés. Près de 60 000 personnes intéressé(e)s potentiel(le)s quand même...											
																							On peut y penser !											
																							Pièce jointe :											

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 198			X	X			X										X			X			M. Éric MANFREDI, Conseiller municipal d'opposition de Noisy-le-Grand Pour une industrie de la construction durable - Contre l'extension de la carrière de gypse de Vaujours Ainsi que je l'ai dit lors de la réunion du 2 janvier 2023 en Préfecture de Bobigny, ce projet contrevient aux exigences posées par la lutte pour le climat et l'environnement et donne à Saint Gobain et à Placoplatre l'occasion de faire du chantage à l'emploi. Nous n'avons pas à choisir entre préserver la nature et préserver des emplois. Il est temps de penser la construction du 21ème siècle, celle qui préserve la nature, qui crée des emplois, qui utilise des matériaux biosourcés ou de réemploi et décarbonés. Bref, l'inverse de ce que propose Placoplatre et Saint Gobain, qui, en faisant une carrière à ciel ouvert, refont une usine du



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							19ème siècle. Ce projet, destructeur de l'environnement, se fait qui plus est sur un site dont aucune certitude n'existe quant à l'absence de résidus radioactifs, dus aux expériences nucléaires des années 60-70-80-90. Je donne alors un avis tout à fait défavorable à ce projet.		
Mail 199			X					X									X			X			<u>Mme Pauline ROULLEAU, Ici & Demain, Paris</u> Ce projet est une opportunité de reconversion unique pour la friche industrielle de l'ancien site du CEA. Si certains riverains y semblent opposés pour des raisons court-termistes, l'impact de ce projet sera positif à de nombreux points de vue à moyen et long terme : - social : par la création et la conservation d'emploi locaux - sociétal : par la concertation menée depuis des années par Placoplatre avec les collectivités et les riverains - environnemental : par la reconversion d'une ancienne friche, puis la réhabilitation de la carrière en espace naturel - économique : par la conservation de l'activité économique de la carrière, et de l'usine de Vaujours. Qui d'autre que Placoplatre se donnerait les moyens de restaurer un tel site ? L'opportunité est unique pour le territoire, les riverains et les collectivités, et pour Placoplatre. Je déclare que j'ai travaillé 2 ans pour Placoplatre sur ce dossier, et que je réalise ce témoignage de façon indépendante. Je n'ai aucun conflit d'intérêt à déclarer avec Placoplatre, avec qui je ne suis plus en relation d'emploi ou d'affaires depuis quelques années. Mon expérience chez Placoplatre me permet simplement de témoigner, de manière indépendante aujourd'hui, de la transparence, de l'intégrité et de la réelle prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux dont l'entreprise a toujours fait preuve sous mon regard.		
Mail 200	X							X														X	<u>Mme Marine CORNET, LPO IdF, Paris</u> Veuillez trouver ci-joint la réponse de la LPO IdF, association de protection de l'environnement, au Projet de carrière à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron (93) et Courtry (77). Pièce jointe :		

Projet de carrière à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron (93) et Courtry (77).

Réponse de la LPO

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

La LPO a pris connaissance avec intérêt du Projet de carrière à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron (93) et Courtry (77), soumis à enquête publique.

Plusieurs éléments ont attiré notre attention, en particulier en ce qui concerne la présence de chauves-souris.

On notera en effet la présence de 7 espèces de chiroptères, dont deux espèces menacées : le Grand Murin, considéré comme "Vulnérable" dans notre région, et le Murin de Daubenton, classé pour sa part comme "En danger" en Île-de-France. Il s'y ajoute la Pipistrelle commune, quasi-menacée sur la liste rouge régionale.

L'étude d'impact écologique joint à cette enquête révèle des impacts forts à assez forts du projet pour ces espèces.

La société Placoplatre, qui porte le projet, prétend que : " les actuels cavages sont essentiellement fréquentés en période de dispersion et d'échanges sociaux, soit en fin d'été". Néanmoins, les inventaires figurant dans le dossier de demande de dérogation "Espèces protégées" montrent la présence d'espèces en hibernation (notamment pour la Pipistrelle commune et le Murin de Brandt, voire pour le Murin à oreille échancrée puisque des contacts sont notés en février 2018). D'ailleurs, cette demande de dérogation signale bien comme impact de ce projet la "destruction d'une partie d'habitats d'hibernation, de repos, de transit et d'accouplement, pour une surface impactée d'environ 20 000 m².

Pour autant, aucune mesure d'évitement n'est envisagée. Il n'a été prévu :

- que des mesures de réduction via l'adaptation des périodes d'intervention, la préservation d'une partie des cavages (sans préciser si les gîtes d'hibernation sont visés¹) et des précautions lors de l'abattage d'arbres à cavités,
- ou de compensation via l'aménagement de gîtes artificiels.

Dans son avis, la MRÂe note que « l'équivalence écologique entre ces mesures compensatoires et les impacts attendus n'est pas démontrée . Plus particulièrement, le dossier ne démontre pas en quoi la préservation de certains cavages et l'aménagement artificiel en faveur des chiroptères compensera la perte d'habitats pour les populations concernées, ni que les incidences ne remettront pas en cause le maintien dans un état de conservation favorable de ces populations. En l'état, les incidences sur la biodiversité semblent donc significatives et insuffisamment évitées, réduites et compensées".

¹ Surface préservées : 760 m² pour le « swarming » et 1 390 m² pour le gîte.



Dans sa réponse à la MRAe, la Société Placoplatre affirme que le projet intégrant l'ensemble des mesures spécifiques permettra d'améliorer les capacités d'accueil des populations locales de chiroptères, tout en pérennisant un site soumis aux risques d'effondrement. Elle précise qu'en cas d'abandon du projet, elle serait obligée de remblayer en tenant compte des exigences de sécurisation et, là aussi, de la présence des chauves-souris, et que dans cette hypothèse, il semble peu probable qu'une meilleure alternative de préservation soit atteinte.

On pourrait pourtant envisager de répondre aux nécessaires exigences de sécurité par la pose de grilles à barreaux horizontaux (comme cela se fait souvent dans cette hypothèse) et aux risques d'effondrement par la consolidation des galeries les plus favorables et les plus fréquentées par les animaux. Contrairement à ce qu'affirme la Société Placoplatre, l'exploitation de la carrière n'est donc pas nécessaire pour aboutir à la protection des habitats utilisés par les chauves-souris pour hiberner et se reproduire.

De plus, aucun des arguments développés par la Société Placoplatre ne répond à la remarque de la MRAe en ce qui concerne le caractère réellement compensatoire des mesures proposées, ni en ce qui concerne l'absence d'incidence sur le maintien, dans un état de conservation favorable de ces populations de chiroptères, de surfaces protégées.

L'insuffisance des surfaces de galeries protégées (28 % de la surface de galeries potentiellement favorables) a d'ailleurs conduit le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) à donner un avis défavorable à la demande de dérogation. Il a considéré que le dispositif mis en place par la Société Placoplatre ne permettait de s'assurer que les populations de chiroptères étaient maintenues dans un état de conservation favorable dans leur aire de distribution naturelle.

Ces lacunes sont d'autant plus regrettables que la protection des gîtes souterrains fait partie intégrante du plan régional d'action pour sauvegarder les chauves-souris (action E).

Pour toutes ces raisons, nous demandons à ce que le projet soit révisé pour inclure :

- un plus grand pourcentage de galeries protégées parmi celles qui sont le plus favorables aux chiroptères,
- la consolidation (hors période de présence des animaux) des galeries qui abritent des zones d'hibernation, et qui sont susceptibles de s'effondrer,
- la pose de grilles à barreaux horizontaux afin d'empêcher toutes intrusions indésirables dans les galeries protégées.

Pour la LPO IdF

Lu et approuvé
François GROSS
Conseiller Territorial

lpo-idf.fr/

LPO Ile-de-France
Parc Montsouris • 26 boulevard Jourdan • 75014 PARIS
Tél. 01 53 58 58 38 • Email : ile-de-france@lpo.fr

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 201	X		X			X	X	X	X	X										X			<u>Mme Ersilia SOUDAIS, Députée de la 7è circonscription de Seine-et-Marne, Villeparisis</u> Impact environnemental et sur la vie des riverains. Le dossier déposé par Placoplatre d'extension de sa zone d'exploitation ne répond pas aux inquiétudes légitimes des riverains ni aux enjeux environnementaux. Même s'il faut se féliciter de la prolongation de l'enquête publique, il est évident qu'un dossier de 5000 pages sans note de synthèse claire ne peut correspondre à l'enjeu démocratique d'information aux habitants et entretient une opacité de fait sur le projet. Comme l'indiquent la MRAe et Environnement 93, les données avancées par l'étude d'impact sont « subjectives, insuffisamment étayées et parfois biaisées ». Malgré cela, il ressort nettement que les conséquences d'une telle exploitation sur l'environnement et sur la qualité de vie des riverains sont négatives : 1. Les sols et la végétation seront raclés avec des conséquences sur la biodiversité et sur les risques de pollution et d'inondation en cas d'intempéries. 2. L'ouverture d'une nouvelle carrière risque de marquer durablement une rupture de continuité dans la ceinture verte qui devrait passer de la forêt de Bondy (récemment classée en forêt de protection) et le Parc de la Poudrerie. 3. Sur la réhabilitation du site, Placo prétend que c'est une opportunité de faire un réaménagement paysager et écologique « à terme ». Dans les faits, c'est d'abord un paysage défiguré de plus dans le secteur et en particulier dans la 7è circonscription de Seine-et-Marne, déjà largement balafée par les voies rapides, les zones industrielles et de logistiques. Il faut d'abord prendre en compte la pollution paysagère sans la remettre à des lendemains qui chantent. 4. De plus, aucune procédure n'a pour le moment été lancée pour assainir les 16 ha (1/3 du site) du CEA acquis par l'agglomération. Également, aucune certitude n'est donnée sur les zones envisagées pour une exploitation future. En dernier lieu, une note de la CRIIRAD du 14/12/22 confirme les risques associés aux travaux de défrichement et d'excavation. L'étude d'impact ne permet pas de lever les doutes. 5. Rien n'indique que les terres excavées, toujours polluées, ne retrouveront pas leur lieu initial. Au total, les 2/3 du site du Fort de Vaujours risquent d'être exclus de la « réhabilitation » promise. Du reste, le financement n'est pas explicitement fléché. 6. Sur la biodiversité, l'Office Français de la biodiversité sonne l'alarme et Placoplatre regarde ailleurs. Les études menées indiquent une richesse de biodiversité à préserver (classement ZNIEFF). On note en particulier, comme l'indique l'association SJV, plusieurs populations de chauves-souris, espèces protégées par la loi et particulièrement utiles pour démoustiquer les zones humides. 7. Les galeries souterraines existantes comportent les concrétions et des formations géologiques remarquables. Pour ces deux dernières raisons, il convient de préserver et sanctuariser a minima et comme le demande l'association SJV, des zones concernées par le projet. 8. L'étude prévoit un flux de camions important pour l'évacuation des déblais de démolition, en grande partie via la « route stratégique ». Il convient d'autant plus d'en réduire la portée que cette route est un lieu d'entraînement utilisé régulièrement

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																							réchauffement climatique exige la bonne conservation des arbres adultes pour aider à rafraîchir l'atmosphère en été. Une carrière à ciel ouvert implique aussi le creusement et le déménagement de la terre sur une vingtaine de mètres de profondeur avant d'atteindre les premières couches de gypse. Avec le défilé de camions que cela implique (et la pollution induite)... en plus de ceux qui transporteront ensuite le gypse. Les élus du Conseil territorial de Grand Paris Grand Est (GPGE), qui comprend 14 communes dont Vaujours et Coubron, ne s'y sont pas trompé et viennent de voter contre l'ouverture de cette carrière, tout en exigeant d'avoir un représentant à l'intérieur d'une commission de surveillance, si ce projet devait néanmoins aboutir... Sur son site Internet, Placoplatre met en avant « la récupération de plâtre et sa réutilisation via des procédés industriels éprouvés, (qui) peut couvrir largement les besoins en plâtre »... mais l'entreprise oublie son verbiage greenwashing dès qu'il s'agit d'investir concrètement et privilégie l'ouverture d'une carrière à ciel ouvert pour « nourrir » son usine... Plus généralement, nous savons que la production de béton utilise d'énormes quantités de sable à travers la planète. La récupération de ce sable détériore considérablement des sites naturels et met en danger certaines côtes déjà attaquées par les flots avec la montée des eaux due au réchauffement climatique. Il serait temps de diminuer la quantité de béton utilisé pour privilégier des matériaux biosourcés ou moins dangereux pour l'environnement. Les architectes et bureaux d'étude spécialisés ont déjà démontré que la réalisation d'immeubles de grande hauteur avec une armature en bois était tout à fait possible. Par ailleurs, le nombre de projets d'aménagement doit baisser, voire tendre vers une disparition complète, si la France veut atteindre son objectif de "Zéro artificialisation des terres" qu'elle s'est fixée. A quoi sert d'ouvrir une carrière à ciel ouvert pour exploiter tout le gypse si nous devons réduire drastiquement notre consommation dans un avenir proche ? L'ouverture de cette carrière inciterait les entreprises du bâtiment à ne pas investir sur les filières de matériaux biosourcés et le bois pour remplacer le béton. Et ce, pendant 40 ans... Il y a également de sérieuses interrogations concernant la pollution nucléaire résiduelle dans l'enceinte du fort de Vaujours. Comme le soulignait, lors du conseil territorial du 13 décembre 2022, Ludovic Toro, maire (UDI) de Coubron et vice-président du territoire Grand Paris Grand Est (GPGE) chargé de la Santé et de l'environnement - et président de la commission santé de la Métropole du Grand Paris -, l'État n'a jamais voulu prendre ses responsabilités dans cette histoire. "Il refuse d'engager sa responsabilité sur l'absence de pollution nucléaire, alors qu'il est directement responsable de l'état du site. Pourquoi accepterions-nous l'ouverture de cette carrière alors que l'Etat s'en lave les mains ? Je ne peux envisager que ce projet de carrière à ciel ouvert se concrétise sans un sentiment de désespoir : ce sera là encore la preuve tangible que malgré tous les avertissements sur les détériorations de notre environnement, malgré les beaux discours des politiques de droite comme de gauche, les nécessités du système économique et financier imposé à notre société priment. Or à elle seule, la pollution atmosphérique que cette carrière va engendrer et le refus de Placoplatre d'envisager un développement du recyclage du plâtre issu des nombreuses démolitions en Ile-de-France, sont des raisons suffisantes pour demander un refus pur et simple de ce projet. Merci de penser à l'avenir de nos enfants et petits-enfants.	
Mail 203			X	X			X		X		X		X	X							X		<u>Pôle Ecologiste, Conseil Régional d'IDF, Saint-Ouen-sur-Seine</u> Dans le cadre de l'enquête publique, relative à l'ouverture d'une carrière de gypse à ciel ouvert sur le site du fort de Vaujours, les élus(es) du Pôle Écologiste de la Région Ile-de-France expriment leur vive inquiétude.	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																							Le site du fort de Vaujours était autrefois utilisé par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour mettre au point des explosifs chimiques utilisés pour les bombes atomiques. Pendant 40 ans, lors de certains essais, des tirs avec de l'uranium naturel et de l'uranium appauvri ont été effectués. En 2001-2002, la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) a réalisé une étude et démontré la contamination résiduelle des sols du site par de l'uranium et des substances explosives. C'est sur une grande partie de ce site que la société Placoplatre projette d'exploiter une carrière de gypse afin d'assurer la continuité de l'exploitation de la carrière de Bernouille qui cessera toute activité après le 22 décembre 2033. À la lecture des éléments fournis et des expertises, ce projet de carrière à ciel ouvert nous interpelle sur plusieurs points. Des impacts environnementaux considérables : - Le refus, par Placoplatre, d'exploiter le gisement en cavage, c'est-à-dire comme une mine normale en extirpant la matière par des puits d'exploitation, démontre que cela sera une carrière à ciel ouvert et qu'elle engendrera une pollution atmosphérique très importante. Cela ne pourra avoir que des conséquences néfastes sur la qualité de l'air en Ile-de-France, déjà fortement impactée par d'autres polluants. À cela, Placoplatre a répondu et assuré prendre des mesures pour éviter une hausse de la pollution atmosphérique en mouillant le gypse pendant l'exploitation, afin d'éviter de nombreuses poussières. Ce procédé va ainsi nécessiter une quantité d'eau importante, alors même que cette ressource se raréfie et appelle une utilisation raisonnée. - La construction de ce nouveau site va entraîner l'abattage de nombreux arbres de la forêt de Bondy, sur une surface de 5,6 hectares. L'urgence climatique nous impose pourtant de préserver nos “vieux” arbres pour rafraîchir l’atmosphère et réduire nos émissions de gaz à effet de serre. - L'installation de cette carrière entraînera également l'excavation de plusieurs mètres de profondeur de terres, déséquilibrant ainsi tout l'écosystème qui se trouve autour du site et dans le bois de Bondy. De plus, selon l'avis de la MRAe, en voulant créer une nouvelle carrière de gypse le recours à du plâtre recyclé devient quasi nul. Certes insuffisant pour alimenter en totalité l'usine mais qui démontre un fort potentiel pour économiser les ressources naturelles et de participer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre en recourant à moins d'extractions minières l'extractivisme de cette nouvelle carrière va accroître la rareté des ressources et les pollutions déjà présentes sur le site et non traitées. Sans aucune planification de sobriété, Placoplatre - comme d'autres entreprises de production et de commercialisation de plâtre - contribue à détruire les ressources naturelles pourtant essentielles. De nombreuses oppositions au projet -Lors du conseil des territoires de Grand Paris Grand Est (GPGE) du 13 décembre 2022, qui comprend 14 communes dont celle de Vaujours et Coubron, l'établissement public territorial a dû émettre un avis sur la demande d'autorisation au titre de sa compétence en matière d'assainissement et dans le cadre de l'enquête publique. Les élus (es) ont émis et voté contre l'ouverture de cette carrière de gypse à ciel ouvert sur les communes de Vaujours et Coubron (Délibération CT2022/12/13-14– Contribution à l'enquête publique réalisée dans le cadre du projet de la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert destiné à la fabrication de produits à base de plâtre). Les raisons avancées sont : "de fortes incertitudes en termes de santé publique pour les populations riveraines du site d'exploitation à ciel ouvert" et "l'absence de garanties données par l'État en termes de santé publiques pour les populations riveraines dans le cas d'une exploitation à ciel ouvert". -Un avis de la MRAe qui émet beaucoup de recommandations et identifie de nombreux enjeux environnementaux concernant : les eaux : les sols et les sous-sols : le milieu naturel : le paysage		

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	



PÔLE ÉCOLOGISTE

CONSEIL RÉGIONAL - ÎLE-DE-FRANCE

04 Janvier 2023

Contribution du Pôle Écologiste à l'enquête publique concernant l'ouverture d'une carrière de gypse à ciel ouvert sur le site du fort de Vaujours

Dans le cadre de l'enquête publique, relative à l'ouverture d'une carrière de gypse à ciel ouvert sur le site du fort de Vaujours, les élu-es du Pôle Écologiste de la Région Ile-de-France expriment leur vive inquiétude.

Le site du fort de Vaujours était autrefois utilisé par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour mettre au point des explosifs chimiques utilisés pour les bombes atomiques. Pendant 40 ans, lors de certains essais, des tirs avec de l'uranium naturel et de l'uranium appauvri ont été effectués. En 2001-2002, la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) a réalisé une étude et démontré la contamination résiduelle des sols du site par de l'uranium et des substances explosives.

C'est sur une grande partie de ce site que la société Placoplatre projette d'exploiter une carrière de gypse afin d'assurer la continuité de l'exploitation de la carrière de Bernouille qui cessera toute activité après le 22 décembre 2033.

À la lecture des éléments fournis et des expertises, ce projet de carrière à ciel ouvert nous interpelle sur plusieurs points.

Des impacts environnementaux considérables

- Le refus, par Placoplatre, d'exploiter le gisement en cavage, c'est-à-dire comme une mine normale en extrayant la matière par des puits d'exploitation, démontre que cela sera une carrière à ciel ouvert et qu'elle engendrera une pollution atmosphérique très importante. Cela ne pourra avoir que des conséquences néfastes sur la qualité de l'air en Ile-de-France, déjà fortement impactée par d'autres polluants. À cela, Placoplatre a répondu et assuré prendre des mesures pour éviter une hausse de la pollution atmosphérique en mouillant le gypse pendant l'exploitation, afin d'éviter de nombreuses poussières. Ce procédé va ainsi nécessiter une quantité d'eau importante, alors même que cette ressource se raréfie et appelle une utilisation raisonnée.
- La construction de ce nouveau site va entraîner l'abattage de nombreux arbres de la forêt de Bondy, sur une surface de 5,6 hectares. L'urgence climatique nous impose pourtant de préserver nos "vieux" arbres pour rafraîchir l'atmosphère et réduire nos émissions de gaz à effet de serre.
- L'installation de cette carrière entraînera également l'excavation de plusieurs mètres de profondeur de terres, déséquilibrant ainsi tout l'écosystème qui se

 anais.tournier@iledefrance.fr

  [@PoleEcolo_IDF](https://www.facebook.com/PoleEcolo_IDF)



PÔLE ÉCOLOGISTE

CONSEIL RÉGIONAL - ÎLE-DE-FRANCE

trouve autour du site et dans le bois de Bondy. De plus, selon l'avis de la [MRAe](#), en voulant créer une nouvelle carrière de gypse le recours à du plâtre recyclé devient quasi nul. Certes insuffisant pour alimenter en totalité l'usine - mais qui démontre un fort potentiel pour économiser les ressources naturelles et de participer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre en recourant à moins d'extractions minières - l'extractivisme de cette nouvelle carrière va accroître la rareté des ressources et les pollutions déjà présentes sur le site et non traitées. Sans aucune planification de sobriété, Placoplatre - comme d'autres entreprises de production et de commercialisation de plâtre - contribue à détruire les ressources naturelles pourtant essentielles.

De nombreuses oppositions au projet

- Lors du conseil des territoires de Grand Paris Grand Est (GPGE) du 13 décembre 2022, qui comprend 14 communes dont celle de Vaujours et Coubron, l'établissement public territorial a dû émettre un avis sur la demande d'autorisation au titre de sa compétence en matière d'assainissement et dans le cadre de l'enquête publique. Les élu-es ont émis et voté contre l'ouverture de cette carrière de gypse à ciel ouvert sur les communes de Vaujours et Coubron ([Délibération CT2022/12/13-14- Contribution à l'enquête publique réalisée dans le cadre du projet de la société PLACOPLÂTRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert destiné à la fabrication de produits à base de plâtre](#)). Les raisons avancées sont : *"de fortes incertitudes en termes de santé publique pour les populations riveraines du site d'exploitation à ciel ouvert"* et *"l'absence de garanties données par l'État en termes de santé publiques pour les populations riveraines dans le cas d'une exploitation à ciel ouvert"*.
- Un avis de la MRAe qui émet beaucoup de recommandations et identifie de nombreux enjeux environnementaux concernant : les eaux ; les sols et les sous-sols ; le milieu naturel ; le paysage ; les déplacements ; les nuisances liées à l'exploitation et les risques industriels.
La MRAe n'est également pas convaincue du recours à une exploitation à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine.
- D'après l'avis de la CRIIRAD, la pollution radioactive est toujours présente sur le site. Il pointe une méthode de surveillance de la radioactivité de l'air très insuffisante alors que les seuils de tolérance de la radioactivité seraient trop élevés pour les travailleurs.

Pour toutes ces raisons, le Pôle Écologiste de la Région d'Ile-de-France émet un avis défavorable à la concrétisation du projet de carrière de gypse à ciel ouvert sur le site du fort de Vaujours.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
Mail 204			X														X		a	X			Christophe, Saint-Maur-des-Fossés Le projet présenté par Placo est une véritable opportunité pour le territoire : - Il est le seul projet qui permette de réhabiliter cette friche industrielle de façon complète et définitive, dans les meilleures conditions qui soient en termes de sécurité, de préservation de l'environnement et de protection de la biodiversité. De plus le réaménagement proposé s'inscrit dans la continuité des travaux de réaménagements de plus de 200 ha d'espaces naturels réalisés par l'entreprise depuis plusieurs décennies sur les communes de Vaujours, Coubron et Livry Gargan , Clichy pour le 93 et sur les communes du 77 limitrophe. - Il permet également de maintenir un approvisionnement durable en gypse, uniquement par des voies internes, du premier site industriel du département, site qui par ailleurs alimente en grande partie en produits à base de plâtre, les chantiers du BTP de l'Ile de France au cœur de laquelle il est implanté. De plus Placoplatre a su s'adapter au contexte particulier du site pendant les opérations préalables de démolition et s'entourer des entreprises compétentes et qualifiées pour appliquer les règles fixées par les autorités de références et assurer ainsi la sécurité et la santé de tous les acteurs et riverains. Placoplatre est donc parfaitement qualifiée pour poursuivre les travaux de décapage des terrains en vue d'une exploitation à ciel ouvert qui permettra de traiter si besoin en état des traces de pollutions résiduelles ; Ceci ne serait pas possible dans le cadre d'une exploitation en souterrain qui ne présente par ailleurs dans ce cas aucun avantage ni en termes de sécurité, ni en termes de gestion de la ressource, ni même en terme environnemental. Après près de 10 ans d'études, d'analyses, d'expertises, de concertations, de travaux de démolition le temps est venu de préparer une exploitation à ciel ouvert qui seule permettra de tirer définitivement un trait sur le passif du site à l'abandon depuis 25 ans, de lui préparer un nouvel avenir et de pérenniser l'activité de l'usine Placoplatre en Seine Saint-Denis.
Mail 205			X				X					X									X		M. Jordi LE COINTE, Montfermeil Il serait regrettable de choisir la solution la plus coûteuse pour l'environnement. J'ai participé à une réunion publique (celle de Courtry) et ai essayé de lire au maximum le dossier et les différents éléments parus dans la presse. Le projet tel que présenté fait prévaloir les intérêts économiques au détriment de ceux environnementaux. Alors qu'il existe des moyens de prélever le gypse sans découvrir totalement le sol, il serait préféré de déplacer toute la terre (visiblement non décontaminée ce qui est une faute de l'Etat), détruisant ainsi un écosystème complet que celui du sol. Habitant une commune à proximité (Montfermeil), utilisateur régulier de la balade de la Dhuys se trouvant à proximité de ces nouvelles carrières, je suis inquiet des impacts sur ma santé et celles des autres riverains. L'utilisation possible (et donc que rien n'empêchera) d'explosifs me semble également rédhibitoire lors que l'on constate les impacts écologiques des vibrations causées. A l'heure où les préoccupations environnementales ne peuvent plus être ignorées, où l'être humain doit essayer de limiter son impact sur son environnement, choisir un projet qui n'est que la destruction de la vie sur une surface énorme à des fins économiques me semble anachronique et inacceptable.
Mail 206	X						X														X		M. Jean-François MAGNE, LPO Île-de-France, Paris La LPO a pris connaissance avec intérêt du Projet de carrière à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron (93) et Courtry (77), soumis à enquête publique. Plusieurs éléments ont attiré notre attention, en particulier en ce qui concerne la présence de chauves-souris. On notera en

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							effet la présence de 7 espèces de chiroptères, dont deux espèces menacées : le Grand Murin, considéré comme "Vulnérable" dans notre région, et le Murin de Daubenton, classé pour sa part comme "En danger" en Île-de-France. Il s'y ajoute la Pipistrelle commune, quasi-menacée sur la liste rouge régionale. L'étude d'impact écologique joint à cette enquête révèle des impacts forts à assez forts du projet pour ces espèces. La société Placoplatre, qui porte le projet, prétend que : " les actuels cavages sont essentiellement fréquentés en période de dispersion et d'échanges sociaux, soit en fin d'été". Néanmoins, les inventaires figurant dans le dossier de demande de dérogation "Espèces protégées" montrent la présence d'espèces en hibernation (notamment pour la Pipistrelle commune et le Murin de Brandt, voire pour le Murin à oreille échancrée puisque des contacts sont notés en février 2018). D'ailleurs, cette demande de dérogation signale bien comme impact de ce projet la "destruction d'une partie d'habitats d'hibernation, de repos, de transit et d'accouplement, pour une surface impactée d'environ 20 000 m2. Pour autant, aucune mesure d'évitement n'est envisagée. Il n'a été prévu : - que des mesures de réduction via l'adaptation des périodes d'intervention, la préservation d'une partie des cavages (sans préciser si les gîtes d'hibernation sont visés) et des précautions lors de l'abattage d'arbres à cavités ; - ou de compensation via l'aménagement de gîtes artificiels. Dans son avis, la MRAe note que « l'équivalence écologique entre ces mesures compensatoires et les impacts attendus n'est pas démontrée. Plus particulièrement, le dossier ne démontre pas en quoi la préservation de certains cavages et l'aménagement artificiel en faveur des chiroptères compensera la perte d'habitats pour les populations concernées, ni que les incidences ne remettront pas en cause le maintien dans un état de conservation favorable de ces populations. En l'état, les incidences sur la biodiversité semblent donc significatives et insuffisamment évitées, réduites et compensées". Dans sa réponse à la MRAe, la Société Placoplatre affirme que le projet intégrant l'ensemble des mesures spécifiques permettra d'améliorer les capacités d'accueil des populations locales de chiroptères, tout en pérennisant un site soumis aux risques d'effondrement. Elle précise qu'en cas d'abandon du projet, elle serait obligée de remblayer en tenant compte des exigences de sécurisation et, là aussi, de la présence des chauves-souris, et que dans cette hypothèse, il semble peu probable qu'une meilleure alternative de préservation soit atteinte. On pourrait pourtant envisager de répondre aux nécessaires exigences de sécurité par la pose de grilles à barreaux horizontaux (comme cela se fait souvent dans cette hypothèse) et aux risques d'effondrement par la consolidation des galeries les plus favorables et les plus fréquentées par les animaux. Contrairement à ce qu'affirme la Société Placoplatre, l'exploitation de la carrière n'est donc pas nécessaire pour aboutir à la protection des habitats utilisés par les chauves-souris pour hiberner et se reproduire. De plus, aucun des arguments développés par la Société Placoplatre ne répond à la remarque de la MRAe en ce qui concerne le caractère réellement compensatoire des mesures proposées, ni en ce qui concerne l'absence d'incidence sur le maintien, dans un état de conservation favorable de ces populations de chiroptères, de surfaces protégées. L'insuffisance des surfaces de galeries protégées (28 % de la surface de galeries potentiellement favorables) a d'ailleurs conduit le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) à donner un avis défavorable à la demande de dérogation. Il a considéré que le dispositif mis en place par la Société Placoplatre ne permettait de s'assurer que les populations de chiroptères étaient maintenues dans un état de conservation favorable dans leur aire de distribution naturelle. Ces lacunes sont d'autant plus regrettables que la

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	
																							Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							protection des gîtes souterrains fait partie intégrante du plan régional d'action pour sauvegarder les chauves-souris (action E). Pour toutes ces raisons, nous demandons que le projet soit révisé pour inclure : • un plus grand pourcentage de galeries protégées parmi celles qui sont le plus favorables aux chiroptères, • la consolidation (hors période de présence des animaux) des galeries qui abritent des zones d'hibernation, et qui sont susceptibles de s'effondrer, • la pose de grilles à barreaux horizontaux afin d'empêcher toutes intrusions indésirables dans les galeries protégées Pièce jointe : NDLR : La pièce jointe est identique au mail 199.
Mail 207	X		X				X							X							X		<u>Messieurs D. DELLAC et P. LAPORTE, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Montfermeil</u> Membres de la Commission de Suivi du Site du Fort de Vaujours depuis 2015 en tant qu'élus (es) départementaux du canton de Tremblay-en-France (Tremblay-en-France, Vaujours, Coubron, Montfermeil), nous n'avons eu de cesse de réclamer transparence et information dans le cadre des travaux de cette commission présidée par les préfetures de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, appuyés par les services de l'Etat. Transparence et information de la part de l'Etat et de Placoplâtre sur ce site toujours classé Secret Défense. Son historique est long et lourd, comme l'est celui du Fort de Moronvilliers, centre de recherche du CEA jumelé à celui du Fort de Vaujours où s'est déroulé le même type d'expérimentations. Nous avons rencontré le maire de cette commune de la Marne qui partageait les mêmes inquiétudes que les nôtres, à ceci près que le Fort de Moronvilliers ne repose pas sur un stock de gypse. Nous avons siégé pendant ces 7 années au côté d'autres élus(es), sénateurs, députés, maires, et au côté d'associations environnementales dont nous saluons le travail rigoureux et documenté. Ensemble, nous avons pétitionné et manifesté, nous avons écrit aux Ministres de l'environnement et aux Ministres des armées qui se sont succédé, sans jamais obtenir les réponses susceptibles de nous éclairer sur le fond de ce dossier. Deux enquêtes publiques se sont déroulées : en 2018 et celle qui prend fin aujourd'hui. Nous regrettons que ni l'une ni l'autre n'ait permis la pleine appropriation de ce débat par les populations locales concernées au premier chef. Nous ne sommes pas satisfaits : trop de zones d'ombre et d'approximations demeurent. A l'issue de ces 2 enquêtes, le principe de précaution que nous réclamons semble toujours hors de portée, au nom d'intérêts « supérieurs » qui ne prennent en compte ni la qualité environnementale de notre territoire ni la santé de ses habitants (es). A cela, viennent aujourd'hui s'ajouter d'autres questions majeures : émission de GES, réchauffement climatique, atteintes à la biodiversité qui nous sont posées collectivement et dont Placoplâtre ne saurait se dédouaner. La filiale de Saint-Gobain, premier groupe français largement en tête du CAC 40, doit bénéficier des moyens du groupe pour travailler autrement et penser des alternatives à ses choix de production, qu'il s'agisse d'une exploitation en cavage ou de recyclage. Nous remercions les commissaires enquêteurs d'avoir prolongé cette enquête et pour la qualité de leur écoute.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18		AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets	Risques radiologiques	Risques pyrotechniques	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures	Nuisances en exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes	Dérogation aux espèces	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 208							X													X		<u>M Luc STEVENS, Société Française d'Étude des Souterrains, Braine-l'Alleud</u> Nous avons pris connaissance de l'intention de la société Placoplatre d'exploiter la carrière de Gypse de Vaujours et Coubron avec pour effet la destruction d'une carrière souterraine et d'un système karstique unique dans le Bassin parisien. En tant que membre de la Société Française d'Étude de souterrains qui étudie le patrimoine souterrain en France depuis près de 30 ans, je suis opposé à la destruction d'un tel patrimoine historique mais également naturel puisque cette carrière souterraine abrite de nombreuse chauve-souris. Nous demandons à l'entreprise Placoplatre de renoncer à son projet ou à tout le moins choisir des moyens alternatifs qui ne mettraient pas en péril la grotte et la carrière souterraine.	